

**Revue Scientifique des Lettres,
Arts, Sciences Humaines et Sociales**



KANIAN-TÉRÉ

**Institut National Supérieur des Arts
et de l'Action Culturelle (INSAAC)**

Publication semestrielle du Centre de Recherche
sur les Arts et la Culture (CRAC)



KANIAN-TÉRÉ

**REVUE SCIENTIFIQUE DES LETTRES, ARTS, SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES**

Publication semestrielle du Centre de Recherche sur les
Arts et la Culture (CRAC)
de l'Institut National Supérieur des Arts
et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Numéro coordonné par :

**Institut National Supérieur des
Arts et de l'Action
Culturelle (INSAAC)**
**Centre de Recherche sur les
Arts et la Culture**

08 BP 49 Abidjan 08
www.insaac.edu.ci

**UFR Communication Milieu et
Société**
**Département des Sciences du
Langage et de la Communication**
Université Alassane Ouattara

27 B.P. 529 Abidjan 27
ufr_cms@uao.edu.ci

REVUE SCIENTIFIQUE DES LETTRES, ARTS, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pr ABOLOU Camille Roger, Université Alassane Ouattara de Bouaké

DIRECTEUR DE REDACTION

Dr ADIGRAN Jean-Pierre, MC, INSAAC/Abidjan

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Pr SEKOU Bamba, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr KOUADIO N'guessan Jérémie, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr ABOLOU Camille Roger, Université Alassane Ouattara de Bouaké

Pr KIYINDOU Alain, Université Bordeaux-Montaigne (France)

Pr TRO Dého Roger, Université Alassane Ouattara de Bouaké

Pr TCHITCHI Toussaint Yaovi, Université Abomey-Calavry (Benin)

Pr MADEBE Georice Berthin, Université Omar Bongo (Gabon)

Pr ATSAIN N'cho François, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr TOA Agnini Jules Evariste, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr NANGA Adjaffi Angéline, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr ABOA Abia Alain Laurent, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Pr NGAMOUTSIKA Edouard, Université Marien NGOUABI (Congo Brazzaville)

Dr KOUAME Abo Justin, MC, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody

Dr OULAÏ Jean Claude, MC, Université Alassane Ouattara de Bouaké

Dr OUATTARA Siaka, MC, Université Nangui Abrogoua d'Abobo-Adjame

Dr MAKOSO Jean-Félix, MC, Université Marien NGOUABI (Congo Brazzaville)

Dr ANATE Kouméalo, MC, Université de Lomé (Togo)

COMITE DE REDACTION ET DE LECTURE

Dr KOUADIO Kouassi Léonard, INSAAC/Abidjan

Dr KOUASSI Adack Gilbert, UFHB / Abidjan

Dr YOKORE Zibé Nestor, INSAAC/Abidjan

Dr ALFRED Dan Moussa, ISTC-P/Abidjan

Dr YAO N'guessan Rémi, ISTC-P/Abidjan

Dr KAKOU Jean Parfait, INSAAC/Abidjan

Dr KOUASSI Amoin Liliane, INSAAC/Abidjan

Dr YAO Koffi Célestin, UFHB / Abidjan

CHARGE DE LA DIFFUSION

Dr YOKORE Zibé Nestor, INSAAC/Abidjan

M. N'DRI Kouamé Richard, INSAAC/Abidjan

INFOGRAPHIE

M. N'DRI Kouamé Richard, INSAAC/Abidjan

EDITEUR

CRAC/INSAAC

LIGNE EDITORIALE

La dénomination de la revue est composée de KANIAN et de TÉRÉ. Le premier terme signifie lampe chez les groupes ethniques Akan de Côte d'Ivoire. Le second terme veut dire, quant à lui, soleil chez les Dioula, dans le nord ivoirien. Ainsi **KANIAN-TÉRÉ** renvoie littéralement à lampe-soleil. Ils sont les deux sources d'émanation de la lumière. Une source terrestre, la lampe, issue de l'invention de l'Homme pour apprivoiser la Lumière, et une source céleste, le Soleil, correspondant à la volonté de Dieu de dispenser la lumière à ses créatures terrestres et principalement à l'Homme. La lampe est ainsi l'Homme et la lumière qu'elle diffuse est son esprit. Le soleil est Dieu et la lumière qu'il manifeste est sa sagesse, *la Sophia* comme la désigne les Grecs, dont l'esprit de l'Homme est le réceptacle et le véhicule de diffusion dans l'Univers terrestre.

Dès lors, ciel et terre, Dieu et Homme se trouvent dans une relation ontologique pour que la connaissance humaine, c'est-à-dire la lumière de la lampe, donc la science, trouve sa source inépuisable d'inspiration dans la Sagesse divine éternelle. Les rayons diffusionnent perpétuels indénombrables de la lumière solaire représentent les voies ingénieuses et adéquates infinies de la Sagesse Divine inspirant éternellement les êtres humains dans les divers domaines d'activités scientifiques.

Le soleil est symbole de sagesse parfaite, source de tout savoir. TÉRÉ pourrait ainsi traduire la pensée selon laquelle toute science est éclairée par la lumière du soleil représentant la sagesse divine. La complexité de la science est, dès lors, à l'image de la multiplicité indénombrable des rayons solaires.

KANIAN-TÉRÉ traduit, en définitive, le fait que c'est par la science et ses éclairages que peut se réaliser toute évolution ontologique et matérielle de l'Homme et de ses institutions. Pour cela, l'esprit de l'Homme doit constamment se tourner à la fois vers son âme, son soleil intérieur, et vers le soleil du ciel où réside la sagesse infinie de Dieu, l'inspirateur universel toujours présent.

Ce qui précède permet de préciser quelques objectifs fondamentaux que vise cette nouvelle revue :

- promouvoir la recherche et la réflexion sur toutes les formes artistiques, littéraires et sociales ;
- diffuser les résultats des recherches sur les enjeux qui traversent les créations et productions dans les Lettres et autres ;
- développer les aptitudes à la recherche et à la production scientifique chez les jeunes chercheurs.

Cette revue permet ainsi la rencontre multiforme de disciplines diverses et variées, en veillant à leur coexistence harmonieuse. L'enjeu est de favoriser l'enrichissement mutuel des chercheurs dans une synergie exemplaire des connaissances, ouvrant à chacun le chemin de l'universel et de l'interculturel.

Il y a donc à la fois une ligne heuristique, une herméneutique, un double courant épistémologique dont les chercheurs doivent épouser les fondamentaux, les aspects et les expressions, à travers les résultats de leurs travaux en Arts, Lettres et Sciences Humaines, tout en s'inscrivant dans les normes scientifiques et éthiques du CAMES. Cette nouvelle revue leur en offre l'opportunité et la tribune. Aussi, chaque parution est-elle le résultat d'une sélection rigoureuse d'articles dont les auteurs observent cette ligne d'écriture.

Il reste maintenant que les chercheurs s'approprient ce nouvel outil de recherches scientifiques plus élargi dans ses perspectives et prenant en compte toutes les pistes innovantes des regards portés, d'une part, sur l'Afrique noire, ses peuples, ses institutions, ses créations multiples et, d'autre part, sur le monde et ses évolutions.

Le Comité de rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue **KANIAN-TÈRÈ** est une revue semestrielle. Elle publie des articles authentiques en Art, Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

I. Recommandations aux auteurs

Les articles sont recevables en langue française, Nombre de page : minimum 12 pages, maximum 17 pages en interligne simple. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 12. Orientation : Portrait, recto simple. Marge : en haut et en bas, 3 cm, à droite 2,5 cm, à gauche 4 cm.

II. Normes Editoriales (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ⊕ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, 5 au maximum. Abstract, Key words. Introduction : (justification du sujet, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ⊕ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, 5 au maximum. Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ⊕ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres.

(exemples : I, 1, 1.1, 1.2, 1.3 ; II, 1, 1.1, 1.2, 1.3 ; III, 1, 1.1, 1.2, 1.3 ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :(Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Exemple : (J.P. ABINAN, 2006, p.102). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, Année de publication, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Exemple : BAMBA Jean Claude ou J.C., *Aspects de l'histoire contemporaine*, Paris, l'Harmattan, 2014, p.122. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Exemple : pour un article de journal : YAO Alfred, « La communication en Afrique », dans *Fraternité Matin*, numéro 331247, du 27 février 2018, pp.4-6 ; exemple pour un livre : GUEU Ambroise, *La Côte d'Ivoire rurale*, Abidjan, NEI, 2016, 180 p. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Sont présentées dans les références bibliographiques, aussi bien les références des documents cités que celles des documents à titre indicatif concernant le champ thématique investi. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. Règles d'Ethiques et de Déontologie

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle antiplagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

Sommaire

	Pages
TANO Pierre Kouako.....	9-25
Espaces balnéaires et développement en Côte d'Ivoire : enjeux d'un aménagement socioculturel des plages achalandées du sud-est aux plages oubliées du sud-ouest	
GOMAS Aimée	26-38
Anthroponomastique N'kongo Boko : typologie, attribution et impact	
KARABOILY Mah Hortense	39-57
Hannah Arendt ou le réquisit d'une pensée authentique du politique	
NIANGUI GOMA Lucien.....	58-76
La place du sel dans l'économie traditionnelle de l'ancien royaume de Loango (XVI ^e -XIX ^e siècle)	
TIE BI Irié Alain	77-92
La problématique de la révolte dans le récit de guerre de Louis Ferdinand Céline et Henri Barbusse	
GNAHORE Jean- Marie.....	93-106
Legs et rupture de la farce dans <i>L'Avare</i> de Molière	
MBELE Jean Didier	107-122
L'émulation scolaire au Congo : activité psychopédagogique en berne dans la circonscription scolaire de Makoua, Département de la Cuvette	
BIYELE François	123-128
Le zouk, un élément d'identité : du global au local et du local au global	
MABA Tagbo Victor.....	129-145
Le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques dans l'organisation des mariages traditionnels ou dot en Côte d'Ivoire	
YEBOUE Henri.....	146-157
Animation culturelle et politique de l'éducation en Côte d'Ivoire	
BERTE Mariam.....	158-172
L'impact de la désinformation sur la préservation de la paix dans les pays membres de la CEDEAO	

- COULIBALY Amadou Nanguin..... 173-188**
Le blog comme moyen de communication externe du Centre de Documentation et d'Information (CDI) de l'INSAAC

**ESPACES BALNEAIRES ET DEVELOPPEMENT EN COTE D'IVOIRE :
ENJEUX D'UN AMENAGEMENT SOCIOCULTUREL DES PLAGES ACHALANDEES
DU SUD-EST AUX PLAGES OUBLIEES DU SUD-OUEST**

Pierre Kouakou TANO
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)
tanopierretano@yahoo.fr

RESUME

Longtemps demeurées l'apanage des expatriés, les plages en Côte d'Ivoire sont aussi exploitées par les Ivoiriens. De nos jours, les ivoiriens perçoivent l'importance de ces espaces naturels, tant sur les plans ludique, économique que de celui de l'aménagement. Sur quatre-vingt (80) structures balnéaires identifiées, quarante-quatre (44) ont été explorées aux espaces « Bon Coin » et « Bassam-Azuretti ». Ces entreprises ont favorisé d'importants investissements, créant des emplois et contribuant au développement de l'économie nationale et à l'épanouissement des Ivoiriens. Autrefois aménagées de façon sommaire, ces structures sont en train d'évoluer avec des matériaux durables présentant les commodités afférentes. Elles proposent des prestations variées à tous les types de clients qui y accèdent. Les plages du sud-est de la Côte d'Ivoire ont été comparées à celles du sud-ouest de façon en attirant l'attention des différents acteurs en vue de leur aménagement. Face aux problèmes qui les touchent, les opérateurs du sud-est devraient trouver des solutions collectives propres pour la pérennisation de leurs entreprises.

Mots-clés : Animation socioculturelle, entreprises balnéaires, loisir, mer, plage.

ABSTRACT

For many years, ivoirians beaches have been the prerogative of expatriate. Now Ivorian also exploit them. They are realizing the importance of recreational as well as economic development of these natural areas. Out of eighty (80) business identified, fourty four (44) have been explored “good places” and “Bassam-Azuretti” and “South-west”. These firms have facilitated large investment by creating employment and helping develop of the national economy and Ivorian plenitude. In the past, these business were roughly developed. Now they are improving on sustainable materials with different commodities. They offer a variety of services to any kind of customers. The South- east beaches of Côte d'Ivoire have been compared in a constructively way to those of South-West so as to draw the attention of the different actors for their development Beach exploiting organization in South-East of Cote d'Ivoire face many obstacles; also the operators should have found collective sustainable solutions to perpetuate their business.

Keywords: Socio-culturel animation, beach companies, leisure, sea, beach.

INTRODUCTION

L'homme pour sortir de l'ordinaire s'adonne à plusieurs pratiques ou activités dans le but de s'épanouir. Ces activités peuvent être appelées loisirs. Le loisir pourrait donc se définir comme l'activité ludique exercé en dehors du temps de travail. J. Fouraste (1970) pense que les loisirs libèrent l'homme et lui permettent de s'exprimer. Selon cet auteur, les loisirs ont une valeur « thérapeutique » car ils revigorent l'homme après d'intenses et épuisantes activités physiques. Quant à J. Dumazedier (1972), il voit une autre approche des loisirs. Il estime que de même qu'il y a l'industrie touristique, culturelle, sportive, cinématographique..., il y a celle du loisir. Le loisir selon lui, constitue une industrie dans la mesure où il s'inscrit dans une vaste chaîne de structures offrant des valeurs, des biens et services, aussi complets les uns que les autres. En Côte d'Ivoire, à la faveur de la colonisation, c'était les complexes hôteliers réalisés et gérés par les « Club méditerranés » et « Valtur » qui offraient du loisir balnéaire aux expatriés. De nos jours, à côté des entreprises étrangères, cohabitent des entités nationales gérées par des Ivoiriens ou des Africains. La plage demeure donc, comme par le passé, un cadre d'attraction non plus exploité par les seuls expatriés, mais également par de nombreux ivoiriens.

La plage, objet d'attrait, est prisée et fréquentée par les ivoiriens à hauteur de 73% (D. Akroman, 2010). L'on assiste à une évolution notable dans le microcosme ludique de la Côte d'Ivoire due à une évolution des structures et des mentalités et comportements des usagers. En matière d'exploitation des plages, la Côte d'Ivoire peut être divisée en deux grandes zones : la région du Sud-ouest d'une part et la région du Sud-est de l'autre. L'on a choisi la région du Sud-est parce qu'elle est non loin de la métropole Abidjan et elle est la plus prisée.

Il s'agira de présenter les structures « exploitatrices » des plages du sud-est de la Côte d'Ivoire¹ et d'analyser leur fonctionnement et de les comparer aux plages du sud-ouest. A ce niveau, deux sites (des plages du sud-est) ont fait l'objet de l'enquête, à savoir l'espace le « bon-coin » et l'espace « Bassam-Azuretti ».

Quelles sont les entreprises qui, sur ces plages, offrent des prestations à ceux qui les fréquentent ? Comment fonctionnent-elles ? Quelles sont les difficultés auxquelles elles sont confrontées ?

L'objectif en réalisant cette étude, est de rendre les plages du sud-ouest attractives à travers des propositions puisées dans l'expérience de la gestion des plages du sud-est. L'hypothèse qui se dégage est que les plages participent à l'épanouissement des usagers et créent des emplois.

1. Méthodologie

L'on a adopté une démarche analytique et une approche hypothético-déductive. Ces démarches permettent de prendre en compte la gestion des plages du sud-est (Bon-coin et Bassam Azzuréti) comme un modèle « hypothétique », de l'analyse duquel l'on déduira des recommandations pour une meilleure gestion des plages du sud-ouest et au-delà, de toutes les plages ivoiriennes. Pour cela, l'on a effectué des déplacements sur chaque site. La méthodologique se fonde aussi sur des questionnaires administrés lors de six visites (deux sur chaque site) sur les sites susmentionnés : un questionnaire destiné aux opérateurs économiques (pour comprendre le fonctionnement et la

¹ Bien que portant sur les plages de la voie "Abidjan – Grand-Bassam", et de la voie "Grand-Bassam – Azuretti", nous extrapolons notre étude aux plages du Sud-est, dont nous pensons, elles sont représentatives : ces autres plages sont situées à Jacqueville, Port- bouet , Vridi , Grand Bassam (Qtier France , Mondoukou , Azuretti), Assoundé, Assinie... Tandis que les plages du Sud-ouest se trouvent à Grand-Lahou, Fresco, Grand-Béréby, Sassandra, San Pedro, Monogaga, Tabou...

rentabilité) et l'autre aux usagers (pour se convaincre de leur autosatisfaction). Les données recueillies consolident celles de l'observation directe et participante que l'on a effectuée. La recherche documentaire a été associée aux autres techniques pour mieux saisir l'objet d'étude.

2. Les résultats et discussions

2.1.les entreprises balnéaires du « bon-coin »

2.1.1. La situation géographique

Les premières exploitations dont on parle sont situées dans un espace dénommé le “bon-coin”. Cet espace est compris entre le village d'Anani, dernier village en provenance de la commune de Port-Bouët et situé au rond-point de l'autoroute Abidjan-Grand-Bassam et le « Club Ivoirien de Paint-ball » dénommé « Carrefour chinois », le “Pain Club” appartenant à des Chinois. Il s'étend sur une distance de deux (02) kilomètres environ. Sur cet espace en bordure de l'Océan Atlantique, fonctionne une trentaine de structures qui sont, en fait, de petites entreprises et dont dix-sept (17) d'entre-elles ont été visitées comme indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Les structures visitées du « Bon-Coin » : date de création, motivations du choix du site...

N°	Identités des structures	Date de création	Motivation du choix du site						Jours de fonctionnement		
			Proximité avec Abidjan	Proximité avec la route	Proximité avec l'océan atlantique	La recherche de la rentabilité	La recherche de l'exotisme	Sortir de l'ordinaire	Tous les jours	Les week-ends	Les jours fériés
1	ANANI Beach Village		x	x	x	x	x	x	x	x	x
2	OBAMA Beach	2006	x	x	x	x				x	x
3	La Goulette		x	x	x				x		
4	Les Jardins d'Eden	2015			x				x		
5	BOULGOU Beach			x	x	x			x	x	
6	Maquis-Resto "Le Chalet des Princes"		x		x				x	x	
7	L'Escale Romantique la marmite d'Or	2010	x		x	x	x		x		x
8	Le Papillon		x		x	x			x	x	x
9	MADIANA Plage	2000			x	x			x	x	x
10	Le Campement 2	2015	x		x	x				x	x
11	Les "Bons Plats" chez Aline	2004		x	x	x	x	x	x	x	x
12	La Grace Beach chez Bakary	2010	x		x	x			x	x	x
13	L'Etoile de la Mer	2011		x		x			x	x	x
14	COCKTAIL		x	x	x				x	x	x
15	Le LAGON BLEU	2013			x	x	x		x	x	x
16	BLA SIKEWA	2014			x			x	x	x	x
17	ONLY One Restaurant		x		x	x			x	x	x

Source : TANO Kouakou Pierre (enquête sur le terrain)

Le tableau n°1 indique les structures visitées lors de l'enquête à l'espace « bon-coin ». Elles sont au nombre de dix-sept (17). On constate que le choix du site est multiple. Il part de la proximité avec Abidjan, de l'ordinaire en passant par la proximité avec l'autoroute Abidjan-Bassam, la proximité avec l'océan atlantique, la rentabilité et la recherche de l'exotisme. Certaines structures fonctionnent tous les jours, d'autres préfèrent marquer un arrêt les week-ends, d'autres encore choisissent les jours fériés.

Se référant aux enquêtés, il y a « deux raisons principales et deux raisons secondaires ». La proximité avec la mer et avec Abidjan constitue les deux raisons principales du choix de ce site.

La proximité avec la mer constitue la première raison principale avec seize (16) structures sur dix-sept (17), soit 94%. La proximité avec la mer est une motivation suffisante dans la mesure où la plupart des usagers considèrent le littoral maritime comme un endroit de retrait par rapport à la grande ville, un cadre d'oxygénation par rapport à la pollution urbaine. Elle rejoint la recherche de l'exotisme et le fait de sortir de l'ordinaire.

La proximité avec Abidjan à hauteur de 58,82% n'en demeure pas moins importante, l'espace « bon coin » étant situé, en effet, à quelques encablures de la fin de l'autoroute de Port-Bouët, dernière commune du District d'Abidjan en allant à Grand-Bassam. La proximité avec la capitale économique, administrative, culturelle...présente des avantages indéniables. Les Abidjanais, d'où qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, s'y rendent facilement pour leur déjeuner.

Comme raisons secondaires, l'on a la proximité avec la route et la recherche de la rentabilité, à égalité des scores soit, 41,17%. La proximité avec la route est essentielle, connaissant la fonction de cette infrastructure dans le développement des pays. Les productions économiques sont évacuées grâce aux routes. Les hommes se déplacent et vaquent à leurs occupations quotidiennes plus facilement grâce aux routes. La proximité de l'espace « bon coin » avec la route de Grand-Bassam est un véritable atout. Nous-mêmes, c'est le passage régulier sur cette route qui nous a inspiré cette étude.

La recherche de la rentabilité, l'autre raison secondaire est non négligeable. Car toute activité économique a pour finalité la recherche de profit qui est nécessairement liée à sa rentabilité. En ce qui concerne l'espace du « bon coin », les gestionnaires estiment que les recettes recueillies leur permettent d'assurer correctement leurs charges courantes et de payer leurs employés.

2.1.2. Les dénominations

Des dénominations des entreprises du « bon coin », ressortent deux principales notions révélatrices du contenu de leurs prestations. Il s'agit de la notion de « beach » et de « maquis-resto ». La notion de « beach », qui est l'expression anglophone de plage avec 46,66% des structures, est utilisée pour indiquer la situation géographique stratégique : le littoral maritime. D'autres expressions plus explicites en français confirment les propos tenus à l'occasion de l'étude : Madiana Plage, l'Etoile de la mer, la Plage royale. La notion de « maquis-resto », lui, fait nettement allusion au principal contenu offert. En effet, la notion de « maquis-resto » avec 13,52% des structures, utilise deux mêmes signifiants pour exprimer la même chose. Le maquis, signifiant en Côte d'Ivoire, un espace de restauration et de consommation de « boissons », alors que celui de « Resto », l'abréviation de restaurant.

C'est donc une forme d'insistance pour indiquer que cet espace est spécialisé dans la restauration et la consommation de boissons alcoolisées ou non. Ces autres appellations ne nous contrediront pas

notamment la « Marmite d’Or », les « Bons plats chez Aline » ou « ONLY One Restaurant », etc. Certains sous-titrages se font encore plus insistantes avec « Maquis-Resto-Bar ».

2.1.3. Les prestations proposées

Quatre grands types de prestations selon les enquêtés sont offerts sur cet espace. Il s’agit de la restauration et de la désaltération, l’accueil des groupes usagers, les jeux d’enfants et les piscines (baignades). La restauration et la désaltération sont les raisons sociales principales des entreprises implantées ici et exprimées sous le triptyque de « Maquis-Resto-Bar ». A 100%, toutes ces structures sont spécialisées dans la restauration et la désaltération, des besoins naturels devenus avec le modernisme, un besoin des temps modernes, rassemblant même des familles. Ces structures offrent donc à leurs clients, un loisir gastronomique.

Ces entreprises accueillent également des groupes d’usagers pour leur loisir de façon générale. Pour ce faire, sont prévues des installations adéquates. Ce sont des appatams centraux ou de grands appatams, ainsi que d’autres appatams divisés en plusieurs compartiments.

Lors de notre deuxième visite, le mardi 31 janvier 2017, la « Goulette » avait accueilli près de 500 jeunes filles et femmes du Centre Catholique de formation Don Bosco de Koumassi, alors que « Anani beach village » lui, avait accueilli une famille d’usagers, lors de notre première visite, le samedi 28 janvier 2017.

2.1.4. Les types de clients accueillis

Aucune sélection des clients n’est opérée. Bien au contraire, comme toute entité commerciale, tous les clients sont accueillis à bras ouverts, sans exclusion. Les Ivoiriens et les Africains, tant adultes, jeunes et enfants, hommes et femmes fréquentent les plages ivoiriennes. De nos jours, les plages avec des structures même payantes ne sont plus l’apanage des expatriés, mais également, des Africains et des Ivoiriens. Ils se sont appropriés leurs plages, faites pour eux, conformément à leurs besoins, leurs représentations et leur modèle de vie.

Au total, toutes ces structures sont des entreprises. En effet, les gestionnaires des structures visitées ont fait entendre que les recettes perçues leur permettent le paiement correctement des charges : le renouvellement de leur stock de provisions, le paiement des taxes et impôts, le salaire des employés... Il s’agit par conséquent d’une exploitation lucrative en dépit des contraintes d’entretien occasionnant des charges supplémentaires dues à la proximité avec la mer chez les prestataires d’hébergement notamment.

2.2. Les entreprises balnéaires de Grand-Bassam

2.2.1. La situation géographique des structures

Le deuxième espace visité, dans le cadre de cet article, va de Grand-Bassam au village d’Azuretti et que l’on dénomme espace « Bassam-Azuretti ». Les entreprises de cet espace, recensées, sont au nombre de trente (30) environ et dont dix-sept (17) ont été visitées aussi. (voir tableau ci-après)

Tableau n° 2- Structures de l'espace « Bassam-Azuretti » visitées : date de création, motivation du choix du site

N°	Identité des structures	Date de création	Motivation du choix du site						Jours de fonctionnement			Nombre d'employés
			Proximité avec Abidjan	Proximité avec l'océan atlantique	Proximité avec la route	La recherche de la rentabilité	Recherche de l'exotisme	Sortir de l'ordinaire	Tous les jours	Les week-ends	Les jours fériés	
1	DAUPHIN BEACH D'AZURETTI	2000		x		x	x	x	x	x	x	05
2	LICA BEACH			x			x		x	x	x	04
3	COMPLEXE HOTELIER LE "FILET BLEU"	1990		x		x	x		x			10
4	CHAMPIONNAT BEACH	1988		x			x			x	x	04
5	CLUB CANOE BEACH	2008		x		x						07
6	AGAPE BEACH	2010		x			x		x	x	x	02
7	LA MEZZANINE	1999		x		x	x					02
8	BONHEUR BEACH	2006		x			x	x		x	x	02
9	PANORAMA BEACH	2012		x						x	x	02
10	DETENTE BEACH	2015		x		x	x			x	x	03
11	DROGBA BEACH	2000		x						x	x	06
12	KRIMBLE BEACH	1998		x			x			x	x	02
13	ABOU BEACH	2015		x			x			x	x	02
14	MARA BEACH	2012		x							x	02
15	WEST BEACH	2007		x		x	x	x			x	03
16	SAVEUR DES ANGES	2013		x			x			x		04
17	CITY LOVE	1996		x		x	x			x	x	02

Source : TANO Kouakou Pierre (enquête sur le terrain)

Pour ce tableau n°2, un seul facteur semble déterminant dans le choix des promoteurs ; c'est la proximité avec l'océan atlantique. La proximité avec Abidjan aurait pu déterminer leur choix quand l'on considère que Grand-Bassam et Azuretti sont plus proches d'Abidjan qu'Assouindé, Assinie et même Jacqueville².

La recherche de la rentabilité aurait pu également être retenue puisque les structures existent depuis de longues années et qu'elles réalisent des recettes leur permettant de fonctionner correctement.

Cependant, les opérateurs de cet espace ont jeté leur dévolu sur ce qui semble être leur potentialité principale : la mer dont ils font une fixation. Les Ivoiriens étant désormais devenus friands de cette richesse naturelle, à la recherche de l'exotisme et de quelque chose pouvant les sortir de la grande ville qu'est Abidjan avec ses nombreuses nuisances.

2.2.2. La dénomination des structures

A l'espace « Bassam-Azuretti », la majorité des structures porte également dans leur appellation la mention « Beach » avec un score de 66,66%. Tandis que les autres dénominations, contrairement au « bon coin » ne portent aucune mention ni de « Maquis », ni de « Resto », ni de « Bar ». Ce sont des appellations neutres à hauteur de 26,66% comme « City Love », « chez Sandy », etc.

Toutefois seule une structure comme « Saveur des Anges » fait une allusion à la restauration. Le fait de ne pas porter les mentions « Restauration » (Resto) ou « Maquis » ou encore « Bar » ne signifie nullement leur non prise en compte. Bien au contraire, ces prestations s'ajoutent à d'autres pour les enrichir. Par ailleurs, le déterminant « Beach » dans leur dénomination a tout son sens, étant donné qu'ici, toutes les structures sont ouvertes sur la mer dont les excursionnistes apprécient et savourent les bienfaits.

2.2.3. Les prestations offertes

Sur le site « Bassam-Azuretti », les prestations offertes par les opérateurs relèvent de l'accueil des groupes d'usagers, l'accès à la plage, à la mer ou encore à la baignade, l'hébergement, l'accueil des cérémonies et la restauration. L'accueil des groupes d'usagers sur la base de la location, est la principale stratégie d'accès et la principale prestation proposée à cet espace. Cette location s'opère sur la base d'un tarif individualisé³ au prorata du nombre de personnes intéressées quand on sait que le nombre des « fréquentateurs » des plages le font en groupe de parents, d'amis, d'associés, de coreligionnaires, de collègues.

L'accès à la plage, à la mer et à la baignade est autorisé. Ici, les structures sont ouvertes sur la plage et sur l'océan atlantique. Or, ce sont généralement ces deux endroits qui intéressent les

² Assoundé et Assinie sont deux autres localités à l'extrême Sud-Est de la Côte d'Ivoire où sont également exploitées les plages depuis belle lurette. Par contre, Jacqueville est une destination plus récente grâce à la réalisation du Pont Gabriel Yacé depuis 2015.

³ Voir tableau n°3 pour les coûts de la location des sites.

clients. Les groupes d'usagers fréquentent ces sites balnéaires à cause de la possibilité de jouer sur la plage, endroit sablonneux avant d'atteindre la mer, et la possibilité de s'y baigner ; l'océan atlantique faisant l'objet de curiosité et de découverte pour maintes personnes.

Jusqu'à une date récente, c'étaient les hôtels de grand standing gérés par les expatriés tels qu'Hôtels Tereso, Assoyam Beach, l'Etoile du Sud, Capricio, Paradis Tropical, la Playa, la Taverne Bassamoise... qui proposaient des séjours et de l'hébergement à une catégorie privilégiée de clients. De nos jours, des opérateurs ivoiriens leur ont emboîté le pas en s'investissant dans la construction et la gestion de complexes multifonctionnels, proposant à côté des services classiques, de l'hébergement. Ainsi, le séjour et l'hébergement en bordure de mer, considérés autrefois comme du luxe, sont proposés aux Africains, à hauteur de 41,17%. Ces structures hôtelières de vulgarisation du loisir balnéaire sont fréquentées par les individus, les couples et les familles.

L'accueil des cérémonies fait partie des prestations proposées. Les structures de l'espace « Bassam- Azuretti » font figurer dans leurs répertoires d'activités, les cérémonies de mariage, de baptême, d'anniversaire... C'est dire que leur gamme d'offre de possibilités est étendue dans la mesure où certaines proposeraient même des spectacles, du cinéma, du barbecue, du camping, etc.

L'on a voulu décrire et analysé les prestations originales avant de s'intéresser à la restauration qui est une composante commune pour toutes ces structures. Par contre, alors qu'au « Bon Coin », la restauration semble constituer l'activité principale, ici c'est la stratégie de la location qui est privilégiée dans la mesure où obligation n'est pas faite aux groupes de consommer la nourriture servie sur place. Ils se déplacent pour la plupart avec leurs propres mets et leurs boissons.

Tableau n°3 : Coût de la location des sites et de l'hébergement

n°	Identité des structures	Coût standard/ personne	Coût négocié/ personne	Coût hébergement
1	Dauphin Beach d'Azuretti	1.000 f cfa	500 f cfa	10.000 – 15.000 f cfa/jr
2	Lica Beach	1.000 f cfa	Pas négociable	10.000 – 15.000 f cfa/jr
3	Complexe Hôtelier de “filet bleu”	1.000 f cfa	Pas négociable	10.000 – 15.000 f cfa/jr
4	Championnat Beach	700 fcfa	400-500 f cfa	Pas de chambre
5	Club Canoe Beach	1.000 f cfa		10.000 – 15.000 f cfa/jr
6	Agape Beach	600 f cfa	250-500 f cfa	Pas de chambres
7	La Mezzanine	1000 f cfa	700 f cfa	5.000 – 6.000 – 7.000 f cfa/jr
8	Bonheur Beach	1.000 f cfa	500 f cfa	Pas de chambre
9	Panorama Beach	1.000 f cfa	500 f cfa	Pas de chambre

Source : TANO Kouakou Pierre (enquête sur le terrain)

Le tableau n°3 indique les coûts de la location et de l'hébergement. On note que le prix varie d'une structure à une autre. Cela se justifie par le standing et la qualité des infrastructures proposées.

2.3. Analyse du fonctionnement des entreprises balnéaires du sud-est de la Côte d'Ivoire

Sur la base de l'enquête et de l'observation directe sur les plages du « Bon Coin » et de « Bassam-Azuretti », plusieurs observations s'imposent à nous.

2.3.1. Les plages du sud-est de la Côte d'Ivoire comme sources de richesse

Les plages ou les façades maritimes voire lagunaires⁴ du Sud-est de la Côte d'Ivoire ont fait et font l'objet d'aménagement, contribuant ainsi à leur embellissement, à leur modernisation, à leur exploitation et à leur rentabilisation. Elles sont devenues par conséquent importantes et utiles.

L'aménagement des plages visées, a nécessité des investissements importants comme le complexe hôtelier d'Assinie « Cool mafia » et l'espace balnéaire « Copacabana » qui ont coûté près de 300 Millions de Fcfa⁵. Ce sont de véritables petites et moyennes entreprises d'exploitation de la façade maritime ou lagunaire qui y opèrent et proposant des services ludiques. L'on n'ignore même pas les entreprises hôtelières classiques, à la notoriété établie qui, elles aussi, emploient des Ivoiriens. En favorisant la création d'entreprises, les plages du sud-est de la Côte d'Ivoire deviennent indiscutablement sources de création d'emplois. Les quelques effectifs non exhaustifs d'employés que nous avons relevés le montrent éloquemment⁶.

Les plages du sud-est de la Côte d'Ivoire qui favorisent l'investissement et donc la création d'entreprises, génèrent de l'emploi et faisant d'office, l'objet d'imposition et de taxation⁷. Elles contribuent à la réduction du chômage et au développement de l'économie nationale et partant au développement du pays.

Les plages du sud-est, avec leurs prestations de service de loisir, donc de plaisir et de bien-être physique, moral, spirituel offrent aux populations ivoiriennes et étrangères de l'épanouissement. En fait, de nombreux visiteurs fréquentent les plages en quête de loisir et de bien-être de façon globale, parce qu'elles leur procurent du divertissement, de la détente, de l'oxygénation, du déroulement, du repos.

⁴ Les façades lagunaires ayant fait l'objet d'aménagement sont entre autres : l'espace Coca-Cola au Plateau, l'île Bouley, Niangon, la Baie des Milliardaires, Songon Park...

⁵ BORGA Cobri : « Un nouveau concept en vogue à Assinie, la plage prise d'assaut », In La tribune de l'économie n°383 du 03 Juillet 2017, pp 6 – 7.

⁶ Voir tableau n°2.

⁷ Les structures exploitatrices du “Bon Coin” paient par an, un impôt de 900.000 F CFA tandis que celles de “BASSAM-AZURETTI” paient une taxe forfaitaire de 50.000 F CFA.

Ces plages sont des facteurs d'ouverture aux autres et sur l'avenir. Les plages ivoiriennes sont fréquentées par les peuples de tous les continents, sans distinction de race, de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle. Une occasion exceptionnelle de brassage où les Africains sont mêlés aux Européens et aux Asiatiques, les femmes aux hommes, les jeunes et les enfants aux adultes, les parents aux enfants, les travailleurs aux élèves et étudiants, voire aux sans emploi. D'une fréquentation sélective par le passé, les plages ivoiriennes sont donc ouvertes à tous aujourd'hui.

On assiste à un véritable « melting-pot » où les Hommes se découvrent ou se re-découvrent dans leur état naturel adamique, sans faux-fuyant. Seules, les plages permettent, comme par enchantement aux Hommes de prendre conscience de l'existence de l'autre, sans calcul, sans peur de leur nudité, sans réserve ou sans méfiance. Il y a comme une sorte d'ouverture tacite des uns vers les autres dans un cadre convivial, sans crainte du regard de l'autre. C'est une sorte de civilisation nouvelle qui naît à travers et sur les plages.

2.3.2. Evolution des structures d'accueil et des mentalités

Désormais, les plages ivoiriennes du sud-est ne sont plus « vierges », « vides » ou inoccupées. Elles sont aménagées en y érigeant des constructions qui autrefois étaient en matériaux locaux. Aujourd'hui, ces constructions sont en train de se transformer avec des matériaux modernes, durables. Tous les espaces sur les plages ivoiriennes sont tenus par des individus, des groupes d'individus ou des entreprises « prestatrices » de biens et de services. Les accès ne sont plus libres ou gratuits, mais payants, faisant des amoureux des plages, non plus des personnes anonymes, mais des clients, des consommateurs ayant en principe, des droits.

L'accès aux plages ivoiriennes est possible selon deux modalités. La première est le libre accès avec consommation. Ce qui est à mettre en exergue, c'est la liberté d'accès. Toutefois cette modalité est assujettie à l'obligation de consommation des produits proposés par les structures d'accueil. La location des sites d'accueil est la deuxième modalité. Elle s'opère au prorata du nombre de personnes intéressées des groupes, selon un coût négocié avec les prestataires. (cf tableau n°3)

Au niveau des mentalités, les Ivoiriens ne sont plus hésitants, ni retissants quand il s'agit de la fréquentation des plages. Ils ne la considèrent plus comme du luxe mais comme leur propre bien, pour leur bien, voire leur bien-être. Ils en apprécient ses avantages et sont heureux de la fréquenter. Aussi acceptent-ils de la prendre d'assaut en payant le prix de cet amour, de cet intérêt grandissant. De bien de consommation élitiste, la plage est devenue un bien de consommation de masse, une sorte de culture de masse⁸.

D'une fréquentation libre et informelle, les plages ivoiriennes sont fréquentées désormais de façon organisée, planifiée et collective par les Ivoiriens ; c'est donc en groupes que, pour s'adonner à leurs activités de loisir préférées, ils se concertent, se cotisent et y programment leur sortie-détente.

⁸ BESNARD Pierre : l'animateur socioculturel : fonctions, formation, profession ; Paris, ESF, pp 45-47

2.3.3. Types de loisirs sur les plages

Cette enquête sur les plages du Sud-est de la Côte d'Ivoire nous autorise à déterminer plusieurs types de loisir. L'on dira que les loisirs désignent les activités librement choisies en fonction des goûts et aspirations de chacun. Ce sont des activités volontairement consenties et pratiquées dans le temps libre, c'est-à-dire, en dehors du temps constraint⁹ et des obligations professionnelles, familiales, sociales, etc.

- **Le loisir balnéaire**

Le loisir balnéaire est l'ensemble des activités de loisirs qui se déroulent sur les plages. C'est le type général de loisir ayant pour cadre les plages.

- **Le loisir nautique**

Le loisir nautique est relatif à l'utilisation des équipements comme les planches à voile, les « hors-bords » le jet ski et la bouée tractée pour voguer sur les eaux et les « planches » pour sauter sur les vagues des mers. Le canoé-kayak et les courses de pirogue constituent des loisirs nautiques.

- **Le loisir gastronomique**

L'on a indiqué plus haut que la restauration et la désaltération relèvent des activités favorites rencontrées sur les plages. Elles relèvent ici du loisir gastronomique de premier plan.

- **Le loisir physique et sportif**

Sur les plages sont pratiquées des activités sportives : la natation, la baignade le beach-volley, le maracana, l'équitation, la marche, etc.

- **Le loisir culturel**

La culture ne fait pas défaut sur les plages, puisqu'on y joue de la musique et que l'on y danse. Des artistes chanteurs ont décidé, à l'instar des pratiques dans les maquis d'Abobo-N'Dotré¹⁰, d'égayer les amoureux des plages avec de la musique, sans oublier les artisans qui y proposent plusieurs objets sculptés.

- **Le loisir éducatif**

Il est l'apanage des membres d'églises chrétiennes qui eux profitent de ces occasions pour débattre de thèmes en rapport avec la foi ou la vie sociale, lors des exposés-débats, des causeries ou en faisant de l'évangélisation.

- **Le loisir sentimental ou romantique**

Sur les plages, s'aventurent des couples de mariés, d'amis ou de copains qui se livrent naturellement à des parties d'amourettes et de causerie dans des compartiments spécifiques ou en

⁹ SUE Roger (1980) : Le loisir, Paris, pp.3-4 :

Le temps constraint est l'ensemble de temps consacré à des activités obligatoires comme les déplacements et les démarches administratives, ainsi que la satisfaction des besoins physiologiques comme le sommeil, les repas...

¹⁰ N'Dotré est un nouveau sous-quartier, à l'ouest de la Commune d'Abobo sur l'axe routier Abidjan-Adzopé. Là-bas, les chanteurs en herbe sillonnent les maquis au rythme de la musique et de la danse.

plein air. Ce type de loisir peut même se muer en loisir sexuel grâce aux espaces d'hébergement voire des hôtels sur les plages.

2.3.4. Caractéristiques générales et comparatives des plages du sud-ouest du sud-est de la Côte d'Ivoire

Au niveau du sud-ouest, l'on a visité quatorze (14) site dont « toi et moi », « sublime beach », « Roland Garos plage », « OBV Beach » et bien d'autres. Cependant, le constat est identique : pas d'entretien et donc peu de visiteurs. Le quotidien ivoirien Fraternité-Matin¹¹ a consacré un reportage sur les plages de Sassandra et partant du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ce reportage a suggéré ces considérations fondées sur ce que l'on peut appeler le « choc des contrastes ». Au cœur de l'opposition sud-ouest et sud-est, l'on a :

A côté des plages oubliées du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, il y a les plages connues et dont on se souvient, du sud-est. Tandis que, les plages du sud-ouest sont dites perdues, celles du sud-est de la Côte d'Ivoire sont considérées comme retrouvées, conquises et accueillantes.

A l'opposé des merveilles des plages abandonnées du sud-ouest, il y a les merveilles des plages fréquentées et visitées du sud-est de la Côte d'Ivoire.

Alors que les plages du sud-ouest de la Côte d'Ivoire sont dites désertes ou abandonnées, celles du sud-est sont occupées, organisées et structurées.

A côté des plages considérées comme « pauvres », sans profit immédiat au sens commercial du terme parce que non exploitées du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, l'on a les plages exploitées, rentabilisées et achalandées du sud-est. A l'opposé des plages sans mouvement et supposées « mortes » du point de vue socioculturel du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, il y a les plages recréées ou revitalisées du sud-est. Tandis que les plages du sud-ouest sont dites « brutes » et « sauvages », celles du sud-est de la Côte d'Ivoire sont aménagées, humanisées ou apprivoisées ; A côté des plages sans vie humaine et inanimées du point de vue socioculturel du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, l'on a les plages animées et mouvementées « socioculturellement » du sud-est du pays. Les plages du sud-est présentent un visage reluisant et prometteur.

Ce qui ressort comme conclusion de cette comparaison, les plages du sud-ouest devraient prendre l'exemple sur celles du sud-est en élaborant des plans d'aménagement. Cela permet une bonne visibilité et engagent la concurrence avec les autres plages du pays. Cependant, les plages citées en exemple sont-elles exemptes de difficultés ?

2.3.5. Difficultés relatives à la gestion des entreprises balnéaires de la Côte d'Ivoire

Plusieurs difficultés et contraintes apparaissent dans la gestion de l'exploitation des plages en Côte d'Ivoire, tant à l'espace du « Bon Coin », de « Bassam-Azuretti » qu'à celui de « sud-ouest ». L'on revelera, d'une part, les difficultés endogènes et de l'autre, les difficultés exogènes.

¹¹ Fraternité-Matin n°15641 des 28 et 29 janvier 2017, pp.14-15. Ce reportage fait allusion aux plages de Grand-Lahou, Grand-Béréby, Sassandra, Monogaga, Tabou...non encore exploitées, à l'exception de la baie des sirènes et de San-Pedro.

2.3.5.1. Difficultés endogènes

Les difficultés endogènes relèvent des entreprises elles-mêmes. La première des difficultés identifiée est liée à l'incapacité des gestionnaires à établir des statistiques sur les effectifs des usagers. Toutes les structures, à l'exception, des réceptifs hôteliers, ne sont pas capables de fournir le nombre d'usagers qui les fréquentent, puisqu'elles n'établissent pas de listes. C'est une grande faiblesse dans leur gestion encore approximative et informelle. En l'absence des fondateurs, les gestionnaires présents sont incapables de renseigner les informations qui sont recherchées sur les dates de création, les recettes perçues...Quand l'on a cherché à savoir les périodes fastes où sont opérées les bonnes recettes, nos interlocuteurs nous ont presque unanimement parlé de « chance ». Autrement, c'est une question de fatalité. Le jour où la chance vous sourit, vous pouvez enregistrer de bonnes recettes ; par contre le jour où vous n'avez pas de la chance, vous pouvez même accueillir de nombreux usagers et ne pas percevoir des recettes importantes, puisqu'accueillir de nombreux usagers n'est pas synonyme de recettes substantielles. Les usagers pouvant aller dans les structures avec une partie de leurs produits de consommation et n'acquérir l'autre partie que de façon symbolique. En conséquence, les gestionnaires peuvent ne pas être en mesure, soit par ignorance notoire parce que n'établissant pas de comptabilité systématique, soit par le souci du secret professionnel, de vous renseigner sur les recettes perçues.

Egalement, on note l'absence d'une organisation syndicale propre. Les structures qui opèrent sur les plages du sud-est du pays ne sont pas organisées à leur propre niveau. Si celles de « Bassam-Azuretti » prétendent appartenir à l'association des hôteliers et restaurateurs de Côte d'Ivoire (HOREST), celles du « Bon Coin » ont cru en décembre 2016, néanmoins, désigner un responsable à leur tête. Elles ne se soucient d'appartenir à une organisation propre et solide susceptible de prendre en main leurs problèmes de tracasseries administratives et fiscales, de sécurité, de secourisme et de sauvetage.

Par ailleurs, il faut mentionner l'absence d'un système de sécurité, de secourisme et de sauvetage. Face aux menaces multiples que représentent la mer et le terrorisme, ces structures de loisir devraient disposer d'un système de sécurité, de secourisme et de sauvetage en vue de la protection des usagers des plages. Mais tel n'est pas le cas, livrant ainsi leurs clients à leur sort en cas de danger comme ce fut en 2007¹² avec les nombreuses noyades enregistrées sur les plages de Grand-Bassam. Pour la période 2016-2017, la police fait état de près de cent soixante-sept (167) morts sur les plages d'Abidjan et ses banlieues¹³. Ce qui a fait prendre par les autorités

¹² Ces cas de noyades avaient été relayés dans les quotidiens Inter n°2332 et Fraternité-Matin n°12889 d'octobre 2007, faisant état de près de quinze (15) personnes disparus, in Akroman Daniel, l'animation socioculturelle dans le contexte de la Côte d'Ivoire... Thèse unique de doctorat, Université FHB, 2010, pp. 506-509.

¹³ Alakagni Hala : Sécurisation des plages, lutte contre les noyades...le gouvernement annonce des mesures fortes, in Fraternité-Matin n°15706 du 14 avril 2017, p.8

compétentes¹⁴ des mesures ponctuelles afin d'éviter les cascades de noyades pendant les festivités de Pâques 2017.

Pour remédier à cette situation, avait été créée l'ONG « Pingouin »¹⁵ qui avait suscité beaucoup d'espérance ; mais celle-ci a dû cesser ses activités, faute de financement.

2.3.5.2. Difficultés exogènes

Les difficultés et contraintes exogènes sont celles qui, de l'extérieur font subir des préjudices aux structures de loisir sur les plages. A ce titre, on note l'absence d'un mécanisme de régulation institutionnelle. Les mairies auraient dû créer des structures de suivi, de surveillance et d'entretien des plages en vue de les sécuriser et de les rendre propres et agréables. Les politiques étatiques de salubrité n'ont pas encore atteint les plages, lieux touristiques par excellence. Il existe même des structures comme la Direction des Affaires Maritimes¹⁶, le Comité de l'Action de l'Etat en Mer¹⁷, qui auraient dû épauler les mairies dans cette tâche ; mais elles non plus, n'interviennent guère, attendant les périodes de fête pour tenir des discours et des décomptes macabres relativement aux noyades sur les plages. Or, le vieil adage connu, ne dit-il pas « qu'il vaut mieux prévenir que guérir ». En clair, aucune structure officielle, ni endogène ne prend en charge les actions devant favoriser un minimum de sérénité ou de protection de ces sites. Les mairies et les Affaires Maritimes ne se contentant que de prélever les taxes et les impôts.

La pression fiscale est à déplorer. La seule action que les mairies entreprennent en direction des entreprises balnéaires, réside dans le prélèvement des taxes et des impôts. L'enquête a révélé que si les entreprises de « bon coin » ne se plaignent pas de payer près de quatre cent mille francs (400.000 F) par an, celles du « Bassam-Azuretti » elles, grognent à cause de la pression fiscale, avec près de quatre services étatiques¹⁸ les harcelant en payant près de neuf cent mille francs (900.000 F) CFA par année et par entreprise. Il faut adjoindre les conditions pécuniaires d'autorisation de fréquentation des plages.

Comme solution aux déferlements de jeunes sur les plages de Grand-Bassam avec pour conséquence les nombreuses noyades, les mairies avaient résolu d'imposer des taxes aux groupes qui fréquentent ces plages. Ainsi, de cinq cent francs (500 F) par personne par le passé, les conditions pécuniaires d'autorisation sont passées à mille trois cent francs (1.300 f). Ce qui

¹⁴ Tanoh Raphaël : Sécurisation des plages, en 2016-2017, la police signale cent soixante-sept (167) morts par noyades in Nord-Sud quotidien n°3525 du 14 avril 2017, p.10

¹⁵ Ces autorités sont : le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité, la Direction des Affaires Portuaires et Maritimes, le Comité de l'Action de l'Etat en mer, ainsi que les Mairies des communes abritant des plages.

¹⁶ Les services des Affaires Maritimes et portuaires interviennent sur l'Espace « Bon Coin » pour prélever des taxes, sans rien proposer aux opérateurs, même si cette fonction revient de prime abord aux Mairies.

¹⁷ Une structure plus spécialisée et technique existe et qui devrait être plus opérationnelle ; les structures créées, manquent souvent de moyens financiers pour plus de visibilité et d'efficacité.

¹⁸ Ces quatre (04) services sont : la Mairie de Port-Bouët, la Direction des Affaires Portuaires et Maritimes, la Direction Générale des Impôts, ODP (Occupation du Domaine Public).

constitue un frein, empêchant de nombreuses personnes d'avoir accès aux plages et un manque à gagner pour les entreprises.

L'une des graves difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises de Grand-Bassam, est sans conteste, constituée par les conséquences négatives de l'attaque terroriste du 13 mars 2016. Cette attaque restera à jamais gravée dans la mémoire des opérateurs de cet espace. En effet, depuis cette attaque, ce n'est plus la grande affluence, les usagers se font attendre, car ayant encore peur d'une éventuelle descente djihadiste meurtrière et funeste.

Nous assistons donc à un ralentissement de la fréquentation des plages et partant des retombées financières pour les sociétés exportatrices. Pour le Président de l'association des hôteliers et restaurateurs de Grand-Bassam, « il faut créer des loisirs supplémentaires pour attirer une nouvelle gamme de clientèle, afin d'empêcher les clients d'aller ailleurs et préserver l'image de la destination Grand-Bassam ».¹⁹

CONCLUSION

L'on a fait une étude analytique et comparative entre l'exploitation des plages du « Bon Coin » et celles de « Bassam-Azuretti » d'une part, et entre les plages du Sud-ouest et du Sud-est de la Côte d'Ivoire, d'autre part. Cette étude se veut une exploration des loisirs des Ivoiriens sur les plages. Elle a indiqué que désormais l'aménagement et l'exploitation des parties des plages ivoiriennes à des fins lucratives et ludiques sont le fait d'Ivoiriens et d'Africains. Le monopole des expatriés a été brisé et a permis aux Ivoiriens de s'y investir par la création d'espaces de loisirs multiformes selon leurs moyens et stratégies propres.

Les plages en Côte d'Ivoire ne sont plus des objets de luxe, de consommation ou de culture élitiste. La confirmation de l'hypothèse par la création d'entreprises balnéaires pouvant avantageusement être gérées par les Ivoiriens d'une part et d'exploitation ludique offrant des loisirs multiples auxquels les Ivoiriens peuvent s'adonner d'autre part. L'objectif est atteint car la recherche a montré que les plages du sud-est de la Côte d'Ivoire dans leur grande majorité sont aménagées, animées, rentabilisées et achalandées ; alors que celles du sud-ouest ne le sont pas encore.

Les promoteurs des plages du Sud-Est doivent poursuivre l'adaptation et la modernisation de leur entreprise par la tenue de liste des usagers de comptabilité, la création d'un syndicat ou d'un collectif propre susceptible de prendre en charge la résolution des différentes difficultés et la mise en place de mesure de sécurité, de secourisme et de salubrité.

Pour les plages du sud-ouest, que les efforts soient conjugués par les Ministères en charge du Tourisme, de la Culture, des Collectivités territoriales, les opérateurs économiques, ainsi que les populations du sud-ouest pour faire de leurs plages, non plus des « merveilles abandonnées et

¹⁹ GUEU EDISON ; Attentat “djihadiste” du 13 mars 2016, un an après, Bassam tente d'oublier, in Fraternité-Matin n°15676 du 13 mars 2017, p.2¹⁹

oubliées » pour reprendre les expressions de M. Bledson (2017), mais des merveilles attrayantes et profitables à tous.

BIBLIOGRAPHIE

- AKROMAN A.D. (2010) : *l'Animation socioculturelle dans le contexte de la Côte d'Ivoire, Prégnace et rôle dans l'éducation extrascolaire et l'épanouissement des populations ivoiriennes*, Thèse de doctorat unique, UFHB, Abidjan, 680 p
- ALAKAGNI H. (2017) : « Sécurisation des plages, lutte contre les noyades, le gouvernement annonce des mesures fortes », in *Fraternité-Matin* n°15716 du 14 avril 2017, 32 p
- BESNARD P. (1978) : *l'Animation socioculturelle* ; Paris PUF, 127p
- BESNARD P. (1980) : *l'animateur socioculturel : fonctions, formation, profession* ; Paris, ESF 209p
- BLEDSOON M. : « Sassandra, ses plages perdues, ses sites touristiques, ses merveilles abandonnées », in *Fraternité-Matin* n°15641 des 28 et 29 janvier 2017, 32 p
- BORGIA K. (2017) : « un nouveau concept en vogue à Assinie, la plage prise d'assaut », *In la Tribune de l'économie* n°383 du 03 Juillet 2017, 16p
- DUMAZEDIER J. (1972) : *Vers une civilisation du loisir* ? Paris, Points, 209 p.
- GOVAERTS F. (2013) : *Loisir des femmes et temps libre*, Bruxelles : Edition de l'institut de sociologie, 312 p
- FOURASTE J. (1970) : *Des loisirs pour quoi faire* ? Paris, Las PASMAN, 144 p
- SUE R. (1978) : *Pour une démocratie culturelle de la culture au loisir*, Université de Paris II, Paris, 201p
- SUE R. (1982) : *Vers une société de temps libre*, Paris, PUF, 108p
- SUE R .(1993) : *Le loisir*, Paris, PUF (Que sais-je n°1871), 127 p
- TANOH R. (2017) : « Sécurisation des plages en 2016-2017 : la police signale 167 morts par noyades », in *Nord-Sud Quotidien* n°3525 du 14 avril 2017, 12 p

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 26-38

**ANTHROPONOMASTIQUE N'KONGO BOKO :
TYPOLOGIE, ATTRIBUTION ET IMPACT**

Aimée Noëlle Gomas
Université Marien Ngouabi (Congo)
gomasaim@gmail.com

RESUME

Le nom, c'est le moi social qui fait corps avec le moi physique dans une espèce de mariage psychophysique pouvant se traduire en acte positif ou négatif. Partant de l'antiquité Egypto-nubienne, en passant par le Kongo dia Ntotela jusqu'à nos jours, l'exercice d'attribution des noms lors des naissances a toujours fait l'objet d'une attention particulière dans les structures familiales N'kongo Boko (sous-groupe ethnique Kongo du département du Pool). Notre étude a pour but de montrer l'importance de l'anthroponyme chez les N'kongo Boko en y établissant son influence sur la vie du porteur. Pour traiter la problématique portant sur la place des noms dans la vie du porteur, deux techniques d'analyses qualitatives ont été utilisées : l'approche onomastique anthroponymique défini par Rigolot et de l'approche psychocritique de Charles Mauron. Nous allons premièrement aborder la typologie et l'attribution anthroponymique N'kongo Boko pour comprendre les types de noms qui y existent, le choix et les motivations anthroponymiques qui s'y font. Ensuite, nous allons analyser l'impact des noms sur la vie du porteur.

Mots clés : nom, typologie anthroponymique, attribution et impact du nom, kongo.

**ANTHROPONOMASTICS OF KONGO BOKO : TYPOLOGY, ATTRIBUTION
AND IMPACT**

Abstract

The name is the social self which forms a body with the physical self in a kind of psychophysical marriage that can be translated into a positive or negative act. From Egyptian-Nubian antiquity, passing through Kongo dia Ntotila said also kingdom of Congo to the present day, the exercise of assigning names during births has always been subject of particular attention in N'kongo Boko family structures (subgroup ethnic group from the department of Pool). Our study aims to show the importance of anthroponym among the N'kongo Boko by establishing its influence on the life of the wearer. To address the issue of the place of names in the life of the wearer, two qualitative analysis techniques were used : the anthroponymic onomastic approach defined by Rigolot and psychocritical approach of Charles Mauron. We will first approach the typology and anthroponymic attribution N'kongo Boko to understand the types of names that exist there, the choice and the anthroponymic motivations that are made there. Next, we will analyze the impact of names on the wearer's life.

Keywords : name, anthroponymic typology, attribution and impact of the name, kongo

INTRODUCTION

Le nom, c'est le moi social qui fait corps avec le moi physique dans une espèce de mariage psychophysique pouvant se traduire en acte positif ou négatif. Partant de l'antiquité Egypto-nubienne, en passant par le Kongo dia Ntotela jusqu'à nos jours, l'exercice d'attribution des noms lors des naissances a toujours fait l'objet d'une attention particulière dans les structures familiales N'kongo Boko (peuple du département du Pool). La thématique portant sur l'Anthroponomastique est intéressant à plus d'un titre, son intérêt scientifique repose sur le fait qu'il se veut une contribution à la problématique traitant de la question de la place des noms dans la vie du porteur. Des lectures faites, plusieurs travaux scientifiques ont été effectués sur le sujet anthroponymique : un numéro thématique des Cahiers de Littérature Orale examinant de façon perspicace le sujet statuant sur «Des noms et des personnes » (2006), Jacques Fédry à son tour, dans « Le nom, c'est l'homme» (2009), met en exergue la portée et la signification du nom propre attribué à un individu. La thèse de Lay Tshiala (2011) sur la dynamique des anthroponymes chez les Ding de la République démocratique du Congo (1885-1960), nous éclaire sur tout le système de fonctionnement des noms propres conférés à un individu. Et récemment Heldrine. C. Kiyaboula Kabou dans « la signification des noms Kongo et leurs impacts sur la vie de l'enfant » (2017), procède à une analyse des noms Lari, en établissant son influence sur le porteur. Quant à nous, l'objectif de ce travail est de montrer l'importance de l'anthroponyme en y établissant son influence sur la vie du porteur. Alors pour atteindre l'objectif fixé, nous nous sommes posé les questions suivantes : Quel est l'impact de l'anthroponyme sur la vie du porteur ? Comment se fait le choix d'un nom à la naissance d'un enfant et quelles sont les motivations de la nomination? Quelle est la typologie anthroponymique dans ce groupe ethnique? De quelle manière les noms influencent-ils leurs porteurs ?

C'est dans cette perspective que notre travail de recherche scientifique s'inscrit. Les méthodes et techniques utilisées pour la collecte des données sont les méthodes de recherche qualitative. Il est pertinemment question de deux outils de collecte de données à savoir : l'observation participante et les entretiens centrés. D'entrée de jeu, nous avons fait le choix d'une technique dont se sert couramment l'anthropologue culturel qui est : l'observation participante. (M.-A. Tremblay, 1968, p340). Cette technique nous a permis de déterminer et de comprendre l'impact qu'un nom N'kongo Boko peut avoir sur le porteur. Pour ce, nous avons effectué à la fin du premier semestre de l'année 2020, l'observation participante et les entretiens centrés sur une durée d'environ deux semaines et cinq (5) jours. C'est en République du Congo, dans le département du Pool, district de Boko que nous avons décidé de faire les entrevues centrées sur un échantillon de cinquante-quatre N'kongo Boko répartis en trois sous-groupes : neuf (9) Kongo *Ntatu* (Kongo riverain), trente-deux (32) Kongo *Nseke* (Kongo continentaux), treize (13) *Bisibanda*. Enfin, deux techniques d'analyses qualitatives ont été utilisées dans le traitement des données recueillies. D'une part, l'approche ethnolinguistique, une méthode d'analyse descriptive qui se définit comme « l'étude du message linguistique en liaison avec l'ensemble des circonstances de la communication » (Poitier : 1970 :3-11). L'intérêt de cette méthode analytique est de prendre en compte l'ethnie N'kongo Boko en s'appuyant sur la sémantique de la langue

inhérente à celle-ci et leurs impacts en tant que signe linguistique (signifié) sur le référent auquel le nom peut être rapporté et référé. D'autre part, nous avons fait usage de l'approche psychocritique qui se veut être l'étude de l'inconscient dans le comportement humain, notons que la critique a pour tâche d'expliquer, dans sa forme et son contenu un texte. A notre sens, le nom est un texte allocutif. Charles Mauron (1963 : 9) stipule que « la psychocritique travaille sur le texte et sur les mots des textes ». A cet effet, la psychocritique de Charles Mauron se veut donc une méthode d'analyse littéraire et scientifique basée sur la psychanalyse de Freud. L'intérêt de cette étude est donc de voir à partir de l'outil psychanalytique comment le nom influe sur le porteur.

Nous allons premièrement aborder la typologie et l'attribution anthroponymique des N'kongo Boko afin de comprendre les types de noms que portent ce peuple, le choix et les motivations qui animent l'attribution de noms. Enfin, nous allons analyser l'impact des noms sur la vie du porteur pour répondre à notre problématique.

1. Typologie et attribution anthroponymique (N'kongo Boko)

En général, les africains et spécifiquement les N'kongo Boko accordent une importance de grande envergure à l'imposition du nom d'un être « humain » tant il est vrai que nommer le nouveau-né est un moment rassemblant les deux familles (paternelles et maternelles) et fait appel à un rite de naissance durant l'évènement. Nommer un être humain tel un enfant, obéi à une logique bien définie et préétablie par la tradition. A cet effet, il importe de dresser la typologie des noms N'kongo et établir les procédés d'attribution. Nous pouvons classifier ces noms suivant leur catégorisation traditionnelle. Les noms de naissance peuvent être regroupés en cinq catégories : les noms de renaissance, les noms de circonstances, les noms patronymiques ou matronymiques, les noms-messages et les noms liés à la consolidation d'une relation amicale.

1.1. Les noms de renaissance ou noms reprenant celui d'un ancêtre

Ce type d'anthroponyme N'kongo répond à quelques exigences bien précises. En effet, pour faire porter à un nouveau-né le nom d'un ancêtre, il faut s'assurer que cet ancêtre n'ait pas eu une malformation quelconque lors de son vivant ou qu'il ait été une personne de bonne foi avec des qualités de grande valeur. Ce genre anthroponymique peut concerner les noms de grand-père, de grand-mère, de l'oncle, de l'un des géniteurs des parents de l'enfant ou d'un ami du père. Dans la plupart des cas, le porteur du nom de l'ancêtre défunt avait presque les mêmes caractéristiques avec celui-ci lorsque l'on faisait des comparaisons du point de vue du comportement et de l'éthique. C'est ce qui explique le choix de ce type de noms. Il nous apparaît selon les témoignages reçus, qu'un enfant qui porte le nom d'un ancêtre défunt élevé en dignité comme *Watuumbu* possède inéluctablement les mêmes traits psychologiques, physiologiques et les mêmes avantages sociaux que ce dernier a eu lors de son vivant.

Les noms d'ancêtres ne s'attribuent pas fortuitement, tout est lié au destin car ce n'est pas quiconque qui porte ledit nom. Il arrive parfois que l'ancêtre défunt veuille se réincarner dans le corps du nouveau-né ; il apparaît dans les songes de l'un des parents de ce dernier pour lui confier le but essentiel de sa réincarnation. Il appartenait au *nganga* de décoder le message de

l'ancêtre défunt. A titre d'illustration, l'un de nos enquêtés kongo-nseke (sous-groupe ethnique N'kongo Boko), rapporte qu'il y avait à Boko village, *Nkenge* (protectrice), un ancêtre (défunte) du clan *kikuimba dia mbakala*, qui se révéla à un *nganga* (prêtre traditionnel), en l'avisant qu'elle se réincarnera dans l'optique de consoler *Mpolo* (message), sa fille attristée et esseulée qui se trouve en état de gestation. Evidemment, dès la naissance du nouveau-né, l'on remarque une véritable ressemblance physionomique avec l'ancêtre en question. Nous constatons qu'il n'est pas aussi rare de percevoir au sein des familles, un nouveau-né qui ressemble textuellement à un ancêtre vivant ou défunt. Mutatis mutandis, ce caractère physionomique de l'ancêtre avec le nouveau-né s'inscrit quasiment dans l'ordre de la réincarnation. Toutefois, le nom de l'ancêtre (défunct) conféré au nouveau-né parle énormément dans la vie du porteur.

1.2. Les noms de circonstance

L'attribution de noms obéit à une norme ancestrale préétablie par la tradition africaine en général et kongo en particulier. Cette norme stipule que l'attribution des noms doit se faire selon la circonstance de naissance. Pour ce, il convient de présenter les noms qui obéissent à cette attribution de fait, en les catégorisant comme-ci: les noms de naissance liés aux circonstances malheureuses ou heureuses et les noms liés à la naissance des jumeaux et autres. Voici quelques cas de figure :

- Catégorie de noms de naissance liés aux circonstances malheureuse et/ou heureuse

Dans le cas de figure suivant, le père nommé *Bamona Lusalusu* (*Bamona* : ils ont vu ; *Lusalusu* : l'aide) n'est pas obligé de donner son nom à ses enfants mais chaque enfant est nommé selon la circonstance de sa naissance.

- *Nzomambu* (1^{er} enfant) : (*Nzo* : maison ; *Mambu* : problèmes, ce nom composé *Nzomambu* veut dire une maison à problème)

Nzomambu est un nom qui traduit les problèmes que traverse le couple. L'enfant qui naît pendant cette période hérite de ce nom de circonstance.

- *Ntudi* (2^{em} enfant) : (*Ntudi* : un cœur anxieux)

Ntudi est donné au deuxième enfant parce que le foyer devenait un calvaire c'est-à-dire qu'il y avait des crises dans le couple qui, à tant soit peu troublé le cœur de l'un des partenaires.

- *Luvivirila* (3^{em} enfant) : (*Luvivirila* mot Kongo, issu du verbe *kuvivirila* qui signifie perséverer)

Le troisième enfant est nommé *Luvivirila* à cause de la persévérence de la mère face à tous les problèmes qui secouent le foyer. Malgré toutes les situations fréquentes dans le foyer, elle décide de supporter.

- *Luzingu* (4^{em} enfant) : (*Luzingu* : la vie)

Après avoir persévétré ou supporté toutes les souffrances endurées dans le couple, la mère célèbre la vie et le quatrième enfant né de cette union sera nommé *Luzingu*.

- *Nsamina* (5^{em} enfant) : (*Nsamina* : le jaillissement de la lumière)

Lorsque la mère surmonte tous les problèmes et vit dans une ambiance de paix et de gaieté dans sa maison, le nouveau-né peut alors être nommé *Nsamina* : la mère célèbre la vie et s'exclame !

- **Catégorie de noms de naissance liés à la naissance des jumeaux**

La naissance à caractère gémellaire constitue un évènement majeur dans l'existence des parents (gémellaires) et dans la communauté. Le genre de nom que l'on donne aux jumeaux (*mapasa*) et à ceux qui viennent après eux, se présente comme suit :

- Banzuzi est le premier-né
- Bantsimba, le deuxième-né.
- Milandu, le troisième-né
- Lukombo, le quatrième-né

D'entrée de jeu, il nous est important de préciser que ces noms sont mixtes c'est-à-dire qu'ils s'appliquent aux filles et garçons. Aussi, les deux derniers noms (Milandu et Lukombo) ne sont pas forcément des noms de jumeaux mais les types de noms qui sont donnés à ceux qui naissent après les jumeaux (Banzuzi et Bantsimba).

- **Catégorie de noms de naissance liés à la naissance des jumeaux**

Au cas où les parents gémellaires ont à nouveau des jumeaux, cette fois-ci la typologie anthroponymique est :

- Bikoyi est le premier-né
- Munkala, le deuxième-né

La naissance de jumeaux confère aux parents et à leurs aînés, un nouveau nom. Le père et la mère sont nommés : tâ ngûdi et mâ ngûdi. Les aînés des jumeaux sont à leur tour nommés : yaya dia mapàsà (appellation générique).

- **Catégorie de noms de naissance liés à une circonstance d'accouchement**

Ici, il s'agit d'un accouchement assez remarquable qui, prédispose le nouveau-né à un type de nom déjà préétabli. Dans cette circonstance de naissance, le nouveau-né sort par les pieds et non par la tête comme il est de coutume. Le déroulé de cette naissance fait que l'enfant porte le nom qui répond à son contexte de naissance. *Musuunda* et/ou *Suunda* est donc le type de nom que la tradition a prévu pour le nouveau-né.

- **Catégorie de noms de naissance liés aux circonstances malheureuses et heureuses**

Cette circonstance de nomination d'un nouveau-né dans la tradition N'kongo Boko tient vraiment compte d'un évènement heureux ou malheureux. Car en fait, le nom dit l'histoire des parents et/ou nous aide à lire les événements de la vie des proches. C'est le cas de l'anthroponyme *Bakouma* qui est le plus souvent donné lorsqu'il y a un problème d'adultère ou d'infidélité dans

un foyer. Le nouveau-né issu de ce foyer adultère portera le nom de *Bakouma* qui, en effet rappelle la situation d'infidélité ou d'adultère vécu par ses parents. L'enfant peut aussi être nommé *Matimuna* au cas où sa mère a été maltraitée lors de sa grossesse par le père. *Yenge* est attribué à un enfant dont la naissance apporte la quiétude, l'honneur et bonheur dans le ménage. Il peut s'agir d'un couple qui essuyait des injures ou des moqueries à cause de leur état de stérilité, *kisita*. Dès que l'enfant naît, les parents tel le père, le nomme *Yenge* (joie, satisfaction, bonheur...). Le nom est le microprocesseur qui définit l'individu dans toute sa forme et sa profondeur. Paul Beauchamp (1971 : 21) déclare : « Le nom est le souvenir de l'acte historique par lequel je suis devenu homme en étant reconnu ». L'auteur, nous éclaire sur la portée du nom car il est pour l'homme, ce qui est le disque-dur à l'ordinateur.

- Catégorie de noms de naissance liés aux circonstances de maladie

Cette circonstance de nomination d'un nouveau-né dans la tradition N'kongo Boko tient compte du genre et/ou d'un cas de maladie. En effet, il y a des noms de naissance quasiment réservés aux femmes et qui sont fortement liés à une circonstance donnée. Il s'agit par exemple : *Nzinga*, *Kenge*, *Mpolo*, *Mutinu*, *Wuumba*, *Nsende*, etc.

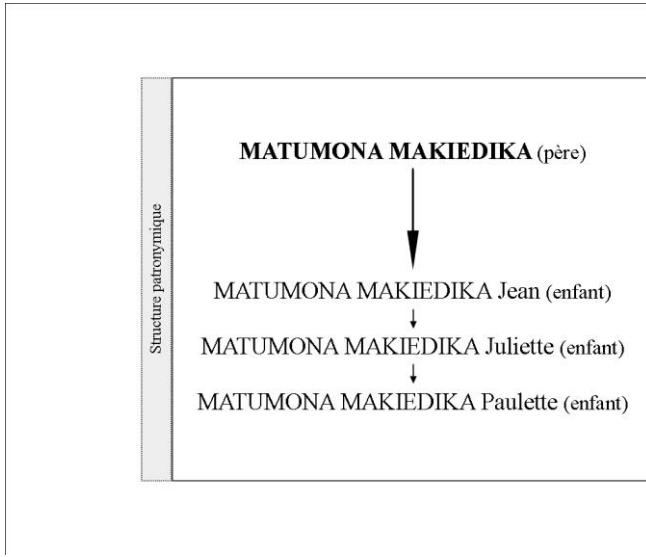
- Issu du verbe Kongo *Kuzingama* (s'enrouler), *Nzinga* est un nom que le parent attribue au nouveau-né de sexe féminin ; il veut dire la protectrice de la maison ou du foyer. Ce nom fait aussi référence à la créatrice et génitrice du clan *Nzinga*, d'où sortait le chef suprême du Kongo dia Ntotela dit Royaume Kongo.
- *Kenge* vient du verbe *Kukenga*, protéger. Il signifie la gardienne du temple, de la maison ou du foyer. Ces deux noms féminins *Nzinga* et *Kenge* oscillent presque dans le même sens.
- *Mpolo* est donné à un enfant de sexe féminin. C'est un nom qui se donne après une palabre qui a eu lieu dans la famille. Sa signification anthroponymique est : message ou pourparler.
- *Mutinu* est catégoriquement donné à un enfant de sexe féminin dont la mère a été habitée pendant sa grossesse par un esprit quelconque qu'elle a contracté soit dans une veillée mortuaire ou pendant une cérémonie de danse initiatique etc.

Wuumba et *Nsende* sont des noms de genre féminin qui sont donnés aux nouveau-nés et dont la mère a été atteinte de cette maladie dite *Wuumba* et/ou *Nsende* en Kongo. Pour ce qui est du *Nsende*, cette maladie se manifeste par des picotements sévères au niveau des viscères chez la femme. Quant au *Wuumba*, c'est une maladie qui empêche la femme de garder la grossesse jusqu'à terme c'est-à-dire qu'elle fait des fausse-couche. Ces deux maladies (*Wuumba* et *Nsende*) ne peuvent-être soignées que par des femmes qui en ont souffert. La tradition veut que celle qui en a souffert porte le nom de cette maladie puisqu'elle en est même la thérapeute.

1.3. Les noms patronymiques et matronymiques

Dans l'univers N'kongo Boko comme dans plusieurs sociétés traditionnelles africaines, le phénomène patronymique et matronymique a interféré la société traditionnelle par le canal de la

colonisation qui a tout déstructuré pour restructurer. C'est dans cette optique que le patronyme est devenu le type anthroponymique le plus imposant et le plus attribué dans la communauté au regard des noms de renaissance, des noms de circonstances, des noms-messages et des noms liés à une relation amicale solide. Jadis, les matronymes et patronymes ne servaient qu'à honorer un parent. Le patronyme est à la fois un nom propre et un nom de famille que l'enfant reçoit dès sa naissance pour perpétuer le nom de lignée familiale. La transmission du patronyme peut aussi être considérée comme un hommage que l'on rend au père. Le système patronymique a subsumé tous les types de nom de naissance. Ce système se présente selon le schéma suivant :



Le matronyme est le nom de famille transmis par la mère. Ce type de nom est plus souvent donné au nouveau-né de sexe féminin dans le but d'honorer un parent vivant ou décédé et aussi pour la reconnaissance d'un enfant dont la grossesse n'a jamais été reconnue. Il n'existe pas vraiment de grande différence typologique entre le matronyme et le patronyme du point de vue morphosyntaxique.

1.4. Les noms messages

Le nom « Nkù : mbù » en langue Kongo, n'est pas seulement un objet de désignation quelconque mais il nous paraît aussi comme un support multifonctionnel dont le but est d'exprimer ou de véhiculer des messages à l'endroit d'un tiers ou de son entourage. Pour corroborer nos propos, Louis Maurice (cité par Ntahombaye, 1983 : 257) déclare: « le nom est le support matériel d'un message transmis par les parents ou par un autre donneur, à l'adresse d'un tiers : l'enfant lui-même [...] Le message peut aussi être social et adressé au voisin, à l'épouse, à la famille alliée, aux chefs traditionnels, etc. ». Cette citation vient à point nommée, nous éclairer sur les noms messages : leur typologie et fonctionnalité.

1.4.1. Les noms messages adressés à l'entourage familial ou rural

Ce type d'anthroponyme allocutif était destiné à véhiculer une critique, un mécontentement ou une désapprobation sans toutefois vouloir susciter des moments conflictuels au sein de la famille ou de la communauté. Selon les témoignages que nous avons reçus, il nous a été révélé que le

nom constitue l'espace-temps d'un dialogisme reposant sur la « réplique ». Pour ce, il apparaît que si les parents sont frappés par plusieurs cas de décès de leurs enfants ; ceux-ci donneront à l'enfant qui survit le nom, *Nzo-lufwa* (*Nzo* : maison ; *lufwa* : la mort). Ils attribuent ce nom à ce dernier lorsqu'il échappe à cette tragédie. Lorsqu'il grandit, celui-ci donnera à son enfant un nom dialogique qui peut être *Nzo-nzambi* (*Nzo* : maison ; *Nzambi* : Dieu). Ce nom traduit un espace-temps habité par la vie puisque Dieu est l'expression de la vie c'est-à-dire de l'espoir, du bonheur et du progrès. Il s'agit-là, d'un nom message mettant en exergue une situation malheureuse qui se transforme par la suite en situation heureuse. Dans le cadre des noms messages adressés à la communauté, nous avons quelques cas de figure :

- *Ngambulu ya Sangi ya Mina Bantu* (*Ngambulu* : Lion | *Ya sangi* : de la jungle | *Ya mina* : qui avala | *Bantu* : les gens ou les Hommes), est le type de nom composé que les parents peuvent donner à un nouveau-né de sexe masculin. En fait, à Boko, il y avait une période où les enfants n'atteignaient pas l'âge de 10 ans à cause de la mort précoce qui sévissait dans toute la communauté. Pour répondre aux esprits maléfiques manipulés par les sorciers, les parents donnaient ce nom composé pour véhiculer un message fort à l'endroit de tous ceux qui pouvaient oser s'attaquer à leur enfant. *Ngambulu ya Sangi ya Mina Bantu* (le lion de la jungle qui dévora les hommes) à un dénoté second et c'est la force, l'invincibilité et la puissance.
- *Nsoni za buta nsi* (*Nsoni* : honte ; *buta* : accoucha ; *nsi* : pays): Ce nom message est riche de sens et de profondeur du fait de son caractère éthique et morale. Ce nom s'adresse à la communauté dans une perspective de moraliser. Les parents peuvent donner ce nom au nouveau-né par rapport à plusieurs situations qui prévalent. Comme l'indique d'emblée littérairement ce nom en français : « c'est la pudeur qui a construit un pays ».

1.4.2. Les noms messages adressés aux divinités ou esprits

Cette catégorie de nom véhicule un message divinatoire. Car en fait, il peut s'agir d'une dédicace, d'un remerciement à l'endroit d'une divinité pour avoir permis la naissance de l'enfant ou de lui confier à la protection des esprits. *Nkonzi* est le nom qu'un parent peut donner à un enfant dont la grossesse fait l'objet de plusieurs attaques maléfiques. Pour ériger une barrière mystique contre ces esprits mauvais ; les deux conjoints se tournent vers cet esprit revanchard, qui s'attaque à tous ceux qui commettent des forfaits. Pour remercier cet esprit dit « *Nkonzi* » pour son rôle protecteur et revanchard, les deux conjoints dédicacent leur enfant à la divinité, en le nommant *Nkonzi*. L'anthroponyme *Matondo* peut être donné à un nouveau-né dont l'accouchement a été un calvaire pour la mère. Par conséquent, pour remercier directement le Dieu Tout-puissant (*Nzambi a Mpungu*) pour ce présent, la mère l'appelle « merci » (*matondo*). Une femme qui a enduré des attaques mystiques pendant toute sa période de gestation nommera son enfant : « *Ndumbukulu ou Lukeba* » qui signifie une mise en garde faite aux détracteurs ou à tous ceux qui en veulent à la vie de cet enfant. Ce nom porte non seulement un message d'avertissement mais aussi l'esprit de la divinité donc tout ce qu'il faut pour protéger le nouveau-né. L'attribution de ces noms

messages fait l'objet des cérémonies ritualisées puisqu'il y a toute une philosophie derrière l'anthroponyme N'kongo Boko.

1.4.3. Les noms liés à la consolidation d'une relation amicale

Ce type de noms était beaucoup courant dans l'ensemble du groupe ethnique kongo. Il s'inscrivait dans bien plus de situations malheureuses (la stérilité ou le décès...). Lorsqu'un homme perdait un ami intime stérile de son vivant, il donnait à un de ses enfants (garçon) le nom de l'ami-défunt. Cette façon d'attribuer les noms a fait que nous ayons des noms typiquement *Suundi, Yombe, Beembe, Doondo, Kamba, Vili...* se retrouvant chez les *N'kongo Boko* et vice versa. Pour plus de pragmatisme, nous rencontrons le nom *Ngoma* (tamtam) ou *Kiminu* (foi, joie...) dans la majorité des sous-groupes ethniques kongo. Ce type de nom est donné à un enfant pour honorer la mémoire d'un proche que l'on considérait comme un frère ou une sœur.

Aussi, les noms liés à la consolidation de la filiation parentale sont souvent fréquents dans l'univers traditionnel *kongo*. Une femme qui perd sa sœur par exemple, peut donner à un de ses enfants le nom de sa défunte sœur pour perpétuer la filiation du parent décédé.

2. Importance du nom dans la vie d'un individu

Le nom a une grande importance dans la vie de l'homme : il assure une fonction d'intégration sociale. C'est par le nom que l'individu intègre la collectivité et bénéficie de la reconnaissance sociale. Lorsque l'on veut identifier une personne, c'est le nom que l'on demande pour le situer par rapport à l'espace et au temps. Le nom véhicule une certaine philosophie et porte en soi, des traits culturels propres à une société. Le nom véhicule un message à l'endroit de son destinataire c'est-à-dire que le porteur du nom peut devenir un texte vivant destiné à adresser des messages à l'entourage ou à des personnes diverses. A titre d'illustration, le nom message « *Sinda* » (plante difficile à déraciner) est donné à un enfant dont la vie est menacée. Par conséquent, le message que porte ce nom est destiné à toutes personnes qui en veulent à la vie de celui-ci. Ici, le nom devient une mise en garde ou avertissement. Le nom est une référence de base dans toute communication indiquant un individu. Tant que la personne dont l'émetteur et le récepteur parle n'est pas nommée, il est difficile d'établir le lien avec l'objet dont il est question. Le nom est un élément de référence, ce qui dénote de son importance. Enfin, le nom permet d'interpeller autrui, de l'invoquer, de l'interroger, de l'intimer, de l'appeler ou de le saluer. L'action de bénir ou de maudire passe par l'énonciation du nom qui intègre certains pronoms personnels « *je* » et « *tu* ».

2.1. Impact du nom sur le porteur

Le nom est une instance duelle se reflétant tant sur le psychique que sur le physique. Pour tout dire, le nom fait corps avec l'Homme dans un réseau de relation faisant du porteur son objet d'influence. Un anthroponyme ayant une signification négative aura sans doute une influence négative sur la vie du porteur. De fait, *Mpasi* et *Matimuna* s'inscrivent urbi et orbi dans cet ordre d'idée. Ces appellations désignent la souffrance, les tourments, la persécution, la brimade, le chagrin et l'amertume. Ces deux noms sont la signature d'une souffrance vécue par un parent

quelconque telle est la tendance de nomination. *Zoba* et *Kimpumbulu* sont presque des substantifs oscillant dans le même sens. *Zoba* est l'équivalent de l'adjectif qualificatif « idiot, stupide, va-nu-pieds ». Celui qui est dit *Zoba* est un être irrationnel et sans intelligence. Cette nomination expose l'adultère commis par la mère. *Kimpumbulu* (l'être prélogique, insensé et déraisonnable) est donné à un enfant dont le père est un véritable inconscient. *Bunsàna* et *Balosa* sont des noms à connotation péjorative. *Bunsàna* issue de l'expression « mwana nsana » (orphelin ou malheureux) indique que son porteur a perdu ces deux parents prématurément ; ce qui fragilise son état social et l'expose à bien de maux. Dérivé du verbe « losa » (jeter, abandonner et nier), *Balosa* est un nom qui est donné à un enfant dont le père a refusé d'assumer la paternité.

Après avoir fait un décryptage sur le type de noms N'kongo Boko portant un sens négatif, il importe dès à présent de voir comment ces noms susmentionnés peuvent influer sur la vie du porteur. L'individu portant un nom à caractère négatif est en proie à la névrose car le nom devient en quelque sorte le fil conducteur de sa vie. Le sens négatif d'un nom tel que *Mpasi* fait que le porteur soit exposé à une psychopathologie quotidienne (Sigmund Freud). Ainsi, lorsque les exigences du « ça » donc de l'inconscient cherche à devenir préconscient pour ensuite accéder à la conscience dans un cadre conflictuel que l'on peut percevoir sur le porteur, le caractère obscur de l'anthroponyme « *Mpasi* ». En nous référant à la psychocritique, nous voyons comment le nom, ce texte allocutif influence la vie de l'individu. Le texte proverbial de la Sainte-bible (Louis Second, 2010 : 576) dit : « la vie et la mort sont au pouvoir de la langue ». Cela nous renvoie à la force de la parole : la parole a le pouvoir de donner la vie ou la mort. Prononcée négativement, elle peut causer des dégâts et au pire des cas la mort. Quand un parent choisit de nommer son enfant « *Mpasi* », cela ne traduit pas simplement un objet de désignation mais un support matériel véhiculant la situation de douleur. Cette parole négative prononcée sous la forme du nom « *Mpasi* » a de l'influence directe sur le porteur puisqu'il joue sur son mental comme un jeu de ping-pong dans un mouvement d'adversité. Le comportement qu'il manifestera par la suite de cette influence négative portée par l'anthroponyme « *Mpasi* » deviendra la signature programmée d'actes manqués. En dehors de cet aspect comportemental, ce type de nom (*Mpasi*) attire souvent la malchance ou la calamité au porteur à telle enseigne qu'il est souvent soumis à la stagnation nonobstant les qualités qu'il peut posséder. Fier et ambitieux, il ne sait pas se décourager malgré les situations de malheur qui l'accompagnent souvent. La technique d'observation participante directe, nous a permis d'observer de près ce phénomène comportemental lié au nom. Les individus portant les anthroponymes ayant un sens négatif présentent dans la plupart des cas, une personnalité indiquant le clair-obscur c'est-à-dire l'ambiguïté. Des témoignages reçus, il a été rapporté que les noms ont tellement de l'impact sur la vie de l'enfant que l'exercice d'attribution doit faire l'objet d'un soin particulier. Avec les retombées négatives des noms comme *Mpimpa* (la nuit ou l'obscurité), les donneurs de noms s'abstiennent de nos jours à donner des noms portant un sens négatif aux enfants. C'est dans cette perspective qu'il convient de mettre en relief les noms portant un sens positif dans un élan analytique. Comme nous l'avons vu d'emblée, le nom est de toutes les influences c'est-à-dire que c'est un domaine investi par plusieurs forces agissant sur le porteur. C'est de l'ordre d'une constatation que les parents évitent de donner à l'enfant des noms de mauvais augures du fait qu'ils réalisent que le plus souvent que la vie de ces

enfants ont un lien avec la signification de leur nom. Il n'est pas surprenant de constater aussi que le nom est un programme de vie, qui est d'un impact capital comme nous le rapporte le témoignage de *Bazonzila (Merveille)*, cette vingtagénaire morte à la suite d'une bavure policière¹. En effet, ce qui est intéressant à plus d'un titre c'est son nom-message *Bazonzila* qui signifie « parle-leur ». Force est de constater que ledit nom s'est arrogé le droit de s'adresser à autrui concernant la situation malheureuse de cette dernière. Autrement dit, nous pouvons dire avec certitude que le nom a parlé aux gens en faveur de la défunte. Mutatis mutandis, c'est la preuve la plus réfutable de l'influence du nom sur le porteur. De fait, les noms ayant une signification positive désignent l'amour, la liesse, la réussite et le bonheur etc. De cette image, nous avons *Luzolo* et *Kabu*, qui sont facteur de la civilisation. Ces deux anthroponymes suppriment l'égocentrisme, le narcissisme et limite l'égoïsme. *Luzolo* (amour) manifeste des caractères de virilité, de prudence, d'angoisse et demeure actif. Son enfance est caractérisée par la détermination et l'ambition, ce qui prouve à suffisance sa volonté à vouloir réussir. Très affectueux et ouvert, il aime son prochain. Généralement l'entourage influe sur sa personne par l'expression du texte allocutif qu'est son anthroponyme *Luzolo*. A titre d'illustration, un enfant qui a connu l'amour durant toute sa vie ne reflètera que l'amour. Ne dit-on pas que la personnalité d'un individu se forme à partir de la première enfance et le début de la deuxième enfance (7ans). Si cet enfant n'a que vu et vécu l'amour tout autour de lui, son « moi » s'élèvera contre tout passage du « ça » par le surmoi pour atteindre le « moi ». Car en fait, le nom *Luzolo* (amour) prononcé à tout moment à l'endroit de son porteur engendre une influence positive. Il en est de même avec celui ou celle qui s'appelle *Kabu* (offrande). L'enfant qui porte ce nom est doté d'une grande générosité et de bonté. Il ne sait résister à la souffrance d'autrui. Il est toujours ouvert à autrui dans une dimension de charité et de partage. Disons que le nom est comme un logiciel contenant un programme. S'il est bien programmé, il fonctionne à merveille et produit des résultats escomptés. Somme toute, il existe une véritable une symbiose symbolique entre le nom et le porteur.

CONCLUSION

Dans ce travail portant sur l'Anthroponomastique N'kongo Boko, nous avons examiné la typologie, l'attribution anthroponymique et son impact dans la vie du porteur. Pour répondre d'une part, à la problématique et d'autre part, pour confirmer ou infirmer les hypothèses de notre étude, nous avons procédé à une analyse psychocritique de la question mise en étude. C'est dans ce sens que nous avons réussi à cerner l'importance du nom et son influence dans la vie de l'individu qui le porte. Somme toute, c'est par le comportement et les attitudes que l'on établit l'influence du nom sur son porteur. Il a été établit dans cette étude que le nom influence l'individu par plusieurs mécanismes psychosociologiques.

¹ Bazonzila Merveille, Bavure policière perpétrée à Nkayi (Rep. Congo), à la suite d'un malentendu du port de cache-nez (Covid 19), information relayée sur France 24, Télé-Congo et réseaux sociaux (Facebook et Whatsapp).

En ce 21^{em} siècle dit siècle de lumière, l'on assiste de plus en plus à la montée du phénomène d'acculturation notamment de la francisation des noms et les noms *kongo* ne sont pas épargnés. D'où, le nom *Ngoma*, francisé devient Gomas, avec la montée de ce phénomène d'acculturation dans quelle mesure ce nom francisé peut-il avoir de l'influence sur le porteur sachant qu'il est dépourvu de sens ? Peut-on établir que la vie du porteur est réellement dénudée de sens lorsqu'il porte un nom francisé ?

BIBLIOGRAPHIE

- Beauchamp, Paul, 1971 « Réflexions sur la nomination de Dieu dans l'Ancien Testament », *Afrique et Parole* 33-34 : 21-29.
- Bernard Pottier, « le domaine de l'ethnolinguistique », *langages*, vol.5, n°18, 1970, p.3-11 (Doi 10.3406/Igge.1970.2024, lire en ligne, consulté le 30 juin 2020)
- Bromberger, Christian, 1982 « Pour une analyse anthropologique des noms de personne », *Langages* 66 : 103-124.
- Cahiers de Littérature Orale*, 2006 *Cahiers de Littérature Orale* 59-60 : *Des noms et des personnes*. Cécile Leguy & Micheline Lebarbier, eds. Paris, Publications Langues'O.
- Fédry, Jacques, 1971 « Indications anthropologiques autour du nom », *Afrique et Parole* 33-34 : 7-11.
- Fédry, Jacques « “Le nom, c'est l'homme” », *L'Homme* [Online], 191 | 2009, Online since 01 January 2011, connection on 24 June 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/22195>
- Kiyaboula, Kabou, Heldrine. C. (2017) « la signification des noms Kongo et leurs impacts sur la vie de l'enfant », mémoire de Master 2, ENS, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.
- Louis Segond, 1910 *La Sainte Bible*, Corée, Alliance Biblique Universelle.
- Mauron, Charles, *Des Métaphores obsédantes aux mythes personnels*, Paris, Librairie José Corti, 1963
- Mbiti, John S., 1971 *New Testament Eschatology in an African BackGround*. Oxford, Oxford University Press.
- Ntahombaye, Philippe, 1983 *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*. Paris, Karthala.
- Saulnier, Pierre, 2002 *Noms de naissance. Conception du monde et système de valeurs chez les Gun au Sud-Bénin*. Paris, Société des Missions africaines.
- TREMBLAY, Marc-Adélard (1968), *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*. Montréal : McGraw-Hill, Éditeurs, 1968.

Tshiala, Lay, 2011 *la dynamique des anthroponymes chez les Ding de la République démocratique du Congo (1885-1960)*, Thèse de doctorat, FLSH, Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel, Suisse.

Vasse, Denis, 2004 *La Grande Menace. La psychanalyse et l'enfant*. Paris, Le Seuil.

Zambo Mveng, Samuel Remi, 1998 *Le Mystère du nom. Indices bibliques et réalités africaines*. Yaoundé, Éd.CLE.

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 39-57

**HANNAH ARENDT OU LE RÉQUISIT D'UNE PENSÉE
AUTHENTIQUE DU POLITIQUE**

Mah Hortense KARABOILY

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Abidjan-Côte d'Ivoire

khortensias2016@gmail.com

RESUME

Il y a dans la pensée politique de Hannah Arendt, une volonté de poser les conditions de d'émergence d'un espace politique véritable, dans un monde qui a fait l'expérience du totalitarisme et qui malheureusement, court toujours le risque de replonger dans les errements tragiques du politique. Elle pose comme première condition d'une pensée authentique du politique, le démantèlement de certains concepts (domination, pouvoir, action, etc.) qui, profondément altérés par la tradition philosophique sont devenus trop abstraits, trop confus. On retrouve également dans sa pensée des exemples féconds (les cités grecque et romaine, les traditions socratique et homérique, les révolutions, la désobéissance civile, etc.) qui, loin d'être de simples références nostalgiques sont la preuve que le politique peut toujours être sauvé de lui-même et le monde commun préservé, à la seule condition que l'action et la pluralité réinvestissent à nouveau le champ politique. Cette tentative de penser à nouveau frais le politique est singulière, et fait de la pensée arendtienne une pensée éminemment pertinente et actuelle.

Mots clés : Politique - philosophie - action - pluralité - pouvoir - domination.

Abstract

In Hannah Arendt's political thought lays a will to set the foundation for the appearance of a true and authentic political space at aftermath of the World War II, a period that we know, gave way to the rule of totalitarian regimes. Nowadays, despite the disappearance of Nazism and similar rules, democracy is still at threat. Thus, for an authentic political thinking to take place, one must necessarily review the meaning of political concepts such as domination, power, action etc. that have profoundly been altered by the philosophical tradition and became for this reason, seemingly confusing. She draws example from ancient Greece and recent struggle for civil rights in America etc., to stress the idea that democracy can be spared, provide that action and plurality are freed and put into motion in the public space. Hannah Arendt's views on politics are particularly relevant and in tune with our contemporary world.

Keywords: Politics - philosophy - action - plurality - power - domination.

INTRODUCTION

Élaborée en partie en opposition à la tradition philosophique, l'œuvre de Hannah Arendt se propose essentiellement de questionner les problématiques liées au politique. Selon les termes d'Olivier Mongnin dans *Politique et pensée. Colloque Hannah Arendt* (2004, p. 10), la pensée arendtienne est « une réflexion originale et arborescente dont l'exigence invite à reprendre la question politique. ». Elle tente en effet, dans ses écrits de faire écho des tensions qui traversent la sphère politique moderne, d'en relever le caractère périlleux et autodestructeur. Se déclinant tantôt sous le mode de la domination, tantôt sous celui de la violence, le politique renvoie de plus en plus à une réalité indistincte autour de laquelle règne un flou conceptuel sans précédent. Au fondement même de cette confusion, qui de son point de vue relève de la philosophie politique et au regard des expériences de pouvoir déjà connues, se pose le problème fondamental du sens de la politique et celui plus précis de la place du citoyen et de son action dans la sphère publique. Pour elle, envisager la politique sous le double rapport de l'instrumentalité et de la domination, c'est arpenter une « pente dangereuse », c'est nier au sujet sa capacité d'action, c'est refuser au politique son sens véritable et c'est prendre le risque de voir émerger des expériences politiques toujours plus violentes et toujours plus déshumanisantes. En effet, que ce soit avec le totalitarisme comme refus radical du vivre-ensemble ou encore avec la démocratie comme expérience illusoire de la souveraineté du peuple, l'expérience politique consiste de plus en plus pense t-elle soit à la réduction, soit à l'éradication de la capacité d'action politique du sujet. Sa philosophie se pose dès lors comme une interpellation sur ce qu'est devenu la politique et les risques qu'elle fait courir au monde commun. L'ensemble du corpus arendtien porte les traces de cette interpellation et postule que le préalable à toute possibilité de vie politique authentique, passe par un questionnement permanent de nos pratiques politiques, pratiques qu'elle considère comme déviationnistes.

À l'analyse, les critiques arendtiennes sur le politique portent un projet ambitieux, celui d'élaborer les conditions concrètes d'émergence d'une politique véritable qui serait à tout point de vue exempte de toute volonté de domination et de violence. C'est une démarche singulière qui mérite qu'on s'y attarde, puisqu'elle bouleverse les schémas traditionnels de la philosophie politique, et tente de répondre après le passage du totalitarisme, aux enjeux actuels de l'agir politique qui sont entre autres, les questions de liberté et de pouvoir.

Pour mieux saisir l'originalité et l'actualité d'une telle pensée, nous nous proposons de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce donc que la politique d'un point de vue arendtien ? En effet, que recouvre exactement ce terme chez la philosophe ou mieux qu'est-ce qu'il ne recouvre pas ? Quels sont les concepts politiques qui ôtent son sens à la politique telle que nous l'envisageons actuellement ? À quelles conditions enfin, peut-on remédier au déficit de politique constaté dans nos sociétés modernes ? Autrement dit, comment peut-on rendre compte d'une pratique du politique qui tienne compte de l'éclosion d'une liberté d'action tant individuelle que collective dans l'espace public, seule condition pour sauver le politique de lui-même et lui donner sens à nouveau ?

Dans une approche analytique et à travers ces différents questionnements, cet article cherchera à explorer les principaux griefs de la philosophe à l'encontre du politique, en portant une attention particulière au contexte qui les ont fait naître. Pour ce faire, il s'agira de lever, dans un premier temps, quelques ambiguïtés sur l'interprétation de la notion même de politique, ambiguïtés introduites par la pensée philosophique platonicienne et poursuivies par toute la tradition philosophique. Il sera question, dans un second temps, de montrer que, pour que l'activité politique s'établisse durablement et fasse sens, il est nécessaire avant toute chose de repenser les principes fondateurs de la politique moderne et ce, à la lumière de la pensée préphilosophique et préplatonicienne.

1. L'impensé philosophique de ce qu'est la politique

Même si Hannah Arendt reste prudente quant à établir un lien direct entre la philosophie et le phénomène totalitaire comme l'expérience la plus tragique, qu'il ait été donné de voir au vingtième siècle, elle estime néanmoins que c'est le refus des philosophes - notamment Platon - de penser le politique dans son lien fondamental à l'action plurielle, qui en est la possible cause. En effet, c'est le non-penser philosophique de l'action qui a semble t-il non seulement conduit à l'émergence de l'idée de domination comme fondement du politique, mais également conduit à une impotence politique de la pluralité, ce dont auraient profité les différents totalitarismes et ce dont profitent encore aujourd'hui nos démocraties modernes. Dans une lettre adressée à Karl Jaspers, elle affirme en substance : « « la philosophie n'est pas tout à fait innocente dans ce qui nous est donné là » car d'une certaine manière elle « n'a jamais eu une conception du politique » et ne pouvait en avoir parce qu'elle parlait forcément de l'homme individuel et traitait accessoirement de la pluralité effective » » (Hannah Arendt, 2006, p. 249.) Dans l'analyse qu'elle fait des éléments qui ont concouru à cette méprise du politique, figure en bonne place - sans en être forcément l'unique déterminant - l'impensé philosophique du politique. Cet impensé se déploie dans une non-reconnaissance de ce qui fonde le politique à savoir, l'existence d'un monde commun au sein duquel, il est attendu des hommes qu'ils parlent et agissent ensemble.

1.1. Tradition philosophique et fuite du monde commun

Quand Hannah Arendt vient à évoquer la responsabilité de la philosophie dans la perte du véritable sens du politique, elle prend comme référence la philosophie platonicienne. Elle estime en effet, comme le souligne J. Taminiaux dans *Politique et pensée. Colloque Hannah Arendt* (2004, p. 121) que toutes les philosophies du « politique depuis Platon sont, d'une manière ou d'une autre infectées de platonisme ». Si donc, « la philosophie est le platonisme » (M. Abensour, 2006, p. 109), c'est vers la philosophie platonicienne que l'on doit au premier abord poser un regard interrogatif, si l'on veut accéder à une compréhension plus claire de l'hostilité entre philosophie et politique et partant, de la dévaluation de la sphère publique. Dans sa volonté de mettre en évidence cette hostilité, elle commence par distinguer formellement l'approche socratique de la politique, de celle inaugurée par Platon. Pour elle,

Autant la première sut faire accueil aux choses politiques et en débattre du point de vue de la cité, autant la seconde paraît avoir institué la philosophie politique à l'encontre du domaine des affaires humaines [...] tandis que la première gardait pour objet la cité et l'agir politique, la seconde n'aurait retenu de cet ensemble que les relations du philosophe et de la cité. (É. Tassin, 2001, p. 19)

Deux aspects fondamentalement anti-socratiques peuvent être repérés dans la philosophie platonicienne. Le premier transparaît dans la méfiance de Platon vis-à-vis de la *polis*, le second qui est la conséquence logique du premier est l'opposition qu'il formule entre vérité et opinion. Notons que tout part de la condamnation de Socrate, événement qui, pour Platon, manifeste la dangerosité de la cité. Allant à la limite contre la philosophie et le mode de vie socratique, il préconisait le retrait du philosophe des affaires humaines, ces dernières étant considérées comme hiérarchiquement inférieures et subordonnées à l'activité philosophique. Ainsi, alors que Socrate se préoccupait de la Cité¹ - à travers l'art de la maïeutique comme méthode recouvrant à la fois l'exigence de penser, de parole et de pluralité - Platon inaugura une tradition au sein de laquelle la vie contemplative a préséance sur toute autre forme de vie, *et* où l'activité politique n'est vouée ni plus ni moins, qu'à la préservation de la vie du philosophe et de l'activité philosophique. Dans une telle "Cité idéale", le philosophe occupe une place centrale. Il est appelé à régner sur la cité, car l'activité politique ne peut se départir de sa dangerosité que si, elle est régulée par la clairevoyance philosophique. C'est le paradoxe fondamental de la philosophie platonicienne auquel s'attaque Arendt ; celui d'une position hégémonique du philosophe qui, en même temps qu'il consacre l'acte de dérision vis-à-vis du monde, aspire toutefois à en être le guide. Elle questionne la pertinence de cette position périphérique du philosophe, à travers une critique de l'allégorie de la caverne, qu'elle présente comme la meilleure confirmation du caractère essentiellement anti-politique de l'entreprise philosophique. Si l'on veut saisir d'avantage cette critique, l'on est poussé à interroger plus avant le texte de l'allégorie et relever à chaque étape les écarts entre les positions platonicienne et arendtienne.

Si l'on part en effet, de la description que fait Socrate de la caverne au Livre VII de *La République* (Platon, 2002, 514a-517b), l'on remarque que la description des prisonniers présents dans la grotte laisse transparaître un élément majeur qui reste problématique dans la vision arendtienne du politique : celle de l'absence de pluralité. L'allégorie décrit en substance des

¹ Les exégètes relèvent sur ce point deux figures de Socrate. Celui qui semble vouloir s'abstenir de toute vie publique (voir sur ce point *L'Apologie de Socrate* 32a 2-3) pour la simple raison qu'un homme juste ne pourrait qu'y trouver la mort et, celui qui a exercé la fonction de membre du conseil, un poste éminamment politique (*Idem* 32 b). Pour une meilleure compréhension de cette double figure socratique voir MACÉ Arnaud, 2009 « Publicité politique et publicité sensible : l'extravagance politique du Socrate platonicien » dans *Études platonicienne* n° 6, PP. 83-103. Notons cependant que comme les critiques en ont fait la remarque, Hannah Arendt se bornera simplement à souligner les aspects qui lui paraîtront pertinents dans le cadre de l'élaboration de ses théories : ici, un Socrate qui aurait activement participé à sa manière aux affaires de la Cité.

personnes juxtaposées les unes à côté des autres, n'ayant aucun rapport réciproque, incapables de communiquer et donc de partager leurs points de vue respectifs sur la réalité qui se présente face à eux (Platon, 2002, 515 b). Les prisonniers se présentent au premier abord comme des êtres solitaires. La solitude dont il est question n'est pas un choix (Platon, 2002, 514a) - celui qui ressort d'une volonté d'éloignement des agitations quotidiennes qui laissent peu de place à la pensée ; elle n'est pas non plus assimilable à la solitude du penseur, qui dans une attitude réflexive s'isole dans un dialogue intérieur entre lui et lui-même - c'est une solitude qui résulte d'une défaillance de la conscience de soi en tant qu'ouverture à soi-même et à l'autre. Il est possible, de ce qui précède, de situer cette absence de pluralité à deux niveaux. Le premier niveau est relatif à un déficit d'actualisation du deux-en-un dans la conscience de ces prisonniers. Incapables de mettre en branle leur raisonnement critique, ils ne peuvent prendre conscience de leur statut d'êtres enchaînés et ne peuvent par conséquent entrevoir la nécessité de se libérer (leurs mains n'étant pas liées). Le deuxième niveau se manifeste à travers le manque de communication, chacun des prisonniers n'ayant pas conscience de la présence d'alter-égo avec lesquels, il pourrait poursuivre une relation discursive.

En outre, le spectacle de marionnettes que les prisonniers se représentent pour la réalité, et qui, du point de vue de Platon est caractéristique de la grande ignorance de ces derniers, permet de faire ressortir une approche platonicienne des affaires humaines totalement biaisée, puisqu'il les situe d'avance dans l'erreur et l'ignorance. La relation que le prisonnier a avec son environnement, du point de vue platonicien, est fondée sur l'ignorance, le prisonnier étant admiratif d'un monde illusoire.

Le mouvement ascensionnel contraint (Platon, 2002, 515c) qui suit la libération forcée d'un des prisonniers, et qui conduit ce dernier au-delà de ses accoutumances, nécessite obligatoirement un retournement du regard et même plus, une conversion de l'âme toute entière. Rupture et séparation douloureuse d'avec les éléments constitutifs de la caverne, la délivrance du prisonnier est un arrachement semblable à la mort. C'est à partir de ce déchirement qu'il peut espérer accéder légitimement aux réalités intelligibles. La mort, c'est-à-dire la suppression des entraves constituées par l'illusion caverneuse est la condition fondamentale de la dialectique ascendante car elle conditionne l'accès à la vérité.

L'expérience de la mort comme passage obligé conduisant à la contemplation des réalités absolues est largement mis en évidence dans la philosophie platonicienne et dans les suivantes. On sait par exemple que Heidegger verra également dans la mortalité, l'un des caractères essentiels, voire fondamentaux de l'existence humaine. Il affirme en substance que, c'est dans la mort que se révèle le sens véritable de l'être. C'est en effet par l'épreuve de l'angoisse (devant la mort) que le *dasein*, être – pour – la – mort (*sein zum tote*) accède à une existence authentique et se tient face à lui-même en tant qu'être. Le solipsisme témoigne d'une existence authentique de l'être qui constamment soucieux de la menace de la mort, réussit par ce fait, à se dégager de l'existence inauthentique dans laquelle le monde le plonge. Dans la philosophie heidegerienne, l'expérience de la mort est donc salvatrice, car elle sort le *dasein* de son être-au-monde quotidien, en lui permettant de prendre en charge son individualité, autrement dit, son existence.

Sur ce point, Arendt relèvera également dans ces critiques, l'incongruité du recours à la notion de mort comme idée centrale dans la tradition philosophique. Quoique les hommes doivent mourir, ils ne sont pas nés pour mourir mais pour commencer quelque chose de nouveau. À la mortalité, elle oppose la natalité, car l'homme est avant tout un être « naissantiel », c'est-à-dire un être qui naît parmi d'autres, et qui du fait de cette qualité, est capable d'innovations incessantes et donc est capable de changer le cours des choses. La mortalité, ne peut éclairer que tout ce qui a trait à la solitude, alors que « la natalité, éclaire tout ce qui a trait à la pluralité et au monde commun. » (F. Collin, 1999, p. 200.) Il n'y a donc pas lieu de fuir cette pluralité et ce monde commun, il urge plutôt, du point de vue de la philosophe de les préserver.

Pour revenir à la caverne, le mouvement ascensionnel douloureux décrit par Socrate s'achève dans une contemplation ineffable empreinte de solitude. Le prisonnier se tient seul face à la Vérité qu'il contemple. Parvenu à cette étape ultime, où l'Idée du Bien l'illumine, il entame une nouvelle marche, cette fois descendante qui s'achèvera dans la caverne. Moins accoutumé à l'obscurité de la caverne et détenteur d'une vérité qu'il ne peut communiquer, le prisonnier fait face à l'incompréhension et une fois encore à la solitude. À ce stade également, une remarque essentielle est à faire, celle du caractère incommunicable de la vérité philosophique, ce qui de fait justifie chez la philosophe qu'il y ait incommensurabilité entre philosophie et vie politique, cette dernière se retrouvant finalement ébranlée dans ses fondements.

Pour Arendt, l'allégorie ainsi formulée est problématique, car elle a finit non seulement par inaugurer une nouvelle tradition fondée sur un retournement complet de la tradition homérique et de toute la tradition religieuse grecque - puisqu'elle remplace purement et simplement l'Hadès par la caverne – mais, elle a surtout réussi à faire du monde des idées la demeure de l'âme :

Ce n'est pas la vie des âmes sans corps, mais la vie des corps, qui se déroule dans un monde souterrain ; comparée au ciel et au soleil, la terre est comme l'Hadès ; images et ombres sont les objets des sens corporels et non un milieu pour des âmes incorporelles ; le monde vrai et réel n'est pas celui dans lequel nous évoluons et vivons et que nous devons quitter dans la mort, mais les idées vues et saisies par les yeux de l'esprit. (H. Arendt, 1972a, p. 53)

Il y a, en premier lieu, une conclusion dont atteste cette allégorie, celle de la nécessité d'abandonner le monde - pluriel par excellence - jugé illusoire et faux, et d'aspirer à un monde où seul, nous avons accès à une connaissance plus vraie. Il y a en second lieu, une conséquence à cette conclusion que tire Hannah Arendt, c'est que cette allégorie est une justification de la position hégémonique du philosophe, qui du fait de ses accointances avec la pensée est celui-là même qui a le privilège d'accéder à la vérité et donc, détient le droit de diriger les autres hommes. En effet, par la pensée qui se situe en dehors de toute relation - puisque le moi pensant ne souffre plus des distractions du corps et du monde - l'amoureux de la vérité, le philosophe muni du privilège que lui confère la connaissance acquise, jette un regard condescendant sur le monde qu'il se donne comme devoir de diriger.

La posture platonicienne dans cette allégorie est, à l'aune de la pensée arendtienne, disqualifiée à toutes les étapes, car celle-ci défend un *bios theorètikos* hégémonique et

complètement solitaire. Pour Arendt d'ailleurs, si cette allégorie constitue une sorte de biographie du philosophe, il est alors dangereux dans ce cas, que le moins qualifié d'entre les hommes se propose d'administrer la Cité. Elle explique que les différents retrouchements - dûs à l'ascension et la descente du prisonnier - témoignent de l'aveuglement ontologique de celui qui aspire à la vérité. Muni en effet de ce qu'il a « entrevu ou entendu » à l'issue de son cheminement inspiré et solitaire vers le monde des Idées, le prisonnier- philosophe se retrouve complètement en déphasage avec le réel dont il est incapable de prendre la mesure :

Il y a dans l'activité de penser pour peu qu'elle radicalise son retrait des phénomènes, pour peu qu'elle se prenne pour un savoir, pour peu qu'elle se prenne pour une vue de l'invisible, *bref pour peu qu'elle oblitère la guerre intestine de la pensée et du sens commun au lieu d'en assumer le paradoxe*, il y a alors dans cette activité, devenue métaphysique, une tendance à l'aveuglement face à la distinction du bien et du mal, une tendance à se porter par-delà bien et mal, une tendance à s'interdire de juger. (J. Taminiaux dans *Politique et pensée*, 2004, p. 139-140.)

Cette position un temps soit peu délicate du philosophe dans le monde provient de sa certitude à détenir la vérité absolue et à vouloir l'imposer aux autres. Le caractère tyannique et incommunicable de la vérité philosophique conduit le philosophe à une valorisation sans limite de l'unité et révèle du coup chez lui, « un tropisme vers la tyrannie ». (E. Tassin, 2001, p.23)

Nous ne pouvons guère manquer de trouver frappant et peut-être exaspérant que Platon et Heidegger, lorsqu'ils entrerent dans les affaires humaines, se tournèrent vers des tyrans et des führers. Cela devrait être imputé non pas simplement aux circonstances des époques et encore moins à une performance de caractère, mais plutôt à ce que les Français appellent déformation professionnelle. (H. Arendt, 1974, p. 320.)

En effet, enfermé dans la contemplation pure de l'Être, toute tentative d'implication du philosophe dans le domaine des affaires humaines ne peut être que prétention car au mieux, il s'y ridiculise, au pire, il en vient à soutenir les pires tyrans. L'une des raisons de cette propension à la tyrannie résulte du fait que l'homme retiré et solitaire qu'est le philosophe - et qui est pourtant présent à être philosophe-roi c'est-à-dire à gérer la cité - ignore l'opinion comme confrontation de points de vue. Il est en ce sens aux antipodes de l'homme politique qui prend position et tente d'agir avec d'autres sur et dans le monde. Arendt voit dans cette méprise de l'opinion un antisocratisme chez Platon. Socrate en effet, accordait une place indéniable à la *doxa*, la maieutique se présentant manifestement comme une tentative de prendre en compte le point de vue des autres, de prendre en compte la diversité des points de vue sur le monde commun. La pluralité n'était pas étrangère à Socrate et sa philosophie est une tentative de légitimation de la *doxa*. Il y a donc deux orientations différentes du rôle du philosophe dans la Cité. Du point de vue de Platon, ce rôle consiste à apporter des solutions aux maux de la cité en accédant à l'autorité politique, du point de vue de Socrate, il ne s'agit pas « de régenter la Cité, mais d'en être l'aiguillon, non pas de dire des vérités philosophiques mais de rendre les citoyens plus sincères. » (H. Arendt, 1990, p. 81). En définitive, Arendt le souligne, la philosophie

platonicienne conduit au mépris du philosophe face à la multitude et elle est à l'origine de l'abandon des affaires humaines au profit de la contemplation pure et simple de l'Être.

1.2. Tradition philosophique et perte du sens de l'action

L'autre aspect fondamental de l'impensé philosophique du politique qu'il convient de relever, c'est le hiatus considérable entre l'idée première du pouvoir - en tant qu'il implique un parler et un agir ensemble au sein d'un monde activement partagé - et encore une fois sa dénaturation philosophique ultérieure, fondée sur une falsification de l'action en tant que principe fondamental de son exercice. L'action s'est vue dépossédée de sa qualité de vertu politique, réduite et remplacée par l'activité de fabrication, laissant ainsi émerger dans le domaine politique, l'idée selon laquelle le pouvoir serait une question de gouvernement et d'autorité, et la sphère politique toute entière serait l'apanage d'experts. Dès lors s'instaure de manière subtile une confusion des termes. Dans le domaine de la praxis politique, le pouvoir tend à se confondre à la puissance, l'action à la violence etc. À cette confusion, Arendt attribue le double caractère hiérarchique et instrumental du pouvoir tel qu'on le voit à présent. D'une part, celui-ci instaure une sorte de hiérarchisation dans la sphère politique aux fins desquelles une partie de la population est déclarée plus à même de diriger les autres, et d'autre part, la politique elle-même est dorénavant envisagée comme le meilleur moyen à choisir en vue d'une fin déterminée, la violence se présentant comme la manifestation la plus évidente du pouvoir.

D'un point de vue théorique, c'est dans la tentative de réorientation sémantique du terme « action » initiée par Platon dans *Le politique*, que se situe le point de départ de cette confusion. Dans cet ouvrage, l'action n'est plus comprise dans le double sens d'*archein* (commencer, entreprendre) et *prattein* (achever, exécuter) au sens grec du terme, mais plutôt exclusivement au sens de *prattein*, d'exécution. Autrement dit, dorénavant dans le processus de l'action, celui qui agit n'est plus celui qui initie une action et l'exécute, mais seulement celui-là même qui la mène à son terme. Cette évolution sémantique est fondamentale, puisqu'elle consacre la division de l'action en deux catégories - initier *ou* mettre en œuvre - alors qu'originairement, ces deux approches étaient les deux moments constitutifs de l'action. À partir de Platon donc, il y a cette séparation nette entre l'action en tant que se rapportant au commencement et à l'initiative d'une part et qui prend le sens de gouverner et l'action en tant qu'elle se rapporte à l'idée d'achèvement, d'exécution d'autre part. En vertu de cette nouvelle configuration duale, dorénavant, il n'y a plus d'action en tant que telle, il y a distinctement ceux qui commandent, qui initient d'un côté et de l'autre ceux qui obéissent en mettant en œuvre les décisions des premiers. De ce changement radical dérive une appréhension des rapports politiques comme rapport entre gouvernants et gouvernés, c'est-à-dire en termes de commandement et d'obéissance, donc finalement en termes de domination. La prise d'initiative apparaît dès lors comme une prérogative exclusive du souverain, qui exerce le pouvoir sur des sujets, étant entendu comme ceux qui obéissent et exécutent. Arendt justifie cette évolution en ces termes :

Le problème selon Platon était de s'assurer que l'homme qui entreprend reste entièrement maître de ce qu'il a entrepris [...] Dans le domaine de l'action, on ne

saurait atteindre à cette maîtrise isolée que si les uns et les autres n'ont plus à participer à l'entreprise de leur plein gré [...] mais qu'on les utilise à exécuter des ordres [...] Entreprendre et agir peuvent ainsi devenir deux activités absolument différentes, et le novateur est un chef [...] qui « n'a pas à agir, il gouverne ceux qui sont capables d'exécuter.» [...] l'essence de la politique est de « savoir entreprendre et gouverner [...] en tenant compte de l'opportunité [...]» (H. Arendt, 1983, p. 286)

Une telle approche du pouvoir implique que les individus s'occupent de leurs besognes privées et laissent le souverain prendre soin des affaires publiques. S'ils devaient agir, ce serait dans l'ignorance des motifs de l'action à accomplir. Platon soutient l'idée d'une séparation nette entre ceux qui savent et qui sont donc capables d'initiatives et ceux qui exécutent : le savoir correspondant au commandement et à l'autorité et l'action à l'obéissance et à l'exécution. Ainsi avec lui, la démarcation entre gouvernants et gouvernés correspondrait en réalité à la démarcation entre pensée et action. Cette idée fondamentale est reconnaissable et fonde, comme nous l'avons vu plus haut, la théorie du despote éclairé qui, depuis Platon semble faire son chemin et qui stipule entre autres que l'illumination philosophique acquise par la pensée, légitime l'autorité du philosophe. On retrouve également cette distinction qui tend à montrer la préséance de l'activité contemplative sur les affaires humaines, dans la catégorisation aristotélicienne des activités humaines en *skholia* et *askholia*. Toutes les activités qui originellement fondent le domaine de la *Vita activa* (travail, œuvre et action) entrent dans la catégorie de *l'askholia*, du non-repos. L'action n'y désigne plus l'activité la plus haute que peut exercer l'homme libre, mais elle devient à l'instar du travail et de l'œuvre, une activité qui contrarie la quiétude nécessaire à toute contemplation, c'est-à-dire une activité dont l'homme doit être libéré. L'activité politique s'est ainsi vue paradoxalement releguée au rang d'activité nécessaire à l'élan vital (parce que contraignante du point de vue d'Aristote) et la liberté qui en constitue le sens n'est plus l'apanage de l'homme politique mais du philosophe.

Toute la tradition philosophique qui a suivi a en définitive hérité de cette scission initiale du terme de l'action occasionnée par la philosophie platonicienne, ce qui justifie que la notion de pouvoir ait toujours été entrevue sous l'angle de la domination et ce, à diverses époques de l'histoire. Pour montrer à quel point la philosophie politique classique s'est fourvoyée depuis Platon sur la notion de pouvoir, Arendt égrène dans son texte *Du mensonge à la violence*, les interprétations de quelques penseurs tels que Voltaire, Weber, Clausewitz, Jouvenel etc. Trois points clés retiennent son attention. Premièrement, la conception du pouvoir comme possibilité d'imposer sa volonté à d'autres, deuxièmement le commandement et conséquemment l'obéissance comme condition *sine qua non* de la relation politique et en définitive, le pouvoir comme seule propriété du gouvernant. Une telle conception du pouvoir - qu'il soit l'apanage d'un individu contre tous les autres ou encore le pouvoir exercé par tous contre un seul- ne peut s'exercer sans l'usage de la violence, cette dernière constituant l'instrument à l'aide duquel, l'autorité sur les autres peut s'exercer. La violence s'est finalement érigée en outil d'exercice du pouvoir alors que fondamentalement elle n'a rien à voir avec ce dernier. Son intrusion dans le champ politique est relative à la catégorisation de l'action politique en termes de moyen-fin, catégorisation qui elle-même résulte du désir de garantir un minimum de stabilité aux affaires

humaines face à l'imprévisibilité et à l'irréversibilité de l'action. La politique définie en termes de moyen-fin laisse entendre que tous les moyens sont « bons », pourvus qu'ils soient efficaces dans l'atteinte de ce qui aura été défini comme fin. La violence devient logiquement le moyen le plus efficace d'atteindre les buts politiques, mais aussi et surtout elle permet d'éliminer toute forme d'initiative, d'action et donc d'imprévu. La violence qui par nature est du domaine de la fabrication, conduit à une dislocation du pouvoir comme capacité d'action collective car, lorsqu'elle se déploie dans le champ politique, les relations humaines s'estompent. Poussée à l'extrême, la violence devient terreur et les différents totalitarismes l'ont bien démontré. C'est au vu de ce glissement dangereux que tout au long de ses textes, Arendt n'aura de cesse d'établir une distinction fondamentale entre le pouvoir - aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée - et la violence - qui par sa nature instrumentale peut détruire le pouvoir, mais reste parfaitement incapable de le créer.

Une autre conséquence et non des moindres, de la démarche platonicienne reste l'apparition et la substitution du social au politique dans les sociétés modernes. Ce troisième domaine intermédiaire entre le domaine privé et le domaine public a ceci de particulier, qu'il a tendance à faire disparaître les deux domaines précédents. En effet, en laissant la seule possibilité de l'action véritable au souverain, non seulement le domaine public en vient à être administré dorénavant comme une gigantesque famille - l'ensemble des familles se substituant aux collectivités politiques et la politique elle-même se muant en une gestion des affaires quotidiennes - mais encore et surtout, le citoyen en vient lui-même à être réduit à une vie privée de visibilité, exclusivement consacrée au travail et au loisir. Le social exclut donc toute possibilité d'action, les uns et les autres étant plutôt soucieux de maintenir un processus vital de plus en plus soumis aux influences de la mentalité de *l'homo faber*. L'avènement du social a pour corollaire la normalisation et l'uniformisation des membres de la société, ceux-ci étant appelés à s'abstenir de toute forme d'initiative qui pourrait en faire des individus distincts. Résulte de ce qui précède une pseudo égalité fondée sur le conformisme et s'opposant très clairement à l'égalité antique qui elle consistait à « vivre au milieu de ses pairs », en ayant à l'esprit la nécessité constante de s'en distinguer par ses paroles et ses actions. Résulte de cela également, une pluralité qui n'en est pas une, car l'individu est absorbé par la masse indifférenciée des hommes. Le corps social devient ainsi assimilable à un homme à l'intérieur duquel l'homogénéité est telle qu'aucune possibilité de dissension, de lutte partisane n'est offerte. Cette idée, on la retrouve dans *La République* lorsque Platon évoque l'harmonie et l'unification de la cité (Platon, 2002, 423c) en termes d'« harmonie musicale » (Platon, 2002, 443d-e) et où par la même occasion, il y proscrit toute forme d'initiative (Platon, 2002, 424c) qui pourrait introduire de la dissonance dans les mœurs et les occupations. Cette volonté platonicienne de négation de la pluralité apparaît chez Arendt comme le meilleur moyen pour lui d'ordonner les affaires humaines et ce sous tous leurs aspects. Dans la société considérée comme un « homme agrandi » (H. Arendt, 1983, p. 288), l'harmonie et l'unité règnent par le fait d'être gouverné par un roi-philosophe, celui la même dont l'être est en harmonie, l'âme y commandant au corps et la raison aux passions. Comme on peut le voir, la non-pensée philosophique de l'action, tout en conduisant à sa falsification, dénature profondément l'exercice du pouvoir. C'est la raison pour

laquelle, nous venons de le voir, du point de vue d'Hannah Arendt, l'absence de pluralité et d'action ne peut que conduire à une méprise du politique. Pour elle, la politique exige la pluralité et l'action et comme nous le verrons, elle consiste en la capacité d'apparaître en public, d'être reconnu par d'autres dans cette apparition et surtout d'agir de concert avec eux.

2. Repenser les principes fondamentaux de la politique moderne à la lumière de la pensée pré-philosophique et pré-platonicienne

Hannah Arendt critique la reproduction de la pensée politique platonicienne par la grande majorité des philosophes, c'est la raison pour laquelle, elle a trouvé indispensable de sortir de la confusion conceptuelle du discours philosophique sur le politique. Miguel Abensour décline ses intentions en ces termes :

Ne pas envisager la politique du point de vue de la philosophie, de l'intérêt de groupe de philosophes ; ensuite ne pas soumettre l'agir politique à la distinction et à la hiérarchie entre deux modes d'existence, le philosophique et le politique, le premier rang étant accordé au mode de vie contemplatif ; enfin ne pas reproduire les nœuds de la tradition, la peur de l'action, l'orientation vers la mortalité avec ses effets inévitables, la prémissse inégalitaire. (M. Abensour, 2006, p. 39.)

À lire ces mots, le plus important semble t-il pour Arendt consiste à souligner combien l'action est indissociable de toute conception du politique. Nous tenterons dans cette partie d'interroger l'originalité d'une pensée qui prend à contre-pied l'essentielle de la tradition philosophique. Nous montrerons que Hannah Arendt, lorsqu'elle propose comme solution de se réapproprier l'antiquité grecque à travers les personnages d'Homère et Socrate ou encore lorsqu'elle évoque les brefs moments que constituent les révoltes et la désobéissance civile, donne en premier lieu la preuve que l'action n'a pas toujours été absente de la sphère politique et suggère par la suite qu'elle pourrait y réapparaître à nouveau, si les hommes - qui conservent toujours une certaine potentialité d'action - se réapproprient effectivement l'existence mondaine, les affaires humaines.

2.1. Remettre l'action au centre du politique : Homère et Socrate

Le monde tel qu'il nous est donné, constitue par essence un espace d'apparence, un espace public qui exige que nous apparaissions à d'autres pour exister. C'est cette question fondamentale de l'apparence qui se pose en filigrane dans la critique qu'Hannah Arendt fait à l'encontre de la tradition philosophique. Pourquoi cette exigence de l'apparaître et quelles en sont les modalités ?

La tradition pré-philosophique et homérique en particulier est celle qui, selon la philosophe, semble avoir compris la nécessité de l'apparence. L'occupation de l'espace public, l'exigence de visibilité et de distinction propre à la période homérique, attestent que les grecs avaient compris que l'unique manière en tant qu'être mortel, de participer à l'éternité du monde était d'accomplir des actions publiques dont le témoignage à travers le temps offrirait l'immortalité recherchée. Ils revendiquaient donc une existence qui ne s'affirme que par le témoignage. De ce fait, les activités qui sont exercées en dehors de toute liberté et de toutes relations humaines sont de facto

considérées comme inessentielles. Seule l'action, de leur point de vue pouvait concrétiser à la fois la liberté et la pluralité nécessaire à l'affirmation d'une existence véritable. Il s'agissait principalement pour les grecs, de se distinguer par leurs actions. Cette question de la distinction se retrouve dans la position du héros et dans la notion d'excellence qui lui est associée. « L'auteur de grands faits et le diseur de grandes paroles » (H. Arendt, 1972a, p. 64), le héros est celui qui accède à l'immortalité des dieux par ses œuvres et ses exploits en échappant ainsi à sa condition d'être mortel. Le héros, notamment Achille, qu'Arendt décrit comme le prototype de l'acteur par excellence, est celui-là qui se singularisant par son action, accède à jamais à l'immortalité terrestre. Ainsi, on dira de lui, « qu'il a singularisé son identité en faisant en sorte d'être pour toujours identifié par - et à - son acte courageux. » (É. Tassin, 2009, p. 19)

Le héros, c'est ainsi celui qui consent à agir, à parler, à s'insérer dans le monde, en quittant sa sphère privée et en s'exposant courageusement, parfois même au risque de sa vie, pour commencer une histoire. Les actions héroïques, comme des miracles, « interrompent le mouvement circulaire de la vie quotidienne au sens où la bios rectiligne des mortels interrompt le mouvement circulaire de la vie biologique. » (H. Arendt, 1972a, p. 60). Pour Arendt, la *polis* Grecque pré-philosophique se présente comme le meilleur référent possible lorsqu'il est question d'envisager le concept de politique comme expression de la liberté et de l'action individuelle et collective. C'est en effet en se risquant dans l'espace public afin de nous y distinguer, montrer qui nous sommes et de quoi nous sommes capables à l'instar du héros homérique que nous pourrons surpasser notre condition humaine d'être mortel et marquer l'espace politique. De ce point de vue, investir l'espace politique, traduit la tentative suprême de s'immortaliser.

A l'instar du héros, l'entrée dans le domaine public doit être libre et motivée par la volonté d'y apporter quelque chose de neuf, de déterminant et donc de miraculeux. Les miracles, d'un point de vue arendtien, consistent en l'interruption « d'une succession naturelle d'événements d'un processus automatique dans le contexte desquels ils constituent la chose totalement inattendue. » (H. Arendt, 1972a, p. 218). Il s'agit de se singulariser en initiant des actions dont d'autres pourront témoigner et que d'autres encore pourraient continuer. Ici, il n'y a pas l'idée de maîtrise de l'action et de ses résultats, mais un enchaînement constant d'actions ponctuées par d'autres interruptions miraculeuses.

Cette distinction que confère l'action, relève de son triple caractère miraculeux, innovant et révélateur. Par analogie, Arendt assimile l'entrée dans le domaine public à une forme de naissance et elle insistera énormément d'ailleurs, sur le fait que l'homme est par essence un être « naissant », et non pas un être pour la mort. En effet, la naissance préfigure la liberté et le nouveau né, parce qu'il renferme en lui une infinité de possibilités, une possibilité d'infinis commencements symbolise le renouveau. Ainsi, à chaque fois que l'homme investit l'espace public, à chaque fois qu'il y agit, il y introduit une infinité de possibilités, de miracles. Autant que dans chaque naissance l'on peut envisager l'inattendu du fait des différentes possibilités qui apparaissent en même temps que le nouveau venu, autant chaque action ouvre à des possibilités infinies, à de la nouveauté. Celui qui naît apparaît dans le monde pour y prendre une place, il est en lui-même potentiellement une remise en question du monde. L'action est incertitude, elle est imprévisible, mais elle reste toutefois déterminante pour les affaires humaines, car ce sont

paradoxalement ses caractéristiques qui offrent toujours la possibilité de modifier le cours des événements.

Dans la sphère publique, la présence des autres est la condition de la possibilité de l'action en même temps qu'elle en détermine la fragilité. La question de la pluralité se pose ainsi : on parle à des gens et on agit pour, avec ou contre eux. La praxis arendtienne est donc à la fois révélation et confrontation et s'oppose nettement à la conception heideggerienne de l'individu singulier et solitaire qui n'acquiert son authenticité que loin de la multiplicité anonyme. Aux questions « qui agit ? », « qui parle ? » que l'on peut résumer dans la question singulière « Qui es-tu ? » l'on doit répondre « c'est moi qui agit » et « c'est moi qui parle ». Celui qui se présente sur la scène est celui-là qui s'expose courageusement aux dangers de la vie politique par ses paroles, ses actions et ses prises de position. C'est en cela que Socrate se présente comme l'homme politique par excellence, par sa vie et son implication dans la sphère publique. En effet, la dialectique socratique regroupe à elle seule certains des principes essentiels à la politique tels que la parole, la pluralité, la publicité et la liberté. Par la parole Socrate interroge en vue de connaître les différents points de vue. Il ne s'agit pas pour lui d'imposer sa vérité, mais, de chercher la vérité sur laquelle chacun peut s'accorder et qui résulte de différentes *doxai*. La révélation de la vérité n'est possible que, dans la confrontation des opinions qui elle-même poursuit un double objectif, celui d'une part, de permettre à chacun de procéder à un examen critique de sa propre opinion et d'autre part, celui de comprendre que le monde tel que nous le percevons résulte de chacune des perceptions différentes que nous en avons. La dialectique socratique témoigne de fait de la reconnaissance de l'autre et de la volonté de partager avec lui le monde commun. La maïeutique comme pratique persuasive, c'est-à-dire comme mise en opposition de deux ou plusieurs opinions en vue d'atteindre un accord commun sur une question préalablement posée, laisse transparaître la possibilité de, non seulement fonder, mais surtout maintenir le monde commun. Elle manifeste cette disposition toute particulière à partager le monde avec les autres par l'atteinte du consensus et de la vérité par le dialogue. Comme le souligne GENEL, on retrouve dans le recours à la figure socratique chez Arendt, une volonté de concevoir la vérité en rapport à « une conception positive de la doxa » (K. GENEL, 2016, p. 137.) ce qui avait été pour Socrate un enjeu politique, mais qui par la suite a été recouvert par la tradition philosophique.

Arendt démontre également que Socrate étend cette exigence de pluralité au travail de la pensée, car il est celui qui met en exergue la nécessité de la pluralité à l'intérieur même de la conscience. Il est selon elle, celui qui le mieux a compris qu'il n'y a pas de quiétude, ni de passivité contemplative dans la pensée. La pensée est dotée d'altérité et cette altérité n'exige aucunement que l'on se détourne du monde, mais que dans l'isolement que nécessite l'activité de pensée, l'on soit capable de se tenir compagnie à soi-même. Aussi, la pensée comme activité réflexive bien qu'intérieure est-elle volontaire, car relative à une décision individuelle. En tant que telle, elle est une capacité de l'esprit et s'actualise chez tout homme. Au-delà, l'actualisation du deux-en-un socratique est selon Arendt, d'abord et avant tout une quête de signification. Il s'agit d'interroger le sens des choses ou encore interroger les choses et leur conférer un sens. À l'image du Socrate taon, sage-femme et torpille, l'activité de penser se veut une entreprise de

déconstruction de tout ce qui a pu être légué par la tradition. Il s'agit de questionner - et bien que ce questionnement conduise le plus souvent à des apories - et de montrer son intérêt pour ce qui nous entoure, c'est-à-dire nous ouvrir à l'esprit critique. Penser pour Hannah Arendt comme pour Socrate est avant tout une aptitude humaine présente chez tous, et revient de façon pratique à prendre position à l'issue d'un travail délibératif de la pensée.

À l'analyse de cette interprétation socratique de Hannah Arendt, il est aisément de comprendre chez elle cette approche de la pensée comme *agir*. C'est en réalité une forme de prise de position que vient ancrer la parole et par suite l'action : penser est une action puisque le non-penser conduit à l'inaction. L'expérience de pensée demeure un guide indispensable dans la construction de notre propre morale, car cette dernière se fonde soit sur l'accord tacite entre soi et soi-même, soit sur l'examen critique de nos actions. Ce travail préliminaire de la pensée, son effet révélateur des conséquences d'opinions, de valeurs, de doctrines admises sans examen, et par suite son action destructrice de ces mêmes opinions ont un effet libérateur sur une autre faculté, celle du jugement :

Le jugement, sous-produit de l'effet libérateur de la pensée, réalise la pensée, la rend manifeste dans le monde des phénomènes où l'on n'est jamais seul et toujours trop occupé pour penser. La manifestation du vent de la pensée, n'est pas le savoir ; c'est l'aptitude à distinguer le bien du mal, le beau du laid. Aptitude qui, aux rares moments où l'enjeu est connu, peut très bien détourner les catastrophes, pour le moi tout au moins. » (H. Arendt, 2013, p. 252.)

La pensée peut avoir une incidence en tant que pensée critique sur l'action et ce, à travers le jugement. Contrairement donc aux penseurs professionnels, qui ont inauguré la tradition philosophique telle que nous la connaissons, Socrate reste celui qui prouve que la pensée a une fonction éminemment pratique, et son rôle en tant que philosphe a été d'aider les autres à penser par eux-mêmes, à développer leur esprit critique et ce, sans leur imposer aucune vérité. Pour Socrate selon Arendt, le rôle du philosphe est de favoriser la révélation de soi par la parole, d'inciter les hommes à rendre manifeste la vérité qui habite leurs opinions : « le rôle du philosphe - si nous pouvons appliquer ce mot à Socrate qui ne pensait pas en ces termes - n'est pas de gouverner la Cité, mais d'être son taon, pas de dire aux citoyens une vérité philosophique, non politique, mais de les rendre plus vrais ». (S. Cantin, 1992, p. 88) L'exemple pré-philosophique de la tradition homérique ainsi que celle de la figure de Socrate marquent chez la philosphe, une volonté de remettre l'action au centre de l'espace public. Occuper cet espace, y agir à l'instar du héros ou de Socrate, c'est en définitive pour elle se confronter à la pluralité pour s'y distinguer, dire quelque chose ou faire quelque chose de nouveau qui permettent de changer le cours des événements.

2-2- Hannah Arendt, pour une autre définition du pouvoir

Le caractère novateur de la pensée politique arendtienne réside dans la distance qu'elle prend vis-à-vis de la tradition philosophique au sujet de la définition du politique comme activité relevant de la *poièsis* plutôt que de la *praxis*. Il convient de combattre de son point de vue, cette

mentalité de *l'homo faber* qui travestit le domaine politique depuis Platon et de concéder à l'action une place centrale, si l'on veut aborder sous un angle plus authentique la question du pouvoir et s'affranchir de toute vélléité de domination d'où qu'elle vienne. Selon la philosophie en effet, « loin d'être un moyen en vue d'une fin, le pouvoir est en fait la condition même qui peut permettre à un groupe de personnes de penser et d'agir en termes de fins et de moyens » (H. Arendt, 1972b. p. 152). Le pouvoir est à lui-même sa propre fin, il manifeste ainsi une totale légitimité, légitimité qu'il tient du fait que plusieurs personnes se soient rassemblées et aient décidé d'agir de commun accord. Le pouvoir tiendra aussi longtemps que les uns et les autres réitéreront ce consentement initial, en d'autres termes, aussi longtemps qu'il s'appuiera sur l'action collective.

Mais il ne faut pas s'y méprendre et Arendt insiste sur cet autre point, le pouvoir n'est pas la volonté générale. Plus précisément pouvoir et souveraineté ne sont pas à confondre. En effet, la volonté générale du point de vue de Rousseau correspond à

Un acte d'association qui produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de Cité, et prend maintenant celui de République ou de corps politique, lequel est appelé par ses membres Etat quand il est passif, Souverain quand il est actif, Puissance en le comparant à ses semblables » (J.J Rousseau, 1964, p.362).

D'un point de vue arendtien, supposer une volonté générale, c'est supposer un corps unique doté d'une volonté unanime, c'est en ce sens nier toute volonté individuelle, qui se voit du coup écrasée et transformée en simple moyen en vue d'une fin qui se trouve être l'intérêt général. Dans l'analyse qu'Arendt fait du pouvoir comme volonté générale chez Rousseau, elle estime qu'évoquer l'idée de la souveraineté, c'est défendre l'idée d'une puissance publique absolue qui a force de commandement sur les citoyens. Elle met donc en index la souveraineté en l'assimilant à une sorte de tyrannie, ce qui est contraire au pouvoir véritable. Il s'agit pour elle, d'une tentative d'homogénéisation du corps politique qui nie la pluralité, la liberté et la « nature médiatrice » de la délibération politique.

Le pouvoir, au sens le plus rigoureux du terme, n'est donc pas un phénomène commun de même que la politique une activité tout à fait donnée, car leur légitimité nous le rappelons, tient d'une compréhension adéquate de ce qu'est l'action plurielle dans la sphère publique. C'est la raison pour laquelle, dans sa tentative de définition du pouvoir, Arendt semble tout d'abord se tourner vers les cités grecque et romaine. De la société isonomique grecque, elle retient l'accessibilité et l'égalité dans l'espace public ; de la *civitas* romaine, l'idée d'autorité et de fondation.

Mais c'est aux révoltes, et plus encore à la désobéissance civile dans les sociétés modernes, qu'Arendt attribue cette exceptionnelle manifestation du pouvoir comme agir collectif et comme moment révélateur de la capacité humaine d'introduire du neuf voire de l'informel dans la vie politique. Si elle préconise de se tourner vers ces grands moments historiques (les révoltes modernes notamment les révoltes française et américaine et les mouvements de désobéissance civile) pour comprendre ce qu'est le pouvoir, c'est parce qu'ils rendent le mieux

compte de ce qu'est l'action dans le domaine politique et invitent de son point de vue, à apprêhender le politique sous la forme d'une relation dynamique. En quoi est-ce que ces deux « modèles » peuvent aider à une meilleure appréhension de la notion de pouvoir ?

Comme nous l'avons souligné, la naissance confère aux hommes la capacité d'innovation c'est-à-dire la possibilité d'interrompre par eux-mêmes « le cours quotidien, routinier, "nécessaire", c'est-à dire prévisible » (H. Arendt, 1991, p. 354) des processus auxquels ils sont soumis et d'en déclencher de nouveaux par leurs actions. Les révolutions répondent à cette exigence, car elles se veulent des "miracles" au sens où elles font irruption dans le monde comme une « improbabilité infinie» (H. Arendt, 1972a, p. 220.). Mouvement spontané et collectif, l'acte révolutionnaire constitue une rupture radicale d'avec l'ordre politique précédemment établi et ouvre, pour ainsi dire, à de nouvelles possibilités de restauration du domaine politique. Même s'il faut lui concéder un caractère transitoire, il se définit comme l'une des rares occasions pour la multitude d'accéder à l'espace public, de revendiquer et de reconquérir une égalité politique qui jusque là lui était inaccessible, pour la simple raison que l'ensemble des prérogatives politiques était assuré par une minorité sociale. Pour utiliser les termes de P. ROSANVALLON (1998, p.53), les révolutions révèlent le peuple comme « *puissance pratique* », autrement dit comme acteur de sa propre destinée parce qu'actant par un rassemblement spontané l'action collective, libre et concertée. L'intérêt de l'expérience révolutionnaire, c'est qu'elle manifeste l'idéal du pouvoir comme l'entend Hannah Arendt : des personnes qui se rassemblent parce que remettant en cause un système prétabli et qui agissent ensemble pour installer quelque chose de neuf, mettant ainsi en œuvre cette potentialité innovatrice que leur confère le fait d'être né. Plus encore, elles manifestent une occasion unique en permettant d'établir des systèmes politiques qui permettent la participation effective des populations comme cela l'a été avec la commune de Paris en France, les conseils révolutionnaires aux États-Unis et les soviets en Russie. De ce point de vue, toute révolution doit être porteuse d'un dynamisme nouveau et caractériser par là même un acte de fondation, même si en définitive observe t-elle en dépit de leur caractère innovant, les révolutions se laissent la plupart du temps entraîner dans les questions de nécessité vitale et d'autorité au détriment de celles de la liberté.

La désobéissance civile comme seconde exception dans la logique des relations de pouvoir, dégage elle aussi ce caractère de puissance collective. Structurellement, désobéissance civile et révolutions sont similaires, elles sont issues de mouvements spontanés, se manifestent dans un temps bien déterminé, s'inscrivent toutes deux dans l'espace public et manifestent la possibilité d'une action politique véritable. La désobéissance civile plus particulièrement, bien qu'elle soit une contestation, reste une contestation qui tend à régler des situations singulières et ne vise aucunement à ébranler le pouvoir en place, encore moins la constitution mais plutôt à réaffirmer cette dernière. Raison pour laquelle elle reste la prérogative de démocratie particulière telle que celle des États-unies. Toujours est-il qu'en suivant l'analyse que Arendt propose dans *Du mensonge à la violence* sur la désobéissance civile on peut conclure de sa légitimité politique en tant qu'elle se révèle être l'une des modalités possibles de l'apparition du citoyen dans l'espace public, mais aussi et surtout par ce qu'elle respecte le principe de collectivité.

Paradoxalement, la violence reste la plupart du temps nécessaire à la conduite de telles actions et Arendt le reconnaît lorsqu'elle se réfère à cette formule dans son livre : « il peut arriver que la violence soit l'unique moyen de faire entendre la voix de la modération » (H. Arendt, 1972 b, p. 162). Ainsi, bien que la violence soit l'opposé du pouvoir, en ce sens qu'elle se fonde sur la contrainte, elle peut se présenter parfois comme une solution possible pour sortir d'une impasse, si et seulement si elle se fixe des objectifs à très court terme. Ici, le recours à la violence favorise la création d'un espace de visibilité, où enfin, l'action qui suppose un espace effectif d'apparition peut se déployer. Le type de pouvoir engendré par les révolutions et les mouvements de désobéissance civile, bien qu'ayant nécessité l'usage de la violence n'en demeure pas moins un espace politique, une sphère dans laquelle le pouvoir politique s'exerce publiquement, librement et de façon concertée. Les révolutions à travers les systèmes de conseils ainsi que les mouvements de désobéissance civile donnent accès à la sphère publique à la « majorité silencieuse » qui dans la plupart des systèmes politiques notamment dans les systèmes démocratiques et dans les systèmes de partis ploie sous le poids de l'invisibilité. En effet,

Le Parti en tant qu'institution [moderne] presuppose soit que la participation du citoyen aux affaires publiques est garantie par d'autres organes publics, soit qu'une telle participation n'est pas nécessaire et que la « couche nouvelle » de la population se contente d'une représentation, et, en fin de compte, que toutes questions politiques dans l'État-providence ne constituent en dernière analyse que de simples problèmes administratifs, pouvant être pris en mains et réglés par des spécialistes (H. Arendt, 1967, p. 403).

Entre ces lignes apparaît clairement l'idée de mettre à nu cette atrophie de l'idéal démocratique, qui tout en prétendant assurer la participation effective des citoyens à l'exercice du pouvoir les a réduit à la fonction élémentaire d'électeur de représentants. Comme elle le rappelle, la démocratie représentative constitue une sorte d'« oligarchie » au sein de laquelle, le petit nombre est privilégié et se réserve l'accès exclusif à l'espace public. Deux maux essentiels minent les démocraties modernes : le recours aux représentants qui pensent s'exprimer au nom des citoyens et le gouvernement tyrannique de l'anonymat ou bureaucratie.

À n'en point douter, le recours aux sociétés grecque et romaine, aux révolutions ainsi qu'à la désobéissance civile a une valeur hautement symbolique chez la philosophe. Ces modèles constituent des références historiques qui permettent d'améliorer les pratiques politiques actuelles. En définitive, la démarche arendtienne est une démarche singulière, car elle vise au fond une remise en cause permanente de la *praxis* politique dans les sociétés modernes qui semblent très souvent perdre de vue les caractères constitutifs du politique à savoir l'action, la pluralité et la liberté. Si, elle propose donc de réhabiliter le politique c'est dans le but de lui redonner son sens et sa dignité.

CONCLUSION

Il s'est agi dans ce travail d'explorer la nouveauté et la particularité d'une pensée critique du politique qui s'est donnée pour ambition d'élaborer les conditions concrètes d'émergence d'un

agir politique véritable. Pour y arriver, nous avons procédé à rebours, en montrant d'abord ce à quoi la politique ne se rapporte pas. Du point de vue de Hannah Arendt elle ne peut être réduite aux catégories de commandement/obéissance, ni à celles de moyen/fin. Farouchement opposée à la tradition de penser politique qui est à l'initiative de cette confusion, elle pose, nous l'avons vu comme exigence d'une politique véritable, la sortie de la nébuleuse théorique sous-jacente à certains concepts fondamentaux de la politique, de même qu'une compréhension adéquate de la place de l'action individuelle et collective dans la sphère publique. Même si, elle ne donne pas de définition précise de la politique, l'on peut se risquer à dire que cette dernière prend avant tout dans sa pensée la forme d'une occupation responsable de l'espace d'apparence que constitue la sphère publique. Il s'agit toujours de chercher à montrer qui on est, à s'identifier, à se distinguer, à avoir une position et à agir pour, contre ou avec les autres. Pluralité et action demeurent donc les notions centrales du politique arendtien.

Face aux dérives autoritaires qu'a connu le vingtième siècle et face à leur possible réémergence dans les espaces politiques actuels - Arendt ne cesse d'ailleurs de pointer du doigt les régimes dits démocratiques - le questionnement arendtien sur l'agir politique est plus que jamais d'actualité et sonne comme un rappel des raisons que nous avons de nous intéresser plus en profondeur au politique, aux questions qu'il soulève et aux enjeux qui s'y attachent. Il ne peut y avoir de politique que dans un espace public impliquant l'engagement et la responsabilité de tous.

Références bibliographiques

- ABENSOUR Miguel, 2006 : *Hannah Arendt contre la philosophie politique* ? Paris, éd. Sens et Tonka.
- ARENDT Hannah, Juin 1980, « Seule demeure la langue maternelle, philosophie et politique. », *Revue Esprit*, pp. 19-38.
- ARENDT Hannah, 1991, *Journal de pensée*, tr. S. C-Denamy, Paris, Seuil.
- ARENDT Hannah, 1972a, *La Crise de la culture, huit exercices de pensée politique*, trad. P. Levy, Paris, Gallimard.
- ARENDT Hannah 1972b, *Du mensonge à la violence. Essai de politique contemporaine*, trad. tr. Fr. G. Durand, Paris, (coll. « Agora »), Calmann-Lévy.
- ARENDT Hannah, 1983, *La Condition de l'homme moderne*, trad. G. Fradier, Paris, Calmann-Levy.
- ARENDT Hannah, 1995, *Qu'est-ce-que la politique* ? Trad. de l'allemand et préface de Sylvie Courtine Denamy, paris, seuil.
- ARENDT Hannah, 1967, *Éssai sur la révolution*, trad. M. Chrestien, Paris, Gallimard.
- ARENDT Hannah 1974, *Vies Politiques*, trad. r. E. Adda et al, Paris, Éditions Gallimard.
- ARENDT Hannah, 1990, *Philosophie et politique*, tr. J. Kohn, (éd.) *New School : Social Research*.
- ARENDT Hannah, 2013, *La Vie de l'esprit*, trad. Fr. L. Lotringer, Paris, P.U.F.
- ARENDT Hannah, JASPERS Karl, 2006, « *La Philosophie n'est pas tout à fait innocente* », Lettres choisies et présentées par Jean-Luc Fidel. Paris, Petite Bibliothèque Payot.

- CANTIN Serge, 1992, *Le Philosophe et le déni du politique*, Marx, Henry, Platon, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval.
- CASSIN Barbara et al, 2004, *Politique et pensée. Colloque Hannah Arendt*, Paris, éd. Payot et Rivages.
- COLLIN Françoise, 1999, *L'Homme est-il devenu superflu ? Hannah Arendt*, Paris, éd. Odile Jacob.
- GENEL Katia, 2016, *Hannah Arendt. L'expérience de la liberté*, Paris, Éditions Belin.
- MACÉ Arnaud, 2009, « Publicité politique et publicité sensible : l'extravagance politique du Socrate platonicien », dans *Études platoniciennes* n° 6, pp.83-103.
- PLATON, 2016, *L'Apologie de Socrate*, trad. Luc Brisson, Paris, Garnier Flammarion.
- PLATON, 2002, *La République*, trad. G. Leroux, Paris, Flammarion.
- PLATON, 2011, *Le Politique*, trad. Luc Brisson, Paris, Collection GF Flammarion.
- ROSANVALLON Pierre, 1998, *Le Peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Du contrat social ; ou, Principes du droit politique*, I, II, in *Œuvres complètes*, vol. III, coll. « Bibliothèque de la Pléiade » Paris, Gallimard.
- TASSIN Étienne, 2001, *L'Humaine condition politique : Hannah Arendt*, Paris, éd. L'Harmattan.
- TASSIN Étienne, Septembre 2009, « Achille et les clandestins : la scène politique du courage », *Revue de philosophie politique de l'ULg* – N°2, pp. 16-36.

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 58-76

**LA PLACE DU SEL DANS L'ECONOMIE TRADITIONNELLE DE L'ANCIEN
ROYAUME DE LOANGO (XVIE-XIXE SIECLE)**

Lucien NIANGUI GOMA

Université Marien Ngouabi (Congo-Brazzaville)

Email : nianguigom@gmail.com

RESUME

Lorsqu'il s'agit de se doter des moyens matériels nécessaires pour leur existence, les sociétés traditionnelles Kongo en général, Loango en particulier, appréhendées dans leur versant économique, commercial, technique ou artistique s'avèrent plaines de finesse et de génie et se voient mettre en évidence un produit de base incontestablement, d'un grand apport que les femmes et les hommes ont toujours eu en partage : le sel marin. Pour ce qui nous concerne, s'il est déjà difficile de déterminer la date du début de l'usage de cette denrée dans l'économie traditionnelle des Vili de Loango, dans les échanges et dans le commerce. Il est aussi délicat de connaître la date du début de cette industrie traditionnelle du sel au Loango. Mais, le Vili où qu'il se trouvait dans l'hinterland ou à la côte, a utilisé les moyens que lui offrait son écosystème pour fabriquer du sel, pas uniquement pour sa propre consommation, mais aussi, pour le commerce, la thérapeutique, l'économie, la monétarisation et dans la vie d'échange, avec ceux qui n'en disposaient pas. Pourtant, cette industrie qui jusque-là était dynamique et florissante est tombée en désuétude avec l'arrivée du sel européen qui avait fortement concurrencé ce sel de fabrication artisanale et locale, entraînant par la même occasion sa disparition totale.

Mots clés : sel marin, Loango, économie, commerce, monétarisation, industrie.

Abstract

When it comes to acquiring the material means necessary for their existence, the traditional Kongo societies in general, Loango in particular, apprehended in their economic, commercial, technical or artistic side turn out to be plains of finesse and genius and are bring to light an undoubtedly basic product, of a great contribution that women and men have always shared: sea salt. As far as we are concerned, it is already difficult to determine the date of the beginning of the use of this commodity in the traditional economy of the Vili de Loango, in trade and commerce. It is also difficult to know the date of the beginning of this traditional salt industry in Loango. But, the Vili wherever it was in the hinterland or on the coast, used the means offered by its ecosystem to manufacture salt, not only for its own consumption, but also, for trade, therapy, the economy, monetarization and in the life of exchange, with those who did not have it. However, this industry, which until then was dynamic and flourishing, fell into disuse with the arrival of European salt which had strongly competed with this artisanal and local salt, causing at the same time its total disappearance.

Keywords: sea salt, Loango, economy, trade, monetization, industry.

INTRODUCTION

L'histoire du sel étant intimement liée à celle de l'alimentation et du commerce, et tenant compte de la nature des documents écrits précoloniaux que nous avons consultés, il ne fait pas de doute que tous les aspects de problèmes ne soient examinés. Toutefois, nous tenterons d'exploiter certains d'entre eux. Denrée d'une extrême rareté et très convoitée pendant la période précoloniale, le sel paraît avoir été au centre de l'économie du royaume de Loango. Quels sont les objets d'échanges contre lesquels ce sel était échangé ou troqué ? Et jusqu'où est-il entré en compétition avec la monnaie de raphia et de Nzimbu ?

Outre la cuisine, où il est un produit essentiel pour les mets, on utilise le sel dans la pharmacopée, les alliances matrimoniales, le commerce et les échanges où il a servi de valeur de monnaie d'échange et de produit.

Nous nous en proposons dans ce texte, d'apporter un éclairage sur ce produit dans le contexte historique particulièrement favorable à la pénétration et installation européenne sur les côtes du bassin du Congo. Ces marchands qui viennent avec le sel européen qui bientôt rivalise d'ardeur le sel produit localement. Devant cette dure compétition, le sel local a tenu bon et fait douter à la fin XIX^e siècle les européens qui finirent par décider d'un arrêt total de ce produit dans les circuits échanges.

Dans ce texte, il s'agit d'abord de s'intéresser à l'importance du sel de fabrication artisanale et locale au royaume de Loango ; ensuite, son importance économique, sociale, politique, commercial et monétaire, dans la société loango ; enfin, la place de ce sel dans le dynamisme des échanges et dans les croyances locales. Il est aussi judicieux dans cette partie, d'analyser les conséquences psychologiques de l'éradication du sel en tant que produit issu de l'industrie locale et les incidences que cette industrie traditionnelle a connu avec l'introduction du sel importé d'Europe qui va progressivement le substituer.

1- Le sel comme denrée alimentaire dans la société Loango

Les sources écrites et même celles relevant de la tradition orale que nous avons pu recueillir, sont unanimes pour dire que le sel avait une importance capitale dans la société Vili. Il était la principale source de revenus, de puissance et de pouvoir au Loango. Les Villi n'hésitaient d'ailleurs pas à comparer leur sel à l'or de leur voisins Yombé et les Lumbu.

De nombreux témoignages ne manquent pas de citer l'industrie artisanale et traditionnelle du sel, parmi les nombreuses activités que comptait le royaume de Loango, avant l'arrivée des portugais à la fin du XV^e siècle. F. Pigafetta et D. Lopes (1965, p 99) au XVI^e siècle, ont signalé les échanges qui se faisaient entre le sel de la Côte et les nattes de raphia du Ntamo au XV^e

siècle. O. Dapper (1686, p 71) parlait du sel dans l'alimentation des habitants du Loango et des échanges de cette denrée contre l'ivoire et les esclaves.

A. Proyart (1776, p 82) mentionnait cette industrie comme activité principale des paysans des villages avoisinant la mer. G. Bruel (1896, p 239) pour sa part attribuait cette activité aux Balumbu de la côte qui fabriquaient le sel et qui était par la suite exporté vers l'intérieur.

Dans certaines contrées dépourvues de ce produit, il suscitait une convoitise. Et des vols étaient enregistrés, faisant l'objet des poursuites judiciaires. A ce propos, Balandier reprenant Laurent De Lucques (1965, p 154) : « *Les marchands lésés consultaient les devins afin d'établir l'identité des coupables et pratiquaient ensuite une justice expéditive.* »

Ainsi, de par sa rareté dans l'hinterland, il devenait par la force des choses un objet de convoitise qu'il fallait à tout prix avoir. Alors, à quoi pouvait servir ce sel ? Le sel de mer servait tout aussi bien sur le plan alimentaire que sur le plan médical et thérapeutique. L'homme a de tout temps bénéficié à travers son alimentation de la chaleur que lui apportent les lipides et d'une quantité de protéines. Mais il apparaît nécessaire de lui ajouter des sels en quantité suffisante par le maintien de sa vie. G. Hardy et Ch. Richet (1933, p 64) reconnaissaient que l'adjonction du sel marin aux autres sels qui concourent à rendre l'homme vigoureux est probablement plus qu'une habitude, c'est un besoin.

En effet, pour relever le goût des aliments les plus fades, le sel pris en quantité suffisante selon le volume d'eau et d'aliments à cuire, donne au poisson, à la viande, à la volaille, aux légumes, aux tubercules et à certains fruits servant à faire les sauces comme les noix de palme, une saveur particulière qui leur apporte des qualités gustatives appréciables. Th. Obenga (1985, p 34) en convient sans doute avec nous lorsqu'il écrit : « *Le sel donne aux choses, aux mets leur bon goût.* »

Au Loango, le sel faisait partie des ingrédients intervenant dans le menu quotidien. A ce propos, O. Dapper (1686, p 325) parlant de ce que mangeaient les Vili de Loango, déclarait : « *Leur manger ordinaire est un poisson frais et fumé, principalement des sardines, qu'ils apprêtent avec du poivre de brésil, de l'huile de palme et tant soit peu de sel.* »

Ainsi, le sel intervenait comme ingrédient dans l'assaisonnement de plusieurs mets, comme le bouillon de poisson de mer frais. On dit que lorsqu'on venait à manquer de ce condiment, l'eau de mer pouvait servir à cet usage, à condition de tout manger dans les premières minutes qui suivaient la cuisson. Sinon, après deux heures environ de conservation, au lieu d'un goût salé, c'est paraît-il une amertume qui s'installe dans le plat.

Comme au royaume de Kongo, le goût salé donnait dans l'alimentation des peuples de Loango et semblait être le meilleur au vue de l'usage qu'on en faisait dans différentes préparations, car il excitait la gourmandise et faisait partie des plaisirs de la vie, singulièrement ceux de la table Vili. En pays Vili, pendant les périodes de disette (ngwamba), le sel remplaçait la

viande, le poisson et le légume. Il était mangé avec de la *chikwange* (farine de manioc) sans d'autres aliments.

Si au moyen-Age, le sel était un agent chargé d'assurer la conservation des aliments en Europe (J. C. Hocquet, 1985, p 363), au Loango par contre, les habitants ne connaissaient pas l'usage de saler leur poisson pour le conserver, ils le font dessécher au soleil quand il est assez ardent, et le plus souvent ils l'enfument (Abbe Proyart, 1776, p 39). C'est seulement avec l'introduction du poisson salé par les portugais, qu'ils apprirent cette technique.

Sur le plan thérapeutique et médicinal, des multiples travaux scientifiques ont expliqué que le sel, aliment biologique, universellement répandu, comportait des vertus thérapeutiques dont la connaissance par les Vili remonte à des millénaires.

Au Loango, le sel servait d'excipient médicamenteux. Pour aseptiser une blessure, guérir les abcès, faire disparaître les démangeaisons, combattre les maladies de la peau, les populations côtières se baignaient régulièrement à la mer ou faisaient diluer du sel dans de l'eau pour obtenir une solution, destinée à guérir ces maladies.

Pour les maux de dents particulièrement l'arthrite dentaire et la pyorrhée, les Vili faisaient des bains de bouche en faisant des gargarismes plusieurs fois par jour avec de l'eau très salée.

Dans le cas des syndromes douloureux comme les rhumatismes, ce même que les infections gynécologiques, il est indiqué de prendre des bains chauds d'eau salée qui donnent des effets remarquables.

A la suite d'une brûlure à l'eau bouillante, on cassait le plus rapidement possible un œuf frais qu'on mélangeait avec une bonne pincée de sel, pour badigeonner la solution sur la partie accidentée. Si ce mélange (œuf + sel) est appliqué sur le corps pendant les premières minutes de la brûlure, il y a des fortes chances que la peau ne puisse pas se détériorer.

Par ailleurs, nos informateurs ont affirmé, tous formellement, que le sel marin n'a jamais servi à un rituel magico-religieux dans le Loango. Ce sel était considéré comme profane et ne saurait servir à un culte, il n'est que du sel (M. Dufeil et Th. Obenga, 1974, p 96). L'action du sel marin sur un fétiche ou des « gris-gris » était semble-t-il négative, car il annihile son efficacité.

2- Pouvoir social et politique du sel dans le royaume de Loango

Au Loango, le sel constituait une source d'enrichissement, de puissance et de pouvoir. Il a été pendant longtemps, un des éléments ayant conduit à des profondes mutations dans les structures sociale et politique du royaume. Il était échangé contre les esclaves et les Ivoires. A ce sujet, les fonctionnaires et les commerçants européens qui ont parcouru ou habité le Loango au XVII^e siècle, reconnaissaient que les indigènes échangeaient les esclaves avec du sel (Rapport sur les cases à sel du Loango, pièce 306, p 1.4(2) D2). Les portugais installés sur la côte envoyoyaient

Pombeiros et les Mubires, des intermédiaires à la recherche des esclaves et d'Ivoire en échange du sel (M. Phyklis, 1972, p 148)

Jean Mouyabli (1976, p 56), dans son étude sur la piste des portages et des esclaves, signalait que l'obtention de cette denrée en pays Bembe et Dondo n'était possible qu'après la vente d'un enfant (Mwa kilesi).

Dès lors, les sauniers Vili qui jusque-là ne produisaient que pour un marché local de détail, presque stable et très limité, dont seulement un petit excédent était réservé au commerce à longue distance, redoublèrent d'ardeur et produisirent abondamment de sel qui leur permit d'amasser des fortunes colossales composées pour l'essentiel de divers produits manufacturés importés d'Europe, parmi lesquels les étoffes étaient les plus prisées.

Pour le roi de Kongo dont le Loango était vassal, le contrôle du commerce, base de la puissance économique et politique, était une nécessité vitale. Car posséder les produits européens, conférait un surcroît de prestige, donc un certain pouvoir que le roi et la noblesse soient les seuls riches, au risque de voir d'écrouler l'édifice social.

Malheureusement, l'éloignement de Mbanza Kongo, la capitale du royaume de Ntotila de la côte de Loango, et peut-être aussi l'incapacité de ceux qui «étaient chargés du maintien de la structure traditionnelle, firent que les marchands basés sur la côte, continuent à exercer ce commerce illicite, dépouillé de toute considération politique hiérarchique, jusqu'au point d'emmener le Loango à se libérer de ses liens d'allégeance envers le Kongo, pour devenir un état indépendant, vers 1587 d'après Pigafetta (1965, p 124).

Mais, on pense même que cette autonomie avait été effective à partir de 1665 après que le Kongo eût sombré dans le chaos, au sortir de la bataille d'Ambuila.

Le Loango après sa rupture avec la tutelle Mbanza Kongo, était dirigé par le roi Ma-Loango et ses ministres dont un ministre du commerce Mafuka. Ainsi, la question qui se posait était celle de savoir si le Ma-Loango saura asseoir son pouvoir sur des bases solides. Le roi du Loango on le sait s'opposait à ce trafic et n'admettait d'ailleurs pas que l'on touchât à ses sujets, et la majeure partie des esclaves vendus par le Loango venaient de l'intérieur.

Au XVII^e siècle, au lieu d'une résistance, le roi Ma-Loango crut bon de céder aux pressions des trafiquants Français, Anglais, Allemands qui s'étaient joints aux Hollandais et Portugais. (M. Phyllis, 1972, p 150).

A partir du XVIII^e siècle, moment de l'accroissement de la traite, il était probable que les sauniers se soient multipliés au rythme de la traite négrière. Les estimations faites au début du XX^e siècle sur le nombre de fourneaux au Loango sont très révélatrices : 720 fourneaux environ entre Sette-cama et Tchiloango (rapports sur les cases à sel, n°8, pièce 304, 4(2) D2, 1903).

Ainsi, la production ayant augmenté, la classe dirigeante de Loango s'était excessivement enrichie jusqu'à ne plus maintenir sa fortune dans le cercle de la noblesse. Car les cases à sel ne devaient plus seulement appartenir à cette collectivité des chefs bien connus, mais aussi à quiconque était habile dans le travail et le commerce. Le mythe de la fabrication du sel était dorénavant brisé et tout individu pouvait désormais vaporiser l'eau de mer, s'octroyer les bénéfices de la vente du sel et devenir riche au détriment du roi et de la noblesse. Ce qui entraîne l'éclosion de tout une kyrielle de nouveaux riches composés des mafuka qui ne seront plus agents commerciaux du roi, comme à l'origine, mais des hommes disposant d'un pouvoir politique (M. Phyllis, 1972, p 152) et qui usaient de leur influence sur toute personne transitant sur leur territoire ; des courtiers, des caravaniers, des interprètes, des ravitailleurs, etc. dont la richesse se mesurait selon Phyllis Martin (1972, p 158), moins en termes de droit traditionnel et plus en terme de place dans le système de la traite et de fortune amassée par cette position.

La richesse devenait dorénavant l'apanage de toutes les couches sociales, même celles qui à l'origine étaient démunies. C'est cette nouvelle catégorie des fortunés qui va progressivement disposer d'un pouvoir politique et rivaliser même avec l'autorité de Bwali (Capitale du royaume de Loango).

Le cas de ce chef Yombe que cite Veistroffer en 1880 qui s'était affublé le titre de roi du Mayombe, après avoir construit une barrière comprenant une porte devant laquelle il percevait des droits de péage. Désormais, le pouvoir politique est partagé entre les dépositaires traditionnels (Ma-Loango et noblesses) et la nouvelle classe des politiciens qui avaient acquis leur position sociale par le commerce.

Cette nouvelle classe de politiciens qui prend progressivement des distances vis-à-vis de l'autorité centrale et du coup, entraîne à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'affaiblissement de celle-ci, alors que jusqu'en 1870, selon Phillip Rey (1967, p 280), le pouvoir d'état était encore intact dans les royaumes côtiers. Il fallait attendre 1883, et peut-être même 1885, pour voir le développement des factoreries côtières et à travers elles, la désagrégation progressive des marchands nationaux d'une part et le dépouillement de l'ancienne autorité de tous ses avantages économiques, de l'autre.

Si au XVIII^e siècle, la traite négrière était devenue la principale source de revenu au point d'ébranler toute la structure traditionnelle par l'émergence d'une bourgeoisie nouvelle, on ne doit pas perdre de vue que, pour acquérir ces esclaves, il fallait disposer de sel qui en dépit de la présence de la pacotille européenne tendait à la supplanter, continuera jusqu'à la fin du XIX^e siècle à être utilisé pour l'achat des esclaves et d'autres produits du commerce.

L'on doit noter que le commerce du sel, source principale d'alimentation des budgets royaux était la base de la puissance et du pouvoir dans le Loango.

3- Le sel dans l'économie et le commerce au Loango

Le sel pouvait avoir été au centre de l'économie du Loango, car, il occupait une place importante dans les transactions commerciales tant au sein du royaume qu'à l'extérieur.

Dans le royaume de Loango où une infrastructure commerciale assez dense s'était déjà établie bien avant l'arrivée des portugais sur les côtes de Loango et y avait non seulement des marchés riches en produits divers, mais aussi des pistes qui semble-t-il seraient nées à partir du commerce du sel (J. Mouyabi, 1979, p 232). Dans les villes et villages du royaume de Loango, d'après A. Battel, cité par M. Phyllis (1972, p 35), ils se tenaient tous les jours des marchés placés à l'ombre des arbres, étaient achalandés. On y trouvait du poisson fumé, du manioc et diverses racines, du sel, des noix de palme, des cannes à sucre, des bananes, des figues et toute une variété de fruits. Toutes les transactions se faisaient dans le respect réciproque sans la moindre contestation et sans tromperie, parce que le sel et le manioc de l'un, vaut le sel et le manioc de l'autre (Abbe Proyart, 1776, pp 121-122).

C'est dans ces marchés et à travers les nombreuses pistes qui quadrillaient le royaume, que le sel était vendu. Produit de la côte, le sel était placé soit dans des paniers circulaires comme le notait les sources du XVII^e siècle (M. Phyllis, 1972, p 14), soit dans des *moutéte* (sorte de long panier ayant un fond plat, fait avec deux branches de palmier à huile dont les feuilles sont soigneusement tressées ensemble) pour être porté dans différents points de vente du royaume et dans les contrés environnantes, par l'intermédiaire des fils et neveux des sauniers responsables du fourneau ou encore par les esclaves. Les vendeurs souvent en groupe accompagné d'un responsable sillonnaient tous les villages. Une espèce de gobelet (tchibubulu) natté avec les feuilles de palétuvier servait d'instrument de mesure. Il convient toutefois de noter que celui-ci a dû varier au fil de temps, parce qu'aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, on ne parlait que de pierres de sel. Serait-ce ces carrés de pierre de sel venue des mines de Damba en Angola (W. G. I. Randles 1968, p 179) ou ce sel emballé à la manière d'un petit manioc destiné au commerce à longue distance ? Difficile à dire, mais, nous savons que ce sel atteignait une valeur considérable, proportionné en quelque sorte à la distance qu'il parcourait depuis le lieu de fabrication jusqu'au lieu de vente.

Depuis la côte, les porteurs de sel empruntaient soit une voie d'eau comme c'était de cas pour ceux qui remontaient le fleuve Kouilou pour commerçer avec les Yombé de Kaka-Moeka jusqu'à Komono en passant par Sounda et Makabana, soit en suivant des pistes traditionnelles : Loango Mvouti, Zanaga (Buka-Maella) en passant par la province de Man Nkunyi et Diangala. Ils se rendaient également dans l'arrière-pays au nord-ouest du royaume, principalement à Mayumba où serait résidé un prince de Bwali (L. Degranpre, 1801, p 5). D'autres vendeurs prenaient une direction sud pour se rendre à Mabindou, en traversant le plateau surplombant le littoral qui abritait les villages Diela, Tchiyendji, Nlissi, Vista et Yafa qui sont aujourd'hui des lieux dits. Ils transitaient par Bwali la capitale du royaume, avant de se diriger vers Mafouka Bayonne, pour atteindre en définitive Mabindou (P. Vennetier, 1968, p 92).

Au sud-est du royaume, les vendeurs s'orientaient vers Loubou, aujourd'hui, la localité ayant abrité le second cimetière royal, après Loandjili, l'une des sept provinces du royaume de Loango. Ils arrivaient dans les villages Mahnitou, Nvili Nkani, Koufoli jusqu'à Tchikoungoula qui deviendra plus tard Pointe-Noire.

Ceux qui empruntaient la direction nord-est parcourraient Nzila Nsinga (route du fil) d'après une tradition Vili du XIX^e siècle. Un tronçon de ce qu'on appelait la fin du siècle (la piste des caravanes). C'est par cette route que sera construite la ligne téléphonique reliant Loango à Brazzaville, d'où son nom Nzila Nsinga.

Après avoir circulé le long du littoral et sur l'étendue du royaume où les communications étaient relativement faciles, les marchands Vili venus de la côte, empruntaient une piste qui joignait Boko-Songho et Mindouli, lieux où les Vili s'approvisionnaient en cuivre en pays Sundi.

Le chaînon montagneux du Mayombe qui se dressait comme une barrière naturelle contre les envahisseurs de l'intérieur, était l'étape la plus difficile du circuit menant hors des frontières du royaume. Culminant à 810 mètres d'altitude (Géographie du Congo, INRAPE, p 6), il n'était traversé que par l'intermédiaire d'un col de 700 mètres de haut, en suivant des pistes anciennes pour aboutir dans la Vallée du Niari et du Djoué.

Les marchands accompagnés par des guides Yombe traversaient cette zone au bout de six jours de marche, si l'on en croit le rapport d'Albert Dolisie, rapporté par P. Vennetier (1968, p 94).

Dans cette partie du territoire, il y avait non seulement des difficultés d'ordre géographique, mais aussi des obligations administratives. Car, dans cette région frontalière étaient placés les Mafouke hauts dignitaires, qui contrôlaient le transit des hommes et des biens à travers le Mayombe. C'est le cas de cette barrière naturelle située entre les rivières Kouilou et Guéna, évoquée par Bastian en 1875, où était flanqué à chacune de ses trois portes, un Mafouke chargé de percevoir les impôts sur l'import-export (F.S. Hagenburger, 1973, p 20).

Les taxes souvent très élevées, obligeaient les marchands Vili à négocier et même à sceller des relations d'amitié et même de mariage avec les autochtones des régions visitées, pour l'intérêt bien compris des deux parties : l'assouplissement des taxes aux postes traditionnels de péage, et la sécurité permanente d'une part, et de l'autre, le gain des impôts.

On est tenté de croire que le sel soit ici, le symbole de l'alliance et de la fraternité comme se fit au Moyen-âge et parmi les nombreux présents que les Vili offraient à leur nduku (camarade de commerce), figurait en bonne place le sel.

Dans ce commerce à caractère local, nous retenons que lorsque les Vili ne pouvaient écouler leur sel dans les différents marchés disséminés à travers le royaume, ils portaient eux-mêmes auprès de leurs camarades de commerce (nduku) qui en manquaient ou qui avaient formulé la demande. On peut penser donc avec Phyllis Matin que cette forme de commerce

pouvait même avoir été dès 1576 à l'origine du développement rapide du commerce extérieur (M. Phyllis, 1972, p 55). C'est ce qui fait qu'on assiste au développement des marchés d'écologie différente au XVI^e siècle, contrôlés par la noblesse. Ces marchés étaient caractérisés par la naissance de nouveaux types de transactions axées sur l'esclavage et le système de commerce par relai.

L'un des produits ayant le plus fait l'objet d'échange dans le marché est sans nul doute le sel venant de la côte, destiné aux provinces de l'intérieur et aux contrées environnantes (Teke, Kukuya et Bubangi). De nombreux écrits anciens ne manquent pas de le citer.

Dès 1587, lorsque Pigafetta parle des échanges des XV^e-XVI^e siècles entre Ntamo et la côte, le sel est présenté comme la base des principaux éléments entrant dans le commerce entre les Vili de la côte et les Teke (W.L.Randles, 1968, p 179). Les sources allemandes que cite Capelle confirment que le sel faisait partie des biens échangés entre les populations vivant entre Sainte-Catherine et Ngoyo (M. Phyllis, 1972, p 70).

En 1651, on signalait la présence des commerçants Vili à Mbanza Kongo où ils achetaient leurs articles avec du sel, de même que la présence de cette denrée dans les bagages des porteurs de retours vers Nkuna (M. Phyllis, 1972, p 94). Dans les échanges entre les populations de l'est de la Ngunié et celle de la côte, le sel constituait le principal produit au XVII^{le} siècle (1788). Deux ans plus tard (1790), on écrivait que les marchands kongo et Soyo, visiteurs de Mayumba, y achetaient du sel. A la fin du XIX^e siècle (1888), le sel était considéré aussi comme éléments entrant pour une grande part, dans les échanges entre indigènes jusqu'au 11^e degré de longitude Est (G. Bruel 1935, p 239).

Ce que nous retiendrons en définitive, c'est que le commerce du sel entre les populations côtières et celles de l'intérieur des terres ne fut pas une création européenne, mais une activité traditionnelle propre aux autochtones.

Mais quels sont alors les biens échangés par les Vili et les populations de l'intérieur et des autres contrées ?

Pigafetta, cité par Randles (1968, p 71), nous signale que les Vili au XVII^e siècle, se procuraient de certaines écorces ou certains bois précieux, parmi lesquels vraisemblablement le bois rouge utilisé dans la teinture, le tabac, le manioc, les ignames, le raphia, les feuilles à vertu de clairvoyance que Dapper appelle maye-monola. Au XVIII^e siècle, ce tabac venait en rouleaux natté, connu sous le nom de tabac Lukolela qui venait de Staley-Pool et de la Haute Alima en pays teke et était beaucoup prisé même des Européens, comme le constate Courboin, cité par G. Sautter (1966, p 278). Ce tabac formait une longue corde et l'unité de mesure était la taille du vendeur.

La gomme élastique, spécialité des Lumbu et Yombé, obtenue en incisant diverses lianes et les palmistes venus des pays yaka étaient aussi échangés contre le sel.

Parmi ces biens, figuraient aussi, les pointes d'ivoire selon O. Dapper (1686, p 322), venant probablement des grands marchés de Mfoa où on vendait 80 à 100 défenses en 1880, elles provenaient aussi de Buka-Meala (Zanaga). Les queues d'éléphants faisaient partie de la cargaison pour la confection des colliers et ceintures de poils tressées.

Les objets en céramique étaient composés des gargoulettes, des vases ou marmites en terre cuite, venus des pays Kunyi Bembe et Dondo.

Les manilles, les lingots de cuivre, mes culots de plomb de la région de Mindouli étaient aussi échanger contre le sel. Les esclaves faisaient partie de cette gamme de produits. Mais il convient de préciser que l'esclavage «était une coutume antérieure à l'arrivée des Portugais. Tout chef devait disposer des esclaves pour l'aider dans ces tâches quotidiennes.

Voici une tradition orale recueillie à Madingou-Kayes : lors d'un voyage à la côte, un chef de clan kunyi avait découvert le sel de mer au goût plus agréable que le sel végétal. Il se serait endetté en prenant un panier de sel d'une valeur d'un penny (salu penny nkute). Au voyage suivant, ne disposant pas de cette somme, le chef kunyi, aurait confié son fils à son créancier. Non pas comme un gage, mais en remplacement de la somme qu'il ne pouvait pas réunir¹.

Cette tradition, bien que récente, nous relate des fait qui datent de l'époque de la présence Anglaise sur les côtes du Loango, présence révélée par le penny, unité monétaire anglaise. Donc, à cette époque se pratiquait la traite sauvage, celle qui consistait à vendre même les hommes libres. Toutefois, cette tradition indique une certaine réalité que l'on peut situer à une période antérieure à l'arrivée des européens, celle qui pousse un père démunie à vendre ou à sacrifier son fils pour payer une dette. Et, il n'est pas exclu qu'à cette époque, cette forme d'échange a servi de valeur monétaire et était considérée comme normal, donc légal.

C'est avec la traite négrière qui ne commença à Loango qu'après le premier quart du XVII^e siècle, que les besoins en esclaves jusque-là très minimes, s'accrurent. Les *bakulu* (esclaves), n'étaient plus des esclaves domestique, mais destinée au commerce outre-Atlantique.

La vente du sel nécessitait désormais l'obtention d'un enfant. Ainsi, l'homme devenait l'objet de plus recherché. Les Tsangi, les Bembe et les Teke-lali qui gardent encore le souvenir vivace dans leur mémoire, se souviennent que c'est après avoir vendu un enfant qu'ils pouvaient disposer du sel à Diangala (J. Mouyabi, 1979, p 230).

Pendant la période qui nous concerne, on signalait que les Pombeiros et les Mubires se rendaient au Sundi ou au Pumbu (Stanley-Pool), acheter les esclaves avec des vêtements, de la poudre de chasse ou du sel. La traite négrière n'a fait qu'accentuer un système déjà existant. Car, les Vili avaient trouvé dans ce commerce une source d'enrichissement facile.

¹ O.E.O, n°1, Village Madingou-Kayes, 1917.

Nous retenons qu'il y avait dans ces échanges, une variété de produits allant du plus vulgaire comme les fils végétaux, au plus important, c'est-à-dire, l'homme.

In fine, le sel a entraîné des mouvements migratoires dans le sens de la côte vers l'intérieur des terres et inversement.

De la côte, partaient des Vili qui voulaient faire connaître un nouveau produit à leurs camarades (nduku) de l'intérieur. Les anciennes migrations sont aujourd'hui attestées par nos informateurs du XXe siècle que reconnaissent qu'aller vendre à Diangala était la préoccupation des Vili : « nous allions à Diangala où nous échangions notre sel contre les poteries et des esclaves» (J. Makosso, 1992, p 66).

A l'intérieur même des terres, de nombreux mouvements des populations s'effectuaient vers les grands marchés de Ntuke (Kituka), de Ntiana, de Diangala et du Stanley-Pool où convergeaient Kunyi, Tsangui, Nzabi, Punu et Vili venus de leurs localités respectives, pour y échanger leurs produits contre ceux de la côte, principalement le sel.

Le sel devenant de plus en plus recherché et donc plus important dans les échanges commerciaux, les populations de l'intérieur ne tardèrent pas à faire le déplacement vers la côte.

Les premières furent probablement les Kunyi traditionnels partenaires commerciaux, mais aussi les Yaka qui venaient à la côte pour acheter ce sel. Voici à cet effet, des traditions rapportées au XX^e siècle par Jean Mouyabi (1979, p 7) : « nos ancêtres venaient ici à Nzini par l'intermédiaire d'autres personnes pour acheter le sel que les Vili fabriquaient avec l'eau de mer (Mampa ma mubu) » ; « Nous allions avec les Kukuya acheter le sel à Diangala chez les Kunyi, parfois nous allions l'acquérir aux pays Yombe et Vili ».

Ces migrations d'une part ont contribué à un déracinement des populations de l'hinterland, mises en mouvement par le pouvoir attractif du sel, même chez les populations qui n'avaient peut-être jamais eu envie de visiter la mer. Ce brassage des populations ayant entraîné une certaine influence culturelle et linguistique du Loango sur une grande partie de la vallée du Niari, faisait partie du royaume de Loango et qui aurait formé selon toute vraisemblance, la frontière orientale du royaume de Loango. C'est pourquoi, il n'est pas un fait de hasard, si Ngoyo, un vassal de Loango est donné à trois lieux dans le Niari inférieur et que Loango devienne le nom d'une banlieue de Mouyondzi sur le plateau Bembe et celui d'un cours d'eau important du plateau de Bouansa (D. Ngoïe Ngalla, 1982, pp 27-28).

De même, l'existence dans cette contrée d'un corpus d'anthroponymes spécifiques aux Vili (rares peut-être) est indicateur du passage des Vili dans l'hinterland. C'est ainsi que dans le Niari-Bouansa-Lékomou, on rencontre Tchibinda (Kibinda), Makosso dans le district de Bokosongho, Makaya qui connaît une inversion de sexe pour devenir féminin, Boumba, non tiré du mukisi (fétiche) tend à disparaître du fait du recul des pratiques partout, sauf chez les Punu ; mais il faut dire que ce nom est sorti du Pool.

Dans la Lékomou-Niari sont assis côte-à côte, Tchionvo (Kionvo), Tchibaya (Kibaya), Mbisi, Mbouyou auxquels on ajoint (dans la vallée du Niari) Suami (Musouami), Mvumbi, Kutana, Massanga, Funzi Tchitula, Tchimambu (Kimangu). Tandsiq ue dans la Bouenza se bousculent Tchivulu (Kihulu), Tchitembo (Kitembo), Mavungu (Mahungu), Louemba (Luamba).

Plus évidente encore dans cette infkuence culturelle, est l'utilisation par les Kunyi, Bembe, Sundi de Kimongo, Tsangui et punu des mêmes formule de politesse (Bweke ou buhe : bonjour ; ngete : oui) que les Vili et Lumbu de la côte du royaume de Loango.

Mais, quelle est l'origine de ces anthroponymes ? Sont-ils de la côte ou de l'intérieur ?

Nous ne pouvons pas déterminer l'origine première de ces anthroponymes, mais savons qu'ils appartiennent à un même ensemble culturel. Car, les trouver aussi bien à la côte qu'à l'hinterland, veut bien dire que les gens s'étaient déplacés.

4-Le sel, étalon-monétaire au Loango

Phénomène très complexe, la monnaie a toujours été au centre des économies de toutes sociétés dans le monde. Chaque peuple, selon son milieu, a utilisé un support qui lui a servi de monnaie. Ainsi, de nombreux produits aussi vulgaires soient-ils, mais que l'on estimait supérieure aux autres parce que relativement rares sur les marchés vinrent à être utilisés comme étalons de mesure de valeurs et d'intermédiaire dans les échanges.

En Afrique Centrale précoloniale, une multitude d'objets-monnaies étaient mis en circulation au XVI^e siècle on comptait déjà les coquillages, plus connus sous le nom de nzimbu, coquillage de *l'ollivancilleria nena lamark*, pêchés dans l'Île royale de Luanda (F. Pigafetta, 1965, p 23) et les cauris (maldives et laquedives) venus fort loin des îles de l'océan Indien, introduite par les portugais.

On notait aussi à partir du XVI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, la monnaie de cuivre rouge appelée par les populations d'eau le « nguélé » ou « nguela » provenant des bassins du Djoué et du Niari auquel se substituera le Mitako en fil de laiton importé d'Europe, après l'arrivée des Européens.

Au Loango, les petites pièces de tissus un peu moins large que longue appelées makouta servaient de monnaie courante dans le pays (Abbe Proyart 1776, p 23). Selon Degranpré (1801, p 82), Makouta est un mot du pays qui signifie étoffe de paille. Il s'agit probablement des carrés de raphia appelés Tsuli-Ikwo en Teke, fabriqués en deçà des confins du royaume Vili (M. Phyllis, 1972, p 19), connu généralement sous le nom de Lubongo. Ces tissus connurent une très large diffusion en Afrique centrale, puisqu'on les trouvait aussi bien en amont (Chez les Ngala terriens qu'en aval chez les Kongo et les Vili du fleuve Congo, ainsi qu'en Angola. Comme le signale E. Dartewelle, la monnaie de paille avait cours en 1694, dans les possessions portugaises d'Angola et consistait en petites nattes tissées avec une espèce de paille, auxquelles les noirs donnaient le

nom de libongo. Il est d'ailleurs fort probable que l'appellation actuelle de l'argent en Vili ait trouvé son origine dans ce mot : libongo.

A côté de tous les produits qui ont fait l'objet de monnaie, on mentionne aussi le sel. Mais comment le sel était-il devenu une monnaie au milieu de cette multitude d'autres monnaies ?

A l'origine, le sel était utilisé pour rendre aux mets les plus fades leur bon goût. Il était un ingrédient à usage quotidien, que tous les ménages tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume, ne pouvaient se passer. Cet attachement au sel est ici marqué par un proverbe kongo qui dit que « lorsqu'on a mangé salé, on ne peut plus manger sans sel ». Dès lors, le sel était devenu une denrée recherchée et convoitée par tous les peuples voisins du Loango. Car, au-delà de son action culinaire, il procurait un certain prestige que les informateurs du XX^e siècle ne cachent pas lorsqu'ils révèlent qu'après un voyage à la côte, ils ne manquaient jamais d'un peu de ce condiment, qui constituait en fait le témoignage vivant de leur séjour à la côte où étaient basés les *mindele* (Portugais).

Tout porte à croire que ce soit au cours du développement des échanges entre le Loango et l'hinterland que la relative rareté du sel et la valeur qui lui étaient accordée le hissèrent au rang de support monétaire, allant jusqu'à phagocytter les autres monnaies existant dans le royaume et dans la région.

Selon des documents de la seconde moitié du XVI^e siècle, il existait sur la valeur du sel, des véritables mercuriales communément admises, variant d'une région à une autre et suivant les générations.

Ainsi, nous avons recensés les preuves de l'existence de l'utilisation du sel comme monnaie au royaume de Loango. Nous avons :

1 pierre de sel = 3 chapons

3 pierres de sel = 1 chèvre ou 1 mouton

14 pierres de sel = 1 bœuf ou 1 vache.

W.G.L Randles dans son ouvrage : *l'ancien royaume du Congo, des origines à la fin du XIX^e siècle*, fait mention en 1582-1583, d'un autre document sur le sel :

2 poules = 1 chapon

1 pierre de sel = 2 chapons

2 pierres de sel = 1 mouton.

A partir du XVI^e siècle, le sel se situe en bonne place dans les échanges entre indigènes et devient plus estimé que le Nzimbu dans le royaume de Kongo oriental, comme le reconnaît Pyllis

Martin (1972, p 38), lorsqu'il écrit : « Dans les provinces orientales de Kongo, le raphia et le sel étaient préférés au Nzimbu utilisé aux provinces centrales.

A la fin du XVIII^e siècle, les commerçants Kongo et Soyo troquaient les esclaves avec le sel et le bois rouge à Mayumba. Lorsque les Lali achetaient un esclave aux Teke, il valait 3 kg de sel (G. Bruel, 1935, p 36).

Chez les Aduma, célèbres piroguiers du Moyen-Ogoué, un esclave était acheté à 2 kg de sel. On constate donc que jusqu'au début du XX^e siècle, le sel occupe un rang appréciable dans le commerce. On peut l'observer chez les Bawana, population de la rive gauche du Kouilou, lorsqu'ils échangeaient :

100 mitakos = 1 sel (1 à 1,5 kg)

1 houe = 2 sels

1 grande chèvre = 4 sels

1 esclave femme = 10 à 20 sels

1 serf = 20 sels.

A travers toutes ces équivalences, il ressort que le sel est la référence et qu'il avait une valeur de monnaie plus élevée que le mitako teke et le nzimbu kongo.

En conclusion, le sel a été probablement un des éléments culinaires les plus importants qui a le plus servi de monnaie dans les échanges entre indigènes. Il dût être à l'origine de l'intense activité commerciale à longue distance, car il était l'une des bases des relations commerciales entre les Vili et les autres peuples de l'intérieur.

5-Le sel local face au sel industriel importé.

Au Loango, où depuis les temps immémoriaux, la fabrication du sel était devenue un véritable industrie et il n'y eut ni effet de surprise, ni curiosité, lorsque les Européens introduisirent leur sel. Cette attitude s'explique par le fait qu'habituer à cette denrée, les côtiers ne le prenaient plus pour un produit nouveau. Le sel européen est donc le seul produit qui ne fit pas d'effet chez les Vili. Nos informateurs sont unanimes lorsqu'ils déclarent : « n'avoir jamais eu le temps de regarder ces désagréables cristaux de sel européen», dont la beauté et l'éclat étaient de loin comparables au sel des Vili.

Selon les mêmes sources, le sel marin que les européens apportèrent était un gros sel (mungu ma kinguela), les Vili n'approuvèrent aucun désir de posséder ces gros cristaux qui, semble-t-il suscitaient des difficultés de dosage, au moment de saler la nourriture. Pour eux, le sel européen était un élément en trop, donc gênant leur sel, principal pourvoyeur de richesse. Il fallait nécessairement l'isoler, c'est ainsi que bénéficiant de leur qualité d'intermédiaire les côtiers

échangeaient les produits locaux apportés par les peuples de l'intérieur contre les produits importés d'Europe (pacotille), sauf le sel européen. Et ils fabriquaient les besoins en sel qui porta un préjudice considérable aux commerçants européens.

Comme ce sel étant décrié, avait-il fini par entrer en compétition avec le sel marin de fabrication locale, très attractif, jusqu'à la battre ?

La fin du XIX^e siècle était, pour les industries européennes fraîchement sorties de la grande Révolution industrielle, marqué par la recherche des matières premières d'une part, et par la création des débouchés outre-mer, destinés à écouler les produits manufacturés d'autre part. L'un des continents réunissant les deux conditions du donner et du recevoir des industries européennes, fut l'Afrique. Les preuves évidentes de cette politique coloniale au Congo furent sans conteste les décrets de concession et le cahier des charges de 1899 accordant aux firmes concessionnaires, l'exclusivité de la production agricole ou industrielle et le monopole du commerce dans les territoires concédés. Bénéficiant de ces droits, les sociétés concessionnaires introduisirent sur le marché congolais une panoplie de produits européens, dont le sel qui pourrait bien avoir été introduit dès le XVI^e siècle et qui à côté du sel local, ne faisait pas l'unanimité en milieu Vili. Partout dans les points stratégiques des territoires considérés, les firmes concessionnaires implantèrent des maisons de commerce

Au Loango, dès 1885, on comptait cinq comptoirs dont 2 portugais, 2 américains et 1 anglais. Deux ans plus tard, le Lieutenant Mamchon répertoriait 34 factoreries : 8 au nord du Kouilou, 2 à Conkouati, 9 à Mayumba, 4 à Nyanga et autant à Sette-Cama (C. Coquery-Vidrovith, 1969, p146).

Ces maisons de commerce avaient pour rôle l'achat des produits locaux et la vente des objets de médiocre qualité, dont le sel importé d'Europe, avec pour objectif à terme, l'intégration graduelle des populations indigènes dans le circuit d'échange à base monétaire.

Le sel vendu dans les factoreries du Loango venait de divers pays européens. Selon les statistiques du journal du 20 septembre 1891, une grande part «était importée d'Angleterre d'où on importa pendant le deuxième trimestre de l'année 1891, 50.549 tonnes de sel d'une valeur de 2.524 francs. Dans la langue de ce pays, le sel est appelé *salt*, mot que les Vili transformèrent en *saalu*, qui a presque supplanté le mot originel *mungu*. Surtout, il venait d'Allemagne : on fit venir pendant la même période, 11.075 tonnes à 5.504 francs.

Tout compte fait, il se trouve alors alignés côte à côte un sel marin local et un sel marin importé dans deux systèmes commerciaux : le marchand traditionnel local et le commerçant européen, qui vont selon G. Sautter (1966, p 54), utiliser les mêmes circuits d'échange et aussi se faire une certaine concurrence.

H. Babassana (1978, p 56), qui a fait une étude économique de la question signale que cette concurrence se fit de façon bénéfique pour les congolais ; hésitant le numéraire colonial, le

sel importé était vendu à des prix élevés, variant d'un point à l'autre de la côte et suivant les âges. A Mayumba par exemple, le kilogramme de sel était vendu à 1 franc en 1903, tandis qu'à la plage de Nyanga, il était acheté à 0,50 franc pendant la même année.

Dans l'hinterland, les prix de la côte étaient majorés puisque proportionnés en quelque sorte à la distance que le sel avait parcourue depuis le lieu d'achat. Ainsi, en 1911, chez les Kunyi, le prix d'un sac de sel (25kg) acheté à la côte 3 francs devient $3 + 12 = 15$ francs à l'intérieur.

Ces prix très élevés ne laissaient pas trop réfléchir les indigènes qui n'hésitaient pas à choisir le sel local vendu à moins de frais et n'utilisant pas encore de façon effective le numéraire colonial, mais le troc. Le cas de ces Kunyi et Yaka qui préféraient aller à Kakamoeka où ils échangeaient les sacs d'amandes de palme et les boules de caoutchouc contre le sel.

Il est important de signaler que le XVI^e siècle au XIX^e siècle, au Loango on utilisait encore parallèlement la monnaie et le troc, comme principal mode d'échange. C'est ici le lieu de dire que le succès du sel des Vili était dû d'une part au retard avec lequel l'économie du Loango s'intégra dans le circuit monétaire et d'autre part, à la ruse des chefs propriétaires des cases à sel qui orientaient leurs partenaires commerciaux vers leurs fabriques. Le sel local gardera-t-il encore longtemps son succès ?

L'apport d'une réponse à cette question correspond à l'examen du processus de destruction graduelle des fabriques de sel au Loango. Devant une telle concurrence très aigüe entre les commerçants européens d'une part et les marchands de Loango de l'autre, les blancs affaiblis par la pression qu'exerçait le sel local, se décidèrent à relever le défi.

Les premiers à pouvoir s'élever sont bien entendu les responsables des maisons de commerce installées dans le pays : « les différents directeurs de la Compagnie Française de Mongo-Nyanga, multiplièrent les démarches auprès de l'autorité administrative afin d'obtenir la suppression des fabriques de sel et de bénéficier du monopole de la vente de cette denrée importée d'Europe.

Les commerçants européens avancent des raisons philanthropiques ^pour obtenir satisfaction, ils estiment que le sel fabriqué par les Vili ne sert qu'à l'achat des esclaves. Leur première démarche se solda par un échec à cause de l'opposition de certains responsables administratifs. A ce propos, le commissaire Général Grodet, par les lettres n° 17 du 7 février 1902 et 152 du 19 novembre de la même année, faisait savoir que : « La fabrication du sel par les indigènes n'avait aucun rapport avec la traite des esclaves »

Mais, déterminés à faire aboutir leur projet, les commerçants européens avec le concours de l'Administration de la région, sollicitaient à nouveau, auprès du Commissaire général du Gouvernement dans le Congo-français, l'imposition d'une autorisation à tout fabricant de sel,

ainsi que le paysage d'une sorte de patente annuelle par fabrique. Ce qui pour eux mettra un frein au trafic des esclaves.

La concurrence et l'imposition usitées par l'état colonial n'avaient pas suffi pour évincer de façon définitive d'industrie artisanale traditionnelle locale. Les Vili qui n'apprécièrent pas cet apport de la civilisation n'abandonnèrent pas aussitôt leur activité. Du 24 octobre 1903, date de la promulgation de l'arrêté, jusqu'à la veille du premier conflit mondial (1914), avec la bénédiction de certaines difficultés de contrôle qu'éprouvait l'administration coloniale, quelques sauniers continuèrent à exercer leur métier. Mais face à cette résistance, l'état colonial transforma sa position de faiblesse en position de force, en mettant en branle ses forces de coercition pour réprimer avec une force brutale, tout acte d'entêtement à fabriquer le sel sans autorisation. La fabrication du sel et sa distribution ne se firent plus en publiquement, elles se terrèrent. Officiellement, cette activité était considérée comme interrompue.

En conclusion, la disparition du sel de mer de fabrication artisanale et locale au Loango n'est ni le résultat d'une léthargie de la part des autochtones, ni encore moins, un problème de classe où nous aurions d'un côté le sel européen consommé par la noblesse et de l'autre, le sel marin local abandonné aux seuls gens de bas-peuple, mais l'aboutissement de tout un processus entrepris par les commerçants européens avec la complicité de l'administration coloniale. Il est certain qu'avant la concurrence née de l'introduction du sel européen d'une part, et l'imposition d'une taxe annuelle de 200 F, ponctuée par une politique répressive d'autre part, aucune activité artisanale puissante subit-elle, ne pouvait résister.

CONCLUSION

Dans l'ancien royaume de Loango, une incontestable expérience physico-chimique mise au point par le génie créateur des Vili a existé avant même l'arrivée des européens, à la fin du XV^e siècle. Cette activité à l'origine domestique et commerciale à petite échelle, a connu une extension rapide et une très large diffusion grâce au commerce des esclaves. Le sel a dépassé sa dimension originelle essentiellement culinaire et est devenu un étalon-monétaire supplantant ainsi les autres monnaies couramment utilisées dans la région. Mais dès la seconde moitié du XIX^e siècle, suite à une concurrence très marquée du sel local avec le sel importé d'Europe, une action conjuguée des commerçants européens défavorisés et de l'administration coloniale a abouti à la désagréation et à la disparition définitive de l'artisanat traditionnel précolonial du sel.

Aujourd'hui, force est de constater que dans la l'affirmation et l'hégémonie du royaume de Loango, une place est à faire au sel. Il est significatif que le déclin du royaume de Loango coïncide avec le recul du sel de fabrication locale.

BIBLIOGRAPHIE

- Babassana, F, 1978, *Travail forcé, expropriation et formation du salariat en Afrique Noire*, Presse universitaire de Grenoble, 255 pages.
- Bruel, G, 1935, *La France Equatoriale Africaine, le Pays-les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, Larose, 558 pages.
- Coquery-Vidrovith, C, 1969, *Brazza et la prise de possession du Loango 1883-1885, la mission de l'ouest-Africain*, Paris, Mouton, 503 pages.
- Dapper, O, 1686, *Description de la basse Ethiopie, extrait de la description de L'Afrique*, Amsterdam, Wolfgang, Waesberge, pp 320-409.
- Degranpre, L, 1801, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, 1786-1787*, Vol. II, Paris, 320 pages.
- Dufeil, M.M et Obenga, Th, 1974, « okwa a MBoko-le sel des Mboko », *Annales de L'université de Brazzaville*, n° 10, pp 91-102.
- Hagenbucher-Sacripanti, F, 1973, *les fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango*, Paris, mémoire ORSTOM, n° 67, 214 pages.
- Hardy, G, et Richet, 1933, *L'alimentation indigène dans les colonies Française*, Paris, Vigot frères, 517 pages.
- Mouyabi J, 1979, *Essai sur le commerce précolonial et protocolonial au Congo- méridional (XVII^e début XX^e siècle)*, Thèse de doctorat 3^e cycle, Paris, Ecole des Hautes études en Sciences Sociales, 467 pages.
- Ngoïe-Ngalla, D, 1982, « Les rapports politiques du royaume de Loango et de la vallée du Niari, d'après les textes et tradition orale (XVI^e-XIX^e siècle) », In *Cahier Congolais d'Anthropologie et d'Histoire*, t. 7, pp 25-32.
- Obenga, Th, 1982, « Tradition et coutumes alimentaires Kongo au XVII^e siècle, *Muntu*, pp 17-37.
- Phyllis, M, 1972, *The external trade of the Loango coast 1576-1870 the effects of changing commercial relation on the Vili kingdom of Loango*, Oxford at the Clarendon, Press,
- Pigafetta, F. et Lopez, D. 1965, *Description du royaume du Congo et des contrées environnantes*, 2^e édition revue, Paris, Louvain, Neuvelarts, 253 pages.
- Proyart Abbe, 1776, *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*, Paris, Mequignon, 295 pages.
- Randles, W. G. L, 1968, *L'ancien royaume du Congo des origines à la fin du XIX^e siècle*, Parsi Mouton, 276 pages.
- Rey, Ph, 1971, *Colonialisme, Néocolonialisme et transition au capitalisme*, Paris, Maspéro, pp 280-341.
- Sautter, G, 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous- Peuplement, République du Congo, République du Gabon*, Paris, Mouton, 582 pages

- Vennetier, F, 1968, *Pointe Noire et la façade maritime du Congo, Brazzaville*, Paris,
Mémoire, ORSTOM, n°26, 458 pages.

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 77-92

LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉVOLTE DANS LE RÉCIT DE GUERRE DE LOUIS FERDINAND CELINE ET HENRI BARBUSSE

Irié Alain TIE BI

Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

alain.tiebi17@gmail.com

RESUME

La littérature du XXème siècle accorde une place essentielle au thème de la violence. Les guerres mondiales et les crises survenues au XXè siècle constituent des paravents à partir desquels des auteurs comme Louis Ferdinand Céline et Henri Barbusse ont posé les préoccupations liées à cette période tragique. Ces auteurs français ont consacré leurs œuvres romanesques à ces évènements tragiques qui ont mis en péril l'histoire de l'humanité avec en ligne de mire d'innombrables dégâts humains et matériels. Ces auteurs, soldats- combattants de la grande guerre, évoquent dans leurs ouvrages respectifs la violence de l'écriture romanesque et leur insurrection contre la guerre à travers la subversion du langage avec l'emploi du langage populaire et familier qui constitue une preuve manifeste de la rébellion contre l'ordre établi.

Mots-clés : langage, guerre, subversion, populaire, familier.

Abstract

Literature of the twentieth century has addressed several themes including that of violence. So the world wars were preoccupations several authors including Louis Ferdinand Céline and Henri Barbusse. These French authors have dedicated works to this tragedy, which endangered the history of humanity in their sights countless material and human damage. These authors' combatant soldiers fighting in the Great War evoke in their respective works the violence of writing through the subversion of language and slang which constitute proof of their insurrection against the established order.

Keywords: Language, war, subversion, popular, slang.

INTRODUCTION

L'histoire du siècle précédent se confond avec celle de la plus grande tragédie humaine dont les deux guerres mondiales sont le fondement. La littérature du XXè siècle proteste contre les dérives et les perversités liées à cette période sombre. Chez les romanciers de guerre, la dénonciation des dérives consiste à retranscrire ces moments douloureux vécus dans les

tranchées, en se montrant particulièrement incisifs dans leur témoignage. Louis-Ferdinand Céline et Henri Barbusse, considérés comme des pionniers de récits de guerre, intègrent le langage populaire, argotique et vulgaire pour exprimer leur rébellion intérieure contre le désastre engendré par les tueries. Ce faisant, leurs récits apparaissent comme une écriture de la révolte contre la guerre, une écriture de transgression du roman à travers un discours de violence, jugé inapte dans l'écriture romanesque.

Cette étude prend appui sur les œuvres de Louis Ferdinand Céline et d'Henri Barbusse qui ont consacré des textes témoignant de l'ignominie de la guerre à travers des dégâts de tous ordres. Cet article met donc en lumière la problématique de la révolte, de l'insurrection de ces auteurs français contre les méfaits sociaux dans *Voyage au bout de la nuit* (Céline, 1952) et *Le Feu* (Barbusse, 1916). De fait, ils renouvellement l'écriture et les préoccupations romanesques en foulant au pied les règles standards de ce genre littéraire, vouant ainsi aux gémonies la langue française classique comme étant la seule norme de l'écriture du roman. De cette même façon, ces auteurs s'insurgent contre le capitalisme qui, selon eux, fait le lit de l'oppression des peuples par une minorité de privilégiés. Céline et Barbusse mettent en avant les limites de cette écriture romanesque en y ajoutant de nouvelles sensibilités telles que le langage populaire et familier. Les œuvres peuvent s'appréhender comme une invitation en une réinvention de l'écriture du roman. Cependant, en quoi leurs écritures découlent-elle de la révolte ? Autrement dit, pourquoi l'écriture des œuvres de Céline et de Barbusse pourrait-elle être qualifiée d'invention et de rénovation ? Il s'agit, dans cette étude, de démontrer à travers des éléments textuels que Céline et Barbusse manifestent leur révolte contre la guerre. Il s'agit également de montrer que ces deux auteurs rejettent le système capitaliste tout en réfutant la langue française comme seule susceptible de prendre en charge l'écriture du roman. Pour le présent travail, nous utiliserons des méthodes d'analyse comme la narratologie et la sociocritique : la première, pour ce qu'elle permet de saisir les relations entre l'histoire et le récit à travers les structures narratives du texte ; la seconde, pour son intérêt à la socialité du texte.

I. LA RÉVOLTE CONTRE LA GUERRE

1. La fronde des écrivains-soldat

La guerre est une entreprise menée par des mesquins qui n'agissent jamais au grand jour. Ils créent la guerre pour en tirer profil, eux et leurs familles. Elle est l'œuvre de quelques individus en mal d'honneur et de gloire qui peuvent être considérés comme des parvenus, des arrivistes prêts à tout quoique cela puisse coûter mais pourvu qu'ils atteignent leur objectif. Pour cela, ils sacrifient le peuple, sacrifient les soldats sur l'autel de leurs intérêts personnels et égoïstes.

Pour Barbusse, la guerre est une invitation à mourir. Selon lui, la guerre est une sorte de mort tolérée, organisée par une partie de l'humanité contre une autre. Les soldats, les peuples sont victimes de la corruption, de la manipulation de ces gens, de ces groupuscules d'hommes encagoulés en mal de publicité et à la recherche de la gloire, de la fortune et de quelques

leaderships. Barbusse fait ce constat d'une nature humaine et d'un monde manipulateur qui créent un système égoïste dans lequel c'est une poignée de puissants qui utilisent et avilissent les plus faibles. L'on pourrait dire que ces meneurs sont sadiques, égotistes, insensibles aux douleurs des autres dont ils profitent. Pour eux, écraser le peuple, emmener les soldats au front dans des conditions exécrables et humainement insupportables fait partie du jeu pourvu qu'ils obtiennent ce qu'ils veulent. Ce qui les intéresse, c'est l'argent qu'ils gagnent, l'honneur et le grade qu'ils acquièrent ou la vie plus facile qu'ils mènent grâce à la guerre. Cette attitude peut être imputée au cynisme, à la jalousie ou seulement à l'inconscience.

Aussi, la littérature a souvent pour vocation la critique de la société dans laquelle nous vivons. Raison pour laquelle, les écrivains en général et les romanciers en particulier n'ont de cesse abandonné de porter un regard souvent vêtement sur les problèmes qui les environnent pour en dénoncer.

Louis Ferdinand Céline, Henri Barbusse et bien d'autres auteurs romanesques contemporains modernes s'insurgent contre la guerre avec ses innombrables dégâts et horreurs. Cette séquence de notre travail aura pour mission de mettre en lumière le refus d'accepter la guerre. Barbusse et Céline fustigent la guerre en relevant tous les aspects sombres et négatifs de cette entreprise insensée.

2. La guerre : une entreprise insensée

Pour asseoir son hégémonie sur son prochain, l'homme a recours à un certain nombre des méthodes subversives. Il procède pacifiquement ou violemment. C'est ainsi que certains individus dans la quête de leur objectif mènent des actions incommodes telles que la guerre.

La guerre est donc une entreprise commanditée par un groupuscule d'individus ayant d'énormes moyens qui décident de l'avenir du monde. Ces derniers communément appelés les « maitres » ou les « décideurs » régissent, décident de l'avenir du monde selon leurs intérêts. Ces derniers décident et dirigent la guerre. À travers leurs agissements, ils endoctrinent le peuple, le manipulent, lui inculquent et lui imposent leurs visions. Ces puissants maitres endorment le peuple, agissent sur leur psychologie et le rebelle contre d'autres peuples par des moyens malveillants.

Aussi, à travers ces individus de mauvaise moralité, les guerres prennent forme dans l'esprit des hommes et c'est dans l'âme des peuples que germe la guerre. Les peuples, étant bernés, manipulés par des individus d'une autre époque et d'un autre âge se font la guerre. Ils sont contrôlés, téléguidés par ces personnes tapis dans l'ombre qui tirent les ficelles, forment les conspirations, ourdisent les complots et poussent sans remords leurs semblables dans le feu. Ils les ruent à l'abattoir, à la boucherie rien que pour assouvir leur sale besogne. Ces maitres confinent les peuples dans des systèmes qu'eux seuls maîtrisent, ils préfèrent la souffrance de leurs concitoyens en lieu et place de leur bonheur.

D'après Barbusse, ces meneurs trouvent quelque plaisir à voir des hommes s'entredéchirer, souffrir et mourir pour eux. On retient que les premiers acteurs qui sont les soldats combattants ne savent rien de l'utilité de la guerre et ne comprennent rien à cette funeste entreprise. Ils ignorent donc les raisons de ce massacre, mais tout ce qu'ils savent, c'est qu'on les jette dans la fournaise pour s'entretuer. Ce passage de l'œuvre *Le Feu* l'atteste :

Après tout, pourquoi fait-on la guerre ? Mais pour qui, on peut le dire c'est pour le plaisir de quelques meneurs qu'on pourrait compter ; que les peuples entiers vont à la boucherie, rangés en troupeaux d'armes pour qu'une caste galonnée d'or écrive ses noms de prince dans l'histoire, pour que des gens dosent aussi, qui font partie gradaille, brassent plus d'affaires pour des questions de personne et des questions de boutique. (*Le Feu*, p 51)

La dénonciation de Barbusse consiste à fustiger le fait que les tenants des diverses formes de guerres minimisent et banalisent les effets collatéraux de celles-ci. Ainsi la guerre apparaît-elle pour tous ces soldats comme une futilité, une animosité, quelque chose d'incompréhensible et d'absurde. Ils ignorent les causes véritables de leur engagement en guerre ; guerres qui mettent en péril leur avenir et celui de toute l'humanité. Aucun soldat ne peut dire avec exactitude les causes des guerres tant elles dépassent leur entendement. La guerre est donc quelque chose d'insensé qui n'apporte que malheur et tristesse. À contrario, elle est faite pour le bonheur d'un nombre insignifiant d'individus égoïstes qui se plaisent du malheur des autres : « Oui lui dis-je, oui, mon vieux frère, c'est vrai ! C'est avec nous seulement qu'on fait les batailles » (*Le Feu*, p 54).

Les soldats constituent la matière de la guerre. La guerre n'est composée que de leurs chairs et de leurs âmes. Ils sont les boucs émissaires pour l'assouvissement des ambitions funestes et égocentriques de quelques individus tapis dans l'ombre.

C'est nous qui formons les plaines de morts et les fleuves de sang, nous tous dont chacun est invisible et silencieux à cause de l'immensité de notre nombre. Oui c'est nous tous et c'est nous tout entier. Oui c'est vrai, les peuples, C'est les peuples qui font la guerre ; sans eux, il n'y avait rien, rien que quelques criailles, de loin. Mais ce n'est pas eux qui la décident. Ce sont les maîtres qui la dirigent » (*Le Feu*, p61).

3. La guerre, une entreprise d'égoïstes et d'arrivistes

La guerre, en tant qu'entreprise immonde et répugnant, profite pourtant à des populations civiles qui, au lieu de protéger, d'aider les soldats combattants en leur offrant gite et hospitalité, les grugent en leur extorquant de l'argent. Ces propos sont révélateurs de cet état de fait.

On va le dire, donc, viens par ici, dis cocon en prenant le bambin entre ses genoux écoute bien ton papa dit, n'est-ce pas : pourvu que la guerre continue ! Hé pour sûr, dit l'enfant en hochant la tête, parce qu'on devient riche il a dit à la fin de mai, on gagnera cinquante mille francs ! Gagnera cinquante mille francs ! Ce n'est pas vrai ! (*Le Feu*, p72).

Si, si ! Trépigne l'enfant. Il a dit ça avec maman ; papa voudrait que ce soit toujours comme ça. Maman, des fois, elle, elle ne sait pas parce que mon frère est au front. Mais faire à l'arrière et, comme ça la guerre pourra continuer » (*Le Feu*, p99).

À travers cette séquence, il apparaît qu'un certain nombre d'individus profitent de la guerre pour développer un autre genre de commerce. Ces personnes de qualité morale douteuse, pour qui les soldats risquent leur vie, tirent profit de la guerre en faisant du chantage aux soldats.

Aussi, le refus de la guerre de ces romanciers, témoins oculaires et auriculaires d'a guerre, se manifeste par la mise en évidence des dégâts matériels et humains enregistrés pendant les conflits. La description des innombrables dégâts matériels et humains constitue un cri de cœur pour ces romanciers.

4. Les dégâts de la guerre

4.1. Les dégâts humains

Les dommages liés aux effets pervers de la guerre sont évoqués par Barbusse qui a lui-même participé à la lutte armée. En effet, la guerre a mobilisé un nombre important de soldats à travers le monde entier. Les combattants de cet effroyable conflit sont venus de partout, grâce aux alliances tissées entre nations dans le cadre des coopérations militaires. Aussi, la guerre a fait plusieurs victimes humaines tant militaires que civils. L'histoire de l'humanité retient cette boucherie humaine qui reste, par ailleurs, gravée dans les mémoires collectives. Elle a provoqué l'exode massif des populations à la recherche de lieux paisibles. Elle a entraîné le déséquilibre de la société, perturbé les activités des femmes et des hommes car rien ne peut prospérer dans un climat délétère. Les populations civiles, par la faute de la belligérance sont obligées de quitter leurs localités, leurs maisons et leurs emplois pour chercher refuge ailleurs abandonnant ainsi tous les biens souvent difficilement acquis et constituant le fruit de plusieurs années de dur labeur

Selon Barbusse, la guerre est un phénomène à bannir, à ne pas souhaiter. Elle cause la misère ; la pauvreté des populations. Celles-ci devenues réfugiées du fait de la guerre sont confrontées à d'énormes problèmes tels que la famine, les maladies et l'insécurité.

- C't' une biche, c'te femme-là !
- non, dit fouillade qui avait mal entendu. C'est Eudoxie qu'elle s'appelle. J'la connais pour l'avoir déjà vue. Une réfugiée. J'sais pas d'où qu'elle d'vient, mais elle est de Gamblin, dans une famille » (*Le Feu*, p84)

En outre, la guerre est à la base des dislocations des familles. Elle compromet son équilibre et entraîne les séparations des couples par l'oubli des soldats par leurs familles.

Mon vieux, t'es fichu, plus de Clotilde, plus d'amour ! Tu vas être remplacé un jour ou l'autre dans ton cœur Ya pas à tourner ; ton souvenir, le portrait de toi qu'elle porte en elle, il va s'effacer peu à peu et un autre se mettra au-dessus et elle recommencera une autre vie » (*Le Feu*, 88).

Aussi, la guerre est un véritable obstacle pour l'épanouissement des personnes. Des individus sont arrachés à la vie qu'ils s'étaient faite, qui leur procurait du bonheur. Ils ont abandonné leurs vastes projets pour se protéger de la guerre. Séparés de leurs pères, leurs époux, des familles des soldats cherchent du réconfort, du bonheur auprès d'autres personnes, d'où l'infidélité de certaines femmes

J'ai passé en tendant l'cou de côté. Il y avait, rosées, éclairée, on voyait des têtes d'hommes et de femmes autour de la table ronde et de la lampe. Mes yeux se sont jetés sur elle, sur Clotilde. Elle était assise entre deux types, des sous-offs. Elle souriait, elle était contente, elle avait l'air d'être bien, à coté de cette gradaille boche (*Le Feu*, p111).

Céline évoque aussi l'exode des hommes et des femmes qui abandonnent leurs propriétés, leurs projets et leurs biens matériels du fait de la guerre.

Fermes désertes au loin, des églises vides ou ouvertes, comme si les paysans étaient partis de ces hameaux pour la journée, tous, pour une fête à l'autre bout du canton et qu'ils nous eussent laissé en confiance tout ce qu'ils possédaient, leur campagne, les charrettes (...), leurs champs, leurs enclos, la route, les arbres et même les vaches (...) ça avait l'air gentil de leur part(...) S'il y avait encore eu du monde par ici, on ne se serait sûrement pas conduits de cette ignoble façon. (*Voyage au bout de la nuit* p 45)

Selon cet auteur, la guerre est à l'origine de plusieurs malheurs. Elle cause des dommages physiques liés à des mutilations. Plusieurs soldats ont perdu des membres supérieurs ou inférieurs pendant des combats : « C'est un homme qui n'a plus de pieds. Cet homme qui a les pieds coupés veut sauter hors du brancard pour s'en aller » (*Voyage au bout de la nuit* 65)

Céline aborde aussi les dégâts tant humains que matériels dans son œuvre. Pour lui, la vie est sacrée et elle ne doit être brisée sous aucun prétexte. Ce passage de *Voyage au bout de la nuit* révèle la mort d'un élément de la hiérarchie militaire.

Quant au colonel, lui, je ne lui voulais pas de mal. Lui pourtant aussi il était mort. Je ne le vis plus, tout d'abord. C'est qu'il avait été déporté sur le talus, allongé sur le flanc par l'explosion et projeté jusque dans les bras du cavalier à pied, le messager, fini lui aussi (...) le cavalier n'avait plus sa tête, rien qu'une couverture au-dessus du cou, avec du sang dedans qui mijotait en glouglous comme de la confiture dans la marmite. (*Voyage au bout de la nuit*, p108)

En somme, la guerre est de loin l'une des absurdités les plus meurtrières tant la volonté de nuire est présente. Selon ces romanciers-soldats témoins de la guerre, elle peut être qualifiée de crime contre l'humanité. Pour lui, la guerre est le paroxysme de la violence contre l'homme et la nature.

4.2. Les dégâts matériels

Barbusse et Céline ouvrent une lucarne sur les dommages enregistrés au cours de la belligérance. Au-delà des pertes innombrables des hommes et des femmes, l'on enregistre les dégâts matériels. Les populations en effet, fuyant les hostilités abandonnent tous leurs acquis

matériels. Ce faisant, elles capitulent devant les effets effarants de la guerre, des crépitements de fusils, renonçant ainsi à leurs fermes, champs et maisons : « On a suivi une route, traversé Ablain Saint Nazaire en ruine. On a entrevu confusément les tas blanchâtres des maisons et les obscures toiles d'araignée, des toitures suspendues » (*Le Feu*, 92)

Les ravages causés par la puissance des armes sont mis en lumière dans ce passage : « On s'est remis vaguement en équilibre sur une autre route, celle qui mène de Carency à Souchez, les grands peupliers de bordure sont cassés, les troncs d'arbres cassés » (*Le Feu*, p.121)

La guerre est selon cet auteur un désastre, un phénomène à bannir. Aux souffrances des hommes, s'ajoutent les destructions des villes, des villages, des usines et bien d'autres : « Souchez détruit dont les maisons ne sont que des plates-formes pilées de matériaux, et les arbres des espèces de ronces déchiquetées bossuant la terre » (*Le Feu*, p.126)

A ces dégâts de grandes envergures, l'on peut également noter la disparition de certaines villes et villages français « Le village a disparu. Jamais je n'ai vu une pareille disparition de village » (*Le Feu*, p.139).

De même, la nature a elle aussi subi la foudre des redoutables armes de la guerre ; elle n'a pas été ménagée par les bombardements : « Le bombardement a tellement modifié les choses qu'il a détourné le cours du ruisseau du moulin et que le ruisseau court au hasard et forme un étang sur les restes de la petite ou il y avait la croix » (*Le Feu*, p.142)

La grande guerre a provoqué des dégâts dans plusieurs domaines. Au-delà des pertes en vie humaine et des désastres matériels, les déprédatations économiques sont laconiquement évoquées par l'auteur. En effet, la guerre est une activité de haute portée aux yeux de ceux qui la commanditent et la dirigent. Ces derniers déploient de gros moyens pour l'achat des armes de destruction massive et de dernières générations à la mesure de leur haine. Des montants importants sont donc investis dans des équipements militaires au detriment des projets sociaux. Le corollaire des destructions massives liées à la guerre est la reconstruction des espaces ravagés. Cela engendre des investissements pour lesquels les multinationales et autres entreprises se partagent le "gâteau" de la reconstruction. Cette idée donne à penser que ces entreprises à qui la guerre « profitent » seraient les instigatrices des conflits. Par ailleurs, la guerre étant néfaste des dispositions sont prises par les pays belligérants à travers l'achat des équipements médicaux :

Pour voir passer toute l'armée française qui tient les lignes, je ne parle pas de ç'qui et installé en arrière, ou il y a deux fois plus d'hommes encore, et des services comme de ambulances qu'ont couté neuf millions et qui vous évacuent des sept mille malades par jour ». En clair, cette entreprise immorale et abjecte qu'est la guerre coute à tous ces états en belligérance des sommes faraïneuses qu'on qualifierait de gâchis. (*Le Feu*, p101).

En somme, Céline et Barbusse s'insurgent contre la guerre en mettant évidence les nombreux dégâts humains et matériels occasionnés au cours de celle-ci.

II. LE REJET DU SYSTEME CAPITALISTE

1. La dimension humaniste des œuvres célinienne et barbussienne

L'humanisme, est la morale qui place la personne humaine et ses valeurs au-dessus de toute autre valeur. À travers ces œuvres, se dégage l'aspect humaniste de des romans de Céline et de Barbusse. En effet, à travers les propos de caporal Bertrand, son personnage central, Barbusse prône plusieurs vertus inhérentes à la solidarité, à l'entraide entre pays. Il évoque la culture de la paix et surtout le dialogue. Ce pacifiste s'érige en pourfendeur de la guerre. Pour lui, elle n'est pas à penser et par la même occasion, il fustige ceux qui alimentent cette ignoble et abominable pratique. *Le Feu* est une leçon que son auteur donne à tous les détracteurs, délateurs et zélateurs de la paix, de l'union et du vivre ensemble. Il fait de la tolérance son leitmotiv et invite les peuples à la fraternité.

Par ailleurs, selon lui, les soldats doivent prendre conscience de leur rôle dans la vie des nations et des sociétés. Ils ne doivent pas être des taupes pour des personnes aux ambitions lugubres et obscures. Les soldats ne doivent pas également servir de chair à canon pour faire plaisir à des individus tapis dans l'ombre car la vie de chaque être humain est sacrée. Par conséquent, Barbusse pense qu'il est inadmissible de se faire la guerre. Son ouvrage devrait interpeller chaque humain à prendre conscience du péril qui menace l'humanité à travers la guerre.

L'auteur de *Le Feu* est un pacifiste émérite qui épouse les vertus cardinales de l'humanité telles que l'entente, la morale, la justice et l'égalité. Pour lui, tous les peuples quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent doivent s'entendre et de se dresser contre tous ceux qui les exploitent d'une façon ou d'une autre.

Par la même occasion, il condamne les discriminations raciales. Pour Barbusse, les hommes doivent être égaux car l'inégalité dans toute son entièreté peut faire naître des frustrations qui entraînent des guerres, donc toute idée d'inégalité est vouée aux gémonies. L'auteur ne bannit pas non plus dans son langage la justice et surtout le devoir de vérité l'homme envers son prochain.

Ce texte est un message fort dont l'écho devrait retentir partout dans le monde sur la vanité et la vacuité des conflits. Il rêve et émet le vœu de voir un monde dans lequel le langage de la guerre et les attitudes guerrières doivent être bannis des habitudes des hommes. Il estime également qu'avec l'égalité, il y aura une union forte et sacrée à travers les hommes. À travers ce procès de la guerre, cet auteur peut être qualifié de génie pour avoir écrit sur un thème d'actualité qui constitue une gangrène dont l'homme a du mal à trouver une solution définitive et durable. Barbusse pense que l'égalité, la justice et les autres vertus doivent prévaloir par ce que selon lui : « La vie d'un être est aussi grande que la vie d'un autre » (*Le Feu*, p.166)

Selon lui, le progrès des peuples pourrait découler de la justice dans le monde. Il faut donc bannir l'injustice entre les peuples. La justice est voulue par les peuples et que les peuples sont la force, il est donc indispensable aux peuples de faire la justice.

Il se veut le porte-voix de toute une génération, celle qui a vécu et participé à la guerre. Pour lui, son œuvre romanesque doit servir de repère l'homme afin d'éviter d'éventuels conflits.

En outre, Barbusse en écrivant cette œuvre est guidé par des raisons idéologiques dont il suit la logique jusqu'au bout. Cet écrivain soldat fait la preuve de son intérêt passionné pour la condition humaine. Son départ volontaire au front est la preuve irréfutable pour son intérêt passionné pour l'homme. Pour cela donc, il a un devoir d'amour, de solidarité et d'entraide vis-à-vis des soldats qui combattent pour la patrie. A la guerre, il se montre courageux et tenace. Ensuite, avec son acharnement à rester au front dans les peines, les douleurs atroces, les fatigues épouvantables et le danger, Barbusse veut connaître et partager les souffrances et les misères des « poilus ». Cet écrivain a un sens très élevé de l'humanisme, et son œuvre est le reflet humaniste qui doit habiter tous les hommes.

L'auteur exhorte, par la même occasion, ces concitoyens au patrimoine. En effet, le patriotisme, le patriotisme ou amour de la patrie est un sentiment qui lie l'individu à la communauté dans laquelle il est né et a été élevé. L'auteur de *Le Feu* a fait sien de cette notion qui lui est chère. Pour lui, l'amour doit l'emporter sur tous les intérêts individuels.

2. Céline et Barbusse, deux auteurs socialistes

Pour Barbusse, il manquait un puissant récit, capable non seulement de témoigner du drame effroyable de la guerre et des champs de bataille à l'origine de plusieurs millions de disparus. Il s'agissait alors de rendre compte de la parole et de l'idée de tous les soldats. Pour cela, l'auteur fut l'interface, la courroie de transmission entre les soldats et le peuple.

Barbusse qui est un inconditionnel socialiste et pacifiste voulait à travers cette œuvre romanesque porter un message nouveau contre la guerre : « Il faut à jamais tuer la guerre dans le ventre de l'Allemagne » (*Le Feu*, p.156).

De cette relation, émanent les grands courants de pensée humaniste, philosophique et politique sur la guerre à cette époque et dont le leitmotiv interpelle le grand public mondial. Le héros de cette œuvre romanesque (le caporal Bertrand) qui est un simple fantassin, acteur et observateur à la fois qui par la description des champs de bataille et de toute l'horreur épouvantable de la gigantesque mêlée des champs de bataille condamnait la guerre. Il axe souvent ses réflexions sur le drame psychologique vécu par les hommes dans les boyaux et les abris de fortune, leur souffrance et l'effroi dégout suscité par cet odieux carnage. En exposant de manière crue la vie des soldats dans les tranchées, Barbusse interpelle les uns et les autres sur la vanité, la vacuité de la guerre. L'auteur hait la guerre et ceux qui la commandite. Il déteste le militarisme allemand mais il situe les responsabilités de la France. Pour lui, il fallait vaincre

indiscutablement pour la liberté mais cela ne donnait aucune noblesse à la boucherie guerrière, à ces atrocités, à son inhumanité.

Après la victoire, la tâche prioritaire pour cet auteur est de déclarer la guerre à la guerre, de construire la paix future sur l'entente des peuples contre les gouvernants, contre les nationalistes, contre l'asservissement social. De ce fait, Barbusse apparaît pour les esprits belliqueux comme un rebelle et son livre est considéré comme un brûlot. Véritable pourfendeur de la guerre, il affirme : « Le socialisme est le seul recours possible contre les guerres futures, le seul capable de donner une réponse aux questions essentielles » (*Le Feu*, 1915).

Pour Barbusse, il n'y aura jamais de victoire à la guerre parce qu'elle se résume seulement à la tristesse et à la désolation. Il réfute toutes solutions militaires pour le règlement d'un conflit. C'est pourquoi, malgré les exploits réalisés par son escouade, et par ricochet par tous les soldats, il n'a guère apprécié la bravoure et la prouesse de son unité. Au contraire, il les traite d'abomination et de honteux.

Et pourtant ce présent, il le fallait ! Honte à la gloire militaire, honte aux armées, honte aux métiers de soldat qui changent les hommes tour à tour en stupides victimes et en ignobles bourreaux. Qui honte ; c'est vrai, mais c'est trop vrai, c'est vrai dans l'éternité pas encore pour nous. (*Le Feu*, p194).

Aussi, Barbusse incrimine l'Allemagne qui privilégie la solution militaire au detriment de son peuple. Ensuite, il condamne le bourrage de crâne, l'injustice et le mensonge qui sont à la base de plusieurs conflits dans le monde.

En somme, Barbusse est un pacifiste et rejette le militarisme. Son œuvre est un véritable réquisitoire de la guerre et en fait son procès. Dans la même veine, Céline s'insurge contre toute idée de belligérance à l'instar de Barbusse. Il vilipende les instigateurs de la guerre qui usent de subterfuges pour opposer des peuples à d'autres peuples. À cet effet, il dénonce aussi « le bourrage de crâne patriotique » (*Voyage au bout de la nuit*, p182).

Selon l'auteur de *Voyage au bout de la nuit*, quoi qu'on dise, la guerre est toujours une invitation masquée à mourir, la guerre c'est la mort organisée par une partie de l'humanité contre une autre partie.

À travers son œuvre, cet auteur fustige l'hypocrisie du monde à travers des propos fallacieux qui mettent en avant une parodie de fraternité pour atteindre d'autres fins. Il aborde la question avec dédain et dégoût, et ne trouve aucun intérêt, aucune justification à cette entreprise qui ne provoque que malheur et désarroi. Pour lui, c'est n'est rien d'autre qu'une machination d'un groupuscule d'individus machiavéliques. À ce sujet, Paul Valéry dira :

Céline fait le constat d'une nature humaine et d'un monde manipulateurs qui créent ou tolèrent un système égoïste dans lequel c'est une poignée de puissants qui utilisent et avilissent les plus faibles. Un système qui d'ailleurs au-delà de la guerre est lisible à tous les niveaux du pouvoir (P. Valéry, 1931, p45.)

À travers ce passage, transparaît toute la pensée de Céline qui au-delà de d'écriture de ce roman dénonce un système, dénonce les basses manœuvres du système capitaliste incarné par le pouvoir.

En outre, il révèle ce monde d'égoïstes et de manipulation dans les discours des gouvernants qui feignent de vouloir mettre en priorité les aspirations du bas peuple mais se battent plutôt pour leurs intérêts personnels. Il le fait savoir par les propos de Bardamu :

Je vous le dis, petits bonshommes, coulions de la vie, battus, rançonnés (...) quand les grands de ce monde se mettent à vous aimer, c'est qu'ils vont vous tourner en saucissons de bataille ...C'est le signe ...Il est infaillible. C'est par l'affection que ça commence. (*Voyage au bout de la nuit*, p. 212)

Selon une analyse de Bhabba au sujet de cette violence meurtrière : « Tous les discours officiels, toutes les philosophies ne visent qu'à masquer la réalité sacrificielle de la guerre et de l'exploitation des hommes par les hommes » (H. Bhabba, 2001, p.96)

Humaniste convaincu, Céline aborde la question très sensible de la colonisation qui a occasionné plusieurs pertes en vie humaines en Afrique ainsi que la spoliation et l'exploitation outrancière et outrageuse d'énormes richesses africaines au profit des impérialistes européens. Par la dénonciation de cette pratique nébuleuse, l'auteur de *Voyage au bout de la nuit* fustige ce capitalisme tout en prônant des valeurs sociales. Il se montre très sensible et solidaire à la condition misérable des opprimés et des vulnérables.

Cela laisse entrevoir l'instinct humain de Céline qui estime que la colonisation reste l'une des absurdités de l'humanité. Elle a perturbé la quiétude et la déstabilisation du continent noir. Frédérique R, dans une réflexion sur l'œuvre de Céline souligne :

(...) la façon dont il s'en prend à la thématique coloniale des années trente, qui entend donner une image impériale de la France momentanément affaiblie et ayant besoin pour se régénérer d'aller coloniser l'Afrique. (Frédérique. R, 2004, p.52)

III. LE REFUS DE LA LANGUE FRANÇAISE CLASSIQUE COMME NORME D'ECRITURE ROMANESQUE

L'écriture des auteurs du corpus se caractérise par le refus leur de s'aligner sur l'idée selon laquelle la langue classique est le seul canal de l'écriture romanesque. En effet, dans un souci d'originalité et de transcription fidèle des réalités ignobles vécues par eux et les compagnons dans les tranchées, Barbusse et Céline s'inventent une autre forme d'écriture. Ils créent la révolution littéraire dans leurs œuvres en renouvelant le récit romanesque traditionnel à travers un vocabulaire argotique, familier et populaire. L'insurrection de Barbusse et de Céline se manifeste grâce à des structures de langues très innovatrices. De ce fait, l'écriture romanesque se définit

pour eux comme étant un domaine idéal dans lequel germe un nouveau style de l'écriture romanesque qui fait appel au français populaire, argotique et familier.

1. L'invention d'une forme d'écriture romanesque

Le roman est un récit en prose ou en vers écrit en langue populaire relativement long à la différence de la nouvelle. Il représente à la fois plusieurs épisodes avec une mise en dialogue de divers niveaux de langue et les personnages comme réels dont il décrit les aventures, le milieu social et psychologique. Aujourd'hui, le rôle du roman a évolué et ce genre littéraire va au-delà des rôles habituels voire naturels.

Aussi, le roman contemporain embrasse divers genres littéraires et non littéraires en vue de se renforcer ou se changer son discours. De ce fait, l'époque classique avec son style pourrait être révolue avec les nouvelles techniques d'écriture du roman tout en vouant aux gémonies la langue classique comme étant l'unique langue au service de l'écriture du roman.

Céline et Barbusse, soldats combattants de la grande guerre font preuve de réalisme en introduisant dans leur création romanesque le parler populaire pour rendre compte de l'atmosphère des tranchées, de la vie au front des combats. Leurs œuvres romanesques sont en grande partie écrites dans la langue populaire calquée sur le registre oral. Par ce registre, ils ont bouleversé le rapport de l'écrivain avec la langue et la nature même du roman. Un langage qui se présente comme une création continue, admirable de véhémence, de violence, d'invention et de possibilités de renouvellement de la littérature. L'une des particularités de ce langage se situe dans l'organisation des phrases à travers des procédés atypiques, entre autres des élisions, l'absence de quelques pronoms personnels, de disparitions de quelques lettres dans certains mots et l'usage abusif de certains traits de ponctuation.

2. L'omission de la voyelle « e »

Ces textes de ces œuvres romanesques se singularisent à travers le langage familier propre aux soldats et qui se manifestent dans les constructions syntaxiques avec des élisions inacceptables : « M'toucher » « M'dirai auprès d'moi » « Tu r'vendras d'la façon » (*Le Feu*, p.161)

Pour conférer à la langue de ce roman le statut de registre familier populaire, Céline use de transcription phonétique et manifeste ce désir dans des séquences de consonnes impossibles à l'écrit, mais rendues possible grâce à ces élisions : « J'sais, j'suis, j'dis, j'peux, j'faisais, j'connais » (*Voyage au bout de la nuit*, p.98)

3. L'emploi atypique de « y »

Dans cette langue, on note aussi l'emploi du pronom personnel de y utilisé de façon fantaisiste soit pour « lui » soit pour « il où ils » : « Qu'yen en ait, y en a des cimes, i' leur z' collait » « tu dis qu'y en a des cent, y'a qu'une fois » (*Le Feu*, p.98)

4. L'usage abondant des points de suspension

Céline et Barbusse font un usage abusif et abondant des points de suspension : « Je, moinous remontons la case la cote...On le disait » (*Voyage au bout de la nuit* p190), « ...Eh ...oh ... ! Ah ...Ça m'irait assez » (*Le Feu*, p79). À travers cette « écriture à trous », ces auteurs indiquent par-là ce qui a été le leitmotiv de leurs écritures : ciseler, syncoper, fragmenter ou segmenter les phrases pour adapter au langage parlé, moyen d'expression de l'émotion.

En plus, cette écriture télégraphique est destinée à suggérer la discontinuité et l'ellipse du discours familier ou les mots explicites sont comme des points d'ancrage d'une pensée en majeure partie informe. Ces points de suspension correspondent bien à des silences dans un discours prononcé à haute voix. Ils peuvent également correspondre à des hésitations de la part des soldats qui, sous l'effet de la peur consécutive aux vrombissements des machines de guerre, perdent le verbe et ne savent plus quoi faire ou quoi dire. C'est ici le paradoxe du roman de guerre. Ils s'évertuent à dire l'horreur de la guerre dont une partie non négligeable réside précisément dans le fait que la réalité de l'horreur échappe aux mots, à leur pouvoir d'évocation et de manifestation. Ces auteurs soldats comme de simple troufions n'ont plus de mots, des récits qu'ils veulent pathétiques mais ce sont des formules dont le référent s'est éventé, évaporé.

Toutefois, on peut déduire que ces œuvres sont la manifestation la plus éloquente de la révolte contre la guerre. La colère devient chez ces auteurs un langage. Ils transportent l'éruption volcanique dans la syntaxe et dans la ponctuation.

L'essoufflement même des phrases par les trois points sonne comme la suffocation de l'indigné et l'asthme de la fureur. Céline et Barbusse expriment à travers cette syntaxe déconstruite leurs émotions, le pacifisme qui les caractérise. Chaque groupe de points de suspension constitue donc un jugement.

Le choix du langage familier par ces auteurs est une marque du plurivocalisme, mais surtout la preuve de la contestation, de la transgression du français écrit, qualifié de conventionnel, d'académique, de soutenu. Elle manifeste également la rupture avec l'ordre social qu'il représente.

Ces phrases populaires suffisent à renverser l'idée implicite entretenue durant des siècles que le français académique ou soutenu était le seul registre de langue dans lequel il était convenu d'écrire un roman. Contre ce « officiel » français et contre les présupposés qui ont longtemps sous-tendu son emploi, Céline et Barbusse témoins de la guerre, proposent une autre langue qui est celle des opprimés, des déshérités, des pauvres et des soldats. Ce faisant, le recours au registre familier fait apparaître le français conventionnel comme le français des bourgeois, des riches, des ministres ; en somme la langue des autorités qui s'en servent pour maintenir leurs priviléges.

Ils nous informent, pour ainsi dire, sur la compétence linguistique des soldats qui, très probablement sont issus des milieux défavorisés ou la scolarisation est généralement

approximative. Selon cette conception, le rejet en bloc de la guerre est une métaphore existante du rejet de la fusion avec la mère patrie.

Céline, par exemple, refuse toute idée de guerre, il a un parti pris pour la non-belligérance. Il se présente alors comme un apôtre de la paix et a un sens très élevé du pacifisme et cela comme cela se vérifie par ses propos : « Moi, je me sentais si incapable de tuer quelqu'un, qu'il valait décidément mieux que j'y renonce et que j'en finisse tout de suite » (*Voyage au bout de la nuit*, p 178)

La position de Céline paraît claire relativement à la guerre. Il semble avoir une aversion prononcée pour la guerre. Pour lui, la guerre ne doit exister dans le langage des hommes et l'idée de guerre ne doit en aucun cas germer de l'esprit des hommes. À cet effet, K. Geldof affirme que, pour Céline, « Toutes les descriptions de la guerre suggèrent un dégoût de la violence » (K. Geldof, 2004)

L'auteur de *Voyage au bout de la nuit* reste un farouche adepte de la paix, il ne voit en aucune manière l'utilité de la guerre, son importance quelle que soit les raisons et pour lui, rien ne peut justifier une action militaire.

Je refuse la guerre et tout ce qu'il y a dedans...Je la déplore...Je ne résigne pas moi...Je ne pleurniche pas dessus. Je la refuse tout net, avec tous les hommes qu'elle contient, je ne veux rien avoir à faire avec eux, avec elle. (*Voyage au bout de la nuit* p 216)

Aussi, tout comme Barbusse, il comprend difficilement les réelles motivations et les desseins de ceux qui commanditent la guerre car pour lui et les autres soldats, l'idée de guerre est absurde et dépasse leur entendement :

Lui, le colonel, savait peut-être pourquoi ces deux-là tiraient, les Allemands aussi peut être qu'ils savaient, mais moi, vraiment, je ne savais pas. Aussi loin que je cherchais dans ma mémoire, je leur avais rien fait aux Allemands. J'avais toujours été bien aimable et bien poli avec eux. Je les connaissais un peu les allemands, j'avais même été à l'école chez eux, étant petit, aux environs de Hanovre. J'avais parlé leur langue. (*Voyage au bout de la nuit*, p.232)

CONCLUSION

L'écriture romanesque de Louis Ferdinand Céline et d'Henri Barbusse à travers respectivement *Voyage au bout de la nuit* et *Le Feu* est le résultat d'une écriture atypique mue par une rébellion intérieure des auteurs. Cette écriture rime avec la déstructuration du genre romanesque par l'apparition, tous azimuts, de la violence de l'écriture qui se matérialise par la présence du langage populaire et argotique dans le tissu romanesque. À travers cette écriture et ce style atypique, ces auteurs explorent de nouveaux horizons en allant à une réinvention de

l'écriture du roman. Avec ce choix, l'écriture classique du roman est vouée aux gémonies et fait le lit à l'innovation, au changement. Cette démarche des auteurs de ces œuvres romanesques s'inscrit dans la dynamique d'imposer le langage populaire et argotique comme celles de leurs œuvres tout en exprimant leur vision du monde qui est le rejet catégorique de la guerre. En écrivant ces œuvres dans le langage populaire et argotique, ils sortent des sentiers battus en foulant au pied les règles conventionnelles de l'écriture et surtout de la langue française classique qui, selon eux, ne traduit pas convenablement les réalités exécrables des soldats et du bas peuple. Ces romanciers se donnent un langage révolutionnaire qui rompt avec ce qui a existait avant eux. Avec Céline et Barbusse, c'est l'innovation, la rénovation des faisceaux linguistiques et dans cette optique, ils rejoignent Roland Barthes qui affirme que « Déplacer la parole, c'est faire de la rénovation » (R. Barthes, 1972, p. 98)

En somme, Céline et Barbusse pensent avoir traduit dans leurs œuvres romanesques la pensée et le langage du peuple, un langage sévèrement méprisé car qualifié d'inacceptable donc inapproprié pour l'écriture romanesque.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus

BARBUSSE Henri, 1916, *Le Feu*, Paris, Flammarion

CÉLINE Louis-Ferdinand, 1952, *Voyage au bout de la nuit*, Paris, Denoël

Autres ouvrages

BARTHES Roland, 1972, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil

BARTHES Roland, 1973, *Le plaisir du texte*, Paris, Seuil

BAUCHE, Henri, 1920, *Le Langage populaire*, Paris, Payot

BHABBA Homi, 2001, *The Norton Anthology of theory and criticism*

BREMOND Claude, 1973, *La logique du récit*, Paris, Seuil

ECO Umberto, 1988, *Le signe : histoire et analyse d'un concept*, Bruxelles, Labor

ELOY Jean Michel, 1985, *A la recherche du français populaire*, Langue et société

GADET Françoise, 1992, *Le français populaire*, Paris, PUF ? « Que sais-je ? »

GADET Françoise, 2003, *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys

GELDOF, K, 2004, « *De Zola à Derrida : Réflexion sur l'intellectuel français* »

LEON Pierre, 1992, *Précis de phonostylistique parole et expressivité*, Paris, Fayard

GOLDMANN Lucien, 1964, *Pour une sociologie du roman*, Paris, Gallimard

HAMON Philippe, 1981, *Introduction à l'analyse du descriptif*, Paris, Hachette

TZVETAN Todorov, 1971, *Poétique de la prose*, Paris, Seuil

VALERY Paul, 1931, « *Réponse au discours de réception du maréchal Pétain à l'académie française* ».

LEGS ET RUPTURE DE LA FARCE DANS *L'AVARE* DE MOLIERE

GNAHORE Jean- Marie

Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)

digbeutij@gmail.com**RESUME**

Le théâtre de *L'Avare*, à l'image de la comédie de Molière, est largement tributaire de la farce dont l'auteur a le goût et le génie. Ses mécanismes auxquels il recourt, principalement, sont liés au langage non-verbal et verbal, deux types de communication complémentaires. Ceux-ci permettent au dramaturge d'y greffer, d'une part, les grosses ficelles du comique, en d'autres mots, les procédés les plus éprouvés et les plus faciles, et, d'autre part, les autres types de comique dynamiques. Mais *L'Avare* s'étend bien au-delà de cette dimension farcesque. Le livre est une peinture des travers de la société de son époque. Il est donc un miroir symbolique qui renvoie à chaque individu sa propre laideur et Molière a l'intention de l'amener à se corriger.

Mots clés : La farce – le comique – le quiproquo – l'avarice – le prêt à usure.

SUMMARY

The theater of *L'Avare*, like the comedy of Molière, is largely dependent on the farce of which the author has the taste and the genius. Its mechanisms to which, mainly, are related to non-verbal and verbal language, two complementary types of communication. These allow the playwright to graft onto it, on the one hand the big tricks of comedy and on the other hand, other types of dynamic comedy. But *L'Avare* extends far beyond this farcical dimension. The book is a painting of the failings of the society of its time. It is therefore a symbolic mirror which sends back to each individual his own ugliness and Molière intends to bring him to correct himself.

Keywords: The farce – the comic – the misunderstanding – the greed – the wear loan.

INTRODUCTION

Quand *L'Avare* est publiée le 9 septembre 1668, Molière a déjà une riche carrière d'homme de théâtre derrière lui. Spécialiste incontesté de la comédie qu'il couple harmonieusement avec la farce, genre dramatique qui l'a fait connaître à la représentation continue de *Le Docteur Amoureux* en 1658, il a su trouver une forme théâtrale qu'il a exploitée jusqu'au terme de son parcours professionnel. Cette option illustre la pièce de Molière qui autorise à réfléchir sur le sujet ci-après : **Legs et rupture de la farce dans *L'Avare* de Molière.**

La pièce met en scène la vie d'Harpagon, un vieux bourgeois, veuf, dont l'intérêt pour l'argent prend des proportions déraisonnables. L'amour qu'il porte à ses enfants de même que ses relations vécues avec ses domestiques se révèlent désastreuses en raison de sa tyrannie mais aussi

de sa paranoïa à l'idée d'être volé. Pour ses enfants Cléante et Elise, il éprouve le sentiment d'arranger le mariage en vue de gagner de l'argent. Concurrençant son fils pour la conquête de Mariane, sa cassette est usurpée par La Flèche, dans le but de le contraindre à renoncer à son ambition. Il est d'accord à abandonner son objectif pourvu qu'il retrouve son trésor. Cependant, il n'est pas près de délier bourse afin d'assister ses enfants dans leur mariage. *L'Avare* ne manque pas de comique. Son mécanisme y est déployé à profusion au point de confiner la comédie à la farce.

Dès lors comment appréhender les mots clés du sujet ? Le « legs » peut avoir pour synonyme une « succession », un « don », un « héritage ». C'est un bien qu'un testateur laisse à la postérité. La « farce » est un genre dramatique succinct mais autonome dont la visée se trouve être la recherche obsessionnelle du rire. Elle appartient au Moyen-Âge. Du temps de l'auteur français, elle survit avec opiniâtreté dans ses comédies dont *L'Avare*. La pièce en constitue pour ainsi dire un héritage même si son apport s'en trouve limité. Il y a donc une « rupture », en d'autres mots, une « cassure » du genre farcesque qui fonde néanmoins pour une part l'ouvrage. Au regard de ce qui précède, la pièce *L'Avare* a-t-elle l'unique projet de provoquer spontanément le rire ? L'objectif est de déterminer les modalités du discours comique et la critique sociale que la pièce dissimule à peine.

Dans la perspective de cette analyse, l'histoire littéraire sera d'un apport considérable d'autant qu'elle permet d'aborder l'œuvre du point de vue historique. Cela implique que l'œuvre littéraire n'a pas d'existence autonome. Un auteur écrit toujours dans un contexte socio-économique, politique et littéraire donné, des écrivains l'ont précédé sur cette voie ainsi que d'autres œuvres. Il subit donc plus ou moins leurs influences. Or justement, Molière a écrit ses comédies assaisonnées de farces en employant les dispositifs littéraires utilisés par la commedia dell'arte, une comédie d'origine italienne antérieure à sa production dramatique. Il y a donc là, de toute évidence, l'expression d'un pouvoir notable de la tendance dramatique d'importation italienne sur l'auteur français. J. Vassevière et ses coauteurs n'affirment pas le contraire :

Elle (l'histoire littéraire) favorise la saisie d'ensemble d'œuvres et d'auteurs au sein de tendances ou de groupement cohérents : connaissance des mouvements littéraires et esthétiques, mémorisation des idées marquantes d'une époque, présentation d'auteurs dans leur contexte constituent des repères indispensables. (J. Vassevière et al, 2018, p. 7.)

Le théâtre de Molière, c'est- à- dire, *L'Avare* est tributaire de l'esthétique de l'époque l'ayant précédée. Et Antonio Candido de renchérir : « Cela suppose en outre que dans le cours du temps, il y a une articulation des œuvres entre elles. » (Antonio Candido, 1987, pp. 152-172.)

L'Avare étant irriguée par des tendances dramatiques extérieures en lien avec l'expérience vécue de son auteur, il convient, pour la pénétrer et comprendre son fonctionnement de recourir à l'histoire littéraire susceptible d'en donner une clef d'accès.

Sur la base de ce qui précède, quelques informations succinctes sur la farce seront exposées. Elles seront suivies de la part qu'occupent les ressorts farcesques intégrés à la comédie et enfin interviendra le versant de la critique sociale qu'exhibe la pièce.

I. INFORMATIONS SUCCINCTES SUR LE GENRE FARCESQUE

Pour nombre de genres comiques dont la farce, un pont a bel et bien existé entre l'Antiquité, le Moyen Âge et le XVII^e siècle. De fait, la verve de la farce antique incarnée par Plaute, a connu une prospérité relative au XIV^e siècle avant de se cristalliser dans les œuvres comiques de Molière, son épigone. Mais avant d'aller plus loin, une définition de la farce et ses caractéristiques méritent d'être mentionnées.

1. QU'EST- CE QUE LA FARCE ?

En France, la farce est née autour du XIV^e siècle mais atteint sa maturité au XV^e siècle. Avant de devenir un genre autonome, elle est à l'origine un intermède comique, dont on « farcit » les représentations sérieuses. Autant dire qu'elle a un objectif qui n'est rien de moins que de provoquer la détente parmi son auditoire et d'instaurer une atmosphère plaisante.

Selon les auteurs Joëlle Gardes Tamine et Marie-Claude Hubert (2011, pp. 81-82), le genre est déterminé par trois propriétés fondamentales. D'abord, conformément à leurs propos, son action, sommaire, repose sur une duperie ou un mauvais tour joué à un naïf. Dans sa structure externe, elle se présente sous un bloc compact étant donné qu'aucun découpage de scène n'y figure. D'ailleurs sa dynamique dramatique reste très limitée. La Farce de Maître Pathelin en est une exemplification parfaite. Ensuite, elles estiment que ses personnages sont des caricatures grossièrement ébauchés. Quelquefois si peu individualisés, ils ne sont indiqués que par un substantif générique. Enfin, l'effet sur le public est un rire franc et irrésistible.

Patrice Pavis (2014, p. 138), pour sa part, ajoute que pour parvenir à ses fins, la farce use de « *moyens éprouvés* » que chacun utilise à sa volonté et selon sa propre inspiration : « *personnages typiques, masques grotesques, clowneries, mimiques, grimaces, lazzis, jeux de mots, tout un gros comique de situation, de gestes(...)* »

2. SA REPRESENTATION : SCENE, DECORS, COSTUMES ET JEU

Si, aujourd'hui le théâtre se rapproche d'un genre littéraire, il s'en distinguait fortement au Moyen-Âge. Le texte théâtral est plus lu, aujourd'hui, du fait de la démocratisation de la connaissance due à l'enseignement, la large diffusion des œuvres littéraires, en général, et des œuvres dramatiques, en particulier. Autrefois, le théâtre était plus joué que lu. Il était l'affaire des amateurs qui devenaient des acteurs comiques pour la circonstance. Où jouaient-ils ? Quels étaient leurs décors ?

Le dispositif scénique de la farce, indique Luc Fritsch (2014, pp. 125-127), était fort simple. C'était une scène sobre, amovible, d'autant qu'elle se transportait et pouvait s'implanter dans

n'importe quel lieu découvert tout le contraire des scènes modernes. C'était une scène comme nous en connaissons encore en Afrique subsaharienne dans le théâtre populaire. Elle convient mieux à la place publique. Rudimentaire, la scène de la farce l'était car elle était constituée d'un échafaud, c'est- à- dire une sorte de plate- forme charpentée qui reposait sur des tonneaux. Plus tard, elle avait connu une amélioration relative mais ses dimensions étaient plutôt réduites. Le fond de l'échafaud était pourvu d'un rideau et le public toujours debout l'entourait des trois côtés. Le rideau du fond n'est pas décoré afin d'être utilisé dans n'importe quelle représentation. Il en était ainsi à cause des moyens matériels fort réduits. Le souci de l'économie s'imposait donc à tous. Sur scène du mobilier était disposé avec parcimonie. Il pouvait comprendre aussi bien une table, une console, un bac que quelques chaises et tabourets, figurant, en effet, un ameublement qui se rattachait à la vie domestique pour éclairer sur le sujet de la représentation.

A l'image du décor, les costumes restent sobres mais d'une redoutable efficacité dramatique, ajoute Fritsch, d'autant qu'ils se laissaient modelés et demeuraient facilement identifiables. Les acteurs de la farce utilisaient des vêtements ordinaires en relation avec le vécu quotidien. Mais il arrive qu'ils portent des pièces de costumes singulières qui se rapportaient aux activités sociales comme celles du curé, moine, médecin. Cette modification de costume est une traduction dramatique évidente de la mutation des rapports entre comédiens.

Les dialogues de la farce sont moins détaillés et aboutis aussi bien dans leurs contenus que dans leurs formes. La notion d'acteur exige une expression physique, gestuelle, théâtrale. Ce jeu de scène est pris en charge par le plus représentatif des acteurs, c'est- à- dire le badin, du fait de son habileté et de son expérience avérée dans sa bande comique. Il arborait un bonnet d'enfant et son visage recouvert de farine. Caractérisé par son accessoire et son maquillage si particuliers, il évoque la figure de pitre. Le genre farcesque exige bien plus un savoir, un réel savoir- faire de l'acteur puisque toute la pièce repose sur ses capacités à matérialiser les personnages. Les expressions du corps, sa mouvance, ses immobilités et postures sont primordiales. Certains passages de la pièce représentés sont chantés et les refrains fusent, entrecoupant les scènes.

Les comédiens de la farce au XIV^e étaient des artistes au sens plein du terme. C'étaient des acteurs, des metteurs en scène sans formation ni qualification. Ils pratiquaient leur théâtre en s'attachant à leur ressenti car à leur époque aucune théorie théâtrale n'existe, de même, les conventions théâtrales étaient inconnues. C'est l'une des raisons qui justifie la grossièreté de leur pratique du théâtre ainsi que de leur spontanéité sans commune mesure. Cependant, leur art a inspiré plus d'un auteur dont Molière. Sa pièce, *L'Avare*, redéivable de la farce concentre des dispositifs littéraires qui y sont liés pour plaire et amuser son public.

II. LA DIMENSION FARCESQUE DE *L'AVARE*

1. LE COMIQUE SE RATTACHANT AU LANGAGE NON-VERBAL

Au théâtre, la communication suit un circuit triangulaire, dans le cadre d'un texte ou d'une représentation. Les trois têtes du triangle désignent, le locuteur, l'interlocuteur et le lecteur-spectateur. Le locuteur et l'interlocuteur inversent invariablement leur position tandis que celle

du lecteur-spectateur est quelque peu figée. Dans tous les cas, les deux premiers utilisent résolument deux types de communication entre eux et en destination du lecteur-spectateur : la communication verbale et la communication non-verbale. La communication verbale utilise la parole donc tous les signes linguistiques dans leur approche combinatoire pour produire des énoncés grammaticalement acceptables. La communication non-verbale, quant à elle, désigne tout échange n'ayant pas recours à la parole mais repose plutôt sur le langage corporel, en d'autres mots, les gestes, les expressions faciales et les postures qui expriment des sentiments de manière essentiellement indirecte.

Molière a su transmettre aux personnages de *L'Avare* ses capacités plastiques au point qu'ils peuvent jouer de leur corps, le mouvoir selon des principes propres à eux mais qui provoquent chez le lecteur-spectateur des spasmes de rire. De la sorte, au-delà même de leur parole, « leur gestuelle devient un langage à part entière composé de jeux de physionomie, d'exubérance motrice, ponctuant la scène de quelques mouvements impétueux et loufoques. » (Robert Droin, 2002, pp. 116-128).

La première analyse de la gestuelle comique va porter sur la chute d'Harpagon (Acte III scène 9, p. 92). La didascalie suivante en rend compte : « *il vient en courant, et fait tomber Harpagon* ». Le personnage à l'origine de sa chute dans sa course effrénée, c'est La Merluche, son valet. S'il est vrai que la gestuelle comique est la résultante d'une maladresse notoire du domestique cela n'empêche que le rire suscité soit franchement méchant eu égard aux injures versées par Harpagon sur le petit personnel de sa maison, à sa réputation malsaine dans son milieu et aux nombreux défauts qu'il traîne sans remords. Le rire du lecteur-spectateur souligne l'humiliation infligée à l'homme mais aussi le naufrage de sa vanité. L'empressement de La Merluche était tel qu'Harpagon s'attendait à recevoir de l'argent de la part de ses débiteurs comme annoncé à la scène précédente. Or il n'en est rien. En lieu et place du plaisir lié à l'argent, c'est plutôt la douleur de sa chute qui le désole. Le rire provient donc d'une rupture entre ce qui était attendu et ce qui arrive.

Le deuxième cas d'analyse du comique de geste s'applique aux jeux de physionomie d'Harpagon (Acte II scène 5, pp. 61-62). Cette expression mimique s'illustre par ces didascalies : « *Il prend un air sévère* », « *Il prend un air gai* », « *Il reprend un visage sévère* », « *Il reprend un air gai* », « *Il reprend son air sérieux* ». Sur un ensemble de vingt-cinq lignes, soit du vers 430 au vers 455, Harpagon donne à voir une succession mimique qui témoigne de sa prodigieuse métamorphose physique et psychologique. Elle est réglée sur le discours de Frosine, l'entremetteuse, centré sur deux thèmes : l'aide financière sollicitée et la faveur de Mariane pour Harpagon. Quand dans ses propos, elle argumente pour arracher un petit avantage pécuniaire au seigneur Harpagon, celui-ci éprouve de l'aigreur. Mais dès lors que son propos lui accorde la bienveillance de sa favorite, son visage s'épanouit d'un vif plaisir. Cette réaction d'Harpagon est symptomatique de la psychologie comportementale. Dans cette discipline, un stimulus est une modification du corps dont l'intensité est suffisante pour provoquer une réaction physique et psychologique. Dans le cas d'espèce, Frosine entraîne les réactions d'Harpagon par un stimulus

auditif (Son discours). Quand le stimulus lui est favorable, son visage s'illumine, à contrario, il éprouve de l'amertume. Au gré de son humeur, Harpagon se laisse découvrir dans un mouvement instable fait de commencement et de recommencement, telle une girouette, pour marquer sa versatilité. Et c'est là que se trouve le comique de ce jeu de phisionomie.

Dans l'ultime aspect de la gestuelle comique, l'analyse va porter sur les coups de bâton et les formes de combats larvés reproduits sur scène. Ainsi pour parvenir à leur manifestation, Harpagon change le cap du dialogue et demande à Maître Jacques ce que l'opinion dit de lui. En guise de réponse, ce dernier, très réaliste et honnête, a dressé de son patron un portrait à la fois péjoratif et comique. Ne l'ayant pas supporté, Harpagon le roue de coups à l'aide d'un bâton, (Acte III scène 1, p. 75.), pour lui apprendre à parler, dira-t-il. A la scène 2 du même acte, Valère, l'intendant d'Harpagon, le raille pour avoir reçu des coups. Maître Jacques désapprouve la moquerie et réagit fermement suivant la didascalie : « *Maître Jacques pousse Valère jusqu'au bout du théâtre en le menaçant.* » (Acte III scène 2, p.78). Mais Valère n'admet guère la circonstance. Il réplique sans tarder ainsi que le mentionnent ces didascalies : « *Valère le fait reculer autant qu'il l'a fait.* » (Acte III scène 2, p. 79), ensuite, « *Il lui donne des coups de bâton.* » (Acte III scène 2, p. 79), dans la mesure où il n'a pas apprécié ses quolibets.

Molière a su créer une scène de foire dont la théâtralité redécouvre les pouvoirs du geste, c'est-à-dire la parole du corps dans sa dimension la plus ordinaire. Les jeux de scène assortis de bagarre improvisée et de coups de bâtons qui pleuvent en cadence provoquent spontanément le rire. La farce ne s'embarrasse donc pas donc pas de subtilités et utilise dans son expression pour atteindre ses buts ce qu'on appelle les « grosses ficelles » de la comédie. Un nouvel aspect de la farce sera examiné dans les lignes qui suivent dans l'intention d'évoquer la formulation du comique lié au langage verbal.

2. LE COMIQUE SE RATTACHANT AU LANGAGE VERBAL

Seront successivement abordés dans cette sous-partie, trois types de comique à savoir, le comique de mots, le quiproquo et le comique de caractère du fait de leur prégnance dans la pièce. Le comique de mots dans son abord grammatical peut être constitué d'un syntagme nominal répété, de différents syntagmes nominaux relevant d'un même champ sémantique ou alors peut être constitué de jeux de mots. A l'acte I scène 5 (pp.33-36), le syntagme nominal « sans dot » est employé sept fois dont quatre fois par Harpagon et trois fois par Valère, son interlocuteur. Sa fréquence est relativement élevée et il constitue de ce fait le mot thème de cette scène. L'usage de cette expression par Harpagon n'est pas anodin. Pour lui, marier sa fille Elise au vieux seigneur Anselme est un gage de sécurité sociale pour elle mais surtout une opportunité pour lui-même car, dit- il, il en profitera afin d'engranger beaucoup d'argent. Il est vrai que la répétition d'un même mot entraîne le rire mais c'est singulièrement le non- dit qui provoque l'hilarité. Harpagon est connu pour être un homme âpre au gain et le montre de façon ostentatoire. C'est ce déficit de valeur morale qui occasionne le rire.

La forme du comique de mot dont il est à présent question relève d'un ensemble de substantifs appartenant tous à un même champ sémantique. A l'acte I scène 3 (p. 20), Harpagon qui soupçonne La Flèche de vouloir dérober son argent le fouille littéralement et ne souhaite même plus le voir chez lui. Il dit : « *Voilà un pendard de valet qui m'incommode fort, et je ne me plais point à voir ce chien de boiteux- là.* » A l'acte III scène 1 (p. 75), suite au portrait négatif dressé par Maître Jacques, Harpagon courroucé réagit vivement : « *Vous êtes un sot, un maraud, un coquin et un impudent.* » Par ces deux exemples, il utilise les groupes nominaux successifs : « un pendard », « ce chien de boiteux- là », « un sot », « un maraud », « un coquin », « un impudent », qui appartiennent tous au même champ sémantique de l'injure. Ces deux serviteurs sont manifestement agressés. Le rire est alors provoqué par cette avalanche d'invectives irrépressible qui s'abat sur eux.

Dans cette même perspective, un dernier moyen du comique de mot, en d'autres termes, le calembour, permettra de montrer qu'il est une source d'effets plaisants. Harpagon a l'intention de donner à dîner chez lui cependant il est favorable à servir un repas plutôt frugal. Valère, son intendant, qui cherche à lui plaire argue qu'il est préjudiciable, selon la science médicale, de manger avec excès. En conséquence, avertit- il, qu' « *il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger.* », (Acte III scène 1, p. 71.). Son maître approuve la sentence, congratule le penseur du jour et reprend la formule à son compte mais totalement à l'envers. Il affirme : « (...) *Voilà la plus belle sentence que j'ai entendue de ma vie. Il faut vivre pour manger, et non pas manger pour vivre...* (...) », (Acte III scène 1, pp. 71-72.). Le serviteur et le maître ont créé deux phrases homophones au sens contradictoire. Ce jeu de mot repose donc sur l'équivoque. L'effet comique vient de la double interprétation que l'on peut faire de ces phrases.

A ce deuxième niveau des dispositifs littéraires de la farce, le quiproquo révélera, dans son fonctionnement, la portée comique qu'il engendre. Celui qui est à exploiter appartient à l'acte V scène 3 et s'assimile au comique de situation. Il est charpenté par un dialogue qui intègre Valère et Harpagon comme interlocuteurs. En effet, au cours de leur échange, le propos de Valère a pour sujet Elise, son trésor tandis que le discours d'Harpagon est centré sur sa cassette, également son trésor. Ainsi quand Valère s'adresse à Harpagon, celui-ci croit que son interlocuteur lui parle de sa cassette et inversement, Valère comprend qu'Harpagon parle d'Elise, la jeune fille qu'il aime. Le locuteur et l'interlocuteur entendent les répliques de façon différente. D'ailleurs le quiproquo dévoile la psychologie de ces personnages. Ici, autant il témoigne de la passion d'Harpagon pour l'argent autant il atteste celle de Valère pour Elise. Il a donc un intérêt psychologique évident. C'est pourquoi chacun des personnages brode son discours sur ce qui constitue la source de son attrait et s'y maintient jusqu'à ce que le télescopage se produise en provoquant un effet plaisant. Bergson qui a théorisé sur le rire écrit sur le quiproquo théâtral :

Dans le quiproquo, en effet, chacun des personnages est inséré dans une série d'événements qui le concernent, dont il a la représentation exacte, et sur lequel il règle ses paroles et ses actes. Chacune des séries intéressant chacun des personnages se développe d'une manière indépendante ; mais elles se sont rencontrées à un certain

moment dans des conditions telles que les actes et les paroles qui font partie de l'une d'elles pussent aussi bien convenir à l'autre. De là la méprise des personnages, de là l'équivoque ; mais cette équivoque n'est pas comique par elle-même ; elle ne l'est que parce qu'elle manifeste la coïncidence de deux séries indépendantes. (Bergson : 2002, p.75.)

Le quiproquo repose pour ainsi dire sur l'ignorance des personnages ayant un lien avec la situation dramatique donnée. Dans le cas de l'acte V scène 3 de *L'Avare*, Harpagon s'étant rendu compte de la réalité objective des circonstances évoquées en fin de scène est scandalisé. Il enjoint alors au commissaire de dresser à Valère un procès pour double crime perpétré contre lui : d'une part, pour avoir dérobé son argent et d'autre part, pour avoir suborné sa fille.

Le dernier aspect de la stratégie du comique mis en œuvre dans *L'Avare* permettra de faire un éclairage sur Harpagon dont Molière a porté à outrance l'avarice afin de déclencher le comique de caractère. L'homme, héros de la pièce se présente au lecteur- spectateur comme un personnage aisé et la didascalie initiale de l'œuvre confirme ce statut décrit par l'espace scénique en ces termes : « *Le théâtre représente une pièce de la maison d'Harpagon, avec une table, des sièges, un coffre, un secrétaire (ameublement cossu). Une porte donne sur la rue, une autre sur le reste de l'appartement ; au fond, une porte- fenêtre donne sur le jardin.* » (*L'Avare*, p.7). Ce discours scénique présente sa condition sociale par sa possession. D'ailleurs son personnel domestique et le serviteur de son fils indiquent que ce personnage n'est pas un homme ordinaire. Dans l'intervalle, il reçoit une importante ressource financière dont le montant s'élève à dix mille écus en or (acte 1 scène 4, p. 24.) provenant certainement de ses débiteurs d'autant qu'il est un affairiste de la pratique usuraire. Mais alors comment comprendre le titre de l'œuvre qui porte la marque d'une caractérisation aussi bien morale que dégradante, « *L'Avare* », si le personnage est fortuné. Des données factuelles imputables à Harpagon montrent pourquoi on l'a affublé de cette caractéristique ridicule. A l'acte III scène 1, Harpagon doit recevoir à souper chez lui. Il donne des consignes fermes à son personnel de maison afin que ses convives soient accueillis à la hauteur de sa position sociale. Mais en vérité, il aspire à réserver un dîner frugal à ses invités. Joignant l'acte à la parole, il précise à ses laquais :

Harpagon – (...) Je vous établis dans la charge de rincer les verres, et de donner à boire, mais seulement lorsque l'on aura soif, et non pas selon la coutume de certains impertinents de laquais qui viennent provoquer les gens, et les faire aviser de boire lorsqu'on y songe pas. Attendez qu'on vous en demande plus d'une fois, et vous ressouvenez de porter toujours beaucoup d'eau. (Acte III, scène 1, p.67.)

Dans ce discours qui frise le risible, il ordonne à son personnel d'être prudent dans le service pour apporter juste ce qui est nécessaire et de proposer en grande quantité ce qui a un coût dérisoire, en l'occurrence l'eau. Ensuite à la question d'Harpagon de savoir si Maître Jacques, son cuisinier, leur fera bonne chère, son serviteur répond que ce sera le cas à condition qu'il lui accorde un budget conséquent. Là- dessus, Harpagon s'emporte :

Harpagon – Que diable, toujours de l'argent ! Il semble qu'ils n'aient autre chose à dire : « De l'argent, de l'argent, de l'argent. » Ah ! Ils n'ont que ce mot à la bouche : « De l'argent. » Toujours parler d'argent. Voilà leur épée de chevet, de l'argent. (Acte III, scène 1, p. 70.)

Le héros de la pièce a horreur d'entendre parler de dépenses d'argent. Pour lui, il n'est pas question de créer des dépenses inutiles. Ce qui a été alloué suffit largement parce que quand il y a à manger pour huit, il y en a pour dix, d'après son propos. C'est pourquoi son état d'esprit vire à l'emportement quand des sujets liés au pécule sont abordés.

Pour cerner les agissements et attitudes d'Harpagon relativement à sa conception de l'argent et le comique s'y rapportant, la théorie bergsonienne sur le rire contribuera à les éclairer. Les mots qui reviennent le plus souvent sous la plume du philosophe sont ceux de « raideur », de « mécanique », d' « automatisme » par opposition à ceux de « souplesse », de « flexibilité », d' « élasticité ». Ils sont révélateurs de la pensée du héros de *L'Avare*. En effet dès qu'il s'agit d'argent, il s'installe immédiatement dans son corps une certaine raideur mécanique qui le maintient dans un fonctionnement automatique c'est- à- dire réflexe. Le rire, écrit Bergson, provient d'une certaine raideur du corps ou de l'esprit, et le principal procédé de fabrication du comique consiste à « *plaquer du mécanique sur du vivant* ». Il poursuit :

Le comique est ce côté de la personne par lequel elle ressemble à une chose, cet aspect des événements humains qui imite, par sa raideur d'un genre tout particulier, le mécanisme pur et simple, l'automatisme, enfin le mouvement sans la vie. Il exprime donc une imperfection individuelle ou collective qui appelle la correction immédiate. Le rire est cette correction même. (Bergson : 2002, pp. 66-67.)

Son rapport à l'argent est tellement viscéral qu'il néglige ses relations à l'intérieur de sa famille et tant pis si elle doit en pâtir. Il tient à l'argent plus que tout qu'il opte de cacher sa fortune dans son jardin à l'abri de tout soupçon au lieu de la conserver dans sa maison déjà bien suspecte. Mais le développement de la fable indique que ce lieu n'est pas aussi sûr qu'il le prétende. Quand il se rend à l'évidence que sa cassette a été dérobée, il s'en suit un effondrement de sa personne. Et Molière d'écrire :

Harpagon- *Il crie au voleur dès le jardin, et vient sans son chapeau.*

Au voleur ! au voleur ! à l'assassin ! au meurtrier ! Justice, juste ciel ! Je suis perdu, je suis assassiné, on m'a coupé la gorge, on m'a dérobé mon argent. Qui peut- ce être ? Qu'est- il devenu ? Où est- il ? Où se cache- t- il ? Que ferai- je pour le trouver ? Où courir ? Où ne pas courir ? N'est- il point là ? N'est- il point ici ? Qui est- ce ? Arrête. Rends- moi mon argent, coquin ... (Il se prend lui- même le bras.) Ah ! C'est moi. Mon esprit est troublé, et j'ignore où je suis, qui je suis, et ce que je fais. (Acte IV scène 7, p. 111.)

Molière présente Harpagon dans une situation très délicate. Il vient d'être détroussé. Ses cris de détresse, l'émotion pénible à son comble, ses gesticulations désordonnées et ses lamentations,

tout illustre qu'il est déstabilisé par la circonstance. Dans son délire, il fait mention de deux champs lexicaux fondamentaux : les champs lexicaux du vol et de la mort. L'argent déterminant sa vie, son vol équivaut à sa mort physique donc le voleur est un assassin. Le dramaturge utilise tour à tour le registre dramatique qui tourne à la comédie, le registre pathétique qui tourne au burlesque et le registre tragique qui anéantit le personnage désespérément seul, sans autre forme de secours. La scène 7 de l'acte IV dont le fragment a été proposé à titre illustratif, est une scène très théâtrale figurant le pic du comique dans *L'Avare*. Molière ridiculise Harpagon, c'est-à-dire le vice.

Ce qui provoque le rire chez Harpagon c'est moins son vice que ses gestes d'avare, ses attitudes, son discours, ses tics, ses manies, par lesquels il exprime automatiquement sa passion. Dans l'ensemble, la présence de la farce est indubitable dans *L'Avare*. Ses différentes expressions, qu'elles soient liées au langage non-verbal ou verbal, ont entraîné un comique irrésistible. Molière a le goût et le génie de la farce. Ce recours, n'est jamais presque gratuit mais répond à sa technique dramatique ou à une intention artistique. Elle est une source de révélation psychologique ou un mécanisme et une peinture de l'obsession. La pièce de Molière n'a pas pour unique intention de faire rire un public populaire. Elle est aussi et surtout une œuvre qui met en scène les défauts des hommes et dénonce certaines pratiques sociales.

III. L'AVARE, UNE CRITIQUE DE LA SOCIETE DE SON TEMPS

La pièce de Molière s'inscrit dans les formes de la critique sociale propre au XVIIe siècle. Il s'agit surtout de dénoncer les travers de la société de l'époque par le biais de caractères, personnages- types censés incarner un vice, un comportement néfaste pour la société toute entière ou un ridicule humain. A travers Harpagon, Molière dénonce l'avarice et la pratique de l'usure, deux défauts insurmontables qui identifient le héros de *L'Avare*, en d'autres mots, l'auteur brosse un tableau peu reluisant d'Harpagon pour ce qu'il est et pour ce qu'il fait.

1. HARPAGON, UN AVARE IMPENITENT ?

Dans la mise en scène de l'avarice, Molière choisit de déshumaniser Harpagon en l'affublant d'un nom étiquette- L'Avare- qui affiche son travers dominant. Pour Sophie Duval et Marc Martinez (2000, p, 195), il s'agit là de la synecdoque du caractère pour l'objet. Ce procédé synecdochique utilisé pour transformer le personnage en type affecte souvent des adjectifs substantivés. C'est le cas par exemple de *Candide* de Voltaire, et dans la comédie, du *Misanthrope* et de *L'Avare* de Molière.

L'action fondamentale de la dénonciation de l'avarice s'exerce par le truchement d'une galerie d'opposants au mal représentés par deux serviteurs, qui eux, se situent du côté de la norme : il s'agit de La Flèche et de Maître Jacques (Acte II scène 4 et Acte III scène 1). La teneur de leur propos, loin d'être diffamatoire, épouse les contours d'une rhétorique de construction et de déconstruction, voire une esthétique de la dévaluation d'Harpagon. Dans l'extrait qui suit La Flèche se représente son maître en ces termes :

La Flèche – Je suis votre valet, et tu ne connais pas encore le seigneur Harpagon. Le seigneur Harpagon est de tous les humains l’humain le moins humain, le mortel de tous les mortels le plus dur et le plus serré. Il n’est point de service qui pousse sa reconnaissance jusqu’à lui faire ouvrir les mains. De la louange, de l’estime, de la bienveillance en paroles, et de l’amitié tant qu’il vous plaira ; mais de l’argent, point d’affaires. Il n’est rien de plus sec et de plus aride que ses bonnes grâces et ses caresses ; et donner est un mot pour qui il a tant d’aversion, qu’il ne dit jamais : *Je vous donne*, mais : *Je vous prête le bonjour*. (Acte II, scène 4)

L’image qu’il renvoie immanquablement à son entourage est celle d’un personnage abîti par l’obsession inassouvie du matériel au point d’aboutir à une insensibilité, à une perte d’empathie qui met à mal ses relations à l’intérieur de sa maison. L’avarice d’Harpagon fait obstacle aux projets amoureux de sa progéniture, le rend soupçonneux vis- à- vis de son personnel domestique. En dehors de ses relations exécrables avec sa maisonnée en raison de son vice, il arbore une mise vestimentaire à l’ancienne pour faire moins souffrir sa bourse. L’avarice du personnage est donc une passion grave et répugnante. L’homme est tout le contraire du seigneur Anselme prêt à partager avec ses enfants pour leur transmettre l’idéal de l’humanisme et leur offrir de meilleures perspectives, en mettant à leur disposition tout ce dont ils ont besoin pour les accompagner dans leur mariage.

Cependant, il est à noter que dans le paysage de la littérature française, Harpagon, figure symbolique de la ladrerie dans la comédie de Molière, n’est pas un cas isolé. Le personnage rappelle, à bien des égards, un célèbre avare de la comédie humaine de Balzac en l’occurrence Félix Grandet, issu notamment d’Eugénie Grandet. Si les deux avares sont différents du fait de leurs époques et que chaque auteur a créé un avare typique à sa manière, ils connaissent tout de même une ressemblance dans leur défaut manifesté par l’amour de l’argent, la hantise de l’économie, la détestation des dépenses, la cupidité et la dégradation morale. Par la théâtralisation de la lésine, Molière inscrit son œuvre dans une perspective réformatrice afin de faire prévaloir l’éthique, l’exemplarité sur toute autre considération. Mais Harpagon n’est pas qu’un avare, il est aussi un excellent usurier.

2. HARPAGON ET LA PRATIQUE DE L’USURE

Le second versant du portrait d’Harpagon se rapporte à l’usure, une pratique sociale dont raffolent les bourgeois y compris Harpagon. Selon André Gueslin, « Par usure, on attend traditionnellement un emprunt à taux excessif. On pense à un intérêt illégal perçu comme dépassant la norme. » (André Gueslin : 1992, pp. 135- 144.) Le « taux excessif » renvoie au créancier qui prête pour capitaliser de la richesse et l’ « intérêt illégal » indique que le même créancier contourne ce qui est habituellement admis donc la loi pour exercer, poussé par la passion du lucre, son activité. Un tel homme, au regard de la morale, est un personnage suspect. Harpagon figure bien un acteur actif de ce milieu et c’est de là qu’il tire pour au moins une part de son revenu en tant que bourgeois. On le découvre à l’acte II, scène 1 de L’Avare. En effet, Cléante qui n’a pas assez d’argent pour entretenir sa relation avec Mariane décide de contracter

un emprunt chez un usurier. Mais celui-ci demeure caché et les conditions de l'emprunt sont extravagantes. Des quinze mille francs qu'il demande, le préteur ne pourra compter en argent que douze mille livres, ensuite, lui imposera pour trois mille livres d'objets sans valeur, et pour finir, l'emprunt sera corsé à hauteur de 25 pour cent, ce que naturellement Cléante trouve exorbitant. Et La Flèche de rappeler fort à propos que c'est le chemin emprunté par Panurge, personnage de Pantagruel pour se ruiner en mangeant son blé en herbe. A la scène 2 du même acte, Maître Jacques, le courtier, introduit l'emprunteur chez le créancier. A cet instant précis, le père et le fils se découvrent comme tels, en d'autres mots, Harpagon et Cléante sont face- à- face. Le coup de théâtre est parfait mais la rencontre est houleuse :

Harpagon – Comment pendard ! C'est toi qui t'abandonnes à ces coupables extrémités ?

Cléante – Comment mon père ! C'est vous qui vous portez à ces honteuses actions ?

Maître Simon et Cléante sortent.

Harpagon – C'est toi qui veux te ruiner par des emprunts si condamnables ?

Cléante – C'est vous qui cherchez à vous enrichir par des usures si criminelles ?

Harpagon – Oses- tu bien, après cela, paraître devant moi ?

Cléante – Osez- vous bien, après cela, vous présentez aux yeux du monde ?

(*L'Avare*, Acte II, scène 2, pp. 47- 48)

Ce fragment textuel reposant de part en part sur le parallélisme est aussi largement dominé par l'emphase, la fonction émotive et l'interrogation. Cette caractéristique lui confère toute sa spécificité. Un parallélisme, en effet, est une figure de style qui consiste à juxtaposer deux groupes de mots, deux phrases ou deux vers construits sur la même syntaxe. Cette construction parallèle du fragment permet la symétrie entre les éléments répétés en donnant à ce texte une forme de régularité. La répétition provoque un effet d'insistance que l'emphase amplifie. Au cours de cette rencontre inopinée, les motifs de reproches ne manquent pas et les défauts de chacun sont expressément exagérés. Chaque locuteur ou interlocuteur, c'est-à-dire Harpagon ou Cléante, reproche à l'un ou à l'autre sa faute. Harpagon reproche à Cléante de recourir à l'usure pour combler ses besoins, ce qui peut occasionner des dépenses excessives et à terme sa pauvreté. Cléante pour sa part, attaque de front son père. Il lui reproche de s'enrichir aux dépens de ses concitoyens, en exerçant une activité aussi indécente que l'usure, et que par ce biais il passe pour criminel d'autant qu'il s'approprie le bien d'autrui contre son gré. Cet extrait, en mettant l'accent sur les émotions d'Harpagon et de Cléante, utilise des termes évaluatifs centrés sur l'exercice de l'usure. Il progresse, en outre, de questionnement en questionnement. Les réponses ne viendront jamais mais chacun a compris la position de son interlocuteur sur le sujet, le lecteur- spectateur y compris. Molière condamne l'emprunt usuraire. Autant il blâme les créanciers, autant il blâme les débiteurs car la faute est partagée même si elle pèse principalement sur le bailleur, figure emblématique du vice et du parasitisme.

Le problème de l'usure est suffisamment grave socialement pour soulever des protestations. Il est devenu un véritable fléau dans les campagnes françaises du XVIIe siècle occasionnant

accaparement des biens d'autrui, expropriation et spoliation, en dehors de la mort qu'elle provoque chez ses malheureuses victimes. On comprend pourquoi les religions la condamnent avec force, car il s'agit avant tout d'une atteinte à la morale. Molière n'est pas en reste, quand dans ce portrait d'Harpagon, il le présente comme un personnage avide de gain et d'une insatiable cupidité. Ce n'est donc pas sans raison que Flaubert écrivait dans *Madame Bovary* en 1856. « J'appelle bourgeois, disait-il, quiconque pense bassement. » Harpagon est vraiment d'une bassesse épouvantable.

Molière a peint Harpagon en le présentant sous deux visages complémentaires. Il est d'abord représenté sous les traits d'un avare avant d'être saisi comme un usurier sans contrition. L'intention de l'auteur n'était pas que de susciter le rire chez le spectateur mais aussi de faire réfléchir en mettant en scène les défauts des hommes et certaines pratiques sociales dégradantes dans une perspective réformatrice. C'est ce que Patrice Dandrey souligne en ces termes : « (...) la comédie corrige les hommes et les conduit paradoxalement à la beauté et à la vérité morale par le spectacle lamentable de leurs laideurs d'âme- la comédie châtie les mœurs par le rire, castigat ridendo mores. » (Patrice Dandrey, 2018, p. 18.)

La vision de Dandrey est conforme à celle de Molière. Le dramaturge prend parti parce qu'il entend corriger les défauts des hommes. Il se bat pour une société plus humaine où coexistent la dignité, la solidarité et la générosité, des valeurs toujours d'actualité.

CONCLUSION

Ainsi, dans *L'Avare*, Molière n'a pas failli à sa tradition comique. La pièce est redévable à la farce et à la commedia dell'arte pour faire éclater dans tous les aspects de l'écriture les stratégies comiques liées au langage non-verbal et verbal que recèlent ces deux tendances dramatiques. Le dramaturge a donc une approche ludique du théâtre qui se veut à la fois amusante, récréative, et divertissante. C'est cela sa marque de fabrique. Cependant, il ne cède aucunement à la facilité même si l'œuvre accorde une importance particulière, pour une large part, à la farce. L'œuvre est par ailleurs une comédie de mœurs et de caractères. Dans cette optique, elle met en scène les turpitudes des hommes et certaines pratiques sociales répréhensibles. La pièce est alors un miroir qui renvoie à chaque membre du corps social sa propre « courbure de l'âme » pour faire réfléchir, et amener les contemporains de l'auteur à se remettre en question et à se corriger. *L'Avare* est donc une source de plaisir qui affirme sa finalité morale et didactique.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus

Molière, *L'Avare*, Paris, Belin-Gallimard, 2013.

Autres ouvrages

BERGSON Henri, *Le Rire : essai sur la signification du comique*, 11^e édition, Paris, Quadrige/PUF, 2002.

BOUHAÏK-GIRONES Marie, HÜE Denis, KOOPMANS Jelle, *Le Jeu et l'accessoire*, Paris, Classiques Garnier, 2001.

CANDIDO Antonio, « La Méthode de l'histoire littéraire » in *Etudes littéraires*, vol.20, n°1, 1987, pp. 151- 172.

DANDREY Patrick, *Molière ou l'esthétique du ridicule*, Paris, Klincksieck, 2018.

DROIN Robert, « Les Gestes du comique » in *Jeu* n°104, 2002, pp. 116-128.

FORESTIER Georges, *Introduction à l'analyse des textes classiques*, 4^e édition, Paris, Armand Colin, 2012.

FRITSCH Luc, *Le Grand livre du théâtre*, Paris, Editions Eyrolles, 2014.

GUESLIN André, « Usure et usuriers dans les campagnes françaises du XIX^e siècle » in *Annales de Normandie* n°24, 1992, pp. 135-144.

LEROUX Normand, « La Farce au Moyen Âge » in *Etudes françaises* n°1, 1979, pp. 87-107.

PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Armand Colin, 2014.

TAMINE Joëlle Gardes, HUBERT Marie- Claude, *Dictionnaire de critique littéraire*, Paris, Armand Colin, 2011.

UBERSFELD Anne, *Les Termes clés de l'analyse du théâtre*, Paris, Editions du Seuil, 1996.

VAILLANT Alain, *Esthétique du rire*, Paris, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2012.

VASSEVIERE J. et al, *Manuel d'analyse des textes : Histoire littéraire et poétique des genres*, Paris, Armand Colin, 2018.

VOLTZ Pierre, *La Comédie*, Paris, Armand Colin, 1964.

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 107-122

**L'EMULATION SCOLAIRE AU CONGO :
ACTIVITE PSYCHOPEDAGOGIQUE EN BERNE DANS LA CIRCONSCRIPTION
SCOLAIRE DE MAKOUA, DEPARTEMENT DE LA CUVETTE**

Jean Didier MBELE

Université Marien NGOUABI (Congo Brazzaville)

jdmbele@gmail.com

RESUME

Cette étude porte sur l'organisation des journées d'émulation dans la Circonscription Scolaire de Makoua, dans le Département de la Cuvette. Elle vise à mesurer le niveau de réalisation des journées d'émulation dans les écoles primaires de la Circonscription scolaire de Makoua et à connaître les causes de sa non réalisation. Elle suggère aussi des solutions pour qu'elle se réalise régulièrement. Notre démarche procède par une analyse documentaire, un questionnaire et des entretiens auprès des vingt-huit directeurs d'écoles de la Circonscription scolaire de Makoua et quatre administrateurs du milieu scolaire. Les principaux résultats montrent que le niveau d'organisation des journées d'émulation dans cette circonscription est faible. Cette non réalisation se remarque par le nombre très faible de séances organisées.

Mots clés : école ; émulation ; journées ; organisation ; scolaire.

ABSTRACT

This survey analyses the organisation of the emulation day in Makoua school district in the Cuvette department in the Republic of Congo. It aims at evaluating the realisation and non-realisation of the school events in Makoua primary school area as well as depicting the whys of the non-realisation of these emulation days. Our investigation resorts to documentary data, questionnaires and interviews with twenty-eight headmasters of primary schools and four educative administrative staff. It appears that the emulation days are seldom organised. The non-realisation of this school ceremonial day is obvious.

Keywords: school, emulation, days, organisation, scholastic.

INTRODUCTION

De nos jours, c'est dans le travail en commun, mieux en coopérant avec les autres que l'homme, en fonction de sa psychologie et de ses intérêts sociaux, cherche à rivaliser et se dépense pour ne pas se laisser dépasser par ses pairs et se montrer dans son meilleur aspect. Dès lors, pour faire vivre la classe, l'établissement, la circonscription, la société et les gestionnaires du système éducatif ont introduit des stimulants à l'école, entre autres les récompenses, les louanges, l'émulation.

Vu sous cet angle, l'école doit défendre la laïcité, la tolérance, le respect d'autrui. Elle doit accepter tout le monde et être un lieu de civilité. Elle doit assurer l'égalité de tous, pérenniser ses valeurs pour qu'elles soient le fondement de la société puis rester au service du public.

De tous ces stimulants introduits par les gestionnaires du système éducatif, nous avons pensé parler de l'émulation scolaire au Congo, spécifiquement dans la circonscription scolaire de Makoua. Nous allons faire ressortir comment s'organise et se réalise l'émulation dans une circonscription scolaire tout en dégageant les valeurs éducatives et en soulignant les inconvénients qui peuvent découler de cette activité.

Ce travail est structuré en trois parties : la première partie concerne le cadre théorique qui met un accent particulier sur la problématique, la définition des concepts, les théories de références et la revue critique de la littérature ; la deuxième partie, quant à elle, présente le champ d'investigation, la population puis les instruments de collecte de données ; la troisième et dernière partie expose les données recueillies et les résultats pour en faire une analyse interprétative.

I-CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

I.1- Problématisation du sujet

Jadis, à l'école grecque, l'émulation n'avait guère tenu de place, c'est seulement tard dans les écoles romaines que l'on récompensait systématiquement ceux qui travaillaient bien. Cette façon de procéder des Grecs a conduit Henri Marrou dans son livre “*L'histoire de l'éducation dans l'Antiquité*”, p. 221, à dire : « *l'émulation n'a guère tenu de place à l'école grecque où les enfants étaient menés très durement* ».

Il faut arriver aux Jésuites pour voir l'émulation développer ses procédés dans le système éducatif, selon une véritable doctrine. Ce sont ces derniers qui ont inventé les croix, les rubans, les insignes, les tableaux d'honneur, les félicitations publiques, l'affichage des travaux primés, la production des élèves brillants dans les réunions publiques où parents et amis viennent les applaudir, l'attribution des prix, soit pendant l'année pour un travail réussi, soit en fin d'année, au cours de la grande solennité de la distribution des prix. Les noms des lauréats devaient alors être proclamés publiquement dans le grand apparat possible.

Somme toute, cela fait bien longtemps que l'école congolaise a opté pour l'émulation. L'instauration de l'émulation scolaire se conforme aux instructions officielles. L'honneur suprême aux élèves très brillants était d'être admis dans le groupe classe. La directive ministérielle du 24 novembre 1983 sur les mesures d'émulation à instaurer en milieu scolaire stipule que « *dans le cadre de la recherche des voies et moyens susceptibles de créer les conditions d'amélioration du rendement de notre système éducatif, il apparaît l'impérieuse nécessité d'instituer une série de mesures d'encouragement et d'émulation en milieu scolaire intéressant aussi bien les enseignants et leurs encadreurs que les élèves de différents ordres d'enseignement y compris les établissements en tant que personne morale* ». Ces mesures ont été prises sous l'autorité du Ministre Antoine Ndinga Oba pour créer les conditions d'amélioration de rendements de notre système éducatif.

Ces mesures visaient à honorer, par le biais de grandes cérémonies, les plus méritants de nos jours au travers des encouragements et félicitations décernés en public, d'offres de voyages, d'informations d'études et de découverte du pays, d'attribution des prix divers et par la publication dans les journaux des noms des meilleurs élèves de la République. Depuis un moment, ce sont des personnes morales de droit privé qui organisent régulièrement ces cérémonies à l'image de la fondation Jeunesse Education Développement (J.E.D.) de madame Esther AYISSOU GAYAMA, l'antenne FAWE Congo de madame Rosalie KAMA et la Fondation Congo Assistance de madame Antoinette SASSOU NGUESSO.

Ensuite, Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, a reconnu l'importance pour le Gouvernement de reprendre sa part de ce dispositif, pour ne pas le laisser entre les mains des partenaires privés, en réactualisant ces mesures, par l'organisation, chaque année, de la grande émulation scolaire.

Dans le cadre de son programme d'activités 2010, l'antenne FAWE-Congo dont l'objectif est de maintenir la jeune fille à l'école, organise à la fin de chaque année scolaire une émulation afin d'encourager les meilleures élèves admises au BEPC et au Bac.

La note de service n°01064/MEPSA/CAB du 8 juin 2011, a institué, l'Organisation des Journées d'Emulation Scolaire (O.J.E.S.) dans les établissements de l'enseignement général au Congo Brazzaville.

Cette émulation qui sera organisée chaque fin de trimestre, dans les départements et de manière solennelle au niveau national, en fin d'année scolaire, concerne les acteurs ci-après : les apprenants, les personnels enseignants, les personnels administratifs.

Initiée depuis 2016 à la première édition de relance de cette cérémonie à Madingou, le Ministre Anatole Collinet MAKOSSO, dans son mot introductif, s'exprimait en ces termes au sujet de l'émulation : « *Emulation rime avec compétition et compétition avec stimulation* ». Il s'agissait donc de stimuler les jeunes à un travail assidu et rigoureux pour qu'ils s'engagent dans une compétition loyale et républicaine avec leurs condisciples et congénères dans l'espoir de figurer, des années plus tard, dans le peloton des personnes qui auront fait les meilleures études avec à la clé le parchemin d'une grande école. Cette émulation ne concernait pas seulement les élèves, mais aussi les chefs d'établissements et leurs collaborateurs.

A la fin de l'initiative, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation s'est réjoui du travail accompli par les animateurs de l'alphabétisation. Récompenser les meilleurs élèves est donc une vieille tradition qui s'est fortement enracinée dans la vie de l'école congolaise.

C'est ainsi que les meilleurs élèves de l'année scolaire 2016-2017 sélectionnés à travers les écoles publiques de tout le pays, ainsi que leurs parrains ont été présentés à la presse le 2 janvier 2017, par la présidente de la Fondation Jeunesse Education et Développement (FJED), Madame Esther AYISSOU GAYAMA.

Au Congo, l'émulation scolaire devrait donc s'organiser dans toutes les circonscriptions scolaires. Nous constatons que dans certaines circonscriptions scolaires, l'émulation ne fait pas partie des pratiques institutionnelles, sa rareté ou mieux encore son inexistence ces dernières années nous ont conduit, dans le cadre de cet article, d'axer notre recherche sur l'identification

des obstacles liés à l'inexistence de cette obligation institutionnelle. De ce fait, comme nous ne pouvons pas répondre à la place des organisateurs, nous avons décidé de mener une enquête de terrain pour trouver des réponses à cette question.

Cette étude porte donc sur l'organisation de l'émulation scolaire, notamment sur les causes de cette absence de la pratique de l'émulation, ses conséquences et les pistes possibles de solutions pour arriver à faire respecter les textes officiels dans la circonscription scolaire de Makoua. Dans cette perspective, nous nous sommes posés les questions suivantes :

- Quel est le niveau de réalisation des journées d'émulation dans les écoles de la circonscription scolaire de Makoua ?
- Quelles sont les principales causes de la non réalisation régulière ou intégrale des journées d'émulation dans la circonscription scolaire de Makoua ?
- Que conviendrait-il de faire pour que les écoles de Makoua organisent régulièrement les journées d'émulation scolaire ?

De ce questionnement découle une hypothèse globale suivante : *Le faible niveau de réalisation des journées d'émulation dans la circonscription scolaire de Makoua est dû à la méconnaissance de l'importance de l'émulation et l'ignorance des textes officiels par les directeurs d'école.*

Les principaux objectifs que nous voulons atteindre dans cette étude sont de :

- Déterminer le niveau de réalisation des journées d'émulation scolaire ;
- Identifier les causes supposées de la non organisation des Journées d'Emulation Scolaire ;
- Proposer les pistes de solutions fiables pour amener les superviseurs et les enseignants à organiser les journées d'émulation scolaire.

Au terme de ce premier chapitre relatif à la problématique, nous nous proposons d'aborder le deuxième qui traite du cadre théorique de notre étude.

II-REFERENCES CONCEPTUELLES ET THEORIQUES SUR L'EMULATION

II.1- L'Emulation et l'Ecole

Paul Foulquié (1991), p. 174, définit l'émulation comme « *une disposition morale portant à faire un effort pour égaler ou surpasser les autres (les émules) pour le succès scolaire, les performances sportives etc.* ».

Pour F. Macaire et P. Raymond, dans ‘*Notre beau métier*’, (1964), p.115, l'émulation se définit comme « *un sentiment qui excite à mieux faire, à se surpasser soi-même et les autres. L'émulation n'est pas une copie, car celui qui copie, s'identifie à un autre.* »

L'émulation suppose donc en même temps l'estime de soi, l'estime de l'autre et elle naît lorsque l'élève a pris conscience de ses forces, en voulant faire aussi bien que l'autre ou mieux que lui. Elle est un sentiment qui porte à égaler ou à surpasser quelqu'un en mérite, en savoir, en travail.

Edouard Jacoulet dans « ‘Moyen d’émulation dans l’enseignement primaire’’ relève qu’« à chaque fois que l’on a encouragé un enfant, qu’on lui a fait des éloges, même dès sa tendre enfance, nous sommes là devant une forme de l’émulation ».

Ainsi tout comportement juvénile est souvent porté vers le désir de vouloir plaire en vue d’un encouragement. Un maître avisé se devrait de ne pas négliger ce détail quand il est en face des enfants, du fait qu’ils ont besoin de cette émulation pour l’affection.

A l’école, naît une autre forme de l’émulation, celle de l’honneur. Elle interpelle le bon sens de l’enseignement, car tout en prônant le mérite, il ne s’agit nullement de ridiculiser les moins bons. Bien au contraire, il faille susciter une forme de compétition loyale, savoir récompenser les meilleurs et encourager les autres à mieux faire prochainement. Cette forme de l’émulation peut être faite quotidiennement. Il serait meilleur dans les récompenses d’éviter l’émulation pour l’argent, surtout au primaire. Ne pas dénaturer l’émulation par de l’injustice dans la distribution des prix. De même ne primer pas seulement en fonction du classement, mais récompenser également les bonnes volontés, les progrès, l’assiduité.

Il serait nécessaire de promouvoir avant tout l’émulation pour l’honneur et non pour le bien. Seul compte avant tout le mérite et non la récompense. Le maître devrait y veiller pour éviter tout dérapage vers l’émulation pour le mal. L’émulation a toujours habité la vie de l’homme. Elle existe dans toute forme d’encouragement, d’applaudissement … à l’école ou à la maison. Cette émulation pour l’affection est double : l’émulation pour l’honneur avec des prix ainsi que l’émulation pour l’argent. Ces émulations pour être moins dangereuses, doivent également prendre en charge l’assiduité, la bonne conduite.

En somme, l’émulation comme moyen d’exciter une louable rivalité entre les enfants ne doit en aucun cas se confondre au niveau des enfants à l’imitation non seulement du bien mais aussi du mal. L’émulation est intimement liée à l’existence des classes. Elle sert à contrôler le comportement des élèves et les motive à apprendre.

II.2- Références théoriques

Au Québec, les systèmes d’émulation se sont avérés inefficaces, vu que l’élève n’est pas l’agent actif de développement des compétences. Des systèmes généralement inefficaces, car n’atteignant pas leur objectif réel qui est de changer les comportements des élèves. Leur allègement dans les milieux scolaires les éloigne de leurs principes.

Il est plus efficace de s’orienter vers un système émulateur qui vise des individus et non un groupe. Ainsi la récompense s’avère plutôt comme négative et inutile, voire nuisible. Point n’est donc besoin de mettre un système émulateur dans sa classe. Il faille au contraire adopter des pratiques de motivations conformes aux conceptions actuelles qui prônent la compétence. Cela favorisera le développement de l’autonomie de l’enfant.

Les frères Maristes dans “Bulletin de l’institut” (1916, pp. 111-117), soulignent que « *l’émulation est appréciée de diverses manières. Certains y voient un moyen de stimuler l’énergie et provoquer l’effort, tandis que d’autres dénoncent en elle un aliment dangereux de l’orgueil. En réalité ces deux appréciations se retrouvent dans l’émulation* ».

Prise comme telle, elle est un désir louable d'égaler, de surpasser le mérite, la vertu, ce que nous admirons chez autrui. En cela, elle se confond à la vanité et à l'envie. En réalité, c'est plutôt la dignité qu'elle recherche avant tout ; et donc le mérite.

En ce sens, l'émulation recherche la noblesse, la légitimité, même si c'est par le besoin d'imitation de l'autre ; du reste, cette imitation du bon élève vers le progrès.

C'est grâce à l'émulation qu'il y a eu éclosion des talents. Elle a conduit aux prodiges industriels, car chacun voulait surpasser l'autre. C'est elle qui mène le monde vers un village planétaire, souvent vers un même idéal.

Dans le domaine de l'éducation, il y a eu des prédecesseurs :

- Saint Jérôme qui conseillait pour l'éducation d'une fille de lui associer d'autres compagnes d'étude ;
- Jean François de Gonzague avec sa "Maison joyeuse" ;
- Bossuet qui luttait contre la paresse de son précepteur en le faisant courir avec d'autres enfants.

Au demeurant, les Jésuites avaient senti que leurs efforts devaient tendre à faire aimer ce travail et ce par une émulation constante et de bon aloi. Pour cela, ils divisaient leur classe en deux camps, chacun ayant un champion, un leader. Et ces classes menaient des débats dont les interpellations et réponses élevaient le niveau de tous. Ils n'eurent ainsi dans ces conditions que susciter l'amélioration du raisonnement, presque sans usage du fouet.

Ainsi le mobile premier de l'émulation, n'est nullement d'humilier un concurrent, mais plutôt avoir le bonheur d'avoir obtenu satisfaction, car l'émulation n'engendre qu'une noble rivalité comme le disait Monseigneur Dupanloup cité par les Frères Maristes, idem (1916), p. 112 dont les élèves s'écriaient "je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime". C'était la devise des combats d'émulation.

L'émulation a des hauts et des bas. Mais, elle demeure si elle est bien organisée, un stimulant nécessaire pour susciter l'ardeur au travail des enfants. L'état actuel des recherches en éducation démontre les faits négatifs qu'ont les systèmes d'émulation telles qu'utilisé actuellement sur la motivation des élèves au Québec. C'est dans ce contexte de lutte ou de décrochage scolaire qu'il s'avère important de changer les façons de faire des enseignants en matière de gestion de classe.

William Glasser dans son livre *L'école qualité* affirme « *être un bon enseignant bien que l'enseignement soit peut-être le plus difficile de tous les métiers dans notre société.* »

Or, si effectivement la profession d'enseignant est la plus ardue, cette affirmation reflète l'ampleur du défi que ceux qui l'exercent ont à relever. Elle montre aussi l'importance pour enrichir leur savoir d'expérience à l'aide des plus récentes recherches en éducation.

Le nouveau dictionnaire de pédagogie publié sous la direction de Ferdinand Buisson (édition 1911) stipule que « *L'émulation joue un rôle principal dans l'enfance et dans l'éducation. On y trouve trois phases qui sont le désir d'imiter, le désir d'égaler et le désir de surpasser autrui.* » En effet, l'émulation enfantine résulte de la mise en action des conditions déterminées de deux forces différentes qui sont l'instinct d'imitation et le besoin d'approbation.

Il y a émulation chez l'enfant dès lors qu'il se plaît à imiter avec une certaine ardeur qu'il fait l'effort pour imiter le mieux possible. L'émulation est encore l'imitation, mais stimulée par la

volonté, éclairée par le jugement, soutenue par l'attention, calculant ses efforts et trouvant sa récompense dans son succès même.

C'est à ces éléments que pourrait se réduire l'émulation, si elle était abandonnée à elle-même et ne s'exerçait qu'entre enfants. Mais c'est un stimulant trop puissant et l'on doit tirer de trop précieux résultats de cette force excitatrice de l'intelligence et de la volonté enfantine, pour que l'homme ne songe pas à s'en emparer comme d'un instrument merveilleux dans l'œuvre de l'éducation. De l'émulation libre spontanée et irréfléchie, nous allons passer à l'émulation réglée et disciplinée qui est celle de l'école.

Dans celle-ci va entrer une large part le second élément que nous indiquions plus haut, élément qui vient compléter et à certains égards, corriger l'instinct d'imitation, d'abord seul en jeu. Dans la vie scolaire, l'enfant plus seul avec les enfants : le maître intervient, et avec le maître l'idée du devoir, l'idée d'un but à atteindre, d'une tâche à remplir, d'une difficulté à vaincre, d'un effort à faire. L'émulation ne vise plus simplement à imiter ce qui plaît, elle se complique d'un autre instinct : le besoin d'approbation, le sentiment et la notion du mérite.

L'émulation dans le travail exige quelque chose de plus que l'émulation dans le jeu. Elle ne se soutiendrait pas par le seul plaisir d'imiter ; beaucoup d'enfants qui tiendraient bon au jeu parce que c'est le jeu, lâcheraient prise au travail ; s'ils ne s'attachaient au succès dans le travail une autre idée qu'au succès dans le jeu. L'émulation scolaire suppose ce sous-entendu : il est beau de travailler et il est bon d'apprendre ; celui qui travaille bien est digne d'éloge, l'autre digne de blâme.

Il lui faut des objets de comparaison, des exemples qui le stimulent, les points de repère qui lui marquent : c'est là le rôle des camarades qui l'entourent et sur lesquels il réglera sa marche, se proposant tour à tour de les atteindre, de les dépasser puis, s'il a perdu son avance, de les rejoindre.

Nous devons reconnaître que le premier mobile d'émulation chez l'enfant, tant que l'école le laisse à ses propres impulsions et ne surexcite pas certaines ambitions fausses ; ce n'est pas le plaisir d'humilier un concurrent, de passer au-dessus des autres, de briller à leurs dépens, de jouir de leur défaite et de son propre triomphe, c'est le bonheur d'avoir bien fait, d'avoir réussi, d'avoir mérité, d'être louable et d'être loué, d'être aimable et d'être aimé. Madame Guizot a fermement noté ce caractère de la saine émulation, de celle qui s'établit par exemple dans une maison d'éducation publique bien organisée : « *Le but qu'on propose à l'ambition des élèves, dit-elle, n'est point de vaincre tel ou tel camarade en luttant avec lui corps à corps, mais d'atteindre à des récompenses, à des honneurs offerts également à tous, vers lesquels ils tendent tous par une même route et qui excitent assez vivement leurs désirs pour absorber leur attention et l'empêcher de se fixer sur les obstacles que la supériorité des plus forts oppose au succès des moins avancés* ». La lutte entre les camarades c'est le moyen et non pas le but, ni de la pensée ni dans le cœur de l'enfant.

II.3- Quelques approches sur l'émulation scolaire au Congo

Si l'importance de l'émulation scolaire dans la pratique pédagogique au primaire est prouvée à tous les niveaux de ceux qui s'intéressent à la formation de l'élève, il reste que l'on s'interroge sur sa pratique actuelle dans les écoles primaires.

Toutefois cette réflexion sur l'émulation scolaire n'est pas la première. Plusieurs auteurs nous ont précédés à ce propos. Parmi ceux qui se sont donnés cette peine, nous citerons Azaad MABIALA qui en 1979 a soutenu un mémoire sur le thème “*Emulation scolaire en République populaire du Congo*”.

Dans cette étude, l'auteur révèle, en mettant l'accent sur les principes Léninistes que, l'organisation actuelle de l'émulation scolaire au Congo ne répond pas aux grands principes de l'émulation escomptée par les pouvoirs publics. L'émulation n'est pas une doctrine marxiste-léniniste, c'est une activité pédagogique réglementée par les textes officiels qui a pour philosophie de créer les conditions d'amélioration du rendement scolaire.

Brigitte NKONTA dans son mémoire sur “*L'émulation scolaire et les performances des élèves au collège : cas de l'inspection des CEG de Brazzaville III*” en 2006, souligne que la pratique de l'émulation scolaire dans les CEG de Brazzaville III n'est pas réalisée de manière effective. Au cours de son étude, Brigitte NKONTA pense que, le problème des moyens est à l'origine de la non application de l'émulation scolaire.

Nous pensons que le manque de moyens ne peut pas être la principale raison de la non pratique de l'émulation. C'est plutôt le manque d'initiative des chefs d'établissement.

A défaut des cadeaux, on peut remettre les diplômes aux primés. Il y a aussi des récompenses morales c'est-à-dire encourager les enfants par les lettres de félicitations, des encouragements, les applaudissements.

Nous remarquons que tous ces travaux reconnaissent que l'émulation n'est pas réalisée comme le veulent les textes réglementaires, La plupart de ceux qui la pratique n'ont pas des connaissances approfondies.

III- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

III.1- Champ et modes d'investigation

L'enquête a été réalisée dans la circonscription scolaire de Makoua dans le département de la Cuvette. La circonscription scolaire de Makoua est située dans le département de la Cuvette, précisément dans le District de Makoua, qui s'étend sur une superficie de 9 120 km². Elle compte vingt-huit écoles dont vingt-cinq (25) publiques et trois (3) privées, parmi lesquelles une conventionnée de type I (Sainte Croix).

Dans les vingt-cinq (25) écoles publiques, on note un effectif total de 3 434 élèves dont 1 520 filles. L'école conventionnée compte 829 élèves dont 422 filles, et les autres écoles privées comptent 312 élèves et 166 filles.

La population concernée est composée de tous les directeurs et deux administrateurs (Inspecteur, Maire) exerçant dans la commune urbaine de Makoua) et deux autres (Conseiller du MEPSA, Directeur de l'Enseignement Primaire). Le tableau ci-dessous donne l'effectif de ces directeurs et administrateurs par genre.

Tableau n° I : Effectif par genre et fonction.

Genre Fonction	Hommes	Femmes	Total
Directeurs	22	6	28
Administrateurs	4	0	4
Total	26	6	32

La population est constituée de vingt-huit (28) directeurs dont six femmes et quatre administrateurs. Ainsi, nous avons donc obtenu deux types de population constituée de trente-deux sujets.

Pour la collecte des données, nous avons eu recours aux techniques ci-après : l'analyse documentaire, l'entretien et le questionnaire.

III.2- L'analyse documentaire

Nous nous sommes rendus aussi à Makoua, précisément à l'Inspection de l'Enseignement Primaire pour la recherche des rapports d'activités et de fin d'année afin de recueillir les informations sur l'organisation et le déroulement de l'émulation. A ce sujet, les documents exploités nous ont renseigné que ces activités sont mentionnées dans les rapports d'activités et de fin d'année ; mais sur le terrain elles ne sont pas réalisées de manière effective.

III.2.1- L'entretien semi directif

Nous avons mené des entretiens semi directifs avec quatre sujets, à savoir : l'inspecteur, chef de la circonscription scolaire de Makoua, l'Administrateur maire de Makoua, un conseiller du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, le Directeur de l'enseignement primaire (D.E.P.).

Les entretiens se sont déroulés dans les bureaux des sujets concernés et les questions ont portés sur : l'importance de l'émulation, l'existence et la connaissance des textes sur l'émulation, la réalisation des Journées d'Emulation Scolaire (JES) et les causes de la non réalisation.

III.2.2- Le questionnaire

Un questionnaire a été élaboré s'adressant aux directeurs d'écoles de Makoua. Il a été distribué par nous même pendant deux jours, le retrait s'est fait une semaine après. La participation à l'enquête a été effective par rapport à l'échantillon des sujets prévus, soit 100 %. Le dépôt et le

retrait des questionnaires se sont effectués au niveau de l'Inspection primaire de Makoua, qui avait assuré le cheminement et la récupération.

IV- PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

1- De l'âge :

Tableau n° II : Effectif des directeurs en fonction de l'âge

Tranches d'âges	35-40 ans	40 ans et plus	Total
Directeurs	25	3	28

Ce tableau montre que la majorité des directeurs est jeune, c'est-à-dire vingt-cinq directeurs soit un pourcentage de 89,29 % et les trois autres soit un pourcentage de 10,71 % sont un peu plus âgés.

Les plus jeunes directeurs sont inexpérimentés dans la fonction et qu'ils doivent se référer aux textes officiels et à l'expérience des anciens.

2- Du genre

Tableau n° III : Effectif des directeurs en fonction du genre

Genre	Effectifs	Pourcentage (%)
Masculin	23	82,15 %
Féminin	5	17,85 %
Total	28	100 %

Ce tableau montre qu'il y a plus d'hommes que de femmes : vingt-trois hommes soit un pourcentage de 82,15 % et cinq femmes soit un pourcentage de 17,85 %.

3- De la fonction des directeurs

Tableau n° IV : Effectif des directeurs selon la fonction

Directeurs	Effectifs	Pourcentage (%)
Titulaires	26	92,86 %
Intérimaires	2	7,14 %
Total	28	100 %

Ce tableau montre que vingt-six soit 92,86 % de directeurs sont des titulaires et deux autres, soit un pourcentage de 7,14 %, sont des intérimaires.

4- De la durée dans la fonction

Tableau n° V : Effectif des directeurs en fonction de la durée dans la fonction

Durée	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	Total
Directeurs	3	-	-	2	23	28

Ce tableau montre que des vingt-huit directeurs interrogés, vingt-trois ont plus d'expérience que les cinq autres.

A première vue, il est mieux de faire un constat de la pratique ou non de l'émulation dans la circonscription scolaire de Makoua.

5- La pratique de l'émulation

Les opinions sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° VI : Effectif selon la pratique de l'émulation

Pratique de l'émulation scolaire	Effectif	Pourcentage (%)
Effectuée	4	14,29 %
Non effectuée	24	85,71 %
Total	28	100 %

Le tableau ci-dessus, nous indique que la majorité des directeurs ne pratique pas l'émulation dans leur circonscription scolaire.

Il y a eu vingt-huit directeurs questionnés soit un pourcentage de 100 % sur l'émulation scolaire dans la circonscription scolaire de Makoua. Vingt-quatre directeurs, soit 85,71 %, confirment qu'ils ne pratiquent pas l'émulation scolaire dans leur établissement scolaire. Quatre directeurs, soit 14,29 %, affirment la pratiquer.

Au vu de ces résultats, nous constatons que l'émulation scolaire n'est pas pratiquée de manière effective dans la circonscription scolaire de Makoua.

Le tableau ci-dessous donne les effectifs des directeurs par périodicité.

6- La fréquence des émulations

Tableau n° VII : Effectif en fonction de la fréquence

Périodicité	Effectifs	Pourcentage
Chaque fin de mois	6	21,43 %
Chaque fin de trimestre	14	50 %
Chaque fin d'année	8	28,57 %
Total	28	100 %

L'observation de ce tableau nous montre que les opinions des vingt-huit directeurs questionnés sont diverses : six (06) directeurs, soit un pourcentage de 21,43 %, affirment que l'émulation se fait chaque fin de mois, quatorze (14) directeurs, soit un pourcentage de 50 %, attestent que l'émulation se fait chaque fin de trimestre et huit (08) directeurs, soit un pourcentage de 28,57 %, disent que l'émulation se fait chaque fin d'année.

Ces observations prouvent que les directeurs n'ont pas la maîtrise des périodes de la pratique de l'émulation scolaire. Nous avons recueilli les opinions ci-après :

Tableau n° VIII : Effectif de ce que représente l'émulation scolaire

Que représente l'émulation scolaire ?	Effectifs	Pourcentage (%)
Motivation	19	67,86 %
Proclamation des résultats	9	32,14 %
Total	28	100 %

La lecture de ce tableau montre que sur les vingt-huit directeurs questionnés, il ressort que dix-neuf (soit un pourcentage de 67,86 %) affirment que l'émulation suscite la motivation chez les apprenants et neuf autres (soit un pourcentage de 32,14 %) disent que l'émulation est tout simplement la proclamation des résultats.

Il paraît clair que tous les directeurs n'ont pas la connaissance du texte réglementaire qui organise les émulations en milieu scolaire au Congo. Même les directeurs les plus anciens n'ont pas la connaissance du texte officiel sur l'émulation.

Au regard des réponses obtenues à partir de cette question, nous confirmons notre hypothèse, à savoir : la méconnaissance de l'importance de l'émulation et l'ignorance des textes officiels conduisent les directeurs à ne pas organiser les journées d'émulation scolaire.

Les avis des directeurs sont mentionnés dans le tableau ci-après :

Tableau IX : Nombre de séances d'émulations organisées

Nombre de séances organisées	Directeurs	Effectifs	Pourcentage (%)
0		27	96,43 %
1		1	3,57 %
Total		28	100 %

Il ressort de ce tableau qu'un seul directeur a organisé une séance d'émulation, bien que pendant la pré-enquête quatre directeurs affirmaient organiser des émulations, un seul affirme avoir organisé une seule séance d'émulation dans son école.

Au regard des résultats obtenus autour des questions liées à la situation de l'émulation scolaire, nous confirmons que notre hypothèse, à savoir « le niveau de réalisation des journées d'émulation scolaire dans la circonscription scolaire de Makoua est faible.

A la question de savoir ce que les parents, les enseignants, les apprenants attendent de l'émulation, nous avons obtenu les réponses ci-après :

Tableau n° X : Effectif de l'attente de l'émulation selon les catégories

Que représente l'émulation scolaire pour :	Attentes	Effectifs	Pourcentage
Les parents	Informier les parents du travail des enfants	9	32,14%
Les enseignants	Juger la pertinence du travail	8	28,58 %
Apprenants	Motivation	11	39,28 %
Total		28	100 %

Ce tableau nous montre que certains directeurs affirment que les parents attendent de l'émulation des informations sur le travail de leurs enfants et d'autres par contre disent que c'est un moment de retrouvailles avec les enseignants.

- Au niveau des enseignants, c'est le moment de juger la pertinence de leur travail.
- Au niveau des apprenants, c'est une motivation.

Ce tableau nous montre que la majorité des directeurs reconnaissent que l'émulation entraîne la motivation des élèves et enseignants soit un pourcentage de 92,86 %, deux autres soit un pourcentage de 7,14 %, ne reconnaissent pas que l'émulation entraîne la motivation.

Ce diagramme nous déduit que 92,86 % des directeurs reconnaissent que l'émulation entraîne la motivation et 7,14 % ne le reconnaissent pas.

Ce tableau montre que vingt directeurs affirment que l'émulation contribue à la réussite des apprenants et huit ne le reconnaissent pas. En clair 28,57 % n'ont pas le même avis que les 71,43 % qui affirment que l'émulation contribue à la réussite des apprenants.

7- La non organisation des émulations scolaires

Tableau XI : Causes évoquées pour la non organisation régulière de l'émulation scolaire

Causes	Directeurs d'écoles	Effectifs	Pourcentage (%)
Non octroi des moyens par l'Etat		26	92,86 %

Manque d'initiatives	2	7,14 %
Total	28	100 %

La lecture de ce tableau nous permet de faire le constat suivant : sur vingt-huit directeurs questionnés, vingt-six affirment que la non réalisation régulière de l'émulation est due au non octroi des moyens par l'Etat en vue de l'organisation des journées d'émulation scolaire ; deux autres confirment que c'est le manque d'initiatives des chefs d'établissement.

Discussion

Après consultation de différents rapports, il ressort que ces activités sont mentionnées dans ces documents, mais sur le terrain de la pratique, la réalisation n'est pas effective.

En somme, cela prouve la non considération de l'émulation scolaire par les superviseurs et les encadreurs pédagogiques qui ignorent que l'émulation fait partie des pratiques institutionnelles. Or l'émulation participe à la formation de l'élite d'un pays. Elle répond aussi à des préoccupations profondes, c'est-à-dire à la construction d'un pays.

Tous les sujets interrogés, reconnaissent ne pas avoir connaissance de l'existence d'un texte actualisé sur l'émulation, sinon celui du 24 novembre 1983 institué par le Ministre Antoine Ndinga Oba.

Deux (2) sujets sur vingt-huit (28) affirment que le texte sur l'émulation est un projet est en cours d'élaboration. On fait des adaptations par rapport au contexte actuel.

Tous les sujets interviewés reconnaissent l'importance de l'émulation qui permet d'encourager, de motiver et de stimuler les meilleurs élèves et les bons travailleurs afin qu'ils arrivent aux bons résultats et les pousser à aller plus loin mieux à aller vers l'excellence. L'ensemble des sujets entretenus (100%) pensent que de nos jours, l'émulation est une préoccupation majeure et demandent que l'Etat octroie des moyens financiers afin que cette activité se réalise régulièrement et que les directeurs aient la volonté et prennent l'initiative d'écrire aux autorités politico-administratives et autres partenaires sociaux pour une bonne organisation de l'activité.

Suggestions

Au terme de cette étude nous ayant permis d'identifier les causes du manque d'organisation des émulations dans les établissements scolaires, nous formulons les suggestions suivantes à l'endroit des directeurs d'écoles, des inspecteurs et du ministère de l'Enseignement Primaire.

➤ **Aux directeurs d'écoles :** Inscrire dans le programme d'activités l'organisation des journées d'émulation, Impliquer tous les enseignants, les associations des parents d'élèves, la communauté dans le déroulement de l'activité d'émulation, Rechercher auprès des partenaires des moyens pour l'organisation des Journées d'Emulation Scolaire.

- **Aux Inspecteurs :** Organiser à l'intention des chefs d'établissement des séminaires portant d'une part sur la conception et les techniques d'animation des journées d'émulation scolaire, d'autre part sur la recherche des moyens en vue de la réussite de cette activité, Prendre en ligne de compte au moment de l'évaluation les chefs d'établissement des compétences liées à l'organisation des journées d'émulation scolaire.
- **Au Ministère de l'Enseignement :** Réactualiser les textes règlementaires sur l'organisation des Journées d'Emulation Scolaire, Introduire à l'ordre du jour du conseil national d'enseignement le point sur l'évaluation de l'organisation de différentes Journées d'Emulation Scolaire.

CONCLUSION

Au terme de notre réflexion, rappelons que nous sommes partis d'une préoccupation selon laquelle, l'émulation est un stimulant qui joue un rôle important dans le système éducatif congolais à l'école primaire. Nous nous sommes fixé comme objectifs :

- Etablir le fait et mesurer la grandeur de l'organisation des Journées d'Emulation Scolaire ;
- Identifier les causes supposées de la non organisation des journées d'émulation scolaire ;
- Amener les directeurs d'écoles à comprendre l'importance des journées d'émulation scolaire ;
- Préparer le terrain pour une meilleure application des directives des superviseurs sur l'organisation des journées d'émulation scolaire.

Les résultats obtenus nous ont permis de cerner le niveau de réalisation de l'émulation dans la circonscription scolaire de Makoua. La méthode documentaire à travers les rapports d'activités et de fin d'année, nous montre que ces activités sont mentionnées dans ces documents, mais sur le terrain de la pratique, la réalisation n'est pas effective.

L'entretien avec les superviseurs à partir du guide de l'entretien a révélé que ces derniers n'ont pas la connaissance d'un texte règlementant l'organisation de l'émulation. Le questionnaire adressé aux directeurs d'écoles montre que la pratique des journées d'émulation dans la circonscription scolaire de Makoua est inexistante avec un pourcentage de 3,57 % de réalisation. Nos hypothèses de recherche sont confirmées, la responsabilité des pouvoirs publics et des autorités scolaires est engagée.

Ainsi, nous exhortons les responsables du système éducatif congolais à tous les niveaux, les autorités politico-administratifs et les partenaires sociaux à réinstaurer les Journées de l'Emulation Scolaire (JES), car cette activité est l'un des meilleurs guides, l'un des aiguillons dont on se sert pour conduire les enfants et leur donner la possibilité de consulter leur propre raison puis de voir par eux-mêmes ce qui est juste et raisonnable.

S'il est certes vrai que nous avons traité des journées d'émulation dans la circonscription scolaire de Makoua, notre étude n'est pas fermée. Ces résultats peuvent être utilisés dans d'autres circonscriptions. Notre regret c'est de n'avoir pas eu l'occasion et le temps d'interroger les élèves et leurs parents. Par-dessus tout, certains aspects sur l'émulation scolaire n'ont pas été abordés, ils pourront faire l'objet d'autres recherches.

BIBLIOGRAPHIE

- De Landsheere, G. (1976). *Introduction à la recherche de l'éducation*, 4^e édition G tome, Liège, p. 66.
- Foulquié, P. (1991). *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Frères Maristes. (1916). *Bulletin de l'institut*, vol. VI, n°43.
- Macaire, F. et Raymond, P. (1964). *Notre beau métier : manuel de pédagogie appliquée*, édition Saint Paul.
- Loubet Del Bayle, J.P. (1978). *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse.
- Marrou, I. H. (1948). *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris, le Seuil.
- Fortin, A. (2016). *Le recours au système d'émulation : relation avec le stress et le sentiment d'efficacité personnelle en gestion de classe d'enseignant du primaire*, présenté à l'Université du Québec A TROIS RIVIERES, Quebec.
- Mabiala, A. (1979). *Emulation en République du Congo*, Mémoire de Maîtrise à l'Université Marien NGOUABI, INSSED, Brazzaville.
- NKonta, B. (2006). *Emulation scolaire et performance des élèves du collège : cas de l'inspection des CEG de Brazzaville* Mémoire du CAPES à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), Université Marien NGOUABI, Brazzaville.
- Revue mensuelle novembre 1977 *Ecole du peuple* n°4.

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 123-128

**LE ZOUK, UN ÉLÉMENT D'IDENTITÉ :
DU GLOBAL AU LOCAL ET DU LOCAL AU GLOBAL¹**

François BIYELE
Université Marien Ngouabi, Congo-Brazzaville
kitoko2@yahoo.fr

RESUME

Résultant d'un syncrétisme culturel, le zouk est finalement devenu un élément d'identité culturel pour les Antilles françaises qui, aujourd'hui, a largement traversé les frontières des îles pour s'imposer aussi bien dans l'Hexagone que dans le reste du monde. Dans quel contexte est née cette musique ? Qu'est-ce qui en fait aujourd'hui un élément d'identité locale pour les Antillais ? Comment est-elle devenue un élément de la culture globale ? C'est ce que nous tenterons de démontrer en nous appuyant sur le concept du « Tout monde » d'Édouard Glissant (écrivain, poète et philosophe martiniquais) et celui de « glocalisation », un néologisme forgé à partir des mots « globalisation » et « localisation » que l'on doit aux Japonais.

Mots clefs : ZOUK, Antilles françaises, identité culturelle, “Tout-monde”, global, local.

**ZOUK, AN ELEMENT OF IDENTITY : FROM GLOBAL TO LOCAL
AND FROM LOCAL TO GLOBAL**

ABSTRACT

Product of cultural syncretism, Zouk finally became a cultural identity's element for the French Antilles which conquered France and the rest of the world, nowadays. In what context this music appeared ? Why did she become the West Indians'local identity element ? How this music became an element of global culture ? We will try to answer these questions by relying on Edouard Glissant's concept “le Tout monde” and japanese neologism “glocalization” which is the mix of “globalization” and “location”.

Key words : ZOUK, French Antilles, cultural identity, “Tout-monde”, global, local.

INTRODUCTION

Le territoire où est né le *Zouk*, les Antilles françaises, et par-delà les Caraïbes, est peuplé des descendants d'esclaves africains, des Amérindiens et ceux qu'on nomme aux Antilles françaises,

¹ Ce texte reprend l'essentiel de notre communication au colloque international «Le Zouk. Trajectoires, imaginaires et perspectives », 19-20 juin 2019, Schœlcher, Martinique.

les *Békés*, c'est-à-dire, les colons blancs venus d'Europe occidentale. Ces populations appelées à cohabiter après l'abolition de l'esclavage, ont dû créer une langue pour communiquer : le créole. Même si les *Békés* essaient de préserver leur culture, le créole s'est imposé comme la langue la plus usitée par les populations antillaises. L'autre, l'*Alter*, qui sous d'autres cieux est rejeté par *cutanisme*², par sexism ou par xénophobie, est ici approché, pris en considération, car il permet une redéfinition de soi. L'Amérindien va se redéfinir face à l'Afro-descendant et vice versa, sans se renier. L'*Alter* permet le dépassement de soi, la transcendance. La transcendance est entendue au sens de Levinas c'est-à-dire : « La transcendance comme *question* à l'Autre et sur l'autre » (E. Levinas, 1995, p.12)

C'est cette réalité qu'Édouard Glissant a observée de l'intérieur. Il en a tiré un concept : le « Tout-monde ». Le « Tout-monde » étant entendu ici comme une mosaïque culturelle qui résulte de l'inter rétroaction de plusieurs cultures. En d'autres termes, c'est parce que les cultures interagissent, s'influencent les unes les autres, que nous aboutissons à un « mélange qui donne un résultat inattendu » dixit Édouard Glissant. En effet, pense Édouard Glissant : « l'étant est relation, et qui parcourt. Que les cultures humaines s'échangent en perdurant, se changeant sans se perdre : que cela devient possible » (E. Glissant, 1997, p.178). Autrement dit, il n'y a donc pas lieu d'avoir peur de l'autre, de ce qui est différent ; car : « un Traité du Tout-monde, chacun le recommence à chaque instant. Il y en a cent mille milliards, qui lèvent de partout. À chaque fois différents d'écume et de terreau » (E. Glissant, *op. cit.*, p.177).

Le deuxième concept que nous allons utiliser dans ce travail est « glocalisation ». Ce néologisme qui tire son origine des mots « globalisation » et « localisation » a pour leitmotiv : « Penser global, agir local ». Ce qui veut dire que nous devons nous servir des éléments de la culture globale pour créer une culture locale. Chacun doit s'approprier une part de la culture globale, de là où il se trouve. « Cela devient possible », pour reprendre les mots d'Édouard Glissant, car, grâce à la globalisation de la communication, tout le monde peut communiquer avec tout le monde, pour peu qu'il ait l'équipement nécessaire.

L'objectif de notre travail est de démontrer que le zouk qui est une résultante de la culture globale est devenu lui-même un élément de cette culture. Cependant, les ferment de son émergence se retrouvent-ils ailleurs dans le monde qu'aux Antilles françaises ?

1. LES DÉBUTS DU ZOUK : du global au local

Il ne s'agit pas ici pour nous de revenir sur les querelles relatives à la paternité du mot « zouk ». Nous allons simplement nous attacher à retracer les influences subies par les membres fondateurs du groupe qui est aujourd'hui le porte-étendard de cette musique : le groupe *Kassav*. Comme le reggae dont l'existence se confond avec celle du groupe *The Wailers* de Bob Marley, Peter Tosh et Burning Spears ; celle du zouk se confond avec l'histoire du groupe *Kassav* de

² Cf. F. Biyele, « L'Afrique dans la mondialisation de la communication : entre domination et résistance », *Revue Sankofa*, n°4, Vol.1, juin 2013, p. 112.

Pierre Édouard Décimus, Jacob Desvarieux, Georges Décimus, Jocelyne Béroard, Jean Claude Naimro, Jean Philippe Martély sans oublier, feu Patrick Saint-Éloi. Nous avons présenté le *Zouk* comme étant une résultante de la culture globale. De quoi est constituée cette globalité ?

Techniquement, sa base rythmique est une association des rythmes de *Gwo Ka* et de *Bèlè*. Le rythme résultant sera embellie (*i.e. embelli*) par le jeu des influences musicales du monde (*Cadence-lypso, Latin, Ethnic, Jazz, Classique, Fusion, Pop, Rock,...*) traduit par la batterie, mais aussi à travers des claviers, des guitares et la basse. (G. Désert, 2018, pp.52-53).

Le ferment de cette culture c'est la société antillaise, en particulier, et caribéenne, en général, que Patrick Chamoiseau³ a su caractériser avec justesse :

Nous avons quitté les anciens absous. Le processus de créolisation qui s'est produit dans les plantations esclavagistes n'a pas produit de synthèse. Ce n'est pas l'élément blanc plus l'élément noir qui aurait produit un élément gris. C'est un mélange fluide, un peu chaotique, incertain avec des positions différentes : les békés essaient de préserver une pureté fantasmatique occidentale ; avec la négritude on a eu aussi le désir de préserver une pureté fantasmatique africaine. Donc, on s'aperçoit que la synthèse n'est pas évidente, qu'une mosaïque s'est constituée c'est-à-dire que tout le monde a influencé tout le monde. Donc à l'intérieur de moi, j'ai le monde amérindien, le monde africain, l'Europe, etc. À l'intérieur de moi, j'ai la totalité du monde.

Le *zouk* n'est donc pas une synthèse, mais une symphonie. C'est un élément de l'identité antillaise. À ce propos, un ancien collaborateur du groupe *Kassav*, Willy Salzedo affirme :

On voulait exister en tant que Guadeloupéens, car il était perceptible qu'on sentait naître une nouvelle identité guadeloupéenne, avec une langue, le créole. Quand on arrivait à l'étranger, on jouait de la musique guadeloupéenne. Alors que certains hurlaient que le créole était dépassé, *Kassav* triomphait avec « *Syé bwa*⁴ » et *Zouk Machine* avec « *Maldòn*⁵ ». (W. Salzedo, 2014, p.56).

C'est cette musique, devenue un élément d'identité locale, qui va enrichir la culture globale.

2. ZOUK : du local au global

Le *zouk*, comme plusieurs autres formes d'expression musicale nées de ce que Roger Bastide nomme l'*acculturation*⁶ *formelle* (R. Bastide, 2000, p.137), entre autres le jazz pour les

³ Patrick Chamoiseau, *Voyage au pays du Tout-monde*, RFO vidéo 1998, www.edouardglissant.fr, Toutmonde. Site consulté le 29 mai 2019.

⁴ Jacob Desvarieux, « *Syé bwa* », # A, Vinyle *Kassav- Syé Bwa*, Label Epic, 1987.

⁵ **Zouk Machine**, « *Maldòn* », # A, Vinyle *Maldòn, La Musique dans La peau*, Label Ariola, 1989.

⁶ Bastide entend par “acculturation”, une interpénétration des civilisations. Cette acculturation est formelle par opposition à matérielle. En d'autres termes, est formelle toute acculturation qui s'opère au niveau de la conscience mais de façon inconsciente. L'humain intègre les éléments venus d'une autre

États-Unis d'Amérique, le reggae pour la Jamaïque, la salsa pour Cuba, va conquérir les coeurs des mélomanes du monde. Il n'y a pas une partie de la planète terre qui n'ait accueilli le groupe *Kassav*. Du Pacifique (Wallis et Futuna, Polynésie française,...) à l'Asie (Japon, Corée du sud), de l'Océan indien (Madagascar), à l'Afrique (Côte d'Ivoire, Angola, Congo-Brazzaville,...), de l'Europe (France, Russie, Suisse,...) à l'Amérique du nord (Canada, États-Unis), partout ce sont des foules immenses qui acclament les ambassadeurs n°1 du zouk. Le succès mondial de *Kassav* a rejailli sur d'autres groupes ayant adopté le zouk. Ainsi Willy Salzedo livre un témoignage édifiant lors d'une tournée en Afrique :

Ce ne sont pas vingt ou trente personnes qui se pressent pour nous voir, essayer de nous toucher, avoir un autographe, mais des milliers et ce ne serait pas exagéré de dire plusieurs millions. Du jamais vu, en tout cas ni en Guadeloupe ni en Martinique, et ni même en France où nous nous sommes déjà produits. Nous ne sommes plus Zouk Machine, Tanya Saint-Val, Willy Salzedo et Expérience 7, mais des Beatles en terre africaine. En ce qui nous concerne, c'est une arrivée triomphale qui nous est réservée et, pendant quelques minutes, c'est logiquement que nous nous prenons pour des stars. Mais pouvions-nous faire autrement, tant l'accueil fut démesuré, grandiose, indéfinissable. (W. Salzedo, *op. cit.*, p.66)

Indéniablement, le zouk est aujourd'hui un élément de la culture globale. Il influence d'autres cultures à travers le monde. Ainsi, un chanteur togolais du nom de Toofan a réinterprété la chanson « Ou lé⁷ » de *Kassav* avec Jacob Desvarieux en *featuring*. Et la chanteuse ivoirienne, Monique Seka, est qualifiée de « reine de l'Afrozouk ». Enfin, le mot *zouk* est entré dans les dictionnaires de langue française, venant ainsi enrichir la langue du colon blanc, la langue des *békés*. La diffusion de la culture ne se fait plus seulement du centre (Occident) vers la périphérie (reste du monde), mais aussi de la périphérie vers le centre. Abondant dans le même sens un chercheur indien, Arjun Appaduraï, affirmait : « Les cultures occidentales ne sont plus aussi hégémoniques que dans le passé, puisque chacune d'entre elles est devenue un simple module d'une construction transnationale complexe de paysages imaginaires ». (A. Appaduraï, 1996, p.66). Nous avons donc vraiment quitté les « anciens absous », pour reprendre les mots de Patrick Chamoiseau.

Cependant, ce qui s'est produit dans les Antilles françaises, en particulier et dans les Caraïbes, en général, préfigure-t-il ce que sera notre monde demain ? Le philosophe du « Tout-monde » semble répondre par l'affirmative à travers cette définition :

J'appelle Tout-monde notre univers tel qu'il change et perdure en échangeant, et, en même temps, la « vision » que nous en avons. La totalité-monde dans sa diversité

culture que la sienne de la manière la plus naturelle qui soit. Par exemple, lorsque *Kassav* intègre les claviers à sa rythmique, cela se fait naturellement. Or les claviers ne viennent pas de la Guadeloupe ou de la Martinique.

⁷ Toofan feat Jacob Desvarieux & Kassav, « Ou lé », #1, *Jacob Desvarieux et Toofan*, Label Note a Bene, 2019.

physique et dans les représentations qu'elle nous inspire : que nous ne saurions plus chanter, dire ni travailler à souffrance à partir de notre seul lieu, sans plonger à l'imaginaire de cette totalité. (E. Glissant, *op. cit.*, p.175)

Pour notre part, nous pensons qu'à côté du concept du « Tout-monde », il faudrait ajouter celui de « glocal » qui traduit l'appropriation par les populations locales de la réalité globale. Nous allons prendre ici deux exemples qui illustrent cette appropriation. Au Sénégal, dans la filière des fruits et légumes, la société *Manobi* qui travaille en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, propose plusieurs services aux acteurs de ce secteur que sont les agriculteurs, les transporteurs et les commerçants. Voici comment elle procède :

Des enquêteurs relèvent périodiquement sur les marchés de Dakar les prix de vente finale des produits et des indications caractéristiques de l'activité des marchés (situation offre/demande). Depuis un terminal mobile, ils alimentent directement une base d'information hébergée sur un site *Web* dédié. L'information recueillie est automatiquement organisée pour répondre précisément aux besoins spécifiques des acteurs de la filière. (J.-J. Gabas, 2004, p.284).

Ainsi tous les acteurs de la filière ont une information fiable en temps réel. Ce qui leur permet de prendre des décisions judicieuses. Le téléphone mobile est aujourd'hui une réalité du monde global ; grâce à un site *Web* qui répond à des besoins spécifiques, son usage devient local. L'agriculteur peut ainsi directement, non seulement calculer la valeur de sa marchandise depuis son champ, mais aussi en négocier le prix auprès des transporteurs et des commerçants, grâce à son terminal mobile *WAP* (*Wireless Application Protocol*).

L'autre exemple concerne le mouvement de la SAPE (Société des Ambianceurs et des Personnes Élégantes) (J. D. Gandoulou, 1991, 213 pages). Ce mouvement est né de la volonté des jeunes congolais du Congo-Brazzaville de s'habiller avec distinction. Une attention particulière est portée à l'association des couleurs et au choix des marques, des griffes. Ils s'habillent chez Armani, Versace, Yoji Yamamoto, Yves Saint Laurent, Daniel Hechter, Jean Marc Weston, Francesco Smalto, etc. Ils ont su créer un style si singulier que le couturier londonien Paul Smith leur a dédié toute une collection (Printemps 2010). La haute couture est une réalité mondiale, les « sapeurs » (comme ils se désignent) en ont fait quelque chose de spécifique.

CONCLUSION

Incontestablement le zouk est devenu un élément identitaire pour les Antilles françaises. Et cette symphonie est aujourd'hui un son présent dans le concert des nations. Mais le substrat qui l'a vu naître n'est pas transposable à la réalité de ce monde. Nous aimerais être aussi enthousiaste que le philosophe du « Tout-monde », mais à l'heure où ressurgissent les

nationalismes les plus irréductibles l'on ne peut que constater le fossé qui nous sépare de la culture mosaïque. La glocalisation est peut-être la réponse.

BIBLIOGRAPHIE ET DISCOGRAPHIE

APPADURAÏ Arjun, 1996, *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Éd. Payot, 336 p.

BASTIDE Roger, 2000, *Le prochain et le lointain, Préface de François Laplantine*, Paris, Éd. L'Harmattan, 444 p.

BIYELE François, « L'Afrique dans la mondialisation de la communication : entre domination et résistance », Revue *Sankofa*, n°4, Vol.1, juin 2013, pp.109-120.

CHAMOISEAU Patrick, *Voyage au pays du Tout-monde*, RFO vidéo 1998, www.edouardglissant.fr, Toutmonde. Site consulté le 29 mai 2019.

DESERT Gérald, 2018, *Le Zouk. Genèse et représentations sociales d'une musique populaire*, Paris, Éd. Anibwe, 174 p.

GABAS Jean-Jacques (dir.), 2004, *Société numérique et développement en Afrique : usages et politiques publiques*, Paris, Éd. Gemdev-Karthala, 379 p.

GANDOULOU Justin Daniel, 1991, *Au cœur de la Sape : mœurs et aventures des Congolais à Paris*, Paris, coll. : « Logiques sociales », Éd. L'Harmattan, 379 p.

GLISSANT Édouard, 1997, *Traité du Tout-Monde. Poétique IV*, Paris, Éd. Gallimard, 261 p.

HALL Edward Twitchell, 1979, *Au-delà de la culture*, Paris, Éd. Seuil, 320 p.

LEVINAS Emmanuel, 1995, *Altérité et transcendance*, Paris, Éd. Fata Morgana, 182 p.

MATTELART Armand, 2008, *La mondialisation de la communication*, Paris, Éd. P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 128 p.

SALZEDO Willy, 2014, *Mon histoire du Zouk*, Gourbeyre, Éd. Nestor,

176 p.

TOOFAN feat DEVARIEUX Jacob & Kassav, « Ou lé », #1, *Jacob Desvarieux et Toofan*, Label Note a Bene, 2019.

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 129-145

**LE POUVOIR DE MEDIATION DES ALLIANCES INTER-ETHNIQUES
DANS L'ORGANISATION DES MARIAGES TRADITIONNELS
OU DOT EN COTE D'IVOIRE**

MABA Tagbo Victor

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

mambavictor2017@gmail.com

RESUME

La célébration des mariages traditionnels appelés communément dot est très souvent émaillée d'incompréhensions. Aussi bien du côté des parents du prétendant que celui de la jeune fille, il arrive parfois des conflits qui empêchent le bon déroulement de la cérémonie de mariage. Dès lors, pour anticiper les mésententes éventuelles, les familles n'hésitent pas à prendre des dispositions particulières consistant soit à se faire assister par des dépositaires de la tradition soit à solliciter des alliés dont la médiation contribue à faciliter les mariages entre les familles. Dans une perspective de valorisation des pratiques endogènes, cette étude fait écho d'une forme particulière de juridiction coutumière que nous mettons en exergue ici à travers le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques dans l'organisation des mariages traditionnels ou dot en Côte d'Ivoire.

Mots clés : Médiation, Alliances inter-ethniques, Mariages traditionnels ou dot, Pactes

ABSTRACT :

The celebration of traditional marriages commonly called dowry is very often peppered with misunderstanding. As well on the side of the parents of the suitor as that of the young girl, it sometimes arrives conflicts which prevent the good progress of the marriage ceremony. Therefore, to anticipate any disagreements, families do not hesitate to make special arrangement either to be assisted by custodians of the tradition or to solicit allies whose mediation helps to facilitate marriages between families. With a view to enhancing endogenous practices, the study echoes a particular jurisdiction that we highlight here through the mediating power of inter-ethnic alliances in the organization of traditional marriages or dowries in Ivory coast.

Keywords : Mediation, inter-ethnic alliances, traditional marriage or dowry, pacts.

INTRODUCTION

Les alliances inter-ethniques sont des pratiques communautaires dont l'objet consiste à raffermir les relations entre les groupes sociaux alliés. Par ce principe, elles interviennent dans tous les aspects de la vie des peuples. Dans les cérémonies festives comme le mariage

traditionnel, elles jouent un rôle fondamental que nous avons voulu mettre en exergue dans cette étude à travers le choix du sujet suivant : « Le pouvoir de médiation des Alliances inter-ethniques dans l'organisation des mariages traditionnels ou dot en Côte d'Ivoire ».

Quel est le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques dans l'organisation des mariages traditionnels communément appelés dot en Côte d'Ivoire ? Telle est la question principale que dégage cette étude dont la compréhension nécessite qu'on s'interroge sur les circonstances qui entourent l'organisation des mariages traditionnels.

En effet, si le mariage traditionnel ou la dot est la rencontre entre un homme et une femme, il est aussi une union entre des individus, des communautés et des familles disposant chacun de ses réalités socio-culturelles. Partant, les mariages traditionnels plutôt que de se faire dans la convivialité, sont souvent perturbés par des palabres. Des contradictions et des contraintes de tout genre qui rendent leur organisation difficile voire impossible sans un apport de médiation. D'où l'usage des alliances inter-ethniques lors des cérémonies de dot dont la portée cathartique contribue incontestablement à ramollir les positions très souvent tranchées.

L'objet de cette étude est donc de présenter les alliances inter-ethniques comme une pratique de conciliation ou de facilitation dont la médiation permet d'atténuer les contradictions qui naissent lors des célébrations des mariages traditionnels. Pour circonscrire l'étude, nous prendrons l'exemple de la dot entre un Abidji et une Abbey à laquelle nous avons assistée dans le village de Gbalékro à Agboville, en Côte d'Ivoire, en mars 2017. En égard à la dimension socio-culturelle de l'étude, les différentes parties seront traitées sur la base de la sémiotique culturelle et de la méthode qualitative. Ces choix répondent bien aux préoccupations du sujet dans la mesure où selon Lassiné SYLLA (2007, p.17),

« la sémiotique de la culture est une branche de l'anthropologie culturelle qui s'intéresse aux sens et aux intérêts que les hommes et les sociétés humaines attachent à leur milieu et environnement physiques et écologiques, à leurs actes, actions et conduites, aux œuvres de civilisation et à la hiérarchie des valeurs qui déterminent et donnent sens à leur valeur ».

La méthode qualitative qui s'appuie sur les résultats liés à la consultation d'ouvrages, à l'observation et aux données de terrain.

Trois axes principaux articuleront le présent travail. D'abord la présentation de la cérémonie de dot, ensuite le rôle joué par les alliances inter-ethniques pour la consolidation du mariage et enfin, le pouvoir de médiation de cette pratique.

1- La cérémonie de dot

Le caractère interrelationnel des alliances inter-ethniques n'est point un secret en ce sens qu'elles ont été conçues pour mettre en lien des communautés. Ainsi, l'établissement du rapport entre cette pratique et la médiation que Vincent Liquette (2010, p.11) définit comme « *La*

recherche du lien entre l'énonciateur et le récepteur », se pose comme une évidence. Les alliances inter-ethniques et la médiation ont pour objet de promouvoir les relations de réciprocité entre les hommes. Par conséquent, ces deux pratiques rejoignent le mariage dont le fondement réside dans l'établissement du lien de couple entre l'homme et la femme. De ce constat, il s'en suit que les alliances inter-ethniques, la médiation et le mariage constituent une réalité indissociable. Aussi le choix de cette étude consiste-t-il à décrire la société à travers des concepts qui se superposent pour l'explorer comme un espace de consolidation des rapports humains, en particulier ceux qui favorisent les mariages traditionnels communément appelé "dot". Bien avant de rentrer dans le vif du sujet et pour une meilleure compréhension de l'étude, il convient de définir les concepts de médiation, d'alliances inter-ethniques et de mariage traditionnel ou dot.

1-1- Définition des concepts

- Médiation

Selon *Le Petit Larousse illustré* (2003, p.639), « *La médiation est une entremise destinée à amener un accord, à concilier ou à réconcilier des personnes ou des parties* ». Elle est une discipline qui vise à faciliter la circulation d'information, à éclaircir ou à rétablir des relations. Pour Camille Abolou (2007, p.69), « *elle est un instrument d'arrangements sociaux, de gouvernance et de développement* ». Ces différentes définitions permettent d'envisager la médiation comme un arbitrage, une conciliation, un intermédiaire, une intervention en vue de répondre à un besoin. Dans le cadre de cette étude, elle se présente comme un arrangement entre familles pour la facilitation du mariage traditionnel. L'allié est perçu ici comme le médiateur et les parties à concilier sont les parents du prétendant et ceux, de la future fiancée. Pour parvenir à mettre d'accord les deux familles, l'allié utilise les rudiments des alliances inter-ethniques qui consistent à promouvoir les valeurs de paix et de réconciliation. Au cas où il n'y parvient pas, il fait usage des outils sacrés des alliances inter-ethniques dont l'impact ne laisse personne indifférent. Ils imposent nécessairement un changement d'attitude qui oblige les uns et les autres à se comprendre et à s'accepter quelles que soient leurs divergences. Ainsi, dans le cadre de la conciliation, deux types de médiation sont utilisées. Il y a celle dont les règles sont déterminées et connues de tous, qui est la médiation formelle et la médiation sacrée dont le caractère mythique et l'usage imposent aux parties en conflits une entente inconditionnelle. Ce type de médiation est propre aux alliances inter-ethniques.

- Les alliances inter-ethniques

Connue comme un pacte de non-agression entre des individus ou des communautés, les alliances inter-ethniques se traduisent par des attaques verbales et des railleries qui, loin de provoquer la colère, apaisent les cœurs et fait disparaître les rancœurs. Elles sont productrices de bienfaits et réparatrices des relations interpersonnelles conflictuelles. Pour Doulaye Konaté cité par Alain Sissao (2002, p.39), « *L'alliance requiert une assistance mutuelle entre alliés en toute circonstance, un devoir, voire une obligation de médiation logique lorsque l'un des partenaires*

est en conflit avec un tiers ». Perçues de cette façon, les alliances inter-ethniques servent de média pendant les cérémonies de dot pour rapprocher les familles en cas de désaccord. Dans ce cas, c'est l'allié considéré comme le médiateur qui porte le message pour désamorcer les contradictions éventuelles. Dans le cadre du mariage traditionnel entre l'Abidji et la fille abbey dont il est question ici, c'est un Dida, allié à la fois aux Abidji et aux Abbey qui a servi de médiateur. Pour parvenir à réconcilier les deux familles en désaccord, il a, dans sa médiation, utilisé les codes sacrés des alliances conçues entre les Dida et les Abidji.

- Le mariage traditionnel ou dot

Le mariage traditionnel revêt la même symbolique que le mariage moderne. Cependant, les deux termes sont différents en ce sens que contrairement à la dot, le mariage est un terme universel. Il est l'apanage de toutes les communautés et non celui d'une société donnée comme c'est le cas de la dot. Selon *Le Petit Larousse* (2003, p.723), « *Le mariage est un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union* ». Les conditions, les effets et la dissolution de cette union sont régis par des dispositions en vigueur dans chaque pays. En Côte d'Ivoire, ni le mariage religieux, ni le mariage coutumier ne sont encore reconnus par la loi. Seul le mariage civil est admis par la loi même si le mariage traditionnel ou la dot est de plus en plus célébré avec faste donnant l'aspect d'un mariage légal. En effet, contrairement au mariage civil, le mariage traditionnel ou la dot est une vieille tradition encore en cours en Afrique et plus particulièrement en Côte d'Ivoire. Il est célébré selon des normes particulières déterminées par chaque communauté. Ainsi, le mariage traditionnel en pays akan n'est pas toujours identique à celui organisé chez les Krou. Et même chez les Akan tout comme chez les Krou, la célébration des mariages traditionnels divergent d'un sous-groupe à un autre. C'est en cela qu'il diffère du mariage civil qui est la consécration de l'union entre l'homme et la femme devant l'autorité au regard des règles prescrites par la loi en matière de mariage. Le mariage traditionnel ou dot, en plus d'être l'union entre l'homme et la femme et reconnu par la coutume, se caractérise surtout par un ensemble d'objets et de cadeaux en espèce ou en nature que le futur époux offre à sa belle-famille et à sa futur épouse. Ces objets qui sont déterminés d'avance par chaque communauté conditionnent non seulement la libération de la jeune fille, mais garantissent également les droits coutumiers au futur époux.

1-2- Le déroulement du mariage traditionnel ou dot chez les Abbey de Gbalékro

En Afrique comme partout ailleurs, le mariage est une institution sacrée qui unit les familles. Si aujourd'hui dans certaines contrées de la terre il est le lien des deux sexes sans distinction, originellement et en Côte d'Ivoire, le mariage est encore perçu comme la liaison entre l'homme et la femme. L'aboutissement du mariage procède d'un long processus dont la première étape chez les Abbey de Gbalékro est le "*kokoko*" considéré comme la phase préliminaire avant la cérémonie de dot.

- Le "*kokoko*" ou l'étape préliminaire de la dot

La commémoration de la dot chez les Abbey tout comme chez les Abidji se fait en plusieurs étapes dont la première est le "*kokoko*". Terme générique utilisé en pays akan pour

désigner l'étape préliminaire de la dot, le "kokoko" est une onomatopée qui se caractérise par les coups que l'on donne à une porte lorsqu'on souhaite rentrer dans une maison. En des termes plus simples, on dirait, « frapper à la porte ». Dans le cas de cette étude, c'est la famille du jeune homme abidji qui frappe à la porte des parents de la jeune fille abbey pour exprimer officiellement le désir de leur fils de prendre pour épouse la fille abbey. Cette démarche qui ne naît pas ex nihilo est la suite logique des rapports officieux que le jeune homme entretient avec la jeune fille depuis un certain temps. C'est donc une cérémonie officielle qui révèle au grand jour un rapport caché. Comme dans une pièce de théâtre, le "kokoko" est la scène d'exposition qui annonce l'ensemble des intrigues de la pièce. Cette partie est d'autant plus importante qu'elle constitue l'étape majeure au cours de laquelle tous les acteurs font connaissance et déterminent ensemble les contours de la relation. Le "kokoko" qui constitue un engagement majeur du jeune homme et de sa famille implique totalement la jeune fille dont le consentement est obligatoire avant même que les parents n'accèdent à la requête de la famille du prétendant. En présence de tous, la porte-parole de la famille de la jeune fille demande en ces termes à la future fiancée : « Connaissez-vous le jeune homme ici présent ? ». Généralement la fille répond par l'affirmative. Après la réponse de la jeune fille qui traduit son accord pour que le jeune homme soit accepté par sa famille, les futurs beaux-parents traduisent leur démarche par un don symbolique. A Gbalékro il est exigé à la famille demanderesse, c'est-à-dire celle du prétendant, deux (02) bouteilles de liqueur appelées communément "dinihi dinihi". Dès lors que le don est fait, la jeune fille perd son droit à la familiarité avec d'autres garçons. Toutes visites suspectes autres que celles liées à la courtoisie lui sont interdites. Pour le suivi de ce principe, tous les membres de la famille de la jeune fille y compris la maman sont chargés de la surveiller. Dès lors, le jeune homme devient responsable de la vie de la jeune fille. Il la prend en charge en cas de maladie ou tout autre besoin. En retour, la jeune fille doit s'abstenir de tout comportement déviant. Elle doit rester sérieuse et digne, être constamment avec son futur fiancé et avoir un regard de bienveillance à son égard et envers sa belle-famille. Pour se rapprocher davantage de la belle famille, le jeune homme devra de temps en temps offrir de petits cadeaux aux parents de la fille. Pour les familles vivant dans les villages, le jeune homme accompagne souvent la belle-mère faire les travaux champêtres. Ces gestes sont d'autant plus importants qu'ils concourent à faciliter son intégration dans la belle famille. Ils marquent également la volonté du jeune homme à épouser la fille et sa capacité de mieux la tenir une fois dans le foyer. C'est après le "kokoko" que suit la cérémonie de dot. Le mariage traditionnel étant une cérémonie onéreuse, le temps que le jeune homme prend pour son organisation dépend non seulement de la mobilisation des ressources, mais aussi de la future fiancée dont l'avis compte. C'est une fois ces conditions sont réunies que le jeune homme informe ses parents qui délèguent un émissaire chez les parents de la fille. La date de la dot est fixée conformément à la disponibilité des deux familles.

- La dot chez les Abbey de Gbalékro

Comme annoncé précédemment, la cérémonie de dot dont il est question ici est relative aux fiançailles entre un Abidji et une Abbey. Le prétendant étant Abidji, il s'agira de rendre compte ici du déroulement de la dot dans le village de Gbalékro, un village Abbey.

En effet, contrairement au "kokoko" la dot est une cérémonie officielle qui engage d'énormes ressources matérielles et financières. La dot entre Monsieur Kacou Alphonse et Tchiao Oro Evaristine n'en a pas fait exception. Elle a été riche aussi bien sur le plan des échanges de civilités, de la mobilisation des invités venues de partout que de la qualité des dons. Le jour de la cérémonie qui eut lieu tôt le matin comme le recommande la coutume, parents, amis et connaissances, les bras chargés de présents, se sont rassemblés dans la cour familiale de la jeune fille, lieu de la célébration pour voir de leurs yeux le déroulement de la cérémonie de dot. Les parents biologiques des futurs époux dont la présence est exigée par la coutume étaient également là. Il s'agit de Monsieur Kacou Amédé Joseph et Madame Boua Marguerite parents du prétendant et de Monsieur Tetchi Tchiao Augustin et Madame Gbehi Essé Philomène parents de la fiancée. Après les salutations d'usage, il s'en est suivi la présentation des deux familles et celle des dons.

- La présentation des dons

Le contenu des dons est communiqué aux parents du prétendant des mois à l'avance sur leur demande. Cette étape fait partie intégrante du processus de dot. Elle fait suite à l'envoi d'une délégation dans la belle-famille dès que le jeune homme manifeste le désir de doter sa fiancée. Ainsi comme convenu, le porte-parole de la famille du prétendant, Monsieur Kouadio Noël a ouvert sa valise pour présenter les dons à la future belle-famille. C'est le lieu de rappeler que c'est l'acceptation des dons qui conditionne la remise de la jeune fille à son futur époux.

Il s'agit de 250 000 F CFA, une boîte de poudre, 2 feuilles de tabac, 2 paquets de cigarette, 1 sac de sel, un demi casier de vin valpierre (un vin local), un demi casier de bière et un demi casier de sucrerie.

Si les dons en nature n'ont fait l'objet d'aucune contestation, il n'en a pas été de même pour les 250 000 F CFA que les parents de la jeune ont refusé catégoriquement prétextant que le montant est inférieur aux 300 000 F CFA exigé pour la dot à Gbalékro. Il s'en est suivi un échange houleux entre les deux familles risquant même de mettre en péril la cérémonie de dot. Les interventions de plusieurs personnes dans le public n'arrivant pas à calmer les deux parties, il a fallu la médiation des alliés venus de Divo et Lakota, deux localités dida en alliance avec les Abidji et les Abbey pour débloquer la situation.

2- Alliance inter-ethniques et médiation dans le mariage traditionnel

2-1- L'usage des alliances inter-ethniques à l'occasion de la dot

En tant que système traditionnel de régulation des tensions sociales, les alliances inter-ethniques ont pour rôle d'empêcher les conflits entre les individus ou les groupes sociaux.

Pour Paul N'DA (2017, pp. 27-28),

« Elles permettent de prévenir les conflits. Ainsi face à une situation susceptible d'éclater en querelle ouverte, on commence par s'insulter pour désamorcer le problème. Et dans ce jeu d'insulter et de désinvolture, chacun s'explique en disant son point de vue. Généralement, on finit toujours par s'étendre dans un geste réparateur où les antagonistes vont prendre ensemble un pot ou partager même un repas pour manifester que le litige est enterré ».

De ces propos, il en ressort naturellement que les alliances inter-ethniques par leur capacité d'apaiser les cœurs contribuent à ramener l'ordre là où la chaîne de raffermissement des liens sociaux est en train de se défaire. Les occasions de retrouvailles ou de célébrations de toutes sortes étant souvent des lieux d'incompréhension, pour prévenir toute tentative de conflit pendant les cérémonies de dot, la famille du futur marié se fait accompagner d'un ou de plusieurs alliés. Ce choix se justifie par le fait que la parole de l'allié est toujours perçue comme un interdit dont le non-respect entraîne la malédiction. En conséquence lorsqu'un allié prend la parole dans une situation conflictuelle dans laquelle un groupe allié ou un individu allié est engagé, son intervention s'impose comme une force de coercition dont le respect s'impose. C'est fort de ce principe que les alliés sont souvent invités pour contrer les velléités de conflits. Dans le cas du mariage traditionnel entre l'Abidji et la fille abbey, le rôle des alliés dida présents à la cérémonie a consisté à rapprocher les deux familles qui n'arrivaient pas à s'accorder sur le montant extrêmement élevé de la dot fixé à trois cent mille francs (300.000 F CFA), contrairement au taux habituel estimé à deux cent cinquante mille francs (250.000 FCFA). Face à cette somme inhabituelle, les Abidji ont tenté par l'intermédiaire de leur porte-parole une médiation avec les Abbey pour réduire le montant à deux cent cinquante mille francs (250.000 FCFA). Intransigeants et déterminés à ne rien céder, il s'en est fallu de peu pour que les deux familles s'empoignent eu égard aux positions tranchées. C'est à ce moment que les alliés dida accompagnant les Abidji pour la circonstance et qui depuis lors n'avaient pu dire mots, prirent la parole pour intimer l'ordre aux deux familles, au nom de l'alliance les liant, de traire leur querelle. Au nom des alliés dida, Kakou Sergio Hermès prit la parole en ces termes : « *au nom de l'alliance inter-ethnique liant les Dida aux Abidji d'une part, et les Abbey d'autre part, je vous ordonne de taire ce malentendu qui n'honore pas nos ancêtres pour lesquels le mariage est un moyen de conciliation et non de discorde* »¹. Les Abbey qui ne s'attendaient pas à la présence des Dida, leurs alliés, reçurent ces paroles comme un coup de massue. Comme un ultimatum et au nom de alliances, ces paroles imposèrent immédiatement le silence à tous. Subitement et contre toute attente il s'en suivit un échange courtois entre les Abidji et les Abbey.

Au nom de l'alliance entre les Dida et les Abbey, la belle-famille n'eut d'autre choix que de se plier aux injonctions des alliés. A chaque étape des échanges, les liens d'alliance furent

¹ Sergio Hermès Kakou, Dida, originaire de Divo, allié des Abidji et Abbey, Gbalékro, le 04 mars 2017 à 10h.

évoqués. Le mythe des alliances s'imposant aux Abidji et aux Abbey, la belle-famille revint alors sur sa position. Elle accepta symboliquement la somme de deux cent cinquante mille francs (250 000 F CFA) au lieu des trois cent mille francs (300 000 F CFA) préalablement exigés. Ainsi, par le lien des alliances, les deux familles s'accordèrent et la cérémonie se déroula sans encombre. C'est fort de cet impact qu'exercent les alliances inter-ethniques sur les populations alliées en conflit que Paul Oula Traore (2018, p.18) définit « *Les alliances matrimoniales et les alliances à plaisanterie comme des conventions d'équilibres intercommunautaires* ». Par le pouvoir cathartique, elles s'imposent comme une force de médiation dont l'usage transcende la médiation classique.

2-2. Le sens de la médiation des alliances inter-ethnique

Considérer les alliances inter-ethniques comme un média, c'est mettre en avant la capacité qu'elles ont de créer la communication entre les individus. Se positionner comme un circuit ou un processus de facilitation des rapports interpersonnels tel est son objet. Ainsi des alliances inter-ethniques à l'usage de la médiation, la ligne qui sépare les deux concepts est très étroite. Qu'est-ce que la médiation et quel rapport entretient-elle avec les alliances inter-ethniques ? C'est la réponse à cette préoccupation qui permettra de percevoir le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques.

La médiation, selon John Humbley (2017, p.13), « *est un moyen pour résoudre les conflits et vaincre les blocages de la société* ». La médiation s'intéresse à tous les secteurs de la vie. Elle est à la foi politique, économique, culturelle et sociale. Dans le cadre de cette étude, son champ d'application se limitera au facteur socio-culturel dans la mesure où le thème principal convoqué est le mariage traditionnel. Loin de nous l'idée d'aborder tous les aspects de la dot, nous nous intéresserons essentiellement au volet organisationnel qui prend en compte le mode de célébration et les différents acteurs qui y sont impliqués. D'où les alliances inter-ethniques dont la contribution dans les cérémonies de dot est significative.

En effet, la médiation qui tire son essence du mot média est une forme de communication dont le rôle est de concilier des parties en désaccord ou trouver un terrain d'entente entre des groupes sociaux qui n'arrivent pas à s'accorder sur une affaire bien déterminée. Dans ce cas précis, il s'agit de deux familles, Abidji et Abbey en conflit et pour lesquelles les alliés dida vont intervenir pour apaiser les uns et les autres. Dans ce contexte, l'allié sera perçu comme le médiateur qui va porter le message de paix aux parties belligérantes. Le support de communication de l'allié est la parole, le discours qui guérit et non celui qui encourage les populations à l'affrontement, la parole qui transcende la querelle pour apporter aux uns et aux autres la quiétude. C'est cette fonction du discours que Urbain Amoa (2003, p.40) définit comme

« *La dynamique de solution durable des conflits les plus sanglants par la parole (exorcisme, libération de soi), d'où aussi l'approche par la substitution (méthodologie)* »

qui consiste à remplacer les conflits armés par des conflits verbaux dédramatisés (jusqu'à devenir des jeux entre peuples et entre personnes). Cette approche a alors pour objets de faire disparaître la charge de violence ».

A travers ces propos, l'auteur met en évidence l'importance de la parole dans l'expression des alliances inter-ethniques. Plus qu'une arme, la parole se présente comme le seul moyen par lequel les groupes sociaux alliés s'affrontent et se confondent pour se faire entendre. Ainsi, comme l'affirme Abo Fodjo Kodjo, (2017, p.17) « *les paroles ou gestes, aussi plaisant qu'ils puissent être, ne doivent jamais fâcher, à plus forte raison donner lieu à des ripostes physiques. En tout cas, ceux qu'ils visent et ceux qui en sont les auteurs ne doivent jamais en venir aux mains* ».

En effet, entre peuples alliés les écarts de langage sont autorisés. Ainsi, lorsqu'un Dida rencontre un Abbey ou un Abidji, il peut dans le cadre des plaisanteries institutionnalisées par les pactes d'alliances se permettre de lui dire tout ce qui lui passe par la tête, même si le Dida rencontre l'Abbey ou l'Abidji pour la première fois. Il peut par exemple traiter l'Abbey ou l'Abidji d'esclave ou de pauvre ou d'inintelligent. Face à une telle invective tout naturellement l'Abbey ou l'Abidji devrait réagir violement. Mais au nom de l'alliance, plutôt que de se fâcher, la seule réaction de l'allié Abbey ou l'Abidji, c'est de répliquer à son tour par des épithètes plus épicées que celle du Dida. Par la parole et les gestes, les alliances inter-ethniques dédramatisent le sens des mots et des situations pour créer une sorte de rapprochement fraternel entre les populations. C'est une forme de communication sociale directe qui met en lien les groupes sociaux par l'usage des quolibets. Dans une situation normale où ces paroles auraient été perçues comme des insultes voire un sacrilège dans le processus des alliances inter-ethniques elle se présente comme une forme de dérision qui relève le lien sacré existant entre les peuples alliés des groupes ethniques différents qui ont vécu dans un passé lointain un fait d'histoire commun. C'est ce lien ancestrale établit dans des conditions particulières et spécifiques entre les peuples qui donne aux alliances inter-ethniques un caractère sacré. Comme l'indique Urbain Amoa (2003, p.43).

« Ce lien rappelle qu'on a avec ce peuple, une forme de parenté qui contraint à certaines exigences dont le non-respect peut provoquer des malheurs pouvant même conduire à la souillure de la terre, et au non-respect des mânes des ancêtres qu'il faut se garder d'offenser, si l'on ne veut se soumettre à des sacrifices même humains ».

En fait, bien plus que la parenté, les alliances inter-ethniques sont pourvues d'un pouvoir mystique tel que nul ne peut s'en défaire sans s'attirer le courroux des ancêtres synonyme de malédiction. C'est de cette contrainte ultime que la médiation liée aux alliances inter-ethniques tient sa force.

3- Le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques

Si la médiation formelle repose sur des données scientifiques et des méthodes objectives, il n'en est pas de même pour celle relevant des alliances inter-ethniques dont les méthodes et techniques sont du domaine de l'abstrait. Pour Lanciné Sylla (2007, p.107), elles reposent sur « *Le bois sacré, les sociétés secrètes, les classes d'âge et les clans totémiques* ». Bien plus que de simples moyens de médiation, ces institutions revêtent un caractère inviolable tel que leur implication dans la résolution des conflits s'impose comme une épée de Damoclès qui oblige les belligérants à s'y conformer. Ces institutions dont le pouvoir se fonde essentiellement sur le sacré constituent pour les populations un droit de veto. Ne pas en respecter le contenu expose à des conséquences dont les effets dépassent l'entendement. Plus que le pouvoir de coercition que tient la médiation par la loi, la force des institutions traditionnelles réside aussi dans les pactes signés entre les peuples. Ces clauses dont la signature s'est faite souvent par l'écoulement du sang s'imposent aux populations comme des lois immuables. Les alliances inter-ethniques telles qu'évoquées dans cette étude procèdent de cette réalité. Signées par les ancêtres sous le couvert des divinités, elles entretiennent un rapport de proximité avec le sacré. Ce qui fait dire à Jules Kignigouoni Touré qu'elles « *revêtent un caractère ésotérique qui dépasse l'entendement. Elles sont du ressort des génies, des dieux (dieu de la forêt, des eaux, de la terre et du soleil)* ».² Dotées de ce pouvoir, elles sont complexes et multiformes. N'importe qui, si ce n'est un initié, ne peut les cerner. A l'instar de toutes les institutions traditionnelles citées plus haut, les alliances inter-ethniques détiennent un pouvoir magico-religieux qui constraint les communautés à se conformer à leurs principes. Par conséquent toute initiative de paix portant le sceau des alliances inter-ethniques s'impose comme un ordre divin. Contrairement à certaines institutions traditionnelles telles que l'arbre à palabre qui fonctionne comme une juridiction particulière au cours de laquelle les plaignants et les accusés ont droit à la parole, dans le cas des alliances inter-ethniques l'exclusivité de la parole revient à l'allié dont les propos ne souffrent d'aucune contestation. Ils s'imposent à tous comme une règle marquée du sceau de la sacralité et de l'inviolabilité. Toute transgression est sévèrement punie ou entraîne une malédiction. L'obéissance à cette règle est source de bénédiction.

C'est l'ensemble de ces principes qui fondent le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques dans le règlement des conflits en générale et en particulier dans la consolidation des mariages traditionnels.

3-1- L'Alliance inter-ethnique : une médiation sacrée

Le rituel des alliances inter-éthiques entre les peuples alliés revêt un caractère ésotérique dont la connaissance est difficilement maitrisable. Youssouf Diallo (2006, p.789), corrobore ces propos lorsqu'il affirme que « *La coutume des plaisanteries (Sanankuya en Dyula) entre groupes ethniques est très souvent le résultat d'une alliance ou d'un accord de paix entre deux ancêtres*

² Jules Kignigouoni Touré, Entretien réalisé à Abobo, le 26/04/2021.

fondateurs qui auraient mis fin à un conflit les ayant opposé par un pacte de sang ». Profondément lié aux divinités, il est pour l'homme une œuvre hermétique dont la perception relève du domaine de l'initiation. Aussi la médiation relative aux alliances inter-ethniques se différencie-t-elle de la médiation formelle eu égard à son caractère fantasmagorique. Pour la mener, il faut être issu d'un groupe, d'une communauté ou d'un clan capable d'en cerner les contenus mythiques et mystiques. Tout ce qui est de l'ordre de l'ésotérisme est lié au cosmos, ce vaste réseau difficilement perméable et perceptible. L'univers en effet est comme l'intérieur de la fosse dont la découverte nécessite tant d'expériences et d'espérance. Pour le découvrir, il faut être patient et déterminé. D'où le sens profond de la sagesse qui conditionne la connaissance. Explorer donc la médiation dans le domaine des alliances inter-ethniques, c'est connaître cette pratique de l'intérieur, la percevoir du dedans, une tache toujours pas facile.

Si étymologiquement « *L'ésotérisme s'apparente à tout ce qui s'intéresse à ce qu'il y a de l'intérieur* »³, autrement dit à tout ce qui est caché, il ne se détache pas des alliances inter-ethniques dont les rituels relèvent du sacré, c'est-à-dire tout ce qui est du domaine de l'invisible, de toutes choses dissimulées et uniquement visibles que par le processus de l'initiation. C'est ce caractère sacro-saint qui donne à la médiation des alliances inter-ethniques cette force spirituelle auquel nul ne peut résister. Quand elle est portée par un allié naturellement auréolé du pouvoir des ancêtres, la parole qu'il profère relève des divinités. Elle est par ricochet intransgessible. Elle transcende la qualité ou la valeur des hommes tout en s'imposant comme une vérité absolue à laquelle les alliés ont l'obligation de se soumettre. La loi issue des alliances inter-ethniques est plus puissante que la loi ordinaire qu'on peut interpréter. Autrement dit, la médiation formelle qui procède de la loi du législateur se distingue de celle des alliances inter-ethniques en ce sens que là où l'une est accessible à tous donc publique l'autre est réservée au clan, à la famille, au groupe ou à la communauté. En outre, pendant que la médiation formelle s'intéresse à tous les secteurs d'activités de la vie, la médiation des alliances inter-ethniques ne s'exerce qu'entre alliés. Autant un Dida ne peut la soumettre à un Baoulé ou un Agni avec qui il n'entretient aucune alliance, autant le Baoulé ou l'Agni ne peut en faire usage en cas de conflit avec un Dida. Cependant, pour que la médiation soit possible, le Baoulé en conflit avec un Dida peut se faire assister d'un Abbey qui est allié au Dida tout comme le Dida en conflit avec un Baoulé peut faire appel à un Agni, allié au Baoulé. Dans ce cas, on comprend bien que le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques ne s'applique qu'aux allies là où la médiation institutionnelle embrasse tous les domaines de la vie. Elle s'impose comme une norme. Toute personne qui refuse de s'y soumettre est frappée par la malédiction voire la mort. Aucun allié ne peut enfreindre à cette loi. Le caractère sacré de la médiation des alliances inter-ethniques découle d'un processus d'initiation que seuls les alliés maîtrisent les contours. Ce sont des lois naturelles imprescriptibles, immuables et indiscutables. Nul n'a le droit dans la communauté des alliés de la contourner. Contrairement aux lois relatives à la médiation institutionnelle, celles-ci se détachent totalement

³ La porte du bonheur.com, Esotérisme, le définir, le pratiquer, le représenter, consulté le 08/03/2021 à 13h 21.

des lois ordinaires qui s'acquiescent à la jurisprudence. Ce sont des règles communautaires conçues pour être appliquées et non discutées. Elles sont comme des us et coutumes dont la pratique conditionne le bon fonctionnement de la société.

Dans la société traditionnelle, la plupart des alliances ont été conçues suite à des conflits. Ceux-ci ayant fait plusieurs dégâts au sein des communautés et craignant de les voir ressurgir ou faire davantage de victimes, les ancêtres ont imaginé des mécanismes de sécurité inclusive non négociables. D'où la signature des pactes entre les peuples alliés qui imposent à chacun un comportement exemplaire vis-à-vis de l'autre. Citant Marcel Mauss, Cécile Canut et Etienne Smith (2006, p.694) affirment que « *La relation à plaisanterie est une forme de relations d'amitié, qui est une combinaison singulière de bienveillance et d'antagonisme, une relation d'amitié dans laquelle existe un antagonisme apparent, contrôlé par des règles conventionnelles* ».

Les pactes sont en effet, des règles de convenance consenties entre les parties contractantes (les alliés). Ils ont été signés pour consolider la paix durable et la cohésion sociale entre les peuples. Ces arrangements, même si ils n'assujettissent pas les signataires, ils les obligent à les respecter. Dans le processus des alliances inter-ethniques, il existe plusieurs types de pactes dont les plus significatifs sont les pactes de sang, les pactes de bon voisinage, les pactes de non-agression, les pactes de stabilité.

3-2- Les pactes dans l'établissement des alliances inter-ethniques

- Les pactes de sang

Le pacte de sang est une convention dont les fondements sont sacrés. Cette sacralité viendrait pour certains du fait qu'il ait été conçu suite à un rituel sacré au cours duquel il y eut l'immolation d'un humain. C'est le cas de l'alliance entre Dida et Abbey que Yacouba Kouadio (2003, p. 83) décrit en ces termes : « *Pour sceller l'alliance, les Dida des régions de Divo et les Abbey qui peuplent les régions de Tiassalé ont fendu une jeune fille, c'est-à-dire partagé en deux pour que chaque peuple en ait une partie. Le mariage entre les deux groupes est interdit* ». Les alliances qui découlent du sang versé sont des alliances sacrificielles. Adjo Guébi (2014, p. 21) en donne un exemple en ces termes :

« *Le Dida conclut des alliances mystiques et religieuses avec les Abbey entourées d'un culte spécial de sorte que l'Abbey puisse en toute quiétude s'installer davantage vers le sud-est. Cette même alliance est passée avec les Abidji, un petit peuple situé dans la région de Sikensi* ».

- Les pactes de bon voisinage

Ce sont des contrats de convivialité qui obligent les alliés au respect mutuel des traditions et des coutumes des uns et des autres. Selon Djibril Soumahoro (2020, p. 218),

« Elles conditionnent les communautés à ne pas verser le sang, éviter la violence dans le règlement des différends, la non-discrimination ethnique, partager avec les autres les douleurs, peine et bonheurs, éviter haine et la rancune, respecter la parole donnée concernant les conventions, participer aux travaux d'intérêt communautaire, encourager les mariages inter communautaires ».

- Les pactes de non-agression

Les alliances ou « le pacte de non-agression » sont un phénomène social en Côte d'Ivoire et partout en Afrique qui autorise un groupe à plaisanter avec un autre groupe et à même injurier l'autre groupe sans risque de se voir agresser. Par exemple lorsqu'il y a une alliance qui lie deux groupes ethniques, un membre de l'un peut empêcher un enterrement dans le camp allié en déposant la feuille d'une plante sur le cercueil. En retour pour procéder à l'inhumation, un don symbolique sera offert à l'allié. Cette plaisanterie qui, sous d'autres yeux aurait été perçue comme un sacrilège, dans le cadre des alliances se présente comme un fait banal qui, bien au contraire exprime le lien de convivialité entre les communautés. Par la dérision, les alliances inter-ethniques établissent un filet de relation entre les alliés. Elles leur interdisent par ricochet d'entrer en conflit quel que soit le différends les opposants. Recourir toujours au dialogue tout en mettant en avant le pacte de non-agression qui est l'un des principes majeurs du contrat d'alliances entre les communautés.

Les pactes de non-agression contribuent à créer la stabilité entre les populations.

- Les pactes de stabilité

Ces traités sont des alliances directes, c'est-à-dire qu'en cas d'incidents graves, aucune partie ne doit recourir à la justice moderne. Tout doit se régler sur la base de la tradition. Les pactes de stabilité sont essentiellement liés au respect des interdits, le bon usage des jurons et les jeux langagiers. Les pactes confèrent aux alliances un caractère inviolable qui fonde le pourvoir de coercition de la médiation utilisée dans le règlement des différends entre alliés.

L'étude ici étant en rapport avec le conflit opposant les Abbey et les Abidji à la suite du refus des Abbey d'accepter le don des Abidji, dans le cadre du mariage de leur fille, la belle-famille abbey a dû renoncer à leurs exigences par l'intervention de la médiation des Dida avec qui les Abbey entretiennent une alliance symbolique.

En effet le caractère sacro-saint de la médiation des alliances inter-ethniques repose sur plusieurs traits distinctifs selon Bagayoko Niagalé et Fahiraman Koné (2017, p. 9). Il s'agit de :

« L'oralité, la dimension rituelle, la référence à l'histoire et aux mythes fondateurs des communautés, le souci primordial de sauvegarder la cohésion sociale, la sacralité et l'imbrication du spirituel et du temporel, qui se matérialisent par la prévalence des croyances magico-religieuses et de pratiques occultes et ésotériques et l'importance de la dimension spatio-temporelle ».

Ces éléments liés dans l'ensemble à la spiritualité confirment la dimension sacrée de la médiation des alliances inter-ethniques. C'est une négociation de principe porté essentiellement sur le religieux. Elle ne donne aucun droit de réplique aux parties en conflit. Relevant du dogmatisme religieux, les paroles prononcées par les alliés s'apparentent à celles des ancêtres dont les pouvoirs dominent la communauté. La médiation des alliances inter-ethniques s'impose comme un mécanisme de paix inconditionnelle. Elle transcende les velléités de discussion ou de subversion. Son usage brise toutes les intentions de violence et consacre la paix comme une impérieuse issue. Ces mécanismes permettent de conjurer l'esprit maléfique instigateur de la violence et les graves menaces à la quiétude des populations. Portant le sceau du sacré, leur efficacité repose essentiellement sur des contraintes psychologiques. La peur de se mettre à dos les forces de la nature (l'eau, la terre, le soleil, etc. Ils sont d'usage dans toutes les communautés traditionnelles et en particulier celles ayant des alliances entre elles. En Côte d'Ivoire on les retrouve par exemple entre Dida- Abbey, Dida-Abidji, Sénoufo-Yacouba- Tagwana- Gouro, Baoulé- Agni- Ano, etc.

Reconnaissant la pratique des alliances comme la primauté de leurs liens, les différends entre les communautés se règlent dans le cadre des alliances. D'où l'usage permanente de la médiation dont les exigences s'imposent à tous. Comme celles du griot, les paroles prononcées dans le cadre de la médiation entre alliés sont consacrées et dépouillées de tout mensonge. Elles renferment non seulement des principes, mais aussi des secrets laissés par les ancêtres dont le non-respect est totalement proscrit. L'allié médiateur est alors le griot de la société moderne qui, loin d'opposer les groupes alliés les rapproche par l'histoire des alliances qu'il tient de ces ancêtres. Son rôle dans l'expression des alliances n'est pas différent de celui du griot Djéli Mamadou Kouyaté que Djibril Tamsir Niane présente en ces termes :

« J'ai enseigné à des rois l'histoire de leurs ancêtres afin que la vie des anciens leur serve d'exemple, car le monde est vieux, mais l'avenir sort du passé. Ma parole est pure et dépouillée de tout mensonge. C'est la parole du père de mon père. Je vous dirai la parole de mon père telle que je l'ai reçue ; les griots des rois ignorent le mensonge. Quand une querelle éclate entre les tribus, c'est nous qui tranchons le différend car nous sommes les dépositaires des serments que les ancêtres ont prêtés ».

Par ces propos, l'auteur met en exergue l'intérêt de la médiation endogène et le pouvoir qu'elle tient des ancêtres. En l'utilisant, les alliés n'inventent rien. Ils se fondent essentiellement sur l'histoire qui se présente comme la constitution laissée par nos ancêtres qui doit être respecter à la lettre pour la survie de la société. Le pouvoir de médiation des alliances inter-ethniques dans l'organisation des mariages traditionnels, en particulier celui du jeune abidji et de la fille abbey tient de cet exemple qui corrobore l'intérêt des pratiques endogènes qui, loin d'être dépassées sont encore utiles pour le règlement des conflits dans cette société africaine traversée ça et là par des crises interminables.

CONCLUSION

Plus qu'une simple médiation, il ressort dans cette étude que la médiation des alliances inter-ethniques relève du sacré. Elle procède des pactes signés entre les alliés qui s'y attachent comme des principes inviolables. Des fondements ancestraux contrôlés par des règles conventionnelles singulières élaborées depuis des temps immémoriaux et dont la mise en œuvre exige aux populations alliées des attitudes particulières et irréprochables.

Si le mariage entre le jeune abidji et la fille abbey a pu survivre aux velléités de confrontation, c'est bien grâce à la médiation utilisée par les alliés dida qui s'est imposée aux Abbey comme une contrainte absolue issue du pacte de sang, du sacrifice suprême auquel les Dida et les Abbey ont consenti. La médiation des alliances inter-ethniques est un arbitrage, certes, lié à des groupes spécifiques, mais son pouvoir est d'autant plus symbolique qu'elle peut constituer un exemple de juridiction endogène élargie susceptible d'aider les communautés à construire la paix entre elles.

BIBLIOGRAPHIE

- Abo K., 2017 : *Au secours des alliances inter-ethniques, Récit épistolaire*, Paris, L'Harmattan, 141 p.
- Abolou C., 2017 : « La médiation linguistique en Afrique : entre cultures et civilisations spécifiques », in *La médiation dans un monde sans frontières*, Paris, Mare et Martin, pp. 169-181.
- Amoa U., 2003 : « Parole Africaine et poétique : discursivité et élégance langagière », in *Actes du colloque international sur royautes, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances : problématique d'une philosophique pour l'Afrique politique*, Abidjan DAGENOF, Tiassalé, Côte d'Ivoire, Pp. 37-75.
- Bagayoko N., Kone R., 2017 : *Mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne*, rapport de recherche n°2, UQAM, chaire Raoul-Dandurand, pp. 3-69.
- Canut C., Smith E., 2006 : « Pactes, Alliances et alliances et plisanteries, Pratiques locales, discours global », in *Cahiers d'étude Africaine, parentés, plisanteries et politique*, Ecole des hautes études en sciences sociales, Pp. 687- 754.
- Cherif A., 2014 : *La parenté à plisanterie (le sanakouya), un atout pour le dialogue et la cohésion sociale en Guinée*, Paris, L'Harmattan, 140 p.
- Diallo Y., 2006 : « Identités et relations à plisanterie chez les peuls de l'ouest du Burkina-Faso », in *Cahiers d'étude Africaine, parentés, plisanteries et politique*,

Ecole des hautes études en sciences sociales, 1082Pp. 779-794.

- Guébi A., 2014 : *Dynamique des institutions coutumières Dida de Côte d'Ivoire*, Paris, Edilivre, 304 p.
- Humbley J., 2017 : « Préface » in *La médiation dans un monde sans frontières*, Paris mare et martin, pp. 13-16.
- Kouadio Y., 2003 : « Alliances inter-ethniques et parentés à plaisanterie ou la dynamique d'une dédramatisation endogé des conflits socio-politique en Afrique : Le cas de la Côte d'Ivoire », in *Actes du colloque international sur royautes, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances : problématique d'une philosophique pour l'Afrique politique*, Abidjan DAGENOF, Tiassalé, Côte d'Ivoire, pp. 76-90.
- *Le petit Larousse en couleurs*, 2003 : Paris, Larousse, 1818 p.
- N'DA P., 2017 : *Alliances à plaisanterie, proverbes et contes en Afrique de la Tradition, pour une société d'entraide, de solidarité et de justice*, Paris, L'Harmattan, 133 p.
- Niane D.T., 1960 : *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, présence Africaine, 10 p.
- Sissao A., 2002 : *Alliances et parentés à plaisanteries, au Burkina-Faso, Mécanismes de fonctionnement et avenir*, Ouagadougou, Sankofa et Gurli Edition, 186 p.
- Soumahoro D., 2020 : « Enjeux et apport des alliances inter-ethniques dans la résolution des conflits en Côte d'Ivoire », *Djiboul spécial N° 01*, 209-220 p.
- SYLLA L., 2007 : *Anthropologie de la paix. De la contribution de l'Afrique à la culture de la paix*, Abidjan, Les Editions CERAP, 449 p.
- Traore P. O., 2008 : *Analyse des perceptions locales sur les alliances à plaisanterie entre groupes ethniques dans la ville de Bobo-Dioulasso*, Québec, mémoire université Laval. 167 p.
- Yacouba H., 2012 : « Guerre et conflits, identitaires en Afrique : nécessité d'un dialogue Interculturel », *cités 2012/4 (n°52)*, Pp.14-23.

Webographie

- La porte du bonheur.com, Esotérisme, le définir, le pratiquer, le représenter, consulté le 08/08/2021.
- <https://www.revueakofena.org>, (consulté le 14/03/2021).
- <https://www.erudit.org/for/reviews/>, (consulté le 16/03/ 2021).
- <https://www.cairn.info>, (consulté le 16/03/2021).

Sources orales

N°	Nom et prénoms	Date et lieu de l'entretien	Qualité et profession de l'enquêté	Age
1	TOURE Kignigouoni Jules	22/04/2021 à Abobo/ Abidjan/ Côte d'Ivoire	Maître de conférences/ Notable	63 ans
2	ADIGRAN Jean-Pierre	14/04/2021 à Yopougon/ Abidjan/ Côte d'Ivoire	Maître de conférences/ Notable	67 ans
3	KACOU Amédé Joseph	20/04/2021 à Yopougon/ Abidjan/ Côte d'Ivoire	Instituteur retraité/Notable	69 ans
4	TETCHI Tchiao Augustin	02/04/2021 à Gbalékro/ Agboville/ Côte d'Ivoire	Machiniste retraité/Notable	74 ans
5	KAKOU Sergio Hermès	04/02/2017 à Gbalékro/ Agboville/ Côte d'Ivoire	Inspecteur d'éducation	47 ans

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 146-157

**ANIMATION CULTURELLE ET POLITIQUE
DE L'EDUCATION EN COTE D'IVOIRE**

YEBOUE Henri

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Abidjan, Côte d'Ivoire

yeboue.henri@outlook.com

RESUME

Dans un article précédent, intitulé *Animation culturelle et développement en Côte d'Ivoire*, nous avons traité du concept d'animation culturelle en tentant de lui donner un contenu scientifique et une dimension opérante dans le champ social, éducatif et économique tout en le mettant en perspective avec le développement en Côte d'Ivoire. Ce présent essai aborde une thématique qui met également en perspective la politique d'éducation et l'animation culturelle, appréhendée comme un paradigme pédagogique.

Mots clés : politique de l'éducation, didactique culturelle, animation culturelle, art, culture.

ABSTRACT

In a previous article, entitled *Cultural animation and development in Côte d'Ivoire*, we dealt with the concept of cultural animation by trying to give it a scientific content and an operational dimension in the social, educational and economic field while putting it in perspective with development in Côte d'Ivoire. This present essay addresses a theme that also puts education policy and cultural activities into perspective, understood as a pedagogical paradigm.

Keywords: education policy, cultural didactics, cultural animation, art, culture

INTRODUCTION

Dans un article précédent, intitulé *Animation culturelle et développement en Côte d'Ivoire*, nous avons traité du concept d'animation culturelle en tentant de lui donner un contenu scientifique et une dimension opérante dans le champ social, éducatif et économique tout en le mettant en perspective avec le développement en Côte d'Ivoire.

Ce présent essai, aborde une thématique qui met également en perspective l'animation culturelle, appréhendé comme un paradigme pédagogique, et la politique de l'éducation en Côte d'Ivoire. La recherche axée sur la construction d'un continu conceptuel, scientifique et opérationnel de l'animation culturelle, conduit à mener une réflexion sur sa portée en politique de l'éducation en Côte d'Ivoire. C'est une démarche qu'impose la nécessité de contextualiser

l'animation culturelle face aux réalités des environnements culturels marqués du sceau de la pensée complexe depuis la nuit des temps en Afrique Noire.

La démarche méthodologique adoptée est celle de l'analyse secondaire d'enquête, rendue possible par les nombreux résultats de travaux de recherche de la communauté scientifique africaine. Ces travaux mettent à disposition un corpus de production scientifique permettant d'avoir une plus grande lisibilité sur le patrimoine de connaissances véhiculé par la pensée africaine.

La réflexion va donner une esquisse sémantique de l'animation culturelle et de la politique de l'éducation, avant de construire un essai de problématisation de type à la fois épistémologique et praxéologique. Après l'exposé du problème scientifique ayant motivé ce travail, nous avons établi les fondements de l'animation culturelle et de la politique de l'éducation en Côte d'Ivoire en faisant une analyse "projective" ou prospective des interactions entre les acteurs de la superstructure et en terminant par une proposition de projet de mise en synergie de la politique de l'éducation en Côte d'Ivoire.

I – ESQUISSE SEMANTIQUE DE L'ANIMATION CULTURELLE ET DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION

1 – Contours sémantiques de l'animation culturelle

Avant même d'aborder le concept "animation culturelle", il est opportun de s'attarder sur l'un des deux mots qui compose : « culture ». Le concept de « culture » est enveloppé dans un «halo-sémantique» qui semble lié à l'histoire générésique (de l'humanité). Dans la langue ancienne française, le mot « culture » se rapportait à l'agriculture et avait recours au soin apporté à la terre et au bétail. Par l'effet d'un glissement de sens, la « culture » s'est appliquée, au sens figuré, aux productions de l'esprit (arts, lettres, sciences,...), à la formation de l'esprit capable de générer de telles connaissances et au corpus qu'elles constituent (G. Vinsonneau, 2002). On en vient, au siècle des Lumières, à considérer alors « que l'accroissement des connaissances rendrait les hommes capables de se délivrer des limbes de l'irritationnalité et de l'obscurantisme. Ainsi présenté par les philosophes des Lumières, avec pour chefs de fils Voltaire, Montesquieu, Jean le Rond d'Alembert..., « la culture se confondait avec la civilisation ». Pour ceux-ci, les

« nations détentrices de la civilisation avaient le devoir d'étendre celle-ci au monde entier, indépendamment du degré d'évolution des populations (*surtout celles d'Afrique noire*) qui allaient en être bénéficiaires. Les bases théoriques et idéologiques¹ de la grande vague de colonisation de l'Afrique noire se trouvaient ainsi semées, et cette période du XVIII^e siècle marquait également la naissance de l'ethnologie.»

La notion moderne de la culture est ainsi connue pour « rendre compte de la diversité des pratiques humaines aussi bien que l'unité de l'homme ». C'est aux travaux de E.B. Tylor,

¹ L'idéologie, au sens sociologique du terme désigne les idées de bases qui servent à rationaliser les intérêts propres à un groupe, qui sont ici les colons.

anthropologue britannique qu'il faut attribuer la première définition opératoire, quoique jugée descriptive, de la culture.

Comme pour s'opposer à la vision restrictive de l'universalisme uniformisant véhiculée dans la philosophie des Lumières, un nouvel usage du mot « culture » émerge des milieux intellectuels allemands du XIXe siècle. « *La Kultur de la nation allemande, fondée sur des connaissances scientifiques, artistiques, philosophiques, religieuses, ... exprimait la conscience allemande, l'âme allemande ou le génie du peuple (Volksgeist)* » (P. Poirrier, 2011).

Les référents de cette culture, considérés comme l'ensemble des traits distinctifs du peuple allemand, sont

« la sincérité, la profondeur, la spiritualité,...A la différence de la philosophie des Lumières, les théoriciens de la Volksgeist différenciaient « les productions culturelles, de sorte à reconnaître à chaque peuple sa spécificité, envisageant chacun dans la singularité de son histoire, passée, présente et à venir, ce qui lui confère fierté et dignité » (Poirrier , 2011).

Dans la même lignée en Allemagne, selon Meyran (2009), la notion de Kultur est, dès le XVIII^e siècle, associée à celle de Bildung, l'idée « d'aboutissement intellectuel et spirituel, de perfectionnement de soi-même » (Centlivres, 2007, p.46 cité par Meyran, 2009, p.2). Kultur va prendre aussi un sens collectif, selon Herder où elle désigne « un héritage des générations passées, centré sur la langue, transmis socialement, émanation collective de l'esprit de la nation » (Cent livres, 2007, p.46 cité par Meyran, 2009, p.2). Comme on peut le constater, la Kultur (cultur) a une triple connotation individuellement, collectivement et nationalement. Ce qui l'oppose à la Zivilisation caractérisant « quelque chose de moins familier, de plus exogène » (Centlivres, 2007, p.46 cité par Meyran, 2009, p.2). Cette approche s'oppose à celle du terme français de civilisation.

Chez Steinhthal, la quintessence de la notion de Kultur est saisie scientifiquement par le concept de Volksgeist développée dans son ouvrage *Grammatik, Logik and Psychologic* (1855). Les travaux de Steinhthal semblent être dénués de toutes influences laissant présager de l'existence d'une culture supérieure. Quoique difficile à traduire en français, comme le rapporte Meyran, Céline Trautmann-Waller offre des pistes. Pour elle, Steinhthal voulait établir les formes et les manifestations de la "communauté spirituelle", caractéristique pour chaque peuple et déterminante pour l'individu. Le Volksgeist pouvait se construire par l'induction, grâce à l'observation, chez les individus d'un même peuple, de tendances (Neigungen), de directions (Richtungen), de dispositions (Anlagen) et de propriétés mentales. Et les "produits" du Volksgeist sont : coutumes, usages, institutions, chants, mythes, langue, etc.

Steinhthal avait formulé une "théorie des mentalités collectives", une méthodologie ethnolinguistique et d'analyse mythologique. Il annonce l'idée de l'existence, pour chaque peuple d'une sorte d'archétype légendaire qui remonte périodiquement à la conscience collective, avec des périodes de disparition et réémergence (Rupp-Eisenreich, 1990, p.382 cité par Meyran, 2009). C'est une approche anthropologique et même néo-mystique digne d'intérêt dans le contexte génésique de la pensée africaine. Pour Steinhthal, l'idée d'une culture collective

inconsciente, d'un esprit du peuple existant en dehors de lui se manifeste dans la langue et les mythes, on peut à la suite, l'étendre aux contes, mythes et légendes du patrimoine culturel africain en général.

Depuis lors, l'écriture et la sémantique du terme culture a subi une évolution en passant de la graphie « cultur » à « culture », influencée par les mutations sociales, économiques et scientifiques où foisonnent les points de vue des chercheurs (E.B Tylor, Guy Rocher, Ralph Linton,...) et d'institutions telles que l'UNESCO.

Toutefois, c'est à BOAS, un siècle après Tylor, que l'on doit la rupture épistémologique avec les théoriciens de la différentiation naturelle entre les êtres humains, consolidant ainsi l'émergence de la construction d'une problématique scientifique, porteuse de dynamique du changement social et de développement économique très enrichissant, qui renvoie aux concepts de patrimoine (matériel et immatériel) et d'identité culturelle.

Le mot « animation » véhicule une racine d'origine latine « anima » qui signifie **âme**, ou souffle de vie. Animer, c'est donc mettre de la vie. L'animation permet, alors, de maintenir au maximum en « éveil » les facultés mentales, spirituelles et physiques des acteurs sociaux, en leur proposant des canaux d'expression attirants et porteurs d'émulation (Gériatrie, (s.d), p.272). Appliqué à la culture, l'animation culturelle revêt donc une dimension contextuelle plurielle et polysémique en rapport avec ses finalités.

La culture associée à l'animation donne l'animation culturelle qui semble, dès lors, être la matrice du fondement opérationnel de toute politique culturelle, et particulièrement dans le contexte de la Côte d'Ivoire, dont la loi n° 2014-425 du 14/07/2014, portant politique culturelle nationale attend d'être complétée par des décrets d'application qui doivent être en parfaite cohérence avec la politique publique de l'éducation.

2 – Contours sémantiques de la politique de l'éducation

Une politique est généralement définie comme un « ensemble de principes généraux indiquant la ligne de conduite adoptée par une organisation privée ou publique, dans un secteur donné, et qui guident l'action ou la réflexion dans la gestion de ses activités » (Unesco cité par Sow, 1977).

En plus des principes généraux, une politique peut contenir des pistes d'action. Pour Legrand (1988), on parle de « politique de ... lorsqu'il y a définition de finalités, d'objectifs opérationnels, de planification de l'atteinte des objectifs et des moyens financiers qu'ils nécessitent en des lieux délimités sur au moins une génération » (Legrand, 1988, Recherche et Formation, p.130).

Une politique est une manière concertée de conduire une affaire et d'exercer un pouvoir. Elle relève d'une volonté et d'une anticipation, en même temps qu'elle est toujours construite à partir de choix : choix d'objectifs, de stratégies, de moyens (humains et financiers). Ainsi une politique, et plus largement toute action humaine, s'élabore sur la base d'informations, de connaissances et de savoirs mais engage aussi des valeurs, au sens éthique du terme (Beillerot et Collette, 2003).

II– ESSAI DE PROBLEMATISATION EPISTEMOLOGIQUE ET PRAXEOLOGIQUE

La corrélation de la culture africaine avec la politique de l'éducation reste d'actualité. Le cadre de référence méthodologique adéquat ici est celui de « passer par un travail d'animation qui respecte la démarche culturelle propre à chaque collectivité de base et lui donner les moyens de s'exprimer » (Augustin Gérard, 2010). Les moyens sont à prendre ici dans le sens le plus large possible, compte tenu de la nature multidimensionnelle de la corrélation à établir entre la politique de l'éducation et l'animation culturelle régie par la politique culturelle en vigueur.

À ce propos, pour le chercheur Alpha Sow, les « autorités gouvernementales devront définir une politique culturelle et élaborer une charte nationale de la culture garantissant le respect, la dignité, l'égalité et la promotion des langues et cultures de toutes les communautés nationales et précisant les modalités de mise en œuvre de ces principes » (Alpha I. Sow, 1977).

La Côte d'Ivoire ne déroge pas à cette recommandation. La question est de savoir, quel doit être le niveau de rapports entre le projet social, culturel, économique et les objectifs visés par la politique de l'éducation en Côte d'Ivoire ?

Au regard des dysfonctionnements, du taux d'échec élevé et d'abandon observés dans le système éducatif ivoirien, l'on est en droit de se demander quelles peuvent être les origines étiologiques des difficultés d'arrimage entre l'enseignement, les savoirs théoriques et le marché du travail en Côte d'Ivoire ?

La communauté scientifique ivoirienne est unanime sur l'existence de quatre aires culturelles, regorgeant chacune un riche patrimoine de connaissances porteur de dynamique d'ingénierie culturelle.

La question centrale est de savoir comment traduire dans les faits le « rêve de notre pays à produire des citoyens culturellement ouverts au monde et enracinés dans ce que les traditions ont de meilleur ?

Par ailleurs, l'observation de l'environnement interne et externe du système éducatif laisse entrevoir des problèmes de gouvernance au niveau systémique. Cette approche systémique se justifie entre autre par le fait que « *l'observation de la nomenclature des ministères, montre que peu de place est réservée à l'éducation populaire, en général, et à l'éducation des adultes, en particulier.* » (Hauhouot, 2015, p.79).

III – FONDEMENTS DE LA POLITIQUE D'EDUCATION ARRIMEE A L'ANIMATION CULTURELLE EN COTE D'IVOIRE

1 – Fondements inhérents à la rupture épistémologique introduite par l'approche néo-mystique ou théosophique

Les écrits du peintre russe Nicolas Roerich (1874-1947) publiés par son épouse Helena Roerich à travers l'association Agni Yoga, font une analyse du mot "Cultur" qui donne une définition inspirante renforçant les travaux de Steinthal sur la "théorie des mentalités collectives", une méthodologie ethnolinguistique et d'analyse mythologique.

Le mot culture qui s'écrivait CULTUR est formé de deux racines: CULT et UR.

La racine **Cult** , renvoie à l'adoration

Et la racine **ur** désigne la racine de la **Lumière de Feu**.

« Depuis des temps immémoriaux ce Principe Radiant a attiré les cœurs de nombreux peuples » (Roerich, 1933, p.2).

On peut donc dire que la culture est l'ensemble des activités humaines visant à entretenir la relation de l'Homme avec son environnement et la divinité. Vu sous cet angle, Tylor (1871) en donne une description de sa manifestation à travers sa définition de la culture.

Par ailleurs, on observe que l'une des composantes essentielles de la culture que représentent les Arts est elle-même, en essence, liée au Démurge Râ de la cosmogénèse Kamit (véritable nom de l'Égypte antique selon Basong, 2015). En effet, on observe que le mot **ART** est formé de deux racines: **AR**, une autre forme de manifestation du Dieu Râ, et la lettre **T** qui représente en quelque sorte la croix Tau. Le « TAU est la 19e lettre de l'alphabet grec. C'était le signe de la déesse Grecque Attis, du dieu romain Mithra et du dieu Druide Hu. Le TAU a été inscrit sur le front de chaque personne admise dans les Mystères de Mithra » (« OAM - Le Tau », s. d.).

On peut donc définir l'**ART** comme une expression de Dieu en action en l'Homme.

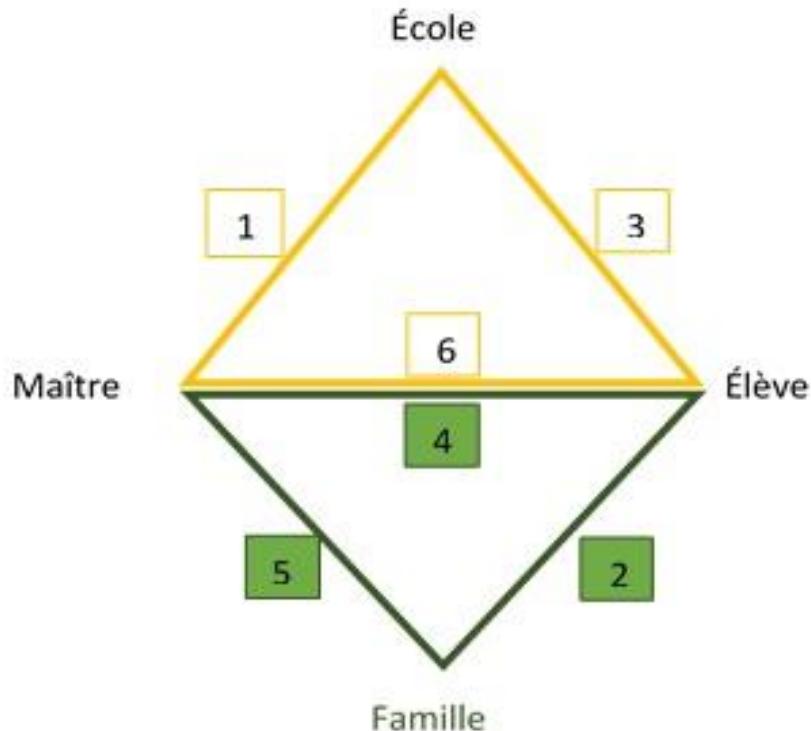
La littérature chrétienne apprend que « Le prophète Ézékiel utilise ce symbole pour inciter le peuple d'Israël à rester fidèle à Dieu ; dans son livre, le Seigneur dit ainsi à son ange : « Parcours la ville, parcours Jérusalem, et marque d'un Tau au front tous les hommes qui gémissent et pleurent » (Éz 9, 4). Dans ce texte, le Tau est le signe du salut, et ceux qui en sont marqués sont épargnés du châtiment de Dieu » (Le Tau, 2009). Toutefois, il convient de rappeler qu'à l'origine, la croix Tau représente la croix ansée de l'Égypte antique.

2 – Fondements disciplinaires guidés par la didactique culturelle

La perspective par la didactique culturelle est introduite par la modélisation de politique de l'éducative axée sur l'introduction de la culture dans les pratiques pédagogiques déclarées à partir du curriculum officiel de l'enseignement du premier degré à l'enseignement supérieur. Les pratiques pédagogiques représentent, selon Duru-Bellat et Leroy-Audoin (1990), les objectifs poursuivis, les procédures mises en œuvre et tous les fondements pratiques docimologiques associés c'est-à-dire les critères d'évaluation (Duru-Bellat et Leroy-Audoin, 1990).

Dans le cadre de la didactique culturelle proposée ici, les savoirs et le contexte scolaire s'imprègnent de l'environnement social et surtout culturel des apprenants (élèves et parents d'élèves), par l'usage de leur langue maternelle comme médium d'enseignement et l'introduction de leurs référents culturels dans le curriculum. L'interrelation entre ces quatre domaines ou pôles de didactique culturelle (Élève-École-Enseignant-Famille) est schématisée par le triangle didactique culturel comme suit:

Figure 1 : Triangle didactique culturelle



Source : Modèle proposé par Yeboué, 2018, à la lecture des objectifs et missions du Projet École Intégrée (PEI) mis en œuvre en Côte d'Ivoire en 2002

L'animation culturelle opère ici comme un paradigme pédagogique. Toutefois nous optons pour la définition donnée à l'origine par Kuhn à la notion de paradigme. En effet, selon Gosselin (s.d) « la notion de paradigme, à l'origine, a servi à Kuhn pour désigner à la fois la constitution des problèmes de recherche et l'ensemble des moyens pour les solutionner » (Gosselin, s.d, p. 140). Les fondements disciplinaires de l'animation culturelle prennent enracine dans la démarche recherche-action dans laquelle doit s'inscrire les travaux des chercheurs animateurs culturels sur la problématique de l'éducation/formation en Côte d'Ivoire.

IV – ANALYSE PROJECTIVE DES INTERACTIONS ENTRE LES ACTEURS DE LA SUPERSTRUCTURE

Les acteurs politiques, les prescripteurs de services d'offre de l'éducation et de l'animation culturelle et les prestataires de services d'offre d'éducation représentent les acteurs de la superstructure de notre champ d'étude.

La gouvernance du système éducatif mobilisée par la superstructure doit intégrer les sociétés savantes traditionnelles (les institutions du Goli, du Poro, du Zaouli, du Djê, de l'Adjanou, des Sociétés à Masques, ...) des quatre aires culturelles de Côte d'Ivoire.

Une analyse au niveau structurel et systémique des interactions dynamiques entre cet écosystème d'acteurs va permettre d'en cerner:

- **la fonctionnalité**, en d'autres termes les éléments doivent être fonctionnels par rapport aux objectifs, interférence ou stimulus sur n'importe quelle de ses parties constituantes;
- **l'intégrité**;
- **l'harmonie** (l'homéostasie ou équilibre dynamique) et
- **L'adaptabilité**.

Pour les acteurs politiques et les prescripteurs de services d'offre de l'éducation et de l'animation culturelle, l'analyse va être faite au niveau structural et systémique. Comme résultante, l'on peut projeter une réforme du système éducatif à l'instar de celle proposée par le projet Usher en 1976 en Côte d'Ivoire.

V – PROJET DE MISE EN SYNERGIE DE LA POLITIQUE D'EDUCATION ET DE L'ANIMATION CULTURELLE EN COTE D'IVOIRE

Ce projet est fondé sur les actions suivantes:

- **l'accès et la participation inclusive à la production des connaissances** par la prise en compte des langues maternelles comme médium de communication éducative (qui relève principalement des institutions telles que l'école, la famille et de la société) ;
- **l'accès et la participation au monde de l'actualité présente** (qui relève principalement des moyens de communication inclusive) ;
- **l'accès et la participation au monde des valeurs** (qui relève principalement de la construction dynamique de repères culturels enracinée dans les aires culturelles de Côte d'Ivoire avec une implication des sociétés savantes traditionnelles endogènes).

La Côte d'Ivoire, à l'instar de certains pays africains francophones, est confrontée au problème de mise en place d'une politique de l'éducation incisive sur le développement et qui prend largement en compte les référents culturels fondamentaux qui émergent de ses quatre aires culturelles (Akan, Gur, Mandé et Kru). Le maintien de tous ces Etats d'Afrique francophones dans la catégorie de pays toujours en voie de développement depuis les indépendances, ce en comparaison avec des pays d'Asie comme Taiwan, Chine,...qui étaient au même niveau de situation économique et qui, de nos jours, comptent parmi les pays émergents ou même développés.

Les conditions de l'avènement de l'animation culturelle comme facteur d'émergence de la puissance éducative et de la renaissance culturelle de la Côte d'ivoire, recommandent, pour une exigence de continuum, de recourir à une politique de l'éducation ambitieuse décomplexée.

Selon M. L. Ropivia (1995) une

« Nation qui aspire au développement doit valoriser trois modes d'expression de l'intelligence ou de la mémoire de travail:

- posséder un **brain trust national**, une masse critique des intelligences à partir de laquelle une nation peut compter sur elle-même pour résoudre de manière autonome et inclusive ses propres défis de développement ;
- elle doit mettre en place une **stratégie pour organiser un brain drain**, c'est-à-dire l'immigration des cerveaux, le drainage vers le territoire national des meilleures élites mondiales qui doivent y trouver les conditions optimales d'exercice et de pratiques de leurs compétences ;
- elle doit favoriser un vaste **brain storming**, le bouillonnement des intelligences, des mémoires de travail des acteurs sociaux. »

Autrement dit, c'est ce brassage libre des idées à partir duquel les différentes composantes de l'intelligentsia nationale rivalisent d'innovations, de modèles, de scénarios et de stratégies sur le développement de la nation.

Le **brain storming**, en tant que phénomène national d'effervescence intellectuelle, doit reposer sur un substrat de modèle de gouvernance politique contextualisée qui puisse garantir le libre exercice de la créativité.

Toutes ces actions peuvent être consolidées dans une réforme du système éducatif qui prend en compte les besoins de tous les acteurs éducatifs dans une approche inclusive.

CONCLUSION

On a pu montrer que l'animation culturelle comme paradigme pédagogique peut être un facteur de développement de la puissance éducative quand elle fonde la politique de l'éducation construite sur une vision prospective enracinée dans les aires culturelles ivoiriennes et qui s'inspire de la pensée Kamit. D'autant plus que « Le chômage massif des diplômés est le plus important révélateur de l'inadaptation de notre système éducatif à son milieu...» (Hauhouot, 2015, p. 82).

Comme preuve historique, il est proposé l'approche adoptée par J.F. Champollion telle qu'exposée lors de son intervention le 10 mai 1831 de J. F. dont un extrait significatif est donné ci-après :

« A l'époque de la **Renaissance**, l'Europe, si longtemps **malheureuse par la violence des gouvernants** et par la profonde ignorance des populations, s'efforçât, en étudiant avec constance les écrits et les monuments de l'antiquité échappés aux barbares de races et de religions diverses, **de s'approprier les idées, les sciences, les arts et les formes de civilisation** des peuples qui brillèrent sur la terre avant l'invasion des hordes scythiques... » (Champollion, 1831).

Il va s'agir, grâce à la recherche-action en sciences de l'éducation, de construire un système éducatif inclusif arrimé au patrimoine de connaissances d'Afrique Noire.

BIBLIOGRAPHIE

Art : *Définition philosophique*. (s. d.). Dicophilo. Consulté 8 juillet 2019, à l'adresse <https://dicophilo.fr/definition/art/>

Beillerot, J., & Collette, S. (2003). Les politiques d'éducation et de formation (1989-2002) : Deuxième partie. *Carrefours de l'éducation*, 16(2), 138. <https://doi.org/10.3917/cdle.016.0138>

Beillerot, J., & Collette, S. (2003). Les politiques d'éducation et de formation (1989-2002) : Deuxième partie. *Carrefours de l'éducation*, 16(2), 138. <https://doi.org/10.3917/cdle.016.0138>

Collins, J. C., & Prigent, A. (2006). *De la performance à l'excellence : Devenir une entreprise leader*. Pearson Education France.

Duru-Bellat, M., Institut international de planification de l'éducation, & Unesco. (2003). *Inégalités sociales à l'école et politiques éducatives*. Unesco : Institut international de planification de l'éducation.

Gosselin, A. (1994). La notion de problématique en sciences sociales. *Communication*, 15(2), 118-143. <https://doi.org/10.3406/comin.1994.1689>

Hauhouot, A. A. (2015). *Côte d'Ivoire à quand la puissance éducative?* Nouvelles Editions Balafons.

K comme Kultur (et culture)—Vive les sociétés modernes—Abécédaire. (2008, novembre 7). <http://moderne.canalblog.com/archives/2008/11/07/11277343.html>

Kant, E., Alquié, F., & Kant, E. (2004). *Des premiers écrits à la critique de la raison pure*. Gallimard.

Kant, I., & Alquié, F. (1980). *Oeuvres philosophiques*. Gallimard.

Ketele, J.-M. D. (1993). L'évaluation conjuguée en paradigmes. *Revue française de pédagogie*, 103(1), 59-80. <https://doi.org/10.3406/rfp.1993.1298>

Kolpaktchy, G. (2013). *Livre des morts des anciens Égyptiens*. J'ai lu.

L'Homme, L. temple de. (2015, janvier 31). Les écoles des Mystères—Première partie ★ Le temple de l'Homme. *Le temple de l'Homme*. <https://letempledelhomme.fr/les-ecoles-des-mysteres-premiere-partie/>

Le Tau. (2009, juin 13). <https://www.la-croix.com/Archives/2009-06-13/Le-Tau- NP -2009-06-13-347371>

Les écoles de mystère d'Egypte. (s. d.). Consulté 20 mai 2017, à l'adresse <http://egyptolog.chez.com/eco1.html>

Les innovations en technologie éducative. (s. d.). Consulté 9 mai 2017, à l'adresse <http://webcom.upmf-grenoble.fr/sciedu/pdesso/sapea/innovation.html>

Maraillet, É., & Armand, F. (2006). L'éveil aux langues : Des enfants du primaire parlent des langues et de la diversité linguistique. *Les Cahiers du Gres*, 6(2), 17. <https://doi.org/10.7202/014445ar>

Meyran, R. (2009). Genèse de la notion de culture : Une perspective globale. *Journal des anthropologues*, 118-119, 193-214. <https://doi.org/10.4000/jda.4188>

Mignon, J.-M. (2012). *Les métiers de l'animation : Environnement et métiers, formations et outils, législation*. Dunod : "La Gazette santé social.

Moser, H., Müller, E., Wettstein, H., & Willener, A. (Éds.). (2004). *L'animation socioculturelle : Fondements, modèles et pratiques*. Éditions ies. <https://doi.org/10.4000/books.ies.1482>

Moser, H., Müller, E., Wettstein, H., & Willener, A. (Éds.). (2004). *L'animation socioculturelle : Fondements, modèles et pratiques*. Éditions ies. <https://doi.org/10.4000/books.ies.1482>

Mottet, G. (1983). La technologie éducative. *Revue française de pédagogie*, 63(1), 7-12. <https://doi.org/10.3406/rfp.1983.1887>

Murray, E. & UNESCO (Éds.). (1981). *La famille, premier milieu éducatif: Choix de textes sur l'économie familiale*. Unesco.

Navarro, M. (2012). Massification de l'enseignement, inégalités d'apprentissage et pratiques pédagogiques. *Regards croisés sur l'économie*, 12(2), 203. <https://doi.org/10.3917/rce.012.0203>

OAM - Le Tau. (s. d.). Consulté 1 juillet 2019, à l'adresse <http://www.antonins.org/fr/identite/le-tau>

Ropivia, M.-L. (1995). Problématique culturelle et développement en Afrique noire : Esquisse d'un renouveau théorique. *Cahiers de géographie du Québec*, 39(108), 401. <https://doi.org/10.7202/022517ar>

Schwaller de Lubicz, R. A. (2004). *Le temple de l'homme : Apet du Sud à Louqsor*. Ed. Dervy.

Schwaller de Lubicz, R. A. (2014). *Adam l'homme rouge : Contribution aux études schwallériennes*.

Scott, C., & Jamin, H.-J. (1990). *La musique : Son influence secrète à travers les âges*. A la Baconnière Impr. Corbaz).

Senghor, L. S. (1983). La culture africaine. *Revue des sciences morales et politiques*.

Sow, A. I. (Éd.). (1977). *Introduction à la culture africaine : Aspects généraux*. Unesco.

Supérieur, M. de l'Éducation et de l'Enseignement. (s. d.). *Facteurs pouvant influer sur le rendement scolaire*. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Consulté 20 juin 2017, à l'adresse <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/examens-et-épreuves/traitement-des-resultats/facteurs-pouvant-influer-sur-le-rendement-scolaire/>

Thoutmosis III : les écoles de mystères de l'Egypte antique ! (s. d.). Consulté 20 mai 2017, à l'adresse https://web.facebook.com/notes/sebastien-bourbon/thoutmosis-iii-les-%C3%A9coles-de-myst%C3%A8res-de-l-gypte-antique-/612115735483656/?_rdc=1&_rdr

Weisgerber, H. (1915). A propos du mot Kultur. *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 6(3), 137. <https://doi.org/10.3406/bmsap.1915.8726>

Yvon, F., & Zinchenko, Y. (2012). *Vygotsky, une théorie du développement et de l'éducation : Recueil de textes et commentaires*. Faculté de psychologie de l'Université d'État de Moscou Lomonossov.

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 158-172

**L'IMPACT DE LA DÉSINFORMATION SUR LA PRÉSERVATION
DE LA PAIX DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO**

BERTE Mariam

Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP)
mariambs2012@gmail.com

RESUME

Les évènements du mercredi 19 mai 2021 relatifs à un élément de vidéo sans date, sur la torture des individus, dits à tort, être des Ivoiriens, ont entraîné des scènes de violences en Côte d'Ivoire, sur les ressortissants du Niger. Cette vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux par des personnes qui n'ont pas analysé l'information. Alors que les deux pays sont membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), donc dotés d'institutions permettant d'apprécier les évènements produits dans leur pays. Ainsi, pour lutter contre ces situations pouvant entraîner la guerre entre les pays membres de cette communauté africaine, il est opportun de mettre en place des stratégies nationales collectives, individuelles et même professionnelles, permettant d'analyser les pratiques de désinformation afin de trouver des solutions qui pourraient contribuer à l'éducation de la population.

Mots clés : Désinformation ; préservation de la paix ; CEDEAO, Éducation de la population.

SUMMARY

The events of Wednesday 19 May 2021, relating to an undated video of the torture of individuals falsely claimed to be Ivorians, led to scenes of violence in Côte d'Ivoire against Niger nationals. This video was posted on social networks by people who did not analyse the information. Both countries are members of the Economic Community of West African States (ECOWAS), and therefore have institutions that allow them to assess events in their countries. Thus, in order to fight against these situations that could lead to war between the member countries of this African community, it is appropriate to put in place collective, individual and even professional national strategies that allow for the analysis of disinformation practices in order to find solutions that could contribute to the education of the population.

Key words : Disinformation ; peacekeeping ; ECOWAS ; public education.

INTRODUCTION

D'après un document de la Banque Africaine de Développement (2020), l'une des missions de la banque est de soutenir l'intégration régionale. Dès lors, celle-ci ne peut se concrétiser dans des régions où les risques sont élevés. Ces risques se manifestent en effet, dans

l'environnement sécuritaire, sous forme de violences ou de conflits armés et matérialisé par la perturbation des échanges, la destruction des moyens de subsistance, des infrastructures et des liens sociaux. Abordant dans le même sens, Nema Dione D. (2010), révèle que la région Ouest Africaine a connu de grandes crises humanitaires liées aux conflits armés. Par conséquent, on note les déplacements internes et des réfugiés, des pertes en vies humaines et en infrastructures, la désintégration sociale, économique et culturelle. Cela a entraîné la réinstallation des personnes déplacées et la reconstruction des infrastructures. C'est pourquoi la CEDEAO lutte pour la sécurité et le maintien de la paix à travers le genre. Pour cette auteure, il est incontestable que le succès des démarches collectives de paix et de sécurité dépend de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité. Aussi, préconise-t-elle que les organisations féministes œuvrant pour la paix puissent participer pleinement au rétablissement de cette paix dans les pays membres de cette institution. Elles doivent s'impliquer dans l'instauration de l'État de Droit et de Démocratie, dans des initiatives de dialogue et de médiation.

Pour atteindre ces objectifs, l'intégration du genre est indispensable dans la réforme du secteur de la sécurité. Les femmes doivent aider à la prévention et à la lutte contre les violences faites à la femme et à sa promotion. En plus, il faut promouvoir et protéger les droits des femmes et de la jeune fille, tout en renforçant leurs capacités dans le leadership et le lobbying. En plus de l'action du genre dans les opérations de maintien de la paix, la CEDEAO agit aussi dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cela amène à citer Félix Houphouët Boigny qui, en 1984, affirmait que :

« L'information devient synonyme de pouvoir et les pays qui négligent leurs équipements en ce domaine accroîtront rapidement leur infériorité par rapport aux pays développés qui trouveront une raison supplémentaire d'exercer de nouveaux monopoles » (Guinchat C, et Skouri Yolande, 1996).

Cette réflexion est encore d'actualité en ce sens que les TIC ne peuvent pas être développées en Afrique de l'ouest sans les infrastructures et l'information qui occupent une place importante dans le développement d'un pays. Au niveau de la CEDEAO, le domaine de la télécommunication et des Technologies de l'Information et de la Communication, l'Afrique de l'ouest connaît des progrès notables. Cette évolution est située au niveau de la mise en place de l'infrastructure de haut débit pour la connectivité nationale et internationale (BAD, op.cit.). À cela, on peut ajouter l'amélioration des réseaux de données interétatiques et la numérisation des services administratifs en ligne, facilitant ainsi, la circulation des personnes, des biens et des services dans l'espace CEDEAO. (BAD, 2020 : 79).

La CEDEAO mène donc des actions dans plusieurs domaines comme l'économie, la société, la télécommunication, le genre, etc. Cependant, on a assisté à un évènement triste en Côte d'Ivoire. En fait, un communiqué du Procureur de la République d'Abidjan, informe que, dans la journée du mercredi 19 mai 2021, une publication sur les réseaux sociaux relative à un

élément vidéo montrant des individus torturés, identifiés à tort comme des Ivoiriens au Niger, ont amené certaines personnes à poser des actes de violence contre les ressortissants nigériens. Cette désinformation, au niveau de réseaux sociaux, a eu des conséquences déplorables au sein de la population nigérienne vivant en Côte d'Ivoire. Les enquêtes menées par la Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité (PLCC) avec l'appui du Laboratoire de Criminalistique Numérique (LCN) en Côte d'Ivoire, ont montré que l'utilisateur de la page qui a lancé la fausse information est une femme ! Comment l'auteur de cet acte a pu communiquer une information non pertinente visant à entacher le climat de paix entre deux pays de la CEDEAO ? Pourquoi, certains individus ont cru à cette information ? Est-ce qu'ils avaient la possibilité de démentir cette information ? Les sciences de l'Information et de la Documentation ont-elles des outils pour empêcher les lecteurs des réseaux sociaux à accepter ou à croire à toutes les informations qu'ils reçoivent ? Faut-il mettre en place un programme sur l'éducation aux médias et à l'information dans l'espace CEDEAO ? Ce travail de recherche contribue donc aux efforts de maintien de la paix dans l'espace CEDEAO, par l'utilisation des sciences de l'information. C'est pourquoi, **l'objectif général** visé par cette étude est l'analyse des presses écrites en ligne, relatives à l'influence de la désinformation sur la Côte d'Ivoire et le Niger. Et **les objectifs spécifiques** sont basés sur le traitement des informations relatives à la crise d'une part en Côte d'Ivoire et d'autre part au Niger (analyse documentaire).

Au niveau des concepts, comment peut-on définir la désinformation et le média social ? il faut dire que selon Le Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI 2017), **la désinformation** consiste à propager délibérément des informations fausses, prétendues de source neutre, pour influencer une opinion et affaiblir un camp. C'est aussi l'usage des méthodes et des technologies de l'information dans le but de déformer ou de falsifier des faits, colporter des rumeurs ou masquer des informations. Cacaly S. (2006). Selon Frau-Meigs et Padhy H. P (2006)., un médium est un moyen, un instrument ou une action qui permettent d'intervenir. Il est utilisé pendant la communication indirecte avec quelqu'un et le pluriel contemporain de "média" est médias. Les médias proposent des versions sélectives du monde et non un accès direct à celui-ci. En plus le terme "médias" renvoie à l'ensemble des moyens de communication modernes qui sont : la télévision, le cinéma, la vidéo, la radio, la photographie, la publicité, les journaux et les magazines, la musique enregistrée, les jeux d'ordinateur, l'Internet et les mobiles. **Quant au média social** l'Office québécoise de la langue française (2011) dit que c'est un média numérique basé sur les caractéristiques du Web 2.0 qui vise à faciliter la création et le partage de contenu généré par les utilisateurs, la collaboration et l'interaction sociale. C'est l'exemple de Facebook qui est le média social le plus connu aujourd'hui. L'analyse de ces définitions montre les difficultés liées à l'utilisation des médias sociaux, car si l'internaute doit contribuer à la création du contenu alors qu'il n'a pas les outils nécessaires (comme la maîtrise de la langue, l'informatique et l'information), la qualité de l'information produite reste à désirer !

Au niveau du **cadre théorique**, nous nous sommes appuyés sur les analyses de l'UNESCO (2012) selon lesquelles, la qualité de l'information que nous recevons détermine en

grande partie, nos choix, nos actions, notre capacité à jouir des libertés fondamentales et notre capacité d'autodétermination et de développement. En fait, les avancées techniques dans les télécommunications entraînent une prolifération des médias et d'autres diffuseurs d'information grâce auxquels les citoyens accèdent à une grande quantité d'informations et de savoirs. C'est pourquoi, l'UNESCO affirme que le défi résultant de ce phénomène est celui d'évaluer la pertinence et la fiabilité de l'information ; de sorte qu'aucun obstacle n'empêche les citoyens d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté d'information. D'où le besoin d'Education aux Médias et à l'Information (EMI), qui innove non seulement avec **la convergence de la radio, la télévision, l'Internet, les journaux, les livres, les archives numériques et les bibliothèques dans une seule plateforme** ; mais encore ce programme est conçu pour les enseignants en l'intégrant dans le système éducatif formel.

I- MÉTHODOLOGIE

Pour mener à bien cette étude, l'approche méthodique est **l'analyse de contenu développée de Mucchielli Roger (1982)**. Selon lui, cette analyse permet d'effectuer l'exploitation totale et objective des données informationnelles. Pour cet auteur, **les méthodes logico-sémantiques** sont composées de : 1. les techniques de la documentation appliquées à l'analyse de contenu, 2. l'analyse de contenu des réponses à des questions ouvertes, 3. les analyses de presse et 4. l'analyse du matériel non-verbal. Au niveau de ces méthodes, l'approche de l'analyse de contenu est celle d'un classificateur dont le classement est une logique des contenus après explication (si nécessaire) des valeurs sémantiques de ces contenus. Parmi ces méthodes, nous avons utilisé **la méthode des techniques de la documentation, appliquées à l'analyse de contenu**. En fait, avec cette méthode, Mucchielli fait référence à l'ouvrages *Les langages documentaires* de J. Chaumier (1975), auteur de nombreux ouvrages sur l'information et la documentation. Cela nous a amené à faire le recensement et le classement des mots-clés des articles de journal, leur résumé ou condensation, la catégorisation et le classement de leur contenu. Le matériel rassemblé à des fin d'analyse étant constitué de questions à poser à un ensemble de données informationnelles. Cela a permis de découvrir et de définir, de façon formelle, les procédés de rédaction dans deux sites à hiérarchiser les thèmes par date, de définir les mots-clés et d'analyser le contenu des quotidiens ivoiriens et nigériens. Pour atteindre notre objectif, nous avons utilisé le schéma de Laswell qui est parti d'une fiche définissant la communication (dans le sens de l'information circulant entre émetteur et récepteur) par six questions, à savoir : 1. qui parle ? 2. Pour dire quoi ? 3. A qui ? 4. Comment ? 5. Dans quel but ? 6. Avec quel résultat ?

Ensuite, nous avons travaillé avec le système d'exploitation Windows 10 de Microsoft, qui fonctionne aussi bien sur un ordinateur fixe que sur un ordinateur portable. Pour avoir accès à l'Internet, notre choix s'est porté sur le navigateur web Google Chrome et le moteur de recherche Google pour la recherche d'information. À ce stade, nous avons appliqué les quatre principes des compétences informationnelles. D'abord, l'identification d'un besoin d'information et en définir la nature et l'étendue. Cet aspect est lié à la formulation de ce présent sujet, sa compréhension,

son objectif, sa pertinence et l'identification des sources d'information à choisir. Cela nous a amené à utiliser les documents numériques sur Internet. Ensuite, le deuxième principe est relatif à l'accès aux informations nécessaires avec efficience. Ici, nous avons utilisé les techniques documentaires en identifiant les mots clés, c'est-à-dire les porteurs de sens et nous avons mis une stratégie de recherche en place en utilisant le moteur de recherche Google. Au niveau du troisième principe, qui est l'évaluation critique des informations obtenues, nous avons analysé les informations en cherchant à connaître les auteurs, les éditeurs et leurs contacts. Cela nous a amené à identifier des quotidiens comme L'intelligent d'Abidjan et Le Sahel, à travers les sites abidjan.net et a.niamey.com. Enfin, le quatrième principe a permis de produire et communiquer les résultats obtenus. Pour cela, nous les avons ordonnés, classés et stockés dans des tableaux, tout en respectant la provenance des informations.

II- RÉSULTATS

La recherche documentaire sur l'Internet, à travers le moteur de recherche Google, a permis d'exploiter deux sites de presse africains, à savoir : **abidjan.net** pour la Côte d'Ivoire et **aniamey.com** pour le Niger. Ce travail nous a fait découvrir que ces deux sites appartiennent à un groupe média digital appelé **Weblogy**. Créé depuis 1998, ce groupe a exécuté plus de 3 000 projets Internet et mobile avec 700 clients dans le monde et dispose d'un réseau publicitaire indépendant des 100 meilleurs sites africains ; couvrant 48 pays avec plus de 20 millions visiteurs uniques par mois. Weblogy est présent dans 11 pays à travers 6 bureaux et 6 représentations commerciales et plus de 150 collaborateurs. Les différents pays sont : Les États-Unis (1998), Côte d'Ivoire (2002 et 2010), Maroc (2006), Mali (2011), en Chine (2012), Burkina Faso (2012), Sénégal (2013), Bénin (2013), Togo (2013), Niger (2013) et Gabon (2013). En fait, Weblogy est **un agrégateur de contenu**, et par définition, un **agrégateur** est une société de service qui gère les accès en ligne aux articles publiés dans différentes revues électroniques, revues éditées par différents éditeurs. (Cacaly S., 2006 : p. 4). En effet, nous avons utilisé les mots clés suivants : **19 mai 2021 violence sur les nigériens en côte d'Ivoire**, au niveau de chaque agrégateur. Nous avons eu des documents pertinents sur cette désinformation en Côte d'Ivoire qui a engendré des violences. Mais il faut signaler que ces deux sites nous donnaient des liens sur la Radio France Internationale, France 24 et TV5 monde. Nous avons ainsi opté pour les informations venant de la presse écrite ivoirienne et nigérienne. C'est alors que nous avons retenu 09 documents venant d'abidjan.net et 06 documents d'aniamey.com. Par la suite, l'analyse documentaire de ces informations ont permis de limiter la recherche à ces nombres car, nous avons constaté que certaines informations se répetaient. Donc, pour ne pas dire la même chose, nous avons choisir les plus pertinentes. Le résultat de cette analyse est représenté par les deux tableaux qui suivent :

Analyse documentaire de l'aggrégateur Abidjan.net

N°	Auteur	Titre article	Source	Date publication	Résumé	Lien
01		Des ressortissants ivoiriens victimes d'exactions au Niger? (Fake News)	Réseaux sociaux	19/05/2021	La vidéo sur les violences faites à des individus, identifiés comme des ivoiriens est un fake news. La rumeur a été démentie par le Consul ivoirien au Niger.	https://news.abidjan.net/fakenews/69-des-ressortissants-ivoiriens-victimes-dexactions-au-niger-fake-news
02	Vagondo Diomandé.	Des « Nigériens » agressés suite à une intoxication liée à une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux / 10 personnes arrêtées hier : ce que le ministre de l'Intérieur et de la sécurité Vagondo Diomandé leur réserve	L'intelligent d'Abidjan	20/05/2021	La vidéo sur des personnes torturées date de 2019 et montre les éléments de la secte Boko Haram avec les militaires de l'opération Safe Heaven, selon le ministre de l'intérieur et de la sécurité,	https://news.abidjan.net/articles/692398/des-nigériens-agressés-suite-a-une-intoxication-liee-a-une-video-diffusée-sur-les-reseaux-sociaux-10-personnes-arretees-hier-ce-que-le-ministre-de-l'intérieur-et-de-la-securité-vagondo-diomande-leur-reserve
03	asga/ena/tm	Des forces de l'ordre déployés dans les rues d'Abobo pour ramener le calme	AIP	20/05/2021	Le déploiement des forces de l'ordre et de sécurité dans les rues afin de ramener le calme dans la commune d'Abobo.	https://news.abidjan.net/articles/692422/des-forces-de-18217ordre-deployes-dans-les-rues-dabobo-pour-ramener-le-calm
04	ADOU Richard Christophe	Attaque contre des ressortissants étrangers: le procureur de la République annonce des poursuites contre les auteurs présumés et l'interpellation d'une vingtaine de suspects (Communiqué)	Abidjan.net	21/05/2021	Face au bilan provisoire des actes de violences, le procureur de la République appelle au calme, à la retenue, à la responsabilité et à l'arrêt des infractions.	https://news.abidjan.net/articles/692444/attaque-contre-des-ressortissants-étrangers-le-procureur-de-la-republique-annonce-des-poursuites-contre-les-auteurs-presumes-et-interpellation-dune-vingtaine-de-suspects-communiqué
05	Adama TOUNGARA	Les communautés vivant en Côte d'Ivoire invitées à privilégier le dialogue et la concertation dans le règlement des différends (déclaration)	Abidjan.net	22/05/2021	Vue sa mission de renforcement de la cohésion sociale, de promotion de la paix et de défense des droits des citoyens, le Médiateur de la République condamne les actes de violences, appelle au calme, au dialogue, déplore la désinformation et encourage les actions de paix et de cohésion sociale de l'État	https://news.abidjan.net/articles/692558/les-communautes-vivant-en-côte-divoire-invitées-a-privilegier-le-dialogue-et-la-concertation-dans-le-règlement-des-differends-declaration
06		Attaque contre les ressortissants étrangers: la Police annonce l'arrestation de la principale suspecte à l'origine des troubles	Abidjan.net	23/05/2021	L'auteure d'une page Facebook appelée « Succès » est la suspecte principale interpellée par la police. Le partage de la vidéo indexant les nigériens a suscité 14 mille réactions et plus de 8 milles partages à travers la toile. Ainsi, l'article 65 de la loi N°2013-451 du 19 juin 2013, relative à la cybercriminalité sera appliquée.	https://news.abidjan.net/articles/692502/attaque-contre-les-ressortissants-étrangers-la-police-annonce-larrestation-de-la-principale-suspecte-a-lorigine-des-troubles
07	Ask (AIP)	Ouattara demande des sanctions et invite à accélérer les enquêtes pour situer les responsabilités sur les violences du 19	AIP	25/05/2021	De retour à Abidjan, le Président de la République, Alassane Ouattara condamne les incidents et rappelle que	https://news.abidjan.net/articles/692532/ouattara-demande-des-sanctions-et-invite-a-accelerer-les-enquêtes-pour-situer-les-responsabilités-sur-les

		mai			l'hospitalité de la Côte d'Ivoire.	violences-du-19-mai
08	Fidèle Sarassoro	Communiqué de la réunion du Conseil National de Sécurité (CNS) du ce jeudi 27 mai 2021	Présidence	28/05/2021	Le CNS fait le bilan des affrontements, signale les enquêtes en cours, donne le nombre des personnes interpellées et condamne ces affrontements	https://news.abidjan.net/articles/692748/communiqué-de-la-reunion-du-conseil-national-de-securité-cns-du-ce-jeudi-27-mai-2021
09	DR	Attaque contre les nigériens le 19 mai 2020 : Adama Toungara invite la jeunesse ivoirienne à renoncer à la diffusion de « fake news »	L'intelligent d'Abidjan	30/05/2021	Recevant la charte de la paix élaborée par les jeunes du district de Yamoussoukro, le médiateur de République, Adama Toungara demande aux jeunes ivoiriens de ne pas diffuser sur les réseaux sociaux	https://news.abidjan.net/articles/692878/attaque-contre-les-nigériens-le-19-mai-2021-adama-toungara-invite-la-jeunesse-ivoirienne-a-renoncer-a-la-diffusion-de-fake-news

Analyse documentaire de l'aggrégateur [a.niamey.com](#)

N°	Auteur	Titre article	Source	Date publication	Résumé	Lien
01	l'évènementnier.com	Violence des nigériens en Côte d'Ivoire : Le Niger met en place un Comité de crise	a.niamey.com	21/05/2021	Après avoir fait le bilan des violences de la crise, le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Niger annonce la mise en place d'un Comité de gestion de crise suite aux violences perpétrées sur des nigériens vivant en Côte d'Ivoire et convoque le consul honoraire de Côte d'Ivoire à Niamey.	http://news.aniamey.com/h/103177.html#:~:text=Dans%20un%20communiqué%20du%20gouvernement%20nigérien%20du%2019%20mai
02	SML/KPM/ANP	Violences contre les Nigériens vivant en Côte d'Ivoire : Le Niger convoque le Consul honoraire de Côte d'Ivoire à Niamey	Agence Nigerienne de Presse	21/05/2021	Le Ministre nigérien des Affaires Etrangères et de la Coopération a convoqué le consul honoraire de Côte d'Ivoire au Niger après les violences faites aux nigériens en Côte d'Ivoire. En plus, le Gouvernement a mis en place un comité de gestion de la crise et l'envoi d'une mission en Côte d'Ivoire.	http://news.aniamey.com/h/103189.html
03		Communiqué du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération sur la situation des nigériens vivant en Côte d'Ivoire : Le Gouvernement assure que toutes les dispositions sont prises pour un retour rapide au calme et à la retenue	Le Sahel	21/05/2021	Après avoir fait le bilan provisoire des évènements en Côte d'Ivoire, le Gouvernement nigérien prend des mesures. Il exprime sa compassion aux victimes des violences et rassure non seulement la communauté nigérienne vivant en Côte d'Ivoire ; mais aussi la communauté ivoirienne vivant au Niger .	http://news.aniamey.com/h/103182.html
04	Autre presse par DR	Le Niger déplore 39 blessés lors des violences contre ses ressortissants en Côte d'Ivoire (officiel)	Xinhua	22/05/2021	Après avoir donné le bilan des blessés et des dégâts matériels lors des violences sur les nigériens en Côte d'Ivoire, le gouvernement prend des mesures et rassure les communautés nigériennes et ivoiriennes.	http://news.aniamey.com/h/103195.html

05		Attaque contre des nigériens en Côte d'Ivoire: Niamey convoque le consul honoraire ivoirien	beninwebtv.com	24/05/2021	La diplomatie nigérienne a pris des mesures face aux violence survenues en Côte d'Ivoire. Fofana Nawa, la web activiste coupable a été interpellée, jugée avec 05 ans de prison et 2 millions d'amende.	http://news.aniamey.com/h/103201.html
06	lèvènement niger.com	Violences sur des nigériens en Côte d'Ivoire : 5 ans de prison pour l'activiste Fofana Nawa	a.niamey.com	24/05/2021	Dame Fofana Nawa et une dizaine de personnes impliquées dans les actes de violences ont été interpellées. Elle nie avoir incité à la violence, mais reconnaît avoir véhiculé une fake news. Donc elle écope 05 ans de prison et 2 millions d'amende.	http://news.aniamey.com/h/103204.html

Résumé des informations sur abidjan.net

N°	Source	Date publication	Résumé	Mots clés
01	Réseaux sociaux	19/05/2021	La <u>vidéo sur les violences</u> faites à des individus, identifiés comme des <u>ivoiriens</u> est <u>un fake news</u> . La rumeur a été démentie par le <u>Consul ivoirien au Niger</u> .	La vidéo sur les violences ; ivoiriens ; fake news ; Consul ivoirien au Niger
02	L'intelligent d'Abidjan	20/05/2021	La <u>vidéo sur des personnes torturées</u> date de 2019 et montre les éléments de la <u>secte Boko Haram</u> avec les militaires de <u>l'opération Safe Heaven</u> , selon le <u>ministre de l'intérieur et de la sécurité</u> ,	Vidéo sur des personnes torturées ; Boko Haram l'opération Safe Heaven ; ministre de l'intérieur et de la sécurité
03	AIP	20/05/2021	Le <u>déploiement des forces de l'ordre et de sécurité</u> dans les rues afin de <u>ramener le calme</u> dans la commune d'Abobo.	Déploiement des forces de l'ordre et de sécurité ; ramener le calme ; la commune d'Abobo.
04	Abidjan.net	21/05/2021	Face au <u>bilan provisoire des actes de violences</u> , le <u>procureur de la République</u> appelle <u>au calme</u> , à la <u>retenue</u> , à la <u>responsabilité</u> et à <u>l'arrêt des infractions</u> .	Bilan provisoire des actes de violences ; Procureur de la République ; Calme ; Retenue ; Responsabilité ; Arrêt des infractions.
05	Abidjan.net	22/05/2021	Vue sa mission de <u>renforcement de la cohésion sociale</u> , de <u>promotion de la paix</u> et de <u>défense des droits des citoyens</u> , le <u>Médiateur de la République</u> <u>condamne les actes de violences</u> , appelle <u>au calme</u> , <u>au dialogue</u> , <u>déplore la désinformation</u> et <u>encourage les actions de paix et de cohésion sociale de l'État</u>	renforcement de la cohésion sociale, promotion de la paix ; défense des droits des citoyens ; Médiateur de la République ; condamne les actes de violences, calme, au dialogue, déplore la désinformation et encourage les actions de paix et de cohésion sociale de l'État
06	Abidjan.net	23/05/2021	L'auteure d'une page Facebook appelée « Succès » est la suspecte principale <u>interpellée par la police</u> . Le partage de la vidéo indexant les nigériens a suscité <u>14 mille réactions</u> et plus de <u>8 milles partages</u> à travers la toile. Ainsi, l' <u>article 65 de la loi N°2013-451</u> du 19 juin 2013, relative à la cybercriminalité sera appliquée.	L'auteure d'une page Facebook ; police ; 14 mille réaction ; 8 milles partages ; l'article 65 de la loi n°2013-451
07	AIP	25/05/2021	De retour à Abidjan, le <u>Président de la République</u> , Alassane Ouattara <u>condamne les incidents</u> et rappelle que <u>l'hospitalité de la Côte d'Ivoire</u> .	Président de la République ; condamnation des incidents, Hospitalité ivoirienne

08	Présidence	28/05/2021	Le CNS fait le bilan des affrontements, signale les enquêtes en cours, donne le nombre des personnes interpellées et condamne ces affrontements	Comité National de Sécurité ; bilan des affrontements ; enquêtes en cours ; personnes interpellée ; condamnation des affrontements
09	L'intelligent d'Abidjan	30/05/2021	Recevant la <u>charte de la paix</u> élaborée par les jeunes du district de Yamoussoukro, le <u>médiateur de République</u> , Adama Toungara demande aux jeunes ivoiriens <u>de ne pas diffuser sur les réseaux sociaux</u>	Charte de la paix ; médiateurs de la République ; attention à la diffusion sur les réseaux sociaux

Résumé des informations sur a.niamey.com

N°	Source	Date publication	Résumé	Mots clés
01	a.niamey.com	21/05/2021	Après avoir fait le bilan des violences de la crise, le <u>Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Niger</u> annonce la mise place d'un <u>Comité de gestion de crise</u> suite aux violences perpétrées sur des nigériens vivant en Côte d'Ivoire et convoque le <u>consul honoraire de Côte d'Ivoire à Niamey</u> .	Bilan des violences ; le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Niger ; Comité de gestion de crise, Consul honoraire ivoirien au Niger
02	Agence Nigérienne de Presse	21/05/2021	Le <u>Ministre nigérien des Affaires Etrangères et de la Coopération</u> a convoqué le <u>consul honoraire de Côte d'Ivoire au Niger</u> après les <u>violences faites aux nigériens</u> en Côte d'Ivoire. En plus, le Gouvernement a <u>mis en place un comité de gestion de la crise</u> et l'envoi <u>d'une mission en Côte d'Ivoire</u> .	Ministre nigérien des affaires étrangères et de la coopération ; comité de gestion de crise ; envoie d'une mission en Côte d'Ivoire
03	Le Sahel	21/05/2021	Après avoir fait <u>le bilan provisoire des évènements</u> en Côte d'Ivoire, le <u>Gouvernement nigérien prend des mesures</u> . Il exprime sa <u>compassion aux victimes des violences</u> et <u>rassure non seulement la communauté nigérienne</u> vivant en Côte d'Ivoire ; mais aussi la <u>communauté ivoirienne</u> vivant au Niger .	Bilan provisoire ; des mesures prises par le gouvernement nigérien ; compassion aux victimes ; communauté nigérienne en Côte d'Ivoire rassurée ; communauté ivoiriennes au Niger rassurée
04	Xinhua	22/05/2021	Après avoir donné <u>le bilan des blessés et des dégâts matériels</u> lors des violences sur les nigériens en Côte d'Ivoire, le <u>gouvernement prend des mesures</u> et <u>rassure les communautés nigériennes et ivoiriennes</u> .	Bilan ; mesures prises ; communautés ivoirienne et nigérienne rassurées
05	beninwebtv.com	24/05/2021	La <u>diplomatie nigérienne</u> a pris <u>des mesures</u> face aux violence survenues en Côte d'Ivoire. <u>Fofana Nawa</u> , la web activiste coupable a été interpellée, jugée avec 05 ans de prison et 2 millions d'amende.	Mesures prises par la diplomatie ; Fofana Nawa ; prison et amende
06	a.niamey.com	24/05/2021	Dame <u>Fofana Nawa</u> et une <u>dizaine de personnes</u> impliquées dans les actes de violences ont été interpellées. Elle nie avoir incité à la violence, mais reconnaît avoir véhiculé une fake news. Donc elle écope 05 ans de prison et 2 millions d'amende.	Fofana Nawa. Personnes interpellées

Le schéma de Laswell appliqué à l'étude

	Côte d'Ivoire	Niger
Qui parle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vagondo Diomandé (le ministre de l'Intérieur et de la sécurité) - ADOU Richard Christophe (le procureur de la République) - Adama TOUNGARA (le Médiateur de la République) - la police - Alassane Ouattara (le Président de la République) - Fidèle Sarassoro (Ministre, Secrétaire du Conseil National de Sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> - le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Niger - le consul honoraire de Côte d'Ivoire au Niger - Gouvernement, La diplomatie nigérienne
Pour dire quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - agression des nigériens - poursuites contre les auteurs présumés - dialogue entre communautés vivant en Côte d'Ivoire - arrestation de FN - condamnation des incidents et appel à l'hospitalité - bilans des affrontements, interpellation et condamnation des affrontements 	<ul style="list-style-type: none"> - la mise place d'un Comité de gestion de crise - l'envoi d'une mission en Côte d'Ivoire. - prise des mesures et rassurance des communautés ivoirienne et nigérienne
A qui ?	À toutes les communautés	À toutes les communautés
Comment ?	<p>Enquêtes, arrestations, redéploiement des forces de l'ordre,</p> <p>Par le canal de la presse écrite et de la télévision</p>	<p>Rassurance des communautés nigériennes et ivoiriennes</p> <p>Par le canal de la presse écrite et de la télévision</p>
Dans quel but ?	Apaiser les tensions, rétablir l'ordre et la paix	Apaiser les tensions, rétablir l'ordre et la paix
Avec quels résultats	Bilans des violences, arrestations, citation de la coupable : L'auteure d'une page Facebook appelée « Succès » ou FN	Bilans, citation de la coupable : Dame Fofana Nawa

III- DISCUSSION

En décembre 1999, à Lomé, les chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO ont adopté le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Ce Protocole stipule que :

« La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement est la plus haute instance de décision dans le cadre des questions se rapportant à la prévention, à la gestion et au règlement de conflits, au maintien de la paix et de la sécurité, à l'assistance humaine, à la consolidation de la paix, à la lutte contre la criminalité transfrontalière et la prolifération des armes légères, ainsi que toutes les autres questions couvertes par les dispositions du Mécanisme ».

De ce protocole, nous pouvons dire que la CEDEAO a son mécanisme propre à elle face aux situations de conflits dans les différents pays membres. Cependant, nous constatons que les conflits du 19 mai 2021 entre les Ivoiriens et les Nigériens n'ont pas été résolus avec ces mécanismes. Cela est donc une satisfaction en ce sens que les autorités des deux pays ont su mettre à profit leurs compétences.

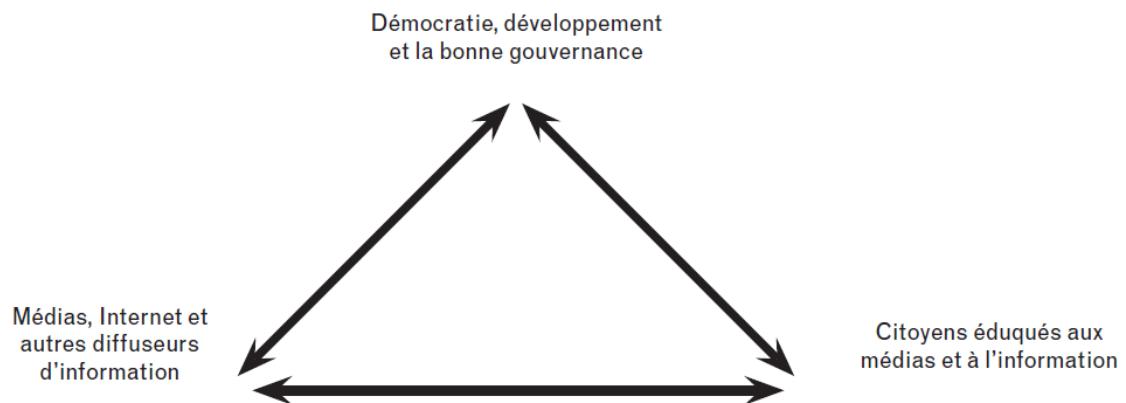
Au niveau des autorités, en Côte d'Ivoire, on a constaté l'intervention des autorités à savoir : le Président de la République, le Ministre de l'intérieur, et de la sécurité, le Procureur de la République, le Médiateur de la République et Ministre, Secrétaire du Conseil National de Sécurité. Quant au Niger, les autorités qui sont intervenues sont : le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération et le Consul honoraire de Côte d'Ivoire au Niger. On constate qu'il y a plus d'actions posées par la Côte d'Ivoire que par le Niger. Les ivoiriens étant à la base de cette crise, les autorités ont pris le problème à bras le corps afin de vite limiter les dégâts, mener des enquêtes et arrêter les coupables. Peut-être, c'est ce qui explique pourquoi le Niger ne sait pas trop prononcer sur cette affaire.

Au niveau des forces, la Côte d'Ivoire a pu analyser la vidéo pour démentir la désinformation. Comme le dit Cheickna S. D. (2021) ; « *d'après des recherches sur Google avec les mots clés "Operation Safe Heaven", on retrouve des informations ramenant au nom d'une opération de maintien de la paix dans l'Etat du Plateau au Nigeria.* ». D'où l'importance de l'analyse documentaire en Sciences de l'information. Par ailleurs, force est de remarquer que le Niger, qui est la victime de cette violence a su rassurer non seulement les nigériens ; mais encore les ivoiriens vivant au Niger. Nous disons que ce comportement est à saluer, parce que le contraire aurait dû se produire !

Au niveau des faiblesses, la Côte d'Ivoire n'a pas donné le nom de la coupable. À la lecture des journaux, on note que le coupable est une femme. Cependant, un document a donné seulement les initiales de son nom : FN. Peut-être que c'est dû au fait que cela pourrait créer d'autres conflits au niveau national. Par contre, au Niger, deux journaux ont mentionné le nom en entier de la coupable : FOFANA Mawa. Peut-être dans ce cas, il fallait nommer la coupable pour mieux apaiser la communauté nigérienne, puisqu'il y a eu un mort et des dommages matériels.

En somme, face à cette crise du 19 mai en Côte d'Ivoire, on constate que la CEDEAO est confrontée à une nouvelle réalité, qui est la formation de sa population. Aussi, dans nos recherches, avons-nous vu les efforts dans ce sens à travers le programme de formation de la CEDEAO en matière de dialogue et de médiation. En fait, la CEDEAO a développé les initiatives

de formation des formateurs (FdF), directement dans ses Etats membres et a considéré cela comme une priorité. Et cette approche devrait contribuer à diffuser la formation à un plus grand nombre d'acteurs, de sorte à constituer un réservoir de formateurs locaux, à promouvoir l'appropriation et à renforcer la durabilité. Cependant, face aux conséquences des réseaux sociaux, nous proposons aussi la mise en place d'un programme de formation de la CEDEAO en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI). ce programme de formation pourra intégré non seulement au ministère l'éducation nationale, mais aussi à l'enseignement supérieur et de la recherche.



L'EMI et son importance pour la démocratie et la bonne gouvernance (source : UNESCO)

Maîtrise de l'information¹

Définition et formulation des besoins en information	Localisation et accès à l'information	Évaluation de l'information	Organisation de l'information	Utilisation éthique de l'information	Communication et information	Utilisation des compétences TIC pour le traitement de l'information
--	---------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------	--------------------------------------	------------------------------	---

Éducation aux médias²

Compréhension du rôle et des fonctions des médias dans les sociétés démocratiques	Comprendre les conditions dans lesquelles les médias remplissent leurs fonctions	Évaluation critique du contenu des médias à la lumière des fonctions médiatiques	Utilisation des médias à des fins d'expression individuelle et de participation démocratique	Évaluation des compétences (y compris TIC) nécessaires pour produire du contenu en tant qu'utilisateur
---	--	--	--	--

Les éléments clés de l'éducation aux médias et à l'information (source : UNESCO)



CONCLUSION

La stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest nécessite l'appui de la Banque Africaine de Développement en matière de renforcement de l'intégration régionale en vue de la transformation des économies ouest-africaines. S'appuyant sur le succès et les enseignements de la précédente stratégie, la BAD a donné les bases visant à aider la région à atteindre ses objectifs d'intégration et à améliorer la qualité de vie de quelque 402 millions de personnes, soit 30 % de la population de l'Afrique, estimée à 1,3 milliard d'habitants. (BAD, p.2). Aussi, cette stratégie cadre-t-elle avec les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Zone de libre-échange continentale africaine, les Objectifs de Développement Durable, les accords mondiaux sur le changement climatique et la Vision 2020 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il faut reconnaître que la CEDEAO fait beaucoup d'efforts dans le renforcement des capacités institutionnelles pour faire face aux menaces sécuritaires afin de consolider la paix et de donner les bases d'une stabilité durable dans la région. Elle agit aussi au niveau du respect du genre et des Technologie de l'Information et de la Communication. Cependant, ces efforts n'ont pas empêché les évènements malheureux produits en Côte d'Ivoire le 19 mai 2021 entre les ressortissants nigériens et des ivoiriens, à cause du contenu d'une vidéo partagé sur les médias sociaux.

Cette étude amène donc à penser à certaines stratégies qui pourraient contribuer à l'éducation de la population de la CEDEAO, dans le sens de l'élargissement du programme de

formation en matière de dialogue et de médiation, d'éducation aux médias et à l'information, de la réalisation de films d'éducation à l'information à l'intention des analphabètes et la mise place d'un programme de formation en matière de développement des compétences informationnelles du primaire au supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

Association des Directeurs et Personnels de Direction des Bibliothèques Universitaires et de la Documentation (2012). Référentiel de compétences informationnelles pour réussir son parcours de formation dans les établissements d'enseignement supérieur. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60368-referentiel-des-competences-informationnelles-adbu.pdf>.

Banque Africaine de Développement (2020). Afrique de l'Ouest : document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest 2020 – 2025 version révisée. En ligne : <https://www.afdb.org/fr/documents/document-de-strategie-dintegration-regionale-pour-lafrigue-de-louest-2020-2025-0>

Cacaly S. (2006). Dictionnaire de l'information. Paris : Armand Colin.

CEDEAO, 2020. La stratégie et le plan d'action genre de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe. En ligne :

https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/ECOWAS%20GSAP_FR_Final%20%282%29.pdf

Chaumier J. (1975). Les langages documentaires Entreprise Moderne d'Edition

Cheickna S. D. (2021). Côte d'Ivoire : un fackenews crée des affrontements intercommunautaires à Abobo. La preuve du faux.

<https://www.fratmat.info/article/213011/societe/cote-divoire-un-fackenews-cree-des-affrontements-inter-communautaires-a-abobo-la-preuve-du-faux>

CLEMI (2017). Info/Infox ? Le vrai du faux ! En ligne : www.ac-nice.fr/education-aux-medias

Commission de la CEDEAO (2020). Programme de formation de la CEDEAO au renforcement des capacités en matière de dialogue et de médiation : étude d'évaluation et des enseignements tirés. En ligne : <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2020/07/ECOWAS-Capacity-FRENCH-FBA-min.pdf>

DIALLO, M. M., et al. (2020). "Commerce informel et réseaux sociaux à Dakar. Itinéraire d'une adaptation inattendue". Bitácora Urbano Territorial, 30 (III): 83-94. <https://doi.org/10.15446/bitacora.v30n3.80026>

Frau-Meigs et Padhy H. P (2006). L'éducation aux médias : un kit à l'intention des enseignants, des élèves, des parents et des professionnels. En ligne <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001492/149278f.pdf>

Guinchat C et Skouri Yolande, (1996). Guide de techniques documentaires volume 1. Nouvelle éd. Revue et mise à jour. EDICEF.

Mucchielli R. (1982). L'analyse de contenu : des documents et des communications. Applications pratiques. 4^{ème} éd. Les éditions ESF ; Entreprise Moderne d'Edition et Le. s Librairies Techniques

Nema Dione D. (2010). L'implication du genre dans les opérations de maintien de la paix dans l'espace CEDEAO. Dans A la découverte de la CEDEAO : paix et sécurité dans une CEDEAO des peuples. Pp : 83-89. En ligne : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/nigeria/08009.pdf>

Office Québécoise de la langue française (2011), en ligne :(https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26502881, consulté le 16/11/2021 à 08 :15).

UNESCO (2012). Éducation aux médias et à l'information. Programme de formation pour les enseignants. Paris : UNESCO. En ligne : https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/fileadmin/fichiers_auteurs/PDF_manuels/EMI_Unesco.pdf

Webographie

<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/media-social/>

<https://abidjan.net/>

<https://www.aniamey.com/>

KANIAN-TÉRÉ N°8, décembre 2021, pp. 173-188

LE BLOG COMME MOYEN DE COMMUNICATION EXTERNE DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI) DE L'INSAAC

COULIBALY Amadou Nanguin

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Abidjan, Côte d'Ivoire

canfesty@gmail.com

RESUME

Le blog est un puissant outil de communication documentaire qui, conjugué aux savoir-faire des professionnels de l'Information Documentaire, pourrait avoir un bel avenir dans les structures documentaires en Afrique. Redynamisant le travail des documentalistes et bibliothécaires, par le simple fait de le rendre plus visible aux usagers et, plus aisément exploitable, il permet également, aux professionnels de l'Information Documentaire de se rapprocher et communiquer avec leurs usagers. Les initiatives restent encore peu nombreuses en Côte d'Ivoire, notamment au Centre de d'Information et de Documentaire de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) où les usagers demeurent très attachés aux systèmes de communication unilatérale proposée dans les sites web ou les bulletins d'information. Ainsi, dans l'optique de voir intégrer cet outil moderne de communication dans la gestion du CDI de l'INSAAC, la présente étude en montre l'impact, à partir d'une enquête impliquant ses acteurs, professionnels et usagers.

Mots clés : Blog - Communication - Centre de Documentation - Bibliothèque.

ABSTRACT

The blog is a powerful documentary communication tool which, combined with the know-how of Documentary Information professionals, could have a bright future in documentary structures in Africa. Revitalizing the work of documentalists and librarians, by the simple fact of making it more visible to users and more easily exploitable, it also allows documentary information professionals to get closer and communicate with their users. There are still few initiatives in Côte d'Ivoire, in particular at the Information and Documentary Center of the National Higher Institute of Arts and Cultural Action (INSAAC) where users remain very attached to unilateral communication systems offered in websites or newsletters. Thus, with a view to seeing this modern communication tool integrated into the management of the INSAAC CDI, this study shows its impact, based on a survey involving its actors, professionals and users.

Keywords: Blog - communication - documentation center-Library

INTRODUCTION

Les bibliothèques universitaires publiques en Afrique particulièrement en Côte D'Ivoire sont confrontées à d'importants changements avec la démocratisation des TICs. Elles peinent à trouver leur place dans une compétition du savoir mondialisée. Désormais, les bibliothèques universitaires et centres de documentation doivent s'ouvrir davantage au monde et doivent aussi adopter une logique de la performance vis-à-vis des usagers de l'espace universitaire. C'est dans cette logique que Michèle GASC. estime que

« La diffusion généralisée des technologies numériques dans les universités crée pour leurs bibliothèques une situation inédite mettant en question leur organisation et le sens de leur action. Pour relever ce défi et opérer les changements organisationnels nécessaires, une nouvelle philosophie de la bibliothèque en milieu universitaire s'impose » (GASC, 2010, pp. 69-74)

La FONDATION BILL AND MELINDA GATE ne dit pas le contraire. En effet, selon le rapport final de mars 2013 de cette fondation :

« La participation active à la vie en société nécessitant de plus en plus d'avoir accès à l'information et aux ressources numériques, de nombreuses bibliothèques publiques de l'UE ont élargi leur offre pour proposer un accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), comme des ordinateurs et une connexion Internet ». (FONDATION BILL AND MELINDA GATE, 2013, p.07.)

De plus, les pratiques et les besoins des usagers ont considérablement évolué sous l'impulsion du Web sémantique. Selon T. BERNERS-LEE et al (2001, pp.22-23), « *Le Web sémantique est une extension de l'actuelle Web dans laquelle l'information donnée, est bien définie permettant aux ordinateurs et aux usagers de travailler en parfaite collaboration.* » (Tim BERNERS-LEE, James HENDLER, Ora LASSILA, 2001, pp.22-37).

Le web sémantique est ainsi une étape de l'évolution du web dont l'utilisation et le partage d'information sont les éléments principaux. En effet, le web sémantique met à la disposition de l'utilisateur des outils de communication qui lui permettent d'échanger, de partager des informations via Internet. Parmi ces outils de communication figure le blog. Les blogs permettent aux structures documentaires de mettre en avant le rôle stratégique qu'ils jouent au sein de la société de l'information.

A l'ère du XXI^e siècle, les structures documentaires de Côte D'Ivoire doivent impérativement apprendre à soigner leur image de marque auprès du public comme auprès de la tutelle et de partenaires potentiels. Au-delà, de leur rôle de diffusion de l'information, les structures documentaires doivent s'approprier les outils web pour mieux communiquer. L'outil web référentiel de cette analyse reste le Blog.

Le blog est un puissant outil de communication documentaire qui, conjugué aux savoir-faire des

professionnels de l'Information Documentaire, pourrait avoir un bel avenir dans les structures documentaires en Afrique. Selon Angelina GARREAU :

« Les blogs sont partout. Ce nouvel outil de publication sur le Web a su séduire par sa simplicité de création et de gestion. Mais au-delà du simple carnet intime, inscrit dans une logique d'Intelligence collective, de groupware, de Knowledge Management et de veille stratégique, le potentiel de ces outils de gestion de contenu est bien plus grand qu'il n'y paraît. Les professionnels de l'information – documentation ont, alors, tout intérêt à s'intéresser aux weblogs, tant comme nouvelle ressource documentaire, qu'en tant que nouvel outil de publication à leur disposition. Entre espace d'échanges professionnels et véritable produit documentaire » (GARREAU, 2005, p.159).

Redynamisant le travail des documentalistes et bibliothécaires, par le simple fait de le rendre plus visible aux usagers et, plus aisément exploitable, il permet également, aux professionnels de l'Information Documentaire de se rapprocher et communiquer avec leurs usagers. Les initiatives restent encore peu nombreuses en Afrique, particulièrement en Côte d'Ivoire où les usagers demeurent très attachés aux systèmes de communication unilatérale proposée dans les sites web ou les bulletins d'information. Cependant, certains espèrent voir les Structures Documentaires aller plus loin dans l'exploitation de cet outil.

C'est dans cet intérêt de montrer l'impact du blog dans la gestion du Centre Documentation et d'Information de l'INSAAC que le sujet suivant : **«Blog comme moyen de communication externe du centre de documentation et d'information de l'INSAAC»** suscite un intérêt pour la communauté universitaire de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle. **Quel est l'apport du blog dans la communication externe du Centre de Documentation et d'Information (CDI) de l'INSAAC ?** Ainsi au vu de cette approche, les réalités numériques impliquent que le blog favorise la communication externe du CDI de l'INSAAC. L'objectif de cette analyse est de montrer l'utilité du blog dans la communication externe du CDI.

I- ASPECTS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

Du point de vue théorique, l'étude assimile le vaste champ de l'informatique documentaire et celui des Technologies de l'Information et de la Communication. Elle associe les concepts relevant du domaine de l'informatique et de la documentation. Elle vise à mettre en évidence l'importance du Blog comme moyen de communication pour le CDI. C'est dans le but d'offrir aux professionnels de l'information une nouvelle ressource en matière de group-ware et de gestion des connaissances, tout en favorisant le travail collectif et l'échange autour des sujets spécifiques. Il faut donc, selon Michèle GASC : *« ...repenser l'organisation des bibliothèques en imaginant des modèles adaptés à l'évolution des fonctions et des supports, et qui, s'appuyant sur une analyse des usages, prennent acte des changements affectant les relations entre les bibliothèques et leur public »* (Michelle GASC, 2010, pp. 69-74).

Pour repenser, comme le dit Michelle GASC, il est avéré d'appréhender les activités du CDI de l'INSAAC, de retracer les missions qui lui sont assignées afin de dégager la stratégie de communication à mettre en place pour permettre aux professionnels et aux usagers de s'exprimer davantage. La méthode du « *fonctionnalisme* » s'adapte bien à cette réalité fonctionnelle. En effet, le fonctionnalisme est une démarche qui consiste à saisir une réalité (le blog) par rapport à sa fonction dans la société ou par rapport à son utilité. En outre, le fonctionnalisme cherche à expliquer les phénomènes sociaux par les fonctions que remplissent les institutions sociales, les structures des organisations et les comportements individuels et collectifs. En d'autres termes, il s'agit de dégager le caractère fonctionnel ou dysfonctionnel d'une institution, selon le Professeur Paul N'DA (N'DA Paul, 2015, p.113).

Cette théorie empruntée à la biologie par le sociologue français Emile DURKHEIM faisant office du père de la sociologie moderne (1895-1917) permet dans cette analyse, de cerner le CDI dans son fonctionnement, précisément dans son mode de communication avec ses usagers et dans ses rapports avec l'extérieur. A la fin de l'analyse, des propositions de solutions seront faites pour performer le CDI dans ses prestations ou services. Toutefois, des techniques d'investigation (l'enquête, le guide d'entretien et l'observation) sont également de mise dans la recherche de solution à la communication externe du CDI.

Elles ont consisté à administrer des questionnaires aux usagers (élèves, étudiants, enseignants et personnels du CDI) et réaliser des entretiens avec les responsables du CDI sur le fonctionnement de ce CDI avec pour point de mire la pertinence du blog dans sa communication externe.

II- PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

1- Identification des usagers

TABLEAU 1 : IDENTIFICATION DES ENQUETES

STATUTS	Valeurs Absolues	Valeurs relatives
ETUDIANTS	55	91,67%
PROFESSEURS	5	8,33%
TOTAL	60	100%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

A partir de ce tableau, nous observons les parts de chaque catégorie d'usagers pris en compte dans l'enquête. Il ressort clairement que les étudiants au nombre 55 représentent 91,67% des usagers. Les 8,33% représentent la part des professeurs soit un effectif de 5 personnes.

2- Taux de fréquentation du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 2: CONNAISSANCE DU CDI

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	55	00	5	00
POURCENTAGES	100%	00%	100%	00%

Sources: tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Les enquêtés constitués de 05 professeurs et 55 étudiants affirment connaitre tous le CDI de l'insaac. Cette situation dénote que les 100% de professeurs et d'étudiants connaissent le CDI de L'INSAAC.

3- Moyens de connaissance du CDI de l'INSAAC.

TABLEAU 3: MOYENS DE CONNAISSANCE

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	Valeurs Absolues	Valeurs relatives	Valeurs Absolue	Valeurs relatives
Par l'école	25	45,46%	5	100%
Par une Affiche	15	27,27%	00	00%
Un(e) ami (e)étudiant	15	27,27%	00	00%
Internet	00	00%	00	00%
TOTAL	55	100%	5;	100%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Ce tableau met en évidence les voies et moyens de connaissance du CDI. La fréquentation de l'institut est le principal moyen de connaissance du CDI. Ainsi sur les 55 étudiants 45,46%, soit un total de 25 personnes ont connu ce centre par le bien de l'école. Aussi les 100% de professeur l'ont connu par le moyen de l'école. Les autres moyens que sont les affiches et les amis représentent 30%. La part d'internet représente 00%.

4- Taux de fréquentation du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 4 : FREQUENTATION DU CENTRE

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	45	10	03	02
POURCENTAGES	81,82%	18,18%	60%	40%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Le tableau relève que la majorité des étudiants et des professeurs fréquentent le centre de documentation et d'information. Pour les étudiants 45 soit 81,82% sur 55 fréquentent le CDI de l'INSAAC contre 10 soit 18,18%. Au niveau des professeurs 60% contre 40% fréquentent le centre

5- Identification des motifs de fréquentation du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 5 : UTILISATION DU CDI POUR LES RECHERCHES

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	50	05	04	01
POURCENTAGES	90,90%	09,10%	80%	20%

SOURCE : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Ce tableau relatif au motif de fréquentation du CDI montre que la raison principale est la recherche documentaire. Cette réalité est attestée par les chiffres suivants : 90,90% des étudiants affirment avoir recours au CDI pour leur recherche documentaire. C'est également le cas des professeurs dont 04 soit 80% sur 01 fréquentent le CDI pour leur recherche.

6- Facilités d'accès aux catalogues

TABLEAU 6: FACILITE D'ACCES AUX CATALOGUES.

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	5	50	00	00
POURCENTAGES	09,1%	90,9%	00%	00%

SOURCE : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Nous constatons que les professeurs n'ont pas répondu à cette question. Les 55 étudiants, quant à eux, se sont prononcés, les 50 soit 90,9% répondent par non à la question de savoir si l'accès au répertoire signalétique est facile. Quant au 09,1%, ils ne répondent pas, seul 05 étudiants qui trouvent que l'accès au répertoire est facile.

7- Délai d'attente des prestations et services.

TABLEAU 7 : DELAI D'ATTENTE

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	Valeurs absolues	Valeur relatives	Valeurs absolues	Valeur relatives
Très long	5	09,1%	00	00%
Long	40	72,72%	00	00%
Normal	10	18,18%	00	00%
TOTAL	55	100%	00	00%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Ce tableau reflète l'opinion des enquêtés sur le délai d'exécution des services et prestation du CDI. 72,72% estiment que l'attente est longue; 18,18% estiment qu'elle est très longue, les 09,1% trouvent que le délai d'attente est raisonnable donc normale. Ces chiffres dans l'ensemble montrent que le délai d'attente est long. Aussi, les professeurs se sont-ils abstenus de répondre à cette question.

8- Opinion des usagers sur la politique de communication du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 8 : AMELIORATION DU SERVICE DE COMMUNICATION

	ETUDIANT		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	55	00	5	0
POURCENTAGES	100%	00%	100%	00%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

A la question de savoir si la politique de communication du CDI doit être améliorée, les enquêtés à l'unanimité ont répondu par oui. Elle se traduit par ces chiffres, 100% des étudiants répondent par oui, de même pour les professeurs avec une moyenne de 100% pour le oui.

9- Connaissance du fonds documentaire du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 9: VALORISATION DU FONDS DOCUMENTAIRE CDI

	ETUDIANTS			PROFESSEURS	
	OUI	NON	Neutre	OUI	NON
NOMBRES	53	00	2	5	0
POURCENTAGES	96,36%	00%	3,64%	100%	0%

Sources : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Nous constatons que 53 étudiants soit 96, 36% et 5 professeurs soit 100% répondent par oui. Seulement 2 étudiants soit 3,64% sont restés sans voix. Dans l'ensemble, les enquêtés estiment que le fonds du CDI doit être valorisé.

10- CDI et la communication à l'extérieur

TABLEAU 10: OUVERTURE DU CDI AU MONDE

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	50	00	5	00
POURCENTAGES	100%	00%	100%	00%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Les avis ici sont les mêmes, tant pour les étudiants que pour les professeurs sur la question de l'ouverture du CDI à l'extérieur. Les 100% d'étudiants et professeurs répondent par oui à cette question.

11- Identification des outils ou moyens servant à la recherche documentaire

TABLEAU 11: MOYEN DE RECHERCHE

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	INTERNET	AUTRE	INTERNET	AUTRE
NOMBRES	54	1	3	2
POURCENTAGES	98,18%	1,82%	60%	40%

Sources : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

L'on remarque de façon globale que les usagers utilisent en grande majorité l'outil Internet. 54 étudiants soit 95% et 3 professeurs soit 60% utilisent internet pour leur recherche. Seul un étudiant soit 1,82% sur les 54 et 2 professeurs sur les 5 soit 40% utilisent d'autres moyens.

12- Discerner la typologie des outils permettant la pratique de la recherche documentaire du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 12: CONSULTATION DES OUTILS INTERNET

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	Valeurs Absolues	Valeurs relatives	Valeurs Absolues	Valeurs relatives
Moteur de recherche	50	90,91%	5	100%
Site Internet	45	81,82%	3	60%
Portail	10	18,18	3	60%
Forums	10	18,18%	2	40%
Autres	3	5,45	1	20%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Nous remarquons que les moteurs de recherche sont plus utilisés par les étudiants soit 90,91% et aussi par les professeurs soit 100% pour leurs recherches. Les sites Internet sont utilisés pour les recherches à 81,82% par les étudiants et à 60% par les professeurs. Les portails sont utilisés à 18,18% par les étudiants et à 60% par les professeurs. Les forums sont utilisés pour les recherches à 40% par les professeurs et à 18,18% par les étudiants.

13- Degré de connaissance des réseaux sociaux à travers l'usage des blogs dans les bibliothèques

TABLEAU 13: CONNAISSANCE DU BLOG PAR LES USAGERS

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	20	35	3	2
POURCENTAGES	36,36%	63,64%	60%	40%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Pour la connaissance des blogs dans le milieu des bibliothèques, nous avons remarqué que 63,64% des étudiants n'en n'ont pas entendu parler et 36,36% d'entre eux en n'ont entendu parler. Quant aux professeurs, la majorité soit 60% d'entre eux en ont déjà entendu parler contre 40% qui n'en n'ont jamais entendu parler.

14- La fréquence de consultation de blog

TABLEAU 14: CONSULTATION DE BLOG

	ETUDIANTS		PROFESSEURS	
	OUI	NON	OUI	NON
NOMBRES	11	9	3	0
POURCENTAGES	55%	45%	100%	00%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Nous remarquons que sur les 20 étudiants qui ont déjà entendu parler des blogs dans le milieu des bibliothèques 55% consultent ces blogs et 45% ne les consultent pas. Les professeurs en grande majorité consultent les blogs, soit un pourcentage de 100%.

15- Nécessité d'un blog au sein du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 15: UTILITE DU RESEAU

	ETUDIANTS			PROFESSEURS		
	OUI	NON	PEUT-ETRE	OUI	NON	PEUT-ETRE
NOMBRES	40	10	5	00	00	00
POURCENTAGES	72,73%	18,18%	9,09%	00%	00%	00%

SOURCES : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

Le constat que nous faisons est que 72,73% des étudiants pensent que un blog pourrait les aider dans leurs recherches au CDI ; 18,18% ne partagent pas cet avis tandis que les 9,09% ont un avis mitigé et répondent par peut-être. Les professeurs se sont abstenus de répondre à cette question.

16- Impact de la création d'un blog dans la gestion des activités documentaires du CDI de l'INSAAC

TABLEAU 16: CREATION D'UN RESEAU

	ETUDIANTS			PROFESSEURS			
	OUI	NON	PEUT-ÊTRE	OUI	NON	PEUT ETRE	
NOMBRES	50	2	3	3	00	2	
POURCENTAGES	90,92%	3,63%	5,45%	60%	00%	40%	
Total	100%			100%			

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

90,91% des étudiants pensent que la création d'un blog pourrait leur apporter une certaine notoriété ; 5,45% pensent que peut-être et 3,63% pensent que non. 60% pensent que oui et 40% pensent que peut-être impliquant les professeurs.

17- Avis des usagers sur la consultation du blog à sa création

TABLEAU 17: CONSULTATION D'UN BLOG DU CDI DE L'INSAAC.

	ETUDIANTS			PROFESSEURS		
	OUI	NON	PEUT ETRE	OUI	NON	PEUT ETRE
NOMBRES	42	3	10	3	00	00
POURCENTAGES	76,36%	5,45%	18,18%	100%	00%	00%

Source : tableau élaboré par COULIBALY Amadou Nanguin (septembre 2021)

L'idée de consultation d'un éventuel blog au CDI est très appréciée par ses usagers. Les professeurs au nombre de 05 ont tous répondu par un oui à cette question. Les avis au niveau des étudiants sont départagés, 76,36% ont répondu par oui, 5,45% disent qu'ils ne consulteront pas ce blog et les 10 autres soit 18,18% ne savent s'ils consulteront ou non ce blog.

III- DISCUSSION DES RESULTATS

Le blog comme moyen de communication externe du CDI de l'INSAAC a concerné 60 usagers dont 55 étudiants et 5 professeurs selon le tableau 1.

En effet, au niveau des tableaux 2 et 3, on constate que les usagers connaissent le CDI de l'INSAAC, cela peut être interprété par le fait que les enquêtés sont des étudiants et des professeurs de l'INSAAC,

mais les 0% obtenu, sur la connaissance du CDI à travers Internet montre que le CDI n'existe pas sur la toile. En d'autres termes, le CDI de l'INSAAC fonctionne mais n'a aucune politique de communication externe et par conséquent n'est pas visible sur la toile, de façon sectorielle et pourrait se révéler inefficace dans sa politique de diffusion. De nos jours ne pas avoir une fenêtre sur la toile est très préjudiciable pour une structure dans son fonctionnement interne comme externe, c'est vivre en autarcie, ignorant ainsi les réalités du monde et se faisant ignorer également, puisque personne dans le monde entier n'a d'information sur votre existence. Les usagers se trouvent ainsi handicapés par l'absence du CDI sur l'Internet, restant dans l'organisation et la diffusion classique d'un système d'information documentaire. Michele GASC averti sur cette façon de fonctionner en ces termes :

« Tant que la documentation était uniquement sur support physique, il y avait une distinction nette entre les documents et les références les représentant et permettant de les retrouver. L'action des bibliothèques s'inscrivait entre les documents et les usagers : constitution de collections, traitement et organisation des ressources, services. Avec la documentation numérique, le grand changement est l'intégration de la référence au document lui-même » (Micelle GASC, Bulletin des bibliothèques de France, 2010, n° 2, p. 69-74).

L'observation selon laquelle 88,89% des étudiants consultent le CDI pour leurs recherches à travers le tableau 5 s'explique par le fait que l'enquête a eu lieu dans la période où les étudiants préparaient leur mémoire, donc il y avait une grande affluence. Cependant, malgré le fort taux d'utilisation du CDI, dans le tableau 11, on constate qu'une majorité des usagers utilisent aussi Internet pour leurs recherches et surtout les outils comme les moteurs de recherche et les sites web selon le tableau 12. En effet l'accessibilité et la multitude d'information que renferme Internet explique le fait que les étudiants et les professeurs s'orientent vers cet outil.

Les tableaux 6 et 7, montrent les différentes lacunes que présente le CDI plus précisément les services communication, recherche et accueil. Le CDI n'a qu'un seul exemplaire de répertoire signalétique par école. Le répertoire signalétique est le document que les étudiants consultent pour renseigner la fiche de consultation et avoir accès à un document. Ce qui fait que les étudiants sont obligés d'attendre, à chacun son tour, lorsqu'il y a une grande affluence et cela entraîne un désagrément. Quant au service accueil, les étudiants déplorent la lenteur de celui-ci. Ils sont souvent obligés d'attendre plusieurs minutes avant d'avoir accès au document. On comprend pourquoi les étudiants veulent à 90,91% que le CDI améliore son service de communication (tableau 8).

Les tableaux 9 et 10 démontrent à l'unanimité que les usagers (étudiants, professeurs) sont favorables quant à la valorisation du fond documentaire et de l'ouverture du CDI de l'INSAAC à l'extérieur. On explique cela par le fait que les usagers consultent en grande majorité les sites (tableau 12) et que, par conséquent, ils trouveraient intéressant de voir leur CDI se tisser à la toile et essayer de valoriser son fonds documentaire pour attirer des partenaires.

Pour la connaissance et la consultation des blogs en bibliothèque. Les tableaux 13 et 14 montrent

que les étudiants n'ont pas une grande connaissance de ce phénomène, vu le niveau en dessous de la moyenne et que les professeurs en savent un peu plus. Les blogs que nous avons l'habitude de voir sont les réseaux personnels et d'entreprise, mais le blog bibliothèque est un phénomène récent.

Les tableaux 15, 16 et 17 montrent que les usagers sont pour la création d'un réseau au CDI de L'INSAAC. Ils estiment à 72,72% que le blog peut les aider dans leurs recherches documentaires. Aussi cela pourrait leur permettre de s'exprimer et faire des suggestions et peut aussi aider le CDI à atteindre une certaine notoriété et ils répondent à 76,36% que oui, ils consulteront le blog du CDI s'il est créé.

Ainsi, le blog favorise la communication externe du CDI de l'INSAAC. Le blog est un outil du web et de communication ; permet de valoriser les services et produits documentaires, donc une lucarne d'expression pour le personnel du CDI d'avec les usagers en quête d'information.

Après l'analyse des résultats de l'enquête, le constat est que le blog favorisant la communication externe est une réalité, vu que les tableaux 8 et 15 montrent que les usagers croient à 90,91% et 72,73% que le CDI de l'INSAAC doit changer sa politique de communication et, par conséquent, sont favorable au blog. Pour eux, le blog facilite leurs recherches documentaires et permet de gagner du temps dans la recherche de l'information documentaire au CDI. Ainsi, dans le même élan, Michèle GASC insiste sur le fait que :

« C'est par le travail sur le cadre organisationnel, par une vision plus systémique, en nous tournant de manière plus essentielle dans nos activités vers le public tel que nous l'avons décrit, et aux prises avec les difficultés qui sont celles de notre temps, que nous parviendrons à renouveler l'institution de la bibliothèque en milieu universitaire, et à lui donner le sens et l'importance qu'elle mérite dans la société » (Micelle GASC, pp. 69-74).

Le blog permet de valoriser les services et produit documentaire selon les tableaux 6, 7 et 9 et vu que les usagers ne sont pas satisfaits des différents services du centre et que par conséquent il faut que le CDI valorise son fonds documentaire. Ainsi, le blog est une lucarne d'expression pour les agents avec les usagers. Après cette analyse, il est probant de dire que le CDI peut faire usage d'un blog pour sa communication externe assurant ainsi sa visibilité sur le web.

En effet, la mise en place d'un blog reflète, indéniablement, une volonté d'ouverture au monde de la documentation. Conjugués au savoir-faire des professionnels de l'Information Documentaire, les blogs pourraient avoir un bel avenir dans les structures documentaires. Valorisant le travail des documentalistes par le simple fait de le rendre plus visible, et donc plus aisément exploitable, le blog permet aussi aux professionnels de l'Information Documentaire de se rapprocher de leurs usagers.

A voir l'évolution des blogs et de leur usage, les professionnels de la documentation seront, sans doute, un jour amenés à former les utilisateurs à ce nouvel outil, ne serait-ce que pour rechercher des informations dans ces nouvelles ressources. Le blog ne nécessitant aucun frais, aucun engagement et aucune connaissance approfondi en informatique, pourrait être utile pour le CDI.

Le CDI aura donc l'occasion non seulement d'avoir sa place sur la toile mais aussi de faire connaître et faciliter le travail du centre dans la mesure où cela pourra permettre au service communication de mettre en ligne les répertoires signalétiques, les informations sur le CDI, le fonds documentaire disponible et les différentes prestations qu'offre le centre. Cependant l'animation du blog d'une structure documentaire se doit d'offrir une qualité d'écriture satisfaisante. Mais en plus de cela, l'agent chargé de l'animation de ce type de blog doit savoir captiver l'usager, lui donner envie de lire et de réagir. Contrairement à un site traditionnel plutôt statique, le blog doit tirer parti de son aspect dynamique et interactif. Pour fidéliser les lecteurs et favoriser l'essor du service documentaire, l'agent doit donner une certaine « *vitalité* » à son blog se traduisant par des mises à jour régulières et fréquentes, un style léger mais professionnel, une interface agréable et la richesse du contenu.

Pour attirer les utilisateurs, les sujets abordés doivent également être proches de leurs préoccupations. En effet, comme pour tout produit documentaire, la mise en place d'un blog dans une structure documentaire repose sur l'analyse de la ressource et de son adaptation aux besoins d'un public.

Enfin, pour lancer un nouveau produit documentaire, le documentaliste doit être convaincu de son utilité pour l'usager, afin de le défendre auprès des plus réticents. Les professionnels de l'information documentaire ne doivent pas hésiter à communiquer autour de leur blog, à le promouvoir pour donner aux usagers l'envie de s'y intéresser. A cet effet, il faut aussi prendre le temps d'expliquer à ces derniers l'intérêt et les objectifs de cet espace, afin de se familiariser avec cet outil.

Michèle GASC (op. cit) explique en ces termes :

« Pour le public, il est essentiel que ressources et services forment un tout lisible, ce qui suppose d'adopter repères et langage communs. Pour les personnels, quelles que soient les fonctions qu'ils occupent, il est capital de vivre une seule réalité englobant le travail interne et le travail en relation avec le public, et de pouvoir relier les tâches qu'ils effectuent avec les attentes du public. Cette structure commune, sur la base de laquelle il est nécessaire d'organiser une partie importante des fonctions et des services, est, nous semble-t-il, celle des champs du savoir ».

CONCLUSION

Avec l'explosion des blogs, nos sociétés sont confrontées aux mêmes espérances et aux mêmes craintes que celles apparues lors de la naissance du World Wide Web. Entre démocratisation du savoir et surinformation, liberté d'expression et de désinformation, les blogs tout comme les sites web et les pages personnelles soulèvent de nombreux débats. Cependant, en s'appropriant ces outils, les professionnels de la documentation en Afrique peuvent, une fois de plus, démontrer leur capacité d'adaptation et leurs compétences. Les blogs permettent cette liberté d'information, offrant à un plus grand nombre la possibilité d'être tantôt consommateur d'une information parfois inédite et riche, tantôt producteur de contenu. La révolution des blogs pourrait se trouver à un autre niveau ; celui de l'appropriation de l'outil par les professionnels de l'information dans le but de créer un espace

virtuel ouvert sur leurs métiers, leurs préoccupations, proposant à l'usager et aux autres professionnels un outil d'échange dynamique et spontané. Entre nouvelle ressource documentaire et produit documentaire à part entière, le blog s'adapte aux besoins de l'Information Documentaire.

Une minorité de professionnels africains commencent à prendre conscience des possibilités de cet outil, mais beaucoup le considèrent encore comme un phénomène de mode. Le centre de documentation et d'information, bibliothèque universitaire, devrait s'inscrire dans cette logique en faisant usage de son outil informatique pour mieux communiquer avec ses usagers, les fidélisant par la même occasion. Le blog se présente ainsi comme un instrument mélioratif de la communication externe du CDI.

BIBLIOGRAPHIE

ACCART, J-P., RETHY, M-P. (2003). *Le métier de documentaliste*. Paris : Electre cercle de librairie.

ÀNANI, M. (2007). *La politique de communication de l'information Documentaire de la bibliothèque de L'ENSEA* [mémoire de DESA, IPAC,]

BAMBA, K. (2008). *Manuel de gestion d'un centre de documentation d'information et d'archivé* (vol 1). Abidjan : CERAP.

BARNY-PREVOST, L., DESOUHANT, A., DOUILLARD, E. et al. (2010), *Guide pratique pour un portail Web en bibliothèque*. Paris : Université Paris Ouest La Défense.

BERNARD, M-A. (2001). *La communication au quotidien en bibliothèque universitaire. Concevoir des documents de Communication à l'intention du public*. Villeurbanne : presse de l'ENSSIB.

BRETON, P. (2000). Le culte d'Internet une menace pour le lien social ? .Paris : La Découverte.

BERNERS-LEE Tim, James HENDLER, Ora LASSILA, dans *Le Web sémantique*, edi. Scientific American, Mai 2001, 2001, pp.22-37).

CHAUMIER, J. (2009). *Travail et méthode du documentaliste. Pour une exploitation méthodique et optimale de l'information*. PARIS : ESF édition.

DESAVOYE, B., DUCAMP, C., MAZENAD, X., Moisant, X. (2005). *Les blogs nouveau média pour tous*. Paris : M2 Editions.

ELIOH, E., 2004, *Diffusion de l'information documentaire relative au VIH/SIDA cas du service de documentation du ministère de la lutte contre le SIDA*, [mémoire de DESA, IPAC]

FIEVET, C., PEYER, M-O. (2003). L'abc du blog. [pointblog.com](http://www.pointblog.com/abc) .Consulté le 15 février 2021 sur <http://www.pointblog.com/abc>

FIEVET, C., PEYER, M-O. (2003). L'abc du blog. [pointblog.com](http://www.pointblog.com/abc) .Consulté le 15 février 2021 sur <http://www.pointblog.com/abc>

GASC Michèle, « Concevoir et gérer des bibliothèques en milieu universitaire : vers un changement de philosophie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 2, p. 69-74. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0069-001> ISSN 1292-8399.

GARREAU, A. (2005). *Les blogs entre outil de publication et espace de Communication. Un nouvel outil Pour les professionnels de la documentation*. [Mémoire de maîtrise, Université catholique de l'ouest d'Angers], HAL Id : mem_00000273. https://memsic.ccsd.fr/mem_00000273

KOUAKOU, A-L. (2006). *L'évaluation de l'information documentaire sur l'Internet a la bibliothèque (BUC)* [mémoire de DESA, Ecole de Formation à l'Action Culturelle]

LOKORE, M-A. (2006). *La communication des archives à la sous-direction de la documentation des archives et de l'information de la grande chancellerie de la CI ABIDJAN* [mémoire de DESA, Ecole de Formation à l'Action Culturelle]

MIRIBEL, M. (2001). *Concevoir des documents de communication à l'intention du public*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB.

MIRIBEL. M. (1999). *Information et communication en bibliothèque. Communication et langage*, n° 120, 170-175 p.

PARISOT, T. (2010). Réussir son blog professionnel: Image, communication et influence à la portée de tous (2 éd.). Paris : Eyrolles.

QLIVESI, S. (2002). *La Communication au travail. Une critique des nouvelles formes de pouvoir dans les entreprises*. Grenoble : PUG.